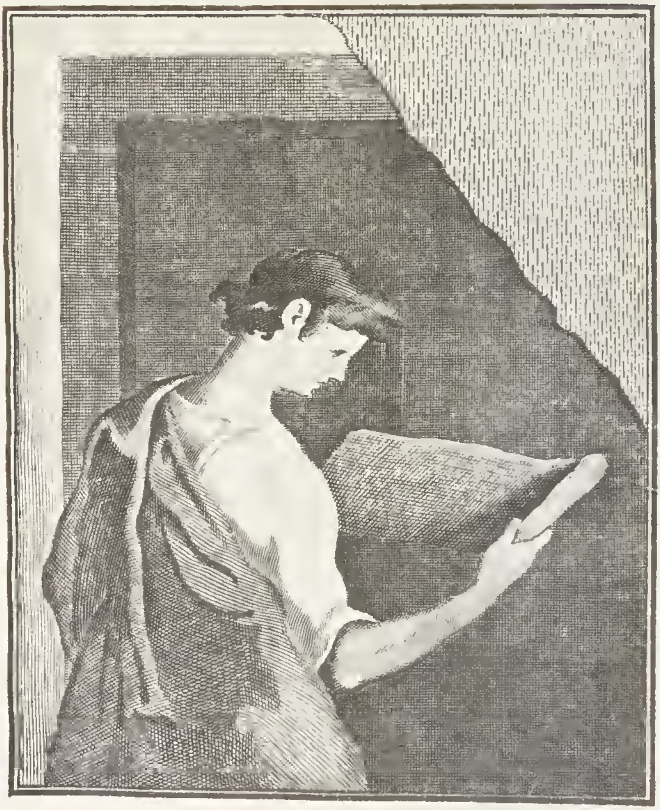

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1729.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Sòuverain de Dombes.

Juillet 1729.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, rueS. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

MDCCXXIX.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9 vol.
———	1702.	12. V.
———	1703.	12. V.
———	1704.	13. V.
———	1705.	12. V.
———	1706.	12. V.
———	1707.	12. V.
———	1708.	12. V.
———	1709.	12. V.
———	1710.	12. V.
———	1711.	12. V.
———	1712.	12. V.
———	1713.	12. V.
———	1714.	12. V.
———	1715.	12. V.
———	1716.	12. V.
———	1717.	12. V.
———	1718.	12. V.
———	1719.	12. V.
———	1720.	5. V.
———	1721.	12. V.
———	1722.	12. V.
———	1723.	12. V.
———	1724.	12. V.
———	1725.	12. V.
———	1726.	13. V.
———	1727.	12. V.
———	1728.	12. V.
———	1729.	7. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1729.

ARTICLE LXVIII.

HISTOIRE GENEALOGIQUE & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, & des anciens Barons du Royaume, avec les qualitez, l'origine, le progrès & les Armes de leurs Familles; ensemble les Statuts & le Catalogue des Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit. Par le Pere Ange & le Pere Simplicien, Augustins Déchaussez troisiéme volume in folio, pagg. 930. sans les tables. A Paris, chez Osmont. Tome troisiéme.

SUITE DES PAIRS DE FRANCE.

ON a déja marqué dans nos *Mémoires* le deſſein & l'ordre de ce Livre, & l'on en a même parlé à diverſes fois. Il ne faut indiquer ici que la matiére particuliére à ce troiſiéme volume. C'eſt l'Erection en Pairie de diverſes Seigneuries qui ſont en beaucoup plus grand nombre dans le Royaume qu'on n'en cite & qu'on n'en connoit d'ordinaire. Nous indiquerons pour exemples, celles où il ſe trouve quelques circonſtances plus dignes d'attention.

L'Anjou fut Comté-Pairie en 1297. par le Roi *Philippe* Le Bel, & Duché-Pairie en 1360. par le Roi *Jean*. L'Artois fut encore Comté-Pairie, & la Bretagne Duché-Pairie ſous *Philippe* Le Bel en 1297.

On rapporte la ſuite généalogique des anciens Comtes de Bretagne, en commençant par *Conan* I. fait Comte de Rennes & de Bretagne, Petit-Fils de Judicael, Comte de Rennes, tué en guerre par les Normands; c'eſt-à-dire, que la Bretagne avoit encore en

divers Cantons, divers Seigneurs, à qui les Hiſtoriens ſemblent avoir donné aſſez indifféremment le titre de Comtes de Bretagne, qui eſt demeuré à plus juſte tître aux Comtes de la Ville Capitale. La poſterité de *Conan* I. finit dans la Branche aînée maſculine en *Conan* IV. pere de *Conſtance*, héritiére de Bretagne. Celle-ci de ſon troiſiéme mari Guy de *Thoüars*, laiſſa deux filles. La puînée *Catherine* épouſa André *de Vitré*, & fut mére de Philippa, laquelle porta Vitrée par ſon Mariage daus la Maiſon de Laval. La fille-aînée de Conſtance fut *Alix*, accordée d'abord à Henri d'*Avaugour* ſon parent: elle épouſa depuis, ſelon le déſir du Roi Philippe Auguſte, Pierre de *Dreux*, dit *Mauclerc*, iſſu de notre Roi Loüis le Gros, & tige de la derniere Race des Ducs de Bretagne, laquelle étoit ainſi du Sang de France, & qui finit à Anne de Bretagne.

Au reſte, comme nous le venons d'inſinuer, au tems du Mariage d'Alix heritiere de Bretagne, en 1213. il y avoit une branche puînée maſculine de la Maiſon de *Conan* I. C'étoient les Seigneurs de la Maiſon de *Penthié-*

vre & d'*Avaugour*. Elle ſortoit de Henri I. environ l'an 1190. troiſiéme fils d'Etienne Comte de Penthiévre, ſecond fils d'Eudon, qui avoit pour Aïeul Conan I. Cette Branche de *Bretagne, Penthiévre-Avaugour* finit en ligne maſculine, ſelon nos Auteurs, au cinquiéme Deſcendant de Henri I. dans la perſonne de Henri IV. Baron d'Avaugour, de Goello, &c. qui mourut vers 1331. Cependant des Mémoires venus de Bretagne marquent une continuation de la Maiſon de *Bretagne-Avaugour*, par une Branche puînée d'Avaugour, ſortie de *Juhaël*, grand-Oncle paternel de Henri IV. On rapporte même divers traits Hiſtoriques & généalogiques des Deſcendans de *Juhaël*, juſqu'à ſon petit-fils Guillaume d'Avaugour Seigneur de Kergrois, dont la fille, *Blanche* d'Avaugour heritiere de Kergrois, épouſa en ſecondes nôces L. de *Bellouan*, dit par là d'*Avaugour*. C'eſt d'eux que deſcend au 8e degré Anne Erard d'Avaugour Brigadier des Armées du Roi, & qui vit encore avec ſes freres. Ces derniers Mémoires étant verifiez, ſerviront de ſupplément à l'endroit que

nous citons du P. *Simplicien*, & où il est dit de *Juhaël*, fils puîné de Henri II. de Bretagne-*Avaugour*, qu'*on ne trouve rien de lui que le nom.* S'il ne s'en trouvoit rien effectivement qui dût faire foi, les Mêmoires que nous citons, devroient être éclaircis. Mais il paroit qu'il doit y avoir eu quelqu'autre Branche d'*Avaugour*, outre celles dont la suite est rapportée par le P. *Simplicien*, puisque, même selon lui, on trouve un Juhaël d'Avaugour Chevalier Seigneur du Parc en 1416. & un Henri d'Avaugour Archevêque de Bourges depuis 1421. jusqu'en 1436.

Le Poitou fut Comté Pairie en 1315. en faveur d'un fils puîné du Roi Philippe le Bel ; sçavoir, *Philippe* dit le Long, qui étant lui-même parvenu à la Couronne, y réünit aussi le Poitou. Ce dernier Roi érigea en Pairie en 1327. le Comté de la Marche pour son frere *Charles* dit *le Bel*, lequel venant à lui succeder, il le donna en échange pour le Comté de Clermont à Louis de Bourbon, & l'érigea de nouveau en Pairie l'an 1327. Ayant été aliéné par mariage, il revint dans la Maison de Bourbon jusqu'au Regne de François

I. & depuis il eſt devenu le titre des fils-aînez de la Branche de *Conti*.

A l'occaſion des Comtes de la Marche de la deuxiéme Race, ſortis des Seigeurs de Lezignem, Maiſon des plus anciennes de France, on en rapporte toute la ſuite généalogique, avec la jonction des diverſes Branches, qu'ont cherché long-tems quelques Généalogiſtes. On la commence ici par *Hugues* I. Seigneur de Lezignem, vers 950. cinquiéme Aïeul de Hugues VII. Sire de Lezignem, qui accompagna le Roi *Loüis* le Jeune à la Terre Sainte. Au retour il fut preſent à un jugement rendu par ce Roi, dit-on, en l'an 1251. Il faut qu'il y ait ici une mépriſe de chifre, Louis le Jeune étant mort vers 1180. On aura voulu dire peut-être 1151. Quoiqu'il en ſoit, Hugues VII. Sire de Lezignem eut pour quatriéme fils *Simon* I. Sire de Lézai, de qui ſort la Branche ſubſiſtante. Voici comment. Simon I. fut pere de Simon II. dont le fils puîné Hugues de Lezignem-Lezai, Seigneur des Marais, partagea les biens de ſa Maiſon en 1299. Il eſt en ligne directe le douziême Aïeul de Hugues Marquis de

Lézai-Lézignem , Comte de Lezai, Seigneur des Marais, Lieutenant des Gendarmes Ecoſſois, envoyé vers l'Empereur, mort en 1707. & pere du Comte de *Lézai*, qui a épouſé Marie-Anne de la Rochefoucault, Dame d'Eſtiſſac.

D'un autre côté, Hugues VII. Sire de Lezignem vivant en 1151. fut pere de Hugues VIII. dont le fils, fameux dans l'Hiſtoire, fut *Guy de Lezignem* Roi de Jéruſalem, ſous qui les Infidéles reprirent ſur les Chrétiens cette Ville, & qui ſe retira en Chipre. Il laiſſa pour ſucceſſeur ſon frere-aîné *Amauri*, de qui ſortirent les Rois de Chipre. Telle eſt la jonction de la Branche ſubſiſtante de Lezignem avec les Branches Royales & les plus éclatantes de ce nom, dont la Tige commune, comme nous le venons de marquer, eſt Henri VII. Sire de Lezignem.

Le Comté d'Evreux fut érigé en Pairie en 1316. pour Loüis fils puîné du Roi Philippe le Bel, & tige des Comtes d'Evreux Rois de Navarre. Ce Comté a été donné, mais ſans Pairie l'an 1651. à la Maiſon de Bouillon.

pour partie de l'échange de Sedan.

Angoulême & Mortain unanimément érigez en Pairie d'abord pour Philippe d'Evreux en 1317. puis en 1514. pour Louise de Savoie mere du Roi François I. Depuis, le Roi Loüis XIII. en gratifia en 1619. Charles de Valois fils naturel du Roi Charles IX.

Le Duché de Bourbon fut érigé en Pairie pour Louis fils de Robert de Clermont en 1327. Tige, comme on sçait, de la Maison Royale de Bourbon, qui est sur le Trône depuis Henri IV. & ayant été confisqué après la révolte du Connétable de Bourbon, il a été donné à divers Princes ou Princesses jusqu'en 1661. qu'il fut donné à Louis II. de Bourbon Prince de *Condé*, en échange du Duché d'Albret, pour en jouir lui & ses Descendans mâles & femelles, issus en legitime mariage.

Les anciens Seigneurs de Bourbon remontent à *Aimar* I. vivant l'an 921. Il fut sixiéme Aïeul d'Aimon II. Seigneur de Bourbon en 1099. Ce nom d'A*imon* commun parmi les Seigneurs de Bourbon, pourroit éclaircir une question qui a excité la curiosité; sça-

voir pourquoi les armes de l'ancien Bourbon se trouvent au frontispice du vieux Château de la Roche-Aimon en Combrailles. Quelques-uns opinant favorablement pour les Seigneurs de la *Roche-Aimon*, qui en possedent la Seigneurie depuis plus de 400. ans de pere en fils, ont conjecturé qu'ils pourroient sortir d'une branche de l'ancienne Maison de Bourbon. Il suffiroit peut-être de conjecturer que ce Château appartenoit à quelqu'un des Seigneurs de Bourbon, avant qu'il appartînt à la Maison de la Roche-Aimon d'aujourd'hui.

La premiere Maison que nous connoissions de Bourbon finit au septieme ou huitieme degré en ligne masculine à Archambaud VIII. (nom d'*Archambaud*, qui est demeuré à la petite ville de Bourbon, fameuse par ses eaux salutaires à quatre lieux de Moulin.) Ce Seigneur étant mort avant son Pére, sa sœur *Mahaud* fut dame de Bourbon à la mort de son Aïeul, arrivée en 1171. Elle épousa d'abord Gaucher de Vienne Sire de Salins, dont elle fut séparée par cause de parenté. Elle épousa depuis Guy II. de Dampierre,

qui avoit pour bisaïeul Thibaut Seigneur de Dampierre en Champagne vers l'an 1100. & qui par son mariage devint Seigneur de Bourbon. Son arriere-petite-fille Agnès de Bourbon, épouse de Jean de Bourgogne, fut mere de Béatrix de Bourgogne, qui porta son héritage de Bourbon à Robert de Clermont, fils puîné de Saint Louis, & tige de notre Maison Royale de Bourbon. Cependant la Maison de *Dampierre Bourbon* continua dans une branche puînée par Guillaume, Seigneur de Dampierre, de qui descendirent les derniers Comtes de Flandres.

Le Maine fut donné en Duché-Pairie en 1331. avec l'Anjou à Louis de France, Comte d'Anjou, dont la postérité regna après lui à Naples. Le Roi Louis XIV. en donna le nom à son fils légitimé Louis Auguste, Duc du Maine; mais sans lui en donner la propriété. Le premier connu des anciens Comtes du Maine ou du Mans, est Hugues I. vers 1010. Après la mort, sans enfans, de son petit-fils, ce Comté passa à Elie de Boisgenci Seigneur de la Fleche, qui l'acheta *dix-*

mille sous de son cousin Hugues III. qui étoit neveu maternel de Hugues II. & dont la fille héritiere porta le Comté du Maine à Foulques V. Comte d'Anjou. Ces révolutions de Provinces & de Maisons donnent du plaisir au Lecteur, en donnant du jour à l'Histoire.

Le Duché d'Orléans avec les Comtez de Valois & de Baumont le Roger & autres, furent donnez en Pairie & pour appanage à Philippe de France, fils puîné du Roi Philippe de Valois, mort sans enfans légitimes, puis en 1392. à Louis, Duc d'Orléans, aïeul du Roi Louis XII. & bisaïeul du Roi François I. Ce Duché-Pairie fut donné avec la Duché de Chartres & de Valois à Gaston de France, frere de Louis XIII. en 1626. Le même apanage fut donné à Philippe frere du Roi Louis XIV. & est possédé aujourd'hui par Louis, Duc d'Orléans, petit-fils de Philippe, & premier Prince du sang.

Nevers avoit été érigé plusieurs fois en Comté-Pairie, & avoit été dans les Maisons de Bourgogne, de Nevers, & de Clêves, quand François de Clê-

ves époux de Marguerite de Bourbon-Vendôme, obtint l'érection du Nivernois en Duché-Pairie, l'an 1538. pour ses hoires tant mâles que femelles. Sa fille Henriette le porta à Charles de Gonzague, qui devint Duc de Mantouë. Leur petit-fils Charles III. Duc de Mantouë, vendit en 1659. le Nivernois, auquel étoit joint le Donziois, au Cardinal Mazarin, qui laissa ce Duché avec lettres de Pairie données en 1660. à Philippe Mancini son neveu, sans les faire enregistrer. Ce dernier obtint des lettres confirmatives en 1696. puis de surannation non enregistrées en 1692. Son fils Philippe-Jules en obtint en 1720. qui ont été enregistrées. C'est l'enregistrement, comme on sçait, qui fait passer une Pairie aux Descendans de celui, pour qui d'abord elle a été érigée.

Mante avec Meulan, fut Comté-Pairie en 1317. pour Louis de France, Comte d'Evreux.

Mâcon a été aussi Comté-Pairie, & donné à divers Seigneurs, après avoir eu ses Comtes particuliers, dont la Maison fondit en celle des Comtes de Bourgogne.

Juillet 1729.

Bourges eut ſes Comtes particuliers juſqu'en 916. puis ſes Vicomtes juſqu'en 1100. qu'*Arpin* vendit ce Domaine au Roi Philippe I. Bourges avec l'Auvergne fut érigé en Duché-Pairie en 1360. pour *Jean* de France, Duc de Berry, connu dans notre Hiſtoire par les troubles du Regne du Roi Charles VI. ſon neveu. Il a été donné depuis à d'autres Princes. Charles de France, oncle du Roi Louis XV. en porta le tître ſans en avoir le domaine.

La Touraine érigée pour la premiére fois en Duché-Pairie pour *Jean* de France, qui eut depuis en échange le Duché de Berry, & dont nous venons de parler. Le Poitou & le Perigord furent auſſi Pairies. Le Perigord en particulier fut donné à Louis, Duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI. Son fils Charles, pour payer ſa rançon en Angleterre, le vendit à Jean de *Bretagne-Penthiévre*; & ce Duché paſſa par alliance avec la Maiſon d'Albret à la branche de Bourbon qui vint ſur le Trône en la perſonne de Henri IV.

Château-Thierri fait d'abord Duché-Pairie pour *Louis* Duc d'Orléans frere de Charles VI. a été rétabli en *Juillet* 1729.

Duché-Pairie avec Albret en 1651. pour Frédéric Maurice Duc de Boüillon, en échange de Sedan; ce qui fut enregiſtré au Parlement le 2. Décembre 1665. pour les Deſcendans mâles & femelles.

Le Comté d'eu fut érigé en Pairie en 1458. pour *Charles* d'Artois; & étant venu à feu *Mademoiſelle*, fille de Gaſton de France, Duc d'Orléans, elle le laiſſa à M. le Duc du Maine, à qui S. M. renouvella des lettres de Pairie du Comté avec toutes ſes anciennes prérogatives par acte de 1694.

Le Comté de Foix fut érigé en Pairie en 1468. pour Gaſton de foix. On commence la généalogie de l'illuſtre Maiſon de Foix par Roger I. fils puîné de Raimond, Comte de Carcaſſone. De lui ſortoit au dixiéme degré *Gaſton-Phebus* mort ſubitement d'une apopléxie, en lavant ſes mains pour ſouper. Ayant perdu ſon fils, Seigneur d'une grande eſpérance, il ne laiſſa de ſa poſtérité que des fils naturels, dont le premier fut *Bernard*, qui paſſa en Eſpagne, où il épouſa Iſabelle de la *Cerda*, Comteſſe de *Medina-Celi*. C'eſt de lui que deſcendoient les Ducs de ce

nom finis vers 1710. en Louis Duc de *Medina-Celi*, premier Miniſtre d'État d'Eſpagne, & Gouverneur du Prince des Aſturies ; accuſé de conſpiration contre l'État. Il mourut en priſon à Fontarabie. On obſerve ici qu'un Avanturier nommé Henri *Doucet* mort à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1720. ſe diſoit héritier des Maiſons de *Medina-Sidonia* & de *Medina-Celi*, & fit ſon teſtament conjointement à ces viſions. Il étoit de Monbrun près du Pont du Gard. Il fut d'abord enfermé comme inſenſé. Jean de Foix le ſecond des fils naturels de *Gaſton-Phebus* de Foix, & qui étoit deſtiné par ſon Pere à lui ſuccéder, mourut malheureuſement ; le feu prenant à ſes habits, au fameux & funeſte Ballet qui fit retomber en démence notre Roi Charles VI. Ainſi le Comté de Foix vint à *Matthieu* de Foix II. Vicomte de Béarn, couſin au troiſieme degré de *Gaſton-Phebus.* Matthieu étant mort ſans avoir eu aucuns enfans de Jeanne, fille aînée du Roi Jean I. d'Arragon, Iſabelle ſœur de Matthieu, porta l'héritage à Archambaud de Grailli Captal de Buch, tige des Comtes de Foix de la ſeconde Race.

Ces derniers Seigneurs, bien qu'alors établis en Guyenne, tiroient leur nom & leur origine de la Terre de *Grailli*, ou *Greilli*, près du Lac de Genêve, qu'ils possédoient dès l'an 1120. que vivoit Gérard de Grailli, le premier bien connu de leurs Aïeux. Un de ses Descendans Pierre II. Seigneur de Grailli, épousa Assalide de Bourdeaux vers l'an 1300. Captale de Buch: qualité à quoi sont attachez de grands priviléges au Parlement, & dans la ville de Bourdeaux. Il fut aïeul d'Archambaud qui épousa l'héritiere de Foix & de Béarn. Mais les siens ayant suivi le parti de Anglois & du Roi de Navare, le Comté de Foix étoit sur le point d'être confisqué, quand avec Isabelle de Foix sa femme, il vint se soumettre au Roi Charles VI. promettant de ne point marier ses enfans sans le consentement de Sa Majesté, de qui *il obtint absolution.* L'an 1400. Archambaud eut pour fils puiné *Gaston*, tige de la branche de Foix-Candalle, finie en France en 1714. dans la personne de Henri de Foix, Duc de Randan. Archambaud fut par son fils aîné aïeul de Gaston IV. Comte de

Foix & de Bigorre, qui épousa Eléonor d'Arragon, héritiere par sa Mere du Royaume de Navarre, & aïeule de Catherine de Foix qui porta la Navarre à la Maison d'Albret par son mariage ; d'où il est venu à la Maison de France en la personne du Roi Henri IV. qui avoit pour mere Jeanne d'Albret.

On rapporte la généalogie des Seigneurs de Foix-Rabat, & les diverses opinions des Auteurs touchant leur origine. Tous conviennent qu'ils sortent de la Maison de Foix; mais est-ce par un fils légitime ou par un fils naturel? Est-ce de tel ou de tel autre Comte de Foix? C'est ce qui meriteroit une longue discussion. La branche de Foix-Rabat est finie dans la ligne masculine en Roger Christin dit le Comte de Foix, né l'an 1677. & mort sans enfans. Sa sœur consanguine Louise-Charlotte née d'un troisiéme lit en 1693. épousa au mois de Juillet 1714. Jean-honoré, Marquis de *Sabran*, Chambellan de Philippe Duc d'Orléans depuis Régent du Royaume. Elle a eu une sœur du premier lit & une du second. Celle-ci a joui

par proviſion du Comté de Rabat, premiere Baronie de Foix.

Une branche de Foix-Rabat, dite *De la Gardiole*, ſortit, par leur grand oncle Jean Roger frere du Marquis de Foix, Capitaine des cent Suiſſes de Philippe de France Duc d'Orléans, & Gouverneur du Pays de Foix. Il eut deux fils : l'aînée lui ſuccéda, puis ſe retira du monde. Il ne fut point marié, non plus que ſon frere, dit le Chevalier de Foix. Les autres branches de Foix connuës dans l'Hiſtoire, comme celles de Narbonne, de Candale, & celles des derniers Ducs de Foix-Randan, ſont ici éxpoſées comme on les voit ailleurs : maîs on trouve ici des branches du nom de Foix, que l'on connoiſſoit moins. Elles ſortent de fils naturels : elles ſont établies dans le Rouſſillon, dans la Gaſcogne, & aux environs des Pyrenées où elles ſubſiſtent encore.

La Maiſon des Comtes d'*Armagnac*, dont on rapporte ici la généalogie, mérite de l'attention. Elle a eu, comme on ſçait, beaucoup de part à notre Hiſtoire : ſes alliances avec les Maiſons Souveraines & Royales, &

ſes grands Domaines la diſtinguoient auſſi bien que ſon ancienneté. Sortis des Comtes de Feſenſac ſous nos Rois de la ſeconde race, *Bernard le Louche*, fut Comte d'*Armagnac* avant le Régne de *Hugues Capet*. Après avoir ſubſiſté tant de ſiecles & avec tant d'éclat, elle finit avec encore plus de malheur dans ſes diverſes branches. La branche aînée étoit réduite à deux freres. L'aîné fut Jean V. Comte d'Armagnac. Il ſe ſouleva contre le Roi Louis XI. après en avoir déja obtenu non ſeulement pleine rémiſſion, mais encore d'amples gratifications. Le Roi envoya des troupes à Lectoure où étoit le Prince, qui s'y défendit une premiere fois; mais à la ſeconde, la Ville fut pillée, & lui aſſaſſiné par les Soldats, le 5. Mars 1473. Son frere puîné Charles devenu ſuſpect, fut durant quinze ans priſonnier à la Baſtille, où ſa tête s'affoiblit. Il mourut depuis en curatelle. Une autre branche ſortit de leur oncle Bernard d'Armagnac Comte de Pardiac, pour qui Nemours fut de nouveau érigé en Duché-Pairie. Son fils Jacque lui ſuccéda: mais accuſé encore de conſpirations, pour leſ-

quelles il obtint diverſes abolitions, il fut de nouveau convaincu d'intelligence avec le Roi d'Angleterre, & avec le Connétable. Il fut mené à la Baſtille, où ſon procès lui fut fait. On obſerve qu'aucun des Pairs n'y aſſiſta; parce qu'il avoit conſenti qu'en cas de récidive, il ſeroit jugé comme perſonne privée : deſorte qu'il fut condamné par le Parlement, le 4. Août 1477. à avoir la tête coupée; ce qui s'éxécuta aux Halles le même jour. Ses deux fils aînez moururent ſans enfans; & ſon troiſieme fils Louis, Vice-Roi de Naples, mourut ſans alliance en 1503. à Labat de Ceriſoles. Le Duché de Nemours fut porté par le mariage de leur ſœur Margueritte à Pierre de Rohan Seigneur de Gié, Maréchal de France. Une derniere branche d'Armagnac périt d'une maniere à-peu-près auſſi funeſte. Elle ſortoit au quatrieme degré par Gaſton d'Armagnac, Vicomte de Feſenſaguet. Gérard III. iſſu de lui au ſeptieme degré, ayant toûjours ſervi le Roi contre les Anglois, auſquels étoit attaché le Comte d'Armagnac, chef de ſa Maiſon, celui-ci irrité, lui ſuſcita de

cruelles affaires : & enfin l'ayant assiégé & pris, il le fit enfermer dans une citerne, où il mourut au bout de dix ou douze ans ; n'ayant reçû pour nourriture que du pain & de l'eau. Mais son fils Jean d'Armagnac frere de Gerard, ne se sentant pas le Plus fort, consentit d'aller avec son autre frere puîné Arnaud, demander pardon au Comte d'Armagnac, qui les reçut durement ; & pour conclusion les envoya prisonniers en Rouergue, où le jeune Arnaud, saisi à l'aspect de la prison, tomba mort. Son frere ainé y fut enfermé, & y mourut, après qu'on lui eut fait perdre la vûë par un bassin ardent qu'on lui mettoit devant les yeux.

La branche de Lorraine sortie de celle d'Elbeuf, & dite d'abord de Harcourt, a été dite de Guise depuis 1718. que le Duc de Lorraine érigea pour le Prince Anne-Marie des terres en Lorraine sous le titre de Guise sur Moselle. On a omis ici le jeune Prince de Guise frere puîné de la Duchesse de Bouillon d'aujourd'hui. Il est né le 17. de Décembre 1720. & est âgé de 8 à 9 ans.

Dans la branche de Marsan, on a encore omis le frere du Prince de Pons: sçavoir, le Prince de Lixein, qui a épousé Margueritte de Beauvau-Craon.

On trouve pag. 927. un Reglement important fait par le Roi François II. du 16. Septembre 1559. M. de Montpensier Prince du Sang voulut précéder Messieurs de Guise & de Nevers Pairs de création antérieure. Sa Majesté arrêta que lesdits Pairs en l'Acte du Sacre du Roi, marcheroient *selon l'antiquité de leur création, & qu'en la Cour de Parlement les Princes du Sang précéderoient les Pairs, encore que lesdits Princes du Sang ne fussent Pairs*. L'Edit de Henri III. porta que les Princes du Sang Pairs précéderoient au Parlement, comme par tout ailleurs, les autres Pairs. Cet Edit est ici daté de Décembre 1716. ailleurs on le cite comme de 1715. ce qui vient peut-être de la différence de l'ancien & du nouveau Calendrier.

Le Duc de Montmorenci Pair & Maréchal de France, fut jugé au Parlement de Toulouse; nonobstant le privilége de Pairie qu'on auroit pû alléguer. Ce Duché éteint alors, fut en

Juillet 1729.

1633. érigé nouvellement en Duché-Pairie pour le Prince de Condé : & en 1639. de nouvelles Lettres patentes y attribuerent le nom d'Enguien.

On commence la généalogie de la Maiſon de Montmorenci par Bouchart le Barbu, Seigneur de Montmorenci, vivant en 998. datte ſinguliere par ſon ancienneté; les familles n'ayant alors que celui de leurs terres, les cadets quittoient le nom de leurs aînez ; ce qui fait qu'il eſt peu de généalogies, dont on puiſſe vérifier la filiation avant l'an 1200. La Maiſon de Montmorenci a mieux conſervé la connoiſſance de ſon origine. Thibaud de Montmorenci mort ſans enfans vers 1090. fut Connétable de France. Son arriere-neveu *Matthieu* I. *de Montmorenci* auſſi Connetable de France, épouſa Alix de Savoie, veuve de notre Roi Louis le Gros. Tels ſont les anciens rayons, & la ſplendeur du nom de Montmorenci, qui ſe ſont répandus en ſes diverſes branches, & qui ſubſiſtent encore dans leur éclat.

On met l'enregiſtrement du Duché d'Epernon à la Chambre des Comptes en 1632. Il faut que ce ſoit une mé-

priſe ; car la préſéance qu'on y donne au Duc d'Epernon ſur tous les autres Ducs, excepté le Duc de Joyeuſe, ne convient qu'au regne de Henri III. & nullement au tems du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Le M. de Goth-Rouillac ſorti de la tige du Duc d'Epernon, prétendit ſuccéder au Duché. Sa petite-fille depuis 1690. reprit l'inſtance. N'ayant pû réüſſir, elle céda ſes droits au M. de Monteſpan-d'Antin ſon couſin, qui y avoit auſſi des prétentions, & qui les pourſuivit. C'eſt par là qu'un des ſiens a le tître de Duc d'Epernon. Le Roi par ſon Edit de 1711. donne rang au Duc d'Antin, ſeulement de cette année 1711. que ſe fit en ſa faveur une nouvelle éréction du Duché.

En trouvant ici la Maiſon de Nogaret-la-Valette, pour laquelle fut érigé le Duché d'Epernon par Henri III. on eſt curieux de voir comment cette Maiſon qui a eu tant d'éclat tenoit à celle du fameux *Guillaume de Nogaret*, employé ſous le regne de Philippe le Bel contre le Pape Boniface VIII. Les Lettres patentes du Roi Henri III. marquent expreſſément

que c'étoit la même Maiſon. Cependant on ne trouve ici le commencement de celle-ci qu'en 1372. que fut ennobli Jacques de Nogaret Seigneur de Marquefaves, pere de Bertrand de Nogaret; Capitoul & Juge-mage de Toulouſe, & aïeul de Bertrand II. Seigneur de la Valette en partie, dont il rendit hommage en 1456. à l'Archevêque de Toulouſe. Les armes de Jacques de la Valette étoient d'argent au noyer de ſinople, au chef de gueules chargé d'une croiſette d'argent, qui a été alongée en face & potencée; ce qui paroît être les armes de l'ancien Nogaret, telles que les porte le Marquis de Cauviſſon, qui en deſcend par les femmes, & par la Maiſon de Murat. Pierre de Nogaret épouſa en 1521. Marguerite de Lille, laquelle portoit d'or à la Croix de Toulouſe, qui eſt de *Lille en Jourdain*, dont la Maiſon de Nogaret écartela. Leur fils *Jean* mort en 1515. qui commença la grande élevation de ſa Maiſon, étant fait Meſtre de Camp de la Cavalerie legere, ſervit en cette qualité aux Batailles de Dreux, de Jarnac, & de Montcontour. Ayant épouſé en 1551.

Jeanne de Saint Lari de Bellegarde, ſœur du Maréchal de France, ſes Deſcendans en ajoûterent encore les armes aux leurs, qui ſont d'azur à la cloche d'argent bataillée de ſable. On énonce ici que les armes de Bellegarde ſont *ſur le tout* par rapport à celles de la Valette-Nogaret : mais ne portant point ſur le chef, il ſembleroit plus éxact de dire ſur les deux partis plûtôt que ſur le tout. D'ailleurs on auroit pû exprimer que cette croix potencée s'étend en face le long du Chef, au lieu de dire ſimplement que la *Croiſette* d'autrefois eſt devenuë *potencée* ; car la Croiſette avoit les bras égaux, au lieu que la Croix potencée qui y a ſuccédé, étend ſes bras en face bien plus qu'en pal. Jean de Nogaret, mort en 1575. fut pere du fameux Jean-Louis de *Nogaret La Valette*, premier Duc d'*Epernon*, dont le frere & les ſœurs eurent de ſi hautes alliances, & qui lui-même le porta ſi haut. Mais ſon fils le Cardinal de la *Valette* contribua à la diſgrace de ſon pere par ſes liaiſons extraordinaires avec le Cardinal de Richelieu, qui lui fit ſouvent commander les armées. En effet Louis

pere du Cardinal de la Valette, en eut de la jalousie & du dépit: témoin le mot qu'il dit, en prenant un Breviaire à l'arrivée d'un Courier du Cardinal de Richelieu: *Il faut bien que nous fassions l'office des Capellans, puisqu'ils font le nôtre.* Il étoit pour lors à Loches l'an 1642. retiré par ordre de la Cour. Sa branche finit en Bernard Duc de Candale, mort en 1661. petit-neveu du Cardinal de la Valette. Une autre branche dite de *Graniague*, sortit au second degré par Pierre de Nogaret, Capitoul de Toulouse en 1413. & second fils de Jacques Nogaret, Seigneur de Marquesaves. Il fut quatriéme aïeul de Guillaume de Nogaret, Seigneur de la Roqueserriere âgé en 1673. de 85 ans, & qui eut deux fils, dont l'aîné étoit Charles, Cadet aux Régimens des Gardes en 1673.

Le Duché de *Piney-Luxembourg* étoit érigé pour passer aux mâles & aux femelles. Par là Léon d'Albert frere du Connétable de Luines, eut des Lettres patentes, & fut reçu Duc de Piney au Parlement du chef de sa femme Charlotte héritiere de Luxembourg. Leur fille portant ce Duché au

feu Maréchal de Luxembourg-Montmorenci ; plusieurs Pairs s'opposérent à sa réception, prétendant qu'il n'y devoit avoir rang que du jour de l'enregistrement de ses nouvelles Lettres. L'affaire s'est recommencée à diverses fois, jusqu'à l'Edit de 1711. qui n'autorisant plus les Duchez femelles, ordonne que le Duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregistement de ses Lettres.

Il s'est glissé en ce Volume quelques fautes de chiffres pour les dattes, qui arrêtent quelquefois. Elles n'en peuvent diminuer l'estime qu'auprès de ceux qui n'ont pas l'expérience de ces sortes d'Ouvrages remplis de dattes & de noms, où il est impossible d'éviter ces inconvéniens du côté ou des Copistes, ou des Imprimeurs, ou des Mémoires que l'on suit. On y remedieroit peut-être par un *Errata* fort exact. Mais outre qu'il ne se peut faire que sur les remarques d'un grand nombre de personnes, dont l'un observe une faute, & l'autre une autre, selon sa connoissance & son attention particuliere ; souvent l'Auteur n'oseroit imprimer un pareil Errata, crai-

gnant d'effrayer des Lecteurts plus ignorans que judicieux, & qui ſuppoſeroient un Livre mauvais pour des inadvertances comme inévitables. Un homme habile diſoit, qu'en ces ſortes de matieres & de volumes, un Ouvrage ſeroit parfait, ſi l'on étoit bien ſûr d'en être quitte pour une centaine de mépriſes parſemées çà & là, qui n'alterent point le fond de l'Ouvrage. Il en eſt des Livres comme des hommes : ils ſont bons quand ils ſe trouvent tels, non qu'on pourroit deſirer ou imaginer ; mais tels qu'ils peuvent être dans la pratique. Ce qui ne doit pas diminuer le ſoin des Auteurs ; mais plûtôt le redoubler, autant que les Lecteurs doivent redoubler leur indulgence.

ARTICLE LXIX.

*LA VIE DE M. LE DUC de Montauzier Pair de France, Gouverneur de Monseigneur Louis Dauphin Ayeul du Roi à present regnant, Écrite sur les Mémoires de Madame la Duchesse d'Uzès sa Fille. Par N***. 2. vol.* in 12. *dont le premier contient* 184. *pages, & le second* 212. *A Paris, chez Rollin & chez Genneau.* 1729.

L'Ouvrage est dedié à Monsieur le Duc d'Uzès, & le seul titre fait assez voir que l'hommage lui en étoit dû. C'est ce Seigneur qui a fourni les Mémoires; & l'Auteur a pour ainsi dire écrit sous ses yeux. Aussi déclare-t-il dans sa Preface que cet Ouvrage est le seul que les personnes interessées adoptent, & qu'elles desavoüent celui qu'on nous pria il y a quelques années d'annoncer dans nos Mémoires sous le titre de *Memoires pour servir a l'Histoire de M. le Duc de Montauzier.* Cette rencontre de deux Auteurs pour une même entreprise nous oblige de

faire connoître au public celui qui l'a exécutée. Et nous nous déterminons d'autant plus volontiers que nous sçavons que ce n'est que par modestie qu'il a supprimé son nom. Il n'a rien négligé pour remplir cet Ouvrage de faits curieux & interessans. Les Mémoires étoient par eux-mêmes assez steriles & peu éxacts pour les dates & les circonstances des faits ; le P. Nicolas LE PETIT y a suppléé par le soin qu'il a pris de consulter tous les Monumens Historiques, les écrits du tems, & les personnes vivantes qui ont pû lui donner quelques éclaircissemens. Il n'a pas oublié de marquer sa juste indignation contre le Livre intitulé *Segresiana* où M. de Montausier est traité d'*homme de fortune qui s'étoit élevé sans mérite* ; & en effet s'il y avoit encore quelqu'un dans une erreur si grossiére, l'Histoire que nous annonçons de la vie de ce Seigneur seroit plus que suffisante pour le détromper.

M. le Duc de *Montauzier* naquit le 6. d'Octobre 1610. & fut le second fils de Leon de *Sainte Maure* Baron de Montauzier, & de Marguerite de Chateaubriant, tous deux sortis des

plus illustres Maisons de Bretagne & de Touraine. Son humeur impetueuse fit croire à sa mere devenuë veuve à l'âge de vingt-cinq ans, qu'il falloit le traiter avec moins d'indulgence que son frere aîné. « Toûjours rétif à l'é- » tude qui captivoit sa vivacité, il ne » faisoit que de médiocres progrès; » mais le hazard ayant fait tomber » sous sa main un vieux Poëte Fran- » çois, je ne sçai quel feu caché sous » un langage à demi barbare échauffa » insensiblement son imagination & » lui fit sentir le plaisir & l'utilité » qu'on peut retirer d'une étude assi- » duë ». L'envie de plaire à une jeune personne de Sedan où il faisoit ses exercices sembla le rendre tout-à-fait Poëte. Les duels étoient alors fort ordinaires; sa vivacité & sa fermeté lui en fournirent quelques occasions : zelé partisan du Calvinisme dans lequel il avoit eu le malheur de naître, il sembloit devoir en être un jour un des principaux appuis.

Il fit sa premiére Campagne l'an 1630. en Italie; ou il défendit, avec son frere, Rosignan & Casal. De-là il passa en Lorraine pour y servir sous le

Comte de *Braſſac* ſon oncle : & pendant les deux ans qu'il y demeura, il fit voir dans une occaſion delicate que, quelque foibleſſe qu'il eût pour le ſexe, l'amour du devoir peut toûjours triompher de la paſſion la plus forte. Ce fut peu de tems après qu'ayant connu l'illuſtre Mademoiſelle de *Ramboüillet* il concût pour elle une inclination & une eſtime que plus de vingt-ans de mariage n'affoiblirent jamais, & qui n'eurent pourtant leur effet qu'après pluſieurs années. Devenu Marquis de *Montauzier* & Colonel d'un Regiment par la mort de ſon frere, il fit deux Campagnes glorieuſes en Alſace ſous le celebre Duc de *Veymar* & le Marechal de *Guebriant*. Ces deux grands hommes rendirent de ſi bons témoignages de ſa valeur qu'à l'âge de vingt-huit ans le Roi le fit Maréchal de Camp, & bien-tôt après Gouverneur de la Haute-Alſace ; poſte d'autant plus important que l'Alſace étoit alors un des principaux Thêâtres de la guerre.

Si l'Auteur rapporte les combats qui ſe donnerent entre le Duc de *Lorraine* & le Duc de *Veymar*, & le fa-

meux Siége de Briſack, il ne s'étend qu'autant qu'il faut pour donner une idée de la valeur du Marquis de *Montauzier* qui ſe ſignala dans ces occaſions, mais ſur tout ſous le Maréchal de *Guebriant* dont il ſuivit toûjours fidélement les étendarts juſqu'au funeſte jour qui l'enleva à la France après la priſe de Rotweil l'an 1643.

Les ſuites de cette mort furent fatales à la France & au Marquis de *Montauzier*. Nos Troupes furent éfdaites à Dutlingen; le Marquis, dont l'avis n'avoit pas été ſuivi dans le Conſeil de Guerre après avoir fait des prodiges de valeur, fut fait priſonnier; & pour ſon malheur, il tomba entre les mains d'un Officier dont la groſſiereté & la mauvaiſe humeur lui firent reſſentir tout ce que la priſon a de plus fâcheux. Le changement qui étoit arrivé dans le Miniſtere par la mort du Cardinal de *Richelieu* prolongea ſa captivité qui dura dix mois. La Cour ſembloit l'avoir oublié, & il fut contraint de payer une groſſe rançon pour lui & pour pluſieurs Gentils-hommes qui l'avoient ſuivi.

Rentré dans le ſein de ſa Patrie, il

ſe détermina à rentrer dans celui de l'Égliſe Catholique. La Converſion d'un Calviniſte ſi ferme, ſi inſtruit, ſi zelé même pour ſa Secte fit beaucoup d'honneur au P. *Faure* Cordelier, depuis Evêque d'Amiens. Les raiſons qui le perſuaderent ſont expoſées dans un ſi beau jour qu'un eſprit droit ne peut s'empêcher de s'y rendre. Il y eut peu d'intervalle entre cette converſion & ſon mariage avec Mademoiſelle de *Rambouillet*. C'eſt ſur leur caractere qu'étoit fondée l'eſpece de ſympathie qui étoit entr'eux depuis ſi long-tems. « L'un & l'autre portoit » un grand nom. Tous deux étoient » dans cet âge mûr ou l'on conſerve » encore les agrémens de la jeuneſſe » ſans avoir les défauts qui en ſont » preſque inſéparables. Tous deux » étoient univerſellement eſtimez & » méritoient de l'être, parce qu'on » admiroit également dans tous deux » une ame grande & élevée au deſſus » du commun, un courage capable » des plus hautes entrepriſes, une fi» delité inébranlable pour leur devoir » & pour leurs amis, un deſintereſſe» ment incorruptible, une inclina-

» tion bienfaiſante, une politeſſe dé-
» gagée de toute affectation, un eſ-
» prit juſte & cultivé plus qu'il n'eſt
» d'ordinaire dans des perſonnes de
» leur condition, un goût délicat pour
» les Ouvrages ingénieux, un diſcer-
» nement exquis pour en juger, aſſez
» de capacité pour en compoſer qui
» auroient fait honneur aux beaux eſ-
» prits de leur ſiecle. Tant de belles
» qualitez étoient relevées par une pié-
» té ſolide & par une modeſtie qui ne
» laiſſoient ignorer qu'à eux ſeuls tout
» ce qu'ils valoient.

» Mais parmi un ſi grand nombre
» de traits qui les rendoient sembla-
» bles, il s'en trouvoit pluſieurs au-
» tres, qui mettoient entre eux une
» difference & un contraſte qu'il faut
» remarquer pour le mieux connoî-
» tre. L'un avoit l'abord froid & ſé-
» rieux; l'autre l'avoit toujours facile
» & engageant. L'un n'étoit gai &
» ouvert qu'avec ſes amis particuliers;
» l'autre faiſoit aux perſonnes indiffe-
» rentes le même accuëil qu'à ſes meil-
» leurs amis. Celui ci n'étoit com-
» plaiſant que par raiſon dans les cho-
» ſes qui n'étoient pas de ſon goût;

„ celle-là s'accommodoit tellement
„ aux tems, aux lieux & aux personnes,
„ qu'on eût pris pour goût & pour in-
„ clination ce qui n'étoit dans elle
„ que pure complaisance. L'un, ardent
„ défenseur de la vérité & de la justi-
„ ce en prenoit souvent le parti avec
„ une chaleur qui approchoit de la rú-
„ desse, l'autre sçavoit ramener avec
„ douceur ceux qui s'en écartoient de-
„ vant elle. La vertu dans l'un étoit
„ grave & austere, dans l'autre elle
„ étoit douce & aimable. L'un avoit
„ le cœur bon & compatissant; mais il
„ n'en sçavoit donner d'autres preu-
„ ves que des services effectifs: l'autre
„ joignoit aux bons offices les de-
„ monstrations les plus gracieuses de
„ cordialité & de charité. Enfin pour
„ achever leurs portraits, le Marquis
„ de Montauzier sembloit être un de
„ ces Anciens Romains dont les dé-
„ fauts mêmes avoient leur source
„ dans leur propre vertu, & la Mar-
„ quise paroissoit être une de ces Hé-
„ roïnes d'imagination dans qui la
„ vertu est sans mélange des plus le-
„ gers défauts.

Après des portraits si bien peints

l'Auteur nous représente son Heros en action au Siege de Dunkerke & dans les Guerres-Civiles. Si le Marquis de Montauzier eut été capable de seduction, on peut dire que tout conspiroit à le seduire. Le Cardinal *Mazarin* le menageoit peu, & M. le Prince n'omit rien pour l'attirer dans son parti. Mais les principes d'honneur l'emporterent sur les mécontentemens personnels. S'il eût pû se resoudre seulement à paroître moins soumis, il eût pû esperer de la Cour les plus grandes faveurs qui ne se donnoient alors qu'à ceux qui sçavoient se faire craindre. On peut voir dans l'Ouvrage même les belles actions par lesquelles il signala sa fidelité au prix de son sang. Il échappa à la mort comme par miracle; & les blessures qu'il reçut dans un Combat le mirent enfin hors d'état de servir le Roi dans ses Armées.

Le détail que fait l'Auteur de ses occupations dans la vie privée qu'il mena jusqu'à ce que le Roi lui confiât les emplois les plus éclatans, fait admirer un Courtisan ennemi de la flatterie, un homme de qualité appliqué

à orner ſon eſprit par l'étude des Sciences, un Pere qui prenoit ſoin d'apprendre lui-même à ſa fille la Religion à fonds, & qui non content de donner à ſes domeſtiques des éxemples de pieté, les inſtruiſoit lui-même de tous leurs devoirs, & ne rougiſſoit point de ſe confondre tous les ſoirs avec eux pour faire enſemble une Priére commune. Mais ſon merite & celui de ſon épouſe avoit brillé avec trop d'éclat pour être oublié dans leur retraite.

En 1661. le Roi nomma Madame de Montauzier Gouvernante des Enfans de France. Bien-tôt après il donna le Cordon bleu & le Gouvernement de Normandie au Marquis, qui ſçût ſe concilier tous les Eſprits de cette Province malgré les preventions qu'on leur avoit données. En 1664. il fut chargé d'aller ſur la frontiere recevoir le Cardinal *Chigi* Legat du Pape *Alexandre VII.* commiſſion dont il voulut s'excuſer. *Ces Italiens*, dit-il au Roi, *ſont trop fins pour moi, & moi trop ſimple pour eux.* Mais le Roi ne fit que rire de ſon excuſe, & prétendit qu'un bon Gouverneur de Nor-

mandie étoit aſſez délié pour des Italiens. Il fut enſuite comblé de nouveaux honneurs, il fut fait Duc & Pair, la Ducheſſe fut nommée Dame d'honneur de la Reine, & lui Gouverneur de Monſeigneur le Dauphin. Le Roi qui ſçavoit ſi bien diſcerner le merite le choiſit malgré l'envie, & déclara ſon choix dès que le Duc fut revenu de ſon Gouvernement ou il s'étoit genereuſement devoüé dans un tems de peſte au ſalut de la Province.

Nous renvoyons au Livre même ceux qui ſeront curieux de ſçavoir ſur cela pluſieurs particularitez intereſſantes & quelques Anecdotes qui regardent les premiéres années de Monſeigneur le Dauphin. On y verra auſſi juſqu'où le Duc de *Montauzier* porta ſes ſoins, & quelles obligations lui ont la Republique des Lettres & l'État pour tout ce qu'il fit non ſeulement par lui-même, afin de former un fils digne de *Louis le Grand*, mais encore par les grands hommes qu'il s'aſſocia & les Sçavans qui travaillerent ſous ſes auſpices.

Un des endroits de cet Ouvrage qui fait le plus d'honneur à l'Auteur

& dont les Connoiſſeurs lui ſçauront le plus de gré, c'eſt le ſoin qu'il a pris de raſſembler avec ordre & ſous un point de vûë les maximes du Duc de Montauzier, qui comme autant de Sentences détachées n'avoient nulle liaiſon dans le Recuëil qui en étoit reſté. Selon le plan que le P. *le Petit* en a tracé, la premiere partie traite des devoirs d'un Prince envers Dieu; la 2^e^ comprend ſes obligations envers ſes Sujets, & la 3^e^. preſcrit des regles de conduite à l'égard des Princes & des États voiſins. Le Recuëil de ces maximes donna occaſion aux Ennemis du Duc de *Montauzier* d'entreprendre ſa perte; mais rien n'eſt plus beau que ſon Apologie, ſur tout la réponſe qu'il fit à cette objection: Monſeigneur peut ſe paſſer d'étude & de Latin puiſque le Roi ſon Pere s'en eſt paſſé. « Que Votre Majeſté ne » prenne pas exemple ſur elle-même. » Si après avoir été conduit avec trop » d'indulgence & nourri au milieu » des plaiſirs & des jeux, vous vous » êtes neanmoins trouvé le plus grand, » le plus habile, & le plus vigilant » Roi du monde, le Ciel ne fait pas

» touslesjoursdesmiracles.C'eneſtun,
» Sire, que le monde voit avec éton-
» nement, que vous vous ſoyez vous-
» même rendu capable de Gouverner
» un grand État, de commander de
» puiſſantes armées, de faire la feli-
» cité de vos peuples, & d'abattre la
» fierté de vos ennemis avec le ſeul ſe-
» cours de vos reflexions, & par la
» force de votre excellent genie. Il eſt
» vrai que Votre Majeſté n'a eu beſoin
» ni de maîtres ni de directeurs, ni
» d'inſtructions ni de preceptes, &
» que Dieu lui a inſpiré la Science des
» Rois, comme il inſpira aux premiers
» hommes les Arts & les connoiſſan-
» ces neceſſaires au genre humain.
» Mais, Sire, la capacité ne deſcend
» pas toûjours du Pere au Fils ; elle ſe
» donne aux uns, & ſe fait acheter aux
» autres, &c ». La Cabale fut diſſi-
pée, & le Duc de Montauzier main-
tenu dans ſa place, ſuivit par tout ſon
éleve & l'accompagna dans ſes pre-
mieres Campagnes juſqu'en 1690.
que ce grand homme mourut dans les
ſentimens de Pieté & de Religion
dont il avoit toûjours fait hautement
profeſſion.

Le ſecond volume finit par les piéces de vers qui compoſent la fameuſe guirlande dont Monſieur le Duc de Montauzier dans ſa jeuneſſe couronna *Julie*, c'eſt-à-dire, Mademoiſelle de Rambouillet. Quoique cette couronne ſoit l'Ouvrage de pluſieurs beaux Eſprits de ce tems-là, on peut dire que l'illuſtre *Julie* meritoit des plus beaux vers. Au reſte le favorable accuëil que les perſonnes de Qualité ont fait à tout l'Ouvrage eſt une déciſion reſpectable pour nous, & un augure favorable pour l'Auteur qui vient de donner au Public cet heureux eſſai de ſa plume.

ARTICLE LXX.

NOUVELLE RELATION de l'Afrique Occidentale, contenant une description exacte du Senegal & des Pais situez entre le Cap Blanc & la Riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300. lieuës dans les terres; l'Histoire naturelle de ces Pais, les différentes Nations qui y sont répandues, leur Religion, & leurs mœurs. Avec l'Etat ancien & présent des Compagnies qui y font le commerce. Ouvrage enrichi de quantité de Cartes, de Plans, & de figures en taille-douce. Par le Pere Jean-Baptiste LABAT, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Cinq Volumes* in 12. *A Paris chez Jean-François Giffard, ruë S. Jacques, à Sainte Therese.*

Suite de l'Article 5. du mois de Janvier MCCXXIX.

CE troisiéme Volume contient la Description du Lac de *Cayor*, du *Niger*, jusqu'au *Désert*; du Païs depuis l'*Escalle* du *Désert*, jusqu'à *Guiorel*, de l'*Escalle* du Roi *Siratique*, ou

 des

des *Foulles*, du Département de *Galam*, &c. L'Auteur ne manque pas d'expliquer fort au long d'une maniere agréable & naturelle les mœurs, les usages, le commerce des Peuples qui habitent ces Contrées; les plantes, les animaux, & les autres choses qui s'y trouvent, & dont la connoissance peut intéresser la curiosité des Lecteurs. Or l'Afrique renferme une infinité de choses, non seulement curieuses, mais utiles, & précieuses, & dont le commerce seroit très-avantageux, s'il étoit une fois solidement établi, & poussé aussi loin qu'il peut s'étendre. C'est le but & l'objet que se sont proposé les diverses Compagnies du Senegal, dont nous avons parlé dans le premier Extrait. Mais personne n'a tant avancé cet important Ouvrage, & n'y a travaillé avec tant de zéle & de succès, que le Sieur *André Bruë*, le Héros du Pere *Labat*.

Par tout il nous représente, un homme intelligent, éclairé, qui sçait former de grands desseins, & prendre de justes mesures pour l'éxécution, & la solidité des établissemens. Un homme actif, vigilant, laborieux, qui

chargé en chef des intérêts de sa Compagnie, *Directeur Général & Commandant*, voit tout par lui-même, entre dans les détails les plus exacts ; qui n'est rebuté ni de la fatigue des plus longs & des plus pénibles voyages, ni des incommoditez du climat. Un homme adroit, souple, insinuant, qui sçait gagner une infinité de Nations diverses, de Rois & de Chefs, barbares, à la vérité, si nous en jugeons par rapport à nos manieres & à nos usages; mais rusez, attentifs, précautionnez, avides, intéressez à l'éxcès, qui demandent toûjours, & ne sont jamais contens, si les manieres ne suppléent à ce que leur insatiable cupidité exigeroit sans mesure. Un homme ferme, intrépide, qui presque seul au milieu d'un monde d'ennemis, ou de gens toûjours prêts à le devenir, sçait sans perdre leur estime & leur confiance, faire craindre & respecter la puissance des Maîtres qui l'envoient. Un homme bien faisant, généreux, libéral, qui, plaçant ses dons à propos, accumule à peu de frais des trésors immenses. Un de ces hommes enfin qu'on ne remplace jamais. Quelle perte, di-

ſent quelques-uns, que de ſi grandes qualitez faſſent qu'un Chef des négociants : diſons plûtôt, combien eſt eſtimable, une profeſſion qui comporte des qualitez ſi éminentes & de ſi précieux talens.

Le Sieur *Brüe* ayant reconnu qu'il ſe commettoit pluſieurs abus dans la traite de la Gomme, & que les Commis envoyez par la Compagnie traitoient pour leur compte particulier les plus précieuſes marchandiſes, de l'Or, & de l'Ambre ; réſolut d'approfondir ces miſteres d'iniquité, & d'y apporter remede. C'eſt ce qui l'engagea en 1715 à remonter le Niger, juſqu'au Déſert, dans le Royaume de *Brac*, Roi des Négres *Jaloſſes*, pour ſe trouver à cette traite. La maniere dont le Commandant ſe conduiſit durant tout ce voyage, & l'ordre qu'il établit dans le commerce, ſont la preuve de ce que nous venons de dire de ſes talens pour l'emploi qui lui avoit été confié. Le Pere *Labat* n'a pas manqué de donner une ample deſcription du païs que parcourut M. Brüe. Il y a, dit-il, auprès de *Maca* un Etang d'eau ſalée d'une grandeur conſidérable. Le ſel ſe

forme de lui-même au fond de l'eau. On le rompt, il s'éléve à la ſurface, on le fait ſécher ſur le bord de l'Etang, pour s'en ſervir. Ce ſel, ainſi que celui de *Bieurt*, dont il eſt parlé dans ce même Ouvrage, eſt corroſif, & approche plus de l'alun que de notre ſel.

Depuis Maca juſqu'à Serinfali régnent des deux côtez de la riviere de très-vaſtes plaines. On y nourriſſoit autrefois de grands troupeaux de Bœufs : mais une guerre en a preſque dépeuplé le païs. Dans un canton appellé le *Terrier Rouge*, ils ſont encore à ſi bon marché, qu'on en a un pour trente cinq ou quarante ſols. Ces Bœufs néanmoins ſont grands, forts, vigoureux; ils portent la charge, & marchent vîte & légérement. Ils ont entre les deux épaules une boſſe d'une chair fort graſſe, d'environ quinze pouces de diamétre ſur dix à douze de hauteur. C'eſt un manger très-délicat. Un Mouton ne coûte en cet endroit que ſix à ſept ſols. On trouve en ce païs une grande quantité de Cerfs, de Biches, de Gazelles, &c. Le P. *Labat* s'étend fort ſur cette derniére eſpéce. « Elles ont, dit-il, quel-

» que chose du Chameau, de la Che-
» vre, de la Biche, & du Liévre. La
» tête, la queüe & le poil approchent
» du Chameau; elles ont, comme lui,
» un cercle noir au-dessus des yeux:
» le corps est comme celui de la Biche:
» leur cri imite celui des Chévres; &
» leurs jambes & leurs pieds plus courts
» par devant que par derriere, appro-
» chent fort du liévre».

Le P. *Labat* nous donne la figure gravée de l'animal qu'il décrit ainsi; mais ici & en d'autres endroits la figure & la description ne se ressemblent pas. Le P. *Labat* en sera plus porté à faire grace à des Historiens ausquels il a reproché cet inconvénient comme un défaut.

Le P. *Labat* avoit dit que les Negres de ces quartiers n'ont point de Médecins, & qu'ils ne connoissent pas cette profession. Il a cru être obligé de se dédire, sans doute pour avoir occasion de revenir sur un sujet, qui a pour lui un attrait particulier. En effet, la Médecine est une des choses sur lesquelles il s'égaye le plus volontiers. Voici donc comme il s'exprime. " Je
» me suis trompé quand j'ai dit qu'il

» n'y avoit point de Médecins parmi » les Maures, & chez les Negres. Il » ne seroit pas juste qu'ils fussent plus » exempts que les autres hommes, de » la suite du Péché Originel : ils ont » des maladies pour les faire souffrir, » des Médecins pour les tourmenter. » Ker (*Seigneur du Petit Brouxar*) en » étoit un. Sans avoir pris ses dregrez » en aucune faculté, il ne laissoit pas » d'être en grande réputation : il tail- » loit en plein drap, & se faisoit payer » aussi cherement qu'un Apotiquaire. » M. *Brüe* avoit dans sa barque une » femme d'un Seigneur Négre, voi- » sin du Fort Loüis, qui étoit tom- » bée dans une maladie de langueur » depuis plusieurs années. Il la remit » entre les mains de Ker, en attendant » que le hazard l'eut guerie, ou que » les remédes l'eussent tuée. Le Sei- » gneur Médecin fit présent d'un beau » Bœuf au Sieur *Brüe*, & reçut en » échange un flacon d'eau de vie, qui » est une drogue excellente pour les » Médecins & les malades de ce païs- » là ».

L'établissement projetté depuis si long-tems par les Directeurs de la

Compagnie, au Royaume *Galam*, & heureusement exécuté par M. *Brüe*, est un des endroits des plus intéressans de de ce troisiéme Volume ; & le Journal du voyage que ce Commandant y fit en 1698, est un des morceaux des plus curieux. Les diverses avantures de cette expédition en rendent la Relation très-agréable ; & les avantages que le commerce en peut retirer, en font sentir l'importance. On traite en ce païs de l'Or, des Captifs, du *Morphil* ; c'est-à-dire, en termes de Négocians, de l'Yvoire. On y trouve des Aromates, diverses espéces de remédes, & des curiositez de plusieurs sortes. On en tire sans beaucoup de peine ; un très-beau Marbre rouge, mêlé de veines d'un blanc si éclatant, qu'il semble que ce soit de l'Argent, & si dur, qu'on s'en sert au lieu de pierre à fusil. Le Général en fit enlever plusieurs blocs, qu'il envoya pour essai à la Compagnie.

Les Régions ou M. *Brüe* a pénétré sont si remplies de Singes, qu'il semble qu'ils s'en soient rendus les maîtres ; les Négres les haïssent à mort, parce qu'ils leur font des maux infinis.

Ils ravagent leur-Ris, leur Mil, leurs pois : ils en emportent tant qu'ils peuvent, & en gâtent dix fois davantage. Ces Peuples ne conçoivent pas comment les Blancs peuvent aimer des animaux ſi malfaiſans, & les acheter, pour les tranſporter avec eux. Cela leur a ſouvent donné occaſion, dit le P. *Labat*, d'attraper des Rats, & de les porter aux Comptoirs, pour les vendre ; s'imaginant que les François les acheteroient, auſſi-bien que les Singes ; puiſque les uns & les autres ne ſçavent faire que du mal.

De toutes les eſpéces de Singes qu'on voit dans cette partie de l'Afrique, (car chaque canton a la ſienne) les plus divertiſſans, & tout à la fois les plus malins, ſont ceux de *Tuabo*. Ils ſont ſinguliers par leur couleur ; car s'attendroit-on à voir des Singes rouges ? Au reſte, quoique gros & peſans, ils ſont d'une agilité ſurprenante. Les Négres les appellent *Patas*. Qui voudra ſçavoir tous les tours, les malices, les propriétez de ces animaux, n'a qu'à lire la Relation du P. *Labat*.

Il entre, à ſon ordinaire, dans un détail qui ne laiſſe rien à déſirer ſur ces

Singes rouges. Un vieux *Marabou*; (Prêtre ou Docteur Mahométan) vint débiter à M. *Brüe* une plaiſante imagination. Il lui dit que ces *Patas* étoient un Peuple ſauvage, qui, à force de demeurer à l'air & ſur les arbres, étoit devenu ſemblable aux Bêtes, & couvert de poil, comme on le voyoit. Il ajoûta qu'ils parloient fort bien entre eux, & entendoient la langue des Négres, & la parleroient bien, s'ils vouloient : mais que par pure malice, & crainte d'être obligez de travailler pour les maîtres des villages, ou d'être faits captifs, & vendus aux François, ils ne ſe ſervoient entre eux que d'une langue inconnuë aux Négres. Ceux-ci content pluſieurs hiſtoires, qui prouvent invinciblement, ſelon eux, que les Singes ſont des hommes ſauvages, pareſſeux, méchans, & toûjours prêts à mal faire.

Ces Singes rouges vivent en fort bonne intelligence, avec un nombre preſqu'égal de grands Serpens perchez ſur les mêmes arbres. N'eſt-ce pas un contraſte bien réjoüiſſant, de voir les Singes ſauter & gambader autour des Serpens toûjours graves & ſérieux, &

d'un naturel morne & chagrin, mais qui ne cédent point en malice à leurs commensaux ? On tua un de ces Serpens qui avoit près de neuf pieds de longueur, environ quatre pouces de diamétre. Il fut reconnu, dit le Pere *Labat*, par un des Esculapes du Sieur *Brüe*, pour un véritable Vipere.

Dans ce même voyage, les *Laptots* du Général prirent un Crocodile qui avoit plus de vingt-cinq pieds de long. Les Négres en eurent une joye extrême : ils disoient que c'étoit le pere des autres, & que sa mort rendroit les enfans plus sages. Il est bon de sçavoir que les *Laptots* sont des Négres libres, que les gens de la Compagnie prennent à leur service. Un de ces *Laptots* tua un terrible Lion qui avoit déchiré deux hommes, & blessé un troisiéme. Il égaloit en hauteur un poulain de deux ans; il est ordinaire en Afrique, dit ailleurs le P. *Labat*, d'en trouver qui sont presque de la hauteur des Chevaux Barbes. Sans doute que ceux-là ne se laissent pas prendre, car nous n'en voyons point en Europe qui approchent de cette taille. Mais il faut bien qu'une *Relation d'Afrique* présente des

monſtres de toute eſpéce. *Foulé Diné*, Grand Seigneur du Royaume de *Siratie* dit au Sieur *Brüe*, qu'il avoit voulu lui faire préſent d'un Eléphant. Mais les gens du Général n'ayant pas voulu s'en charger, *Foulé* le fit tuer & le mangea. Ces Négres ne ſont pas délicats ; Serpens, Crocodiles, Eléphants, tout leur eſt bon. Et pour ce qui eſt de la chair d'Eléphant, ils la trouvent d'un goût exquis, quand elle commence à ſe corrompre. Elle a pour lors un fumet, qui leur paroît délicieux. Le Sieur *Brüe* s'inſtruiſit, dans ſon voyage de *Galam*, de l'état du commerce de *Tombut*, ou *Tombouctou*, Royaume ſitué aſſez avant dans les terres, au Sud-Eſt du *Niger*, dont le Pere *Labat* tâche de déterminer la ſituation, en marquant la route que ſuivent, pour y aller, les Marchands *Mandingues* de *Galam*, & le tems qu'ils employent dans leur marche. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'entre autres marchandiſes utiles, on trouve dans ce Royaume de l'Or en quantité. Tous les ans il part de *Tripoly* de *Barbarie* une Caravane d'environ dix mille hommes, pour ce commerce avanta-

geux, dont le profit monte, ſelon la ſupputation de notre Auteur, à cent dix-ſept mille écus, que les Tripolitains, ou, comme il parle, les *Tripolins*, gagnent en moins de cinq mois. Il ajoûte que les marchandiſes qu'ils portent à *Tombut*, nous coûtant moins qu'à eux, notre profit pourroit être encore plus conſidérable. Il donne un projet pour établir ſolidement ce commerce, qui pourroit nous conduire à une connoiſſance exacte de l'intérieur de l'Afrique, ignoré juſqu'à préſent en Europe, & ſur lequel on ne nous débite que des Fables.

**
*

ARTICLE LXXI.

GENEALOGIE DES EMPEreurs Trajan & Hadrien, priſe ſur les Médailles, par le P. H. J.

J'Ai promis dans ma *Réponſe* aux *Obſervations* d'un Adverſaire qui m'eſt inconnu, de donner la Généalogie des Empereurs Trajan & Hadrien, & des Princeſſes de leurs Maiſons, qui ſans être Imperatrices étoient Auguſtes; pour preuve que ce nom ou ſurnom dans les femmes ne ſignifie que le ſang des Céſars par la fille d'Auguſte. Cette Généalogie, que perſonne n'a encore traçée au vrai, me donne occaſion, comme j'ai dit, d'expliquer le beau Médaillon du Cabinet des Chartreux de Rome, qui eſt aujourd'hui chez l'Empereur, & qu'on a mal entendu juſqu'ici, touchant *Matidia*, fille de la couſine de *Trajan*.

Après la mort de Domitien, ſecond fils de Veſpaſien, il ne reſtoit de la maiſon des Flaves, entée dans celle des Céſars, qu'un jeune homme, qui

étoit âgé d'environ vingt-cinq ans, quand Domitien mourut. C'eſt celui dont j'ai fait imprimer la Médaille, où il eſt repreſenté tel qu'il étoit à l'âge environ de douze ans : avec l'inſcription, ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟΣ ΝΕΩΤΕΡΟΣ. Au revers, CΜΥΡΝΑΙΩΝ, avec une victoire. Un Conſul Anglois, nommé M. *Sherard*, m'a aſſûré avoir apporté de Smyrne quatre Médailles ſemblables. La jalouſie de Domitien, ou l'eſprit foible de ce jeune Prince, peut l'avoir fait honorablement releguer à Smyrne, pour y être élevé loin des yeux de ſa famille. Quoi qu'il en ſoit, l'Empire ſortit de la Maiſon des Flaves : & elle ne rentra dans les premieres charges, que ſous l'aïeul du grand Conſtantin, au bout d'environ deux cens ans. Après Domitien, l'Empire paſſa dans la Famille des *Ælies & Licinies* Céſars, tige de Nerva, Trajan, & Hadrien, de la maniere qui ſuit :

CESAR AUGUSTE

Ulpie Trajan.

- 5 Ulpie Trajan pere de l'Empereur Trajan.
  - 7 TRAJAN l'Empereur.
- Ulpie Trajan aïeul de l'Empereur Hadrien.
  - Trajan, qui eut de sa femme Plotine.
    - 4 HADRIEN Empereur. Sa seconde femme Poppæa Sabina. Il fut fils de Trajan cousin de l'Empereur Trajan, & de Plotine, seconde femme du même Empereur.

1 Marc Licinius Nerva Silanus, petit-fils de la petite fille d'Auguste. Sa femme Ælia, fille de Ælius Sejan.

- 3 Ælia, femme de Trajan le pere.
  - Ælie Trajan Empereur. Il épousa Plotine, après la mort de son cousin. Trajan fut ainsi gendre de l'Empereur Nerva, son oncle.
- 3 Licinia femme de Marcien.
  - 8 MARCIANE, cousine germaine de l'Empereur Trajan; femme de Matidius.
    - 9 MATIDIA, fille de la cousine de Trajan Empereur.
- 2 Licine Ælius NERVA AVG. sa premiere femme, Plotine, belle-mere de l'Empereur Trajan. Il eut d'elle;
  - 6 Ælia Plotina Aug. seconde femme de l'Empereur Trajan, mere de l'Empereur Hadrien.
- 3 ÆSILLAS Q. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ.
  - De la seconde, qui fut fille de Tite.
    - 10 L. AELIVS N. CAESAR & une sœur qui fut mere de L. AELIVS CAESAR HADRIANVS, ANTONINVS AVG. PIVS.

I. Pline au ſeptiéme Livre de ſon Hiſtoire Sect. XI. dit que Marc SILANVS étoit le petit-fils de la petite-fille d'Auguſte. Le nom du lieu de ſon bis-aïeul eſt ſur les médailles, A. LICIN. NERVA SILANVS. Son pere a ſimplement, comme lui, ſon ſecond ſurnom, ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. L'Empereur Nerva eſt *Ælius*, puiſque ſon frere l'eſt ſur la médaille AESILLAS, dont nous parlerons au n. III. D'où auroient-ils tous deux ce nom, ſinon de leur mere, la femme de Marc Silanus, fille du favori de Tibere, AEL. SEIANVS, ſon collegue dans un cinquiéme Conſulat, exprimé ainſi ſur une médaille de Bilbilis en Eſpagne; TI. CAESARE V. L. AELIO SEIANO COS? Et d'où le fils de l'Empereur Nerva eſt-il ſur ſa médaille, L. AELIVS Nerva CAESAR, que de ſon Pere? Et d'où ſon petit-fils T. AEL. CAESAR ANTONINVS, eſt-il Ælius, que de ſon aïeul?

II. L'Empereur Nerva eſt auſſi *Silanus*, comme ſon pere, ſon frere, ſon aïeul, ſon triſaïeul, & ſon quatriéme aïeul. J'ai rapporté leurs

médailles dans l'Hiſtoire Auguſte, excepté celle du quatriéme aïeul, dont je parlerai au nombre qui ſuit. Les noms entiers de LICINIVS NERVA SILANVS, ſont, comme j'ai dit, ſur la médaille de l'aïeul de ſon aïeul. Je lui donne pour premiere femme une Plotine, du nom de ſa fille PLOTINE, mere de l'Empereur Hadrien. & par conſequent des deux Plotines; La premiere étoit belle-mere de l'Empereur Trajan, qui avoit épouſé en ſecondes nôces la jeune PLOTINE, mere d'Hadrien auparavant.

III. AESILLAS eſt une fameuſe médaille, que j'ai expliquée dans ces Mémoires, & dans mes Remarques ſur Pline AESILLAS Q. & au revers, ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Le ſens eſt: A*Elius* SI*lanus* *Legatus* *Auctoritate* *Senatus* *Quæſtor* ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Ce nom de *Silanus*, fut-il ſeul, l'attache à l'Empereur Nerva, comme à ſon aîné. La qualité de Queſteur ou de Receveur de la Province, ſe trouve auſſi dans les titres du biſaïeul de ſon aïeul, ſous le Triumvirat de Marc Antoine; M. SILANVS AVG. Q. PROCOS. *Marcus Silanus Augur, Quæſtor Proconſulis.*

IV. La médaille d'or de l'Empereur Trajan, lors qu'il n'étoit pas encore *Parthicus*, au revers d'Hadrien couronné de laurier, avec l'inſcription, HADRIANO TRAIANO CAESARI, nous apprend, qu'il a le premier nom d'Hadrien, de ſa premiere femme, qui lui avoit apporté un gros bien, à condition de porter toûjours le nom d'Hadrien; condition qu'il obſerva ſi exactement, que ſur ſes médailles il n'en prend preſque point d'autres, ſinon HADRIANVS AVGVSTVS. Le ſecond nom de Trajan eſt celui de ſon pere naturel: ſi c'étoit le nom de ſon pere adoptif l'Empereur Trajan, il précederoit celui d'Hadrien, comme étant plus noble: & cela s'obſerve religieuſement ſur toutes les médailles d'Hadrien, après la mort de l'Empereur Trajan. Le dernier nom de Ceſar eſt celui de ſa mere. Pourquoi eſt-il Céſar? Parce qu'il eſt petit-fils de l'Empereur Nerva. Les médailles le diſent en Latin, NERVAE NEPOS: & plus ſouvent en Grec, ΝΕΡΟΥΑ ΥΙΩΝΟϹ. Et comment petit-fils de Nerva, que par ſa mere Plotine? Car il n'étoit pas Céſar

par ſon pere. La médaille d'or de Trajan au revers d'Hadrien, que je cite ici, eſt d'une beauté & d'une rareté ſinguliere. Je ne l'ai vuë que chez M. de Cleſves.

V. Trajan eſt un ſurnom de la famille Ulpia. La médaille de Trajan, BOSVICA ULPIA en eſt une preuve, outre celles que j'ai indiquées dans l'Hiſtoire Auguſte. Ce pere de l'Empereur Trajan avoit acquis beaucoup de gloire à la guerre; & pour cela ſur les médailles d'or & d'argent de l'Empereur Trajan, il a le titre de héros d'immortelle ou d'éternelle mémoire.

DIVVS PATER TRAIANVS: teſte nuë.

DIVI NERVA ET TRAIANVS PATER:

L'Empereur Nerva couronné de laurier, & Trajan le pere ſans couronne. Ce ſont le beau-pere & le pere de l'Empereur Trajan.

VI. PLOTINE ſeconde femme de l'Empereur Trajan, fille de l'Empereur Nerva & d'une Plotine: la fille n'ayant pû avoir que le nom de la me-

re, s'il eſt different des noms du pere. PLOTINE deſcend de Plotius Rufus, qui eſt ſur une médaille d'argent du tems d'Auguſte, étant fille de l'Empereur Nerva, & mariée en premieres nôces à Trajan couſin de l'Empereur Trajan, elle fut mere de l'Empereur Hadrien; qui pour cela eſt appellé, comme j'ai dit ſur ſes médailles, petit-fils de Nerva. Il devenoit par ſa mere fille d'Ælius Nerva, de la famille des Ælies: & il nomma pour cela de ce nom d'*Ælia*, la colonie qu'il avoit fondée ſur les ruines de Jéruſalem. L'Empereur Trajan ayant épouſé en ſecondes nôces Plotine la jeune, avant qu'il fût Empereur, il devint gendre de Nerva, & cette alliance lui fraya le chemin à l'Empire. Les médailles principales de Plotine ſont:

PLOTINAE AVG. .)(. DIVO TRAIANO PART. II. AVG. PATRI. *Hadriani Auguſti patri.* La tête couronnée de laurier, c'eſt la mere d'Hadrien, & l'Empereur Trajan, beau-pere, & pere adoptif d'Hadrien.

DIVI NERVA ET PLOTINA IMP. TRAIA. C'eſt l'oncle & beau-pere &

la seconde femme de l'Empereur Trajan, mere d'Hadrien.

PLOTINA AVG*usta* IMP. TRAIANI. On sousentend *conjux*.

VII. TRAIAN n'est César que par sa mere, sœur de Nerva, & par consequent *Ælia*. C'est pourquoi il est appellé sur deux médailles de moyen bronze, que j'ai vuë chez Mr Begon: IMP. NERVA CAES. TRAIAN. AVG. GERM. P. M. .)(. TR. POT. COS. II. SC. Il est aussi de même en argent chez le Roi, & chez le P. Chamillart, sans S C. Trajan se dit là premiérement *Nerva*, du nom de son oncle, son beau-pere, & son pere adoptif, qui est Empereur: *César*, par sa mere, & puis *Trajan* par son pere.

VIII. MARCIANE ne peut être fille que d'un Marcien, fils ou mari d'une Marcia; dont la famille étoit des plus illustres, issuë d'Ancus Marcius, comme les médailles nous l'apprennent. Elle est *Auguste* sur ses médailles, avant que d'être appellée la sœur, c'est-à-dire, la cousine de l'Empereur Trajan. Elle ne le pouvoit être, sinon parceque Trajan &

elle étoient nez de deux sœurs ; ni ces deux sœurs ne pouvoient être Augustes, ou du sang des Césars, sinon étant sœurs de l'Empereur Nerva. J'appelle l'une *Ælia*, l'autre *Licinia*: parceque ce sont les deux noms de la famille de Nerva leur frere. Cette alliance avec un Seigneur de la famille Marcia, ne faisoit pas déshonneur aux Césars.

Les principales médailles de Marciane, sont :

MARCIANA AVG. SOROR IMP. TRAIA*ni*.

DIVA AVGVSTA MARCIANA.

C'est-à-dire, dont la mere étoit Auguste, ou du sang des Césars, avant que d'être alliée aux Marcies.

IX. MATIDIA ne peut être fille que d'un *Matidius*, ni *Augusta* par consequent que par sa mere Marciane, & par son aïeule, sœur de l'Empereur Nerva. Ses médailles disent :

MATIDIA AVG. avec le nom de Trajan : & au revers est celui de Marciane sa mere.

MATIDIA AVG. F. *Matidia Augustæ filia*, au revers de Marciane.

MATIDIA AVG. DIVAE MARCIANAE F.
DIVA AVG. MATIDIA.

On peut remarquer ici l'empressement, qu'avoient les Seigneurs des plus nobles Familles de Rome, d'épouser des filles des Césars ; c'est que cette alliance donnoit droit à leurs enfans d'entrer dans les plus hautes charges de l'Empire : où le Senat ne vouloit élever que des sujets de ce sang-là. C'est ce qui fait que la Maison des Césars fourche si souvent.

X. L. AELIVS CAESAR étoit fils de l'Empereur Nerva, qui le laissa en mourant en fort bas âge, sur une belle médaille Grecque de chez Mr Foucault, il en porte le nom ; Λ. ΑΙΛΙΟC Ν. ΚΑΙCΑΡ. *Lucius Ælius Nerva Cæsar* : comme sur les médailles de la colonie de Bostra, Ν. ΤΡΑ. ΒΟCΤΡΑ : c'est Νερουΐα Τραϊανὴ Βοστρα. Le prenom *Lucius* est celui des aînez de la Famille Ælia. Sejan l'avoit de même sur la médaille que j'ai citée. Nerva avoit eû ce fils de la fille de l'Empereur Tite : d'où vient que le neveu de cet Ælius César prit le prénom de Tite :

T. AEL. CAESAR HADRIANVS AVG. PIVS.

Venons maintenant au médaillon, comme on me l'écrit, ou médaille de grand bronze, que l'Empereur Hadrien fit frapper à l'honneur de Matidia, sa parente au troisiéme degré. D'un côté est la tête d'Hadrien nuë avec l'inscription : HADRIANVS AVGVSTVS. Au revers un superbe édifice, tout pareil à celui qui se voit sur une médaille de Neron, avec ces lettres, MAC AVG. & G. C. de même : lettres que les Antiquaires expliquent, MA*cellum* AVG*usti*, après Xiphilin, ce me semble. Il y a plus de vingt ans que j'ai averti qu'il falloit lire. MA*usoleum Cæsaris* AVG*usti*. Le P. Donat Jésuite, dans son excellent Livre *Roma vetus & nova*, page 240. represente les restes de ce Mausolée, qui subsistent encore. Quelle ressemblance peut avoir un marché à un superbe édifice, que ces médailles nous font voir ? Le même Neron avoit fait bâtir un pareil Mausolée pour sa mere. La médaille, que Patin a mise dans ses familles Romaines, MINEIA MF. nous l'apprend. Je l'ai expli-

quée dans mes Notes ſur Pline ; *Mauſoleum Inſigne* NERO *Imperator Agrippinæ Matri Fecit*. S. C. *Senatus-Conſulto*. Sur la médaille ces deux lettres NE ſont accolées : ce que l'impreſſion ne peut imiter.

L'édifice dépeint ſur cette médaille d'Hadrien eſt ainſi rapporté dans une lettre écrite de Rome à un ami : *Baſilica ornata di ſtatue, né cui lati due portici di molte colonne, è ſopra ricoperto. Sotto*, c'eſt-à-dire, dans l'exergue, DIVAE MATHIDIAE SOC. *è ſi cognoſce che ſtato dorato*. Aux deux côtez de l'édifice, S. C. *Senatus-Conſulto*.

Ælius Spartianus avoit vu ce médaillon, car dans la vie d'Hadrien, chap. 9. Il dit, SOCRVI SVÆ *honores præcipuos impendio ludis gladiatoriis, aliiſque officiis*. Mais il a ſagement éludé la difficulté ; il a évité de dire, qui étoit cette belle-mere. Il voyoit bien qu'il ſeroit abſurde de dire, que la fille de ſa couſine étoit ſa belle-mere. Caſaubon, qui a bien perdu du tems, auſſi-bien que Saumaiſe à faire des remarques ſur ces ſix prétendus Auteurs de l'Hiſtoire

Auguste : (car ces six n'en sont qu'un, & Casaubon porte son Lecteur à le croire, dans ses notes, fol. 4.) Casaubon, dis-je, ne savoit peut-être pas, ou le dissimuloit ; que les manuscrits de ces Auteurs ne sont pas d'une antiquité fort reculée. Des deux qui sont à la Bibliotheque du Roi ; au nombre 4942. & 4943. l'un est écrit au commencement du quinziéme siécle ; l'autre sur la fin. Et celui du Vatican, à ce qu'on assure, est ou copié sur ceux-ci, ou ceux-ci l'ont été sur celui-là : car ils ont tous les mêmes défauts, & apparemment défauts affectez pour les faire croire anciens.

Casaubon donc a cru que cette belle-mere, que Spartien donne à Hadrien, c'est Marciane. On l'a relevé là dessus. Une cousine germaine peut-elle être la belle-mere de son cousin germain ? Ceux qui ont vu cette médaille, y ont lû, DIVAE MATIDIAE So*crus*. Et voyant que cette Matidia pouvoit encore moins que sa mere Marciane être la belle-mere d'Hadrien ; ils ont forgé dans quelques inscriptions, premierement sur

le papier, d'où ensuite on les a transportées sur la pierre une autre Matidia que celle dont nous avons les médailles; une beaucoup plus vieille dont on n'a aucune médaille ni autre monument certain, ni dans l'histoire même la plus fabuleuse. Cette autre Matidia ne pourroit être qu'une grande tante de celle-ci; & ne seroit non plus du sang des Césars, que le pere même de celle qui est nommée sur cette médaille. Pourquoi donc sur les médailles parleroit-on d'elle? Qui l'auroit fait consacrer comme celle-ci? Enfin érigeroit-on un mausolée à une belle-mere? Il y a plus. L'Empereur Hadrien n'a point eu, & n'a pû avoir de belle-mere. Plotine sa mere vivoit du tems de Trajan: Pourroit-il avoir en même tems une belle-mere?

Le sens de la legende entiere de cette médaille est, HADRIANVS AVGVSTVS, DIVAE MATIDIAE *Sacerdoti Optimi Cæsaris*, ou *Cæsarum Senatus-Consulto.* Hadrien Auguste a fait bâtir, de l'aveu du Senat, à l'honneur de Matidia de glorieuse mémoire: quoi? Le Mausolée dé-

peint ſur cette médaille. Le Senat avoit donné à Trajan, deux ans avant ſa mort, le ſurnom d'*Optimus*, le Très-bon. Après ſa mort Matidia fille de ſa couſine, ſe fit Prêtreſſe de ſon nom, pour lui offrir de l'encens à certains jours; & pour honorer la bonté de ſon naturel, ſuperieure à celle des autres Céſars.

Les anciennes médailles nous repréſentent encore une autre Prêtreſſe de Prince conſacré dans cette Maïſon. C'eſt ANTONIA AVGVSTA, fille de Marc-Antoine, & d'Octavia ſœur d'Auguſte. Antonia ſe fit Prêtreſſe d'Auguſte ſon oncle; ainſi qu'elle eſt appellée ſur ſa médaille, laquelle eſt en or chez le Roi: SACERDOS DIVI AVGVSTI.

M. Spanheim dans ſon ſecond Tome, page 275. ajoute encore Livia femme d'Auguſte, qu'il dit avoir été comme Antonia, *Sacerdos divi Auguſti*; ſur le témoignage de Dion, Livre LVI. pag. 600. ſur une inſcription de Gruter, pag. CCXXVI. ſur une belle médaille de Livia, qui lui donne, dit-il, ce titre; ſur l'autorité de Velleïus, Liv. II. n. 75. qui

l'appelle, la Prêtresse & la fille d'Auguste, passé au nombre des Dieux; & enfin sur Ovide, qui y fait allusion au quatriéme Livre *de Ponto*, vers 107. où il parle de Tibere & de Livia, après la consecration d'Auguste, en ces termes:

Stant pariter natusque pius CONIVX-
que SACERDOS:
Nomina jam facto non leviora Deo.

Mais si la médaille que cite M. Spanheim, sans nous dire le Cabinet où elle est, sans en marquer ni les symboles, ni la legende, ni le métal, ni le volume: si cette médaille, dis-je, existe en quelque endroit, que tout le monde ignore, (car je ne la trouve pas même indiquée par qui que ce soit:) elle est fausse, elle est fabriquée sur ce que les Auteurs ont imaginé: aussi bien que l'inscription de Gruter. M. de Tillemont, qui d'ailleurs paroît adopter comme vrai, tout ce qu'il trouve dans les livres & sur les pierres, ne laisse pas de traiter de *bizarrerie assez extraordinaire*, que Livie par le testament d'Auguste

changea ſon nom de Livia en celui de Julia : c'eſt en effet comme ſi l'on diſoit, qu'Anne d'Aûtriche, par le Teſtament de Loüis XIII. changea ſon nom d'Aûtriche en celui de Bourbon : & qu'alors Livia *devint la fille de ſon mari*, & enſuite *ſa Prêtreſſe*. J'ai demontré par les médailles, dans l'Hiſtoire Auguſte la fauſſeté du changement de nom de Livia en Julia : c'eſt à la page 705. & 706. & quant à ſa Prêtriſe, comment Livia auroit-elle pû être Prêtreſſe d'Auguſte après ſa mort ; puiſqu'elle eſt morte avant lui ? Deux médailles, que j'ai rapportées là même, atteſtent ce fait.

ΘΕΑ ΛΙΒΙΑ. *Diva Livia.* : avec ſa tête. La voilà morte ſans doute. Au revers, la tête d'Auguſte ſon mari, il n'eſt point mort, n'étant point ΘΕΟΣ, comme ſa femme eſt ΘΕΑ. ΚΛΑΖΟΜ. Médaille frappée à Clazomenes, ville de l'Ionie, dans l'Aſie mineure, proche d'Epheſe. Elle eſt au Cabinet du Roi.

ΘΕΑ ΛΙΒΙΑ. *Diva Livia*, & ſa tête. Au revers, la tête d'Auguſte, ΣΕΒΑΣΤΟΣ. *Auguſtus* : mais non pas ΘΕΟΣ. Il vit donc encore, & on le

conſole, en lui diſant que ſa femme eſt au rang des divinitez. MAΓΥ. Médaille frappée à Magyde en Pamphylie, rapportée par M. Vaillant, pag. 6. & 7.

On pourroit ajouter à ces deux médailles une troiſiéme, décrite dans le *Treſoro Britannico*, Tome II. page 180. du Cabinet du Duc de Devonshire: mais elle m'eſt ſuſpecte par plus d'un endroit: & je ne me ſers point de témoins ſuſpects. Quant à accorder les deux médailles que je viens de rapporter, avec les Auteurs que Mr Spanheim vient de citer, & autres; j'y perdrois ma peine: d'autres l'entreprendront, s'ils veulent.

ARTICLE LXXII.

HISTOIRE LITTERAIRE DE la Ville de Lyon avec une Bibliothéque des Auteurs Lionnois sacrez & profanes distribuez par siécles. De plus antiquitez de Lion. Par le Pere de Colonia de la Compagnie de J. à Lion chez François Rigollet Libraire sur le quai des Célestins au mercure 1728. in 4° I. Tome & deux parties I. pagg. 291. 2^e partie pagg. 440.

Suite de l'Article LXVI. au mois de Juin, page 1092.

Seconde Partie.

Histoire Littéraire des six premiers Siecles.

LE P. *De Colonia* ayant fixé la fondation de *Lion* à l'année 42. avant J. C. & établi *Munatius Plancus* pour son Fondateur, ainsi que nous l'avons dit en parlant de la premiere Partie, ou des *Antiquitez de Lion*; commence ici par examiner la

Littérature Lionnoiſe du premier ſiécle ; ce ſiecle qui eſt le beau point de vûë de la ſpendeur de Lion, ſeroit auſſi le plus fécond & le plus brillant pour l'érudition, ſi on vouloit adopter tout ce qui eſt rapporté par une foule d'Auteurs du ſeizieme & du dixſeptieme ſiecle, & même par M. Claude de *Belliévre*. On verroit un *Lucius Plotius* & un *Marc Antoine Gniphon*, ces grands maîtres de *Ciceron* & de *Jules César* devenir tout à coup Lyonnois : on verroit ſucceſſivement à *Lyon* trois différens Athénées, ou lieux conſacrez à la Déeſſe des ſciences : on verroit ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt les Phocéens attirez par la grande réputation des Druïdes Gaulois échanger avec eux les ſciences par un commerce de littérature utile à tous les Peuples : viſions toutes pures qui n'ont aucun fondement légitime. On ſçait ſeulement par *Céſar* & *Pomponius Mela* que dès les commencemens on cultivoit dans ces Contrées l'Aſtronomie, la Philoſophie, la Juriſprudence, la Géométrie, la Médecine, la Poëſie même, mais une Poëſie dogmatique, & digne des Druïdes : car c'étoient les

grands, les ſeuls maîtres ; & leur point capital de Doctrine étoit l'immortalité de l'âme, qui dégénéra depuis en métempſycoſe mitigée, ou moins dure que celle de Pythagore.

On voit bien que le P. *De Colonia*, reculant l'époque de *Lion*, ôte à *Plôtius* & *Gniphon* leurs lettres de naturalité ; mais ces deux Sçavans ne laiſſoient pas d'être Gaulois ; & c'eſt toûjours un honneur pour les Gaules. Le P. *De Colonia* donne à ce ſujet une explication heureuſe d'un vers de *Juvenal*, en le liſant comme *Lambin*,

Rufum, quem toties Ciceronem Allobroga dixit.

Deſorte que ce n'étoit pas *Rufus* qui traitoit Ciceron d'*Allobroge* ; mais bien les Romains qui par honneur appelloient *Rufus* le *Ciceron Gaulois*.

Pour revenir à *Lyon* ; cette Ville ne compte dans ſon premier ſiecle que trois Auteurs ; mais d'un tel nom qu'ils en vaudroient bien d'autres, s'ils étoient auſſi Auteurs qu'ils ſont illuſtres. C'eſt *Munatius Plancus* le fondateur, l'Empereur *Claude*, & *Ger-*

manicus ſon frere. Mais malheureuſement il ne reſte du premier que quelques Lettres mêlées avec celles de *Ciceron*, du ſecond que ſa Harangue en faveur des Lyonnois, & du troiſiéme qu'une Epigramme que voici.

Thrax puer adſtricto glaciē dùm ludit in Hebro
Frigore concretus pondere rupit aquas.
Dùmque imæ partes rapido traherentur ab amne
Abſcidit heu! tenerum lubrica teſta caput,
Orba quod inventum mater dùm conderet urnâ,
Hoc peperi flammis; cætera, dixit, aquis.

Le ſecond ſiecle change la ſcene, & fait voir pour Ecrivains des Martyrs, des Peres & des Docteurs de l'Égliſe. » Parmi ces Ecrivains Lionnois ou de fait ou de droit, dit le Pere « *De Colonia*, on verra avec plaiſir « dix Evêques du nombre des 125. « qui ont gouverné notre Egliſe; car « on ſçait aſſez qu'on ne s'aviſe point «

» de disputer à une Ville ce droit qui » est pleinement autorisé & par l'usa- » ge & par la raison. A la tête de ces » Evêques de Lyon se présenteront les » *Irenées*, les *Euchers*, les *Remys*, les » *Agobards*. Parmi ceux qui sont al- » lé gouverner d'autres Eglises on re- » marquera sur tout un *Sidonius Apol-* » *linaris* ; & le nombre de nos Auteurs » grossira visiblement à mesure que » nous avancerons ».

Au reste, tous les monumens littéraires de ce second siecle se réduisent à trois Lettres, même assez courtes ; mais précieuses par le nom de leurs Auteurs. La premiere est celle des quarante-huit Martyrs, dont étoit Saint *Pothin*, adressée de leur prison aux Chrétiens d'Asie, au sujet de la Doctrine de *Montan* : *Eusebe* en parle L. V. La seconde est encore des mêmes Saints Martyrs au Pape *Eleuthere* ; elle étoit principalement écrite, dit le P. *De Colonia*, pour insinuer tacitement au Pape le dessein de sacrer Evêque Saint *Irenée* qui en étoit le porteur. La troisieme est l'Epitre des Chrétiens de *Lyon* & de *Vienne* à ceux d'Asie & de Phrygie pour leur rendre compte

du martyre des quarante-huit, & en particulier de Saint *Pothin.* A leur occasion l'Auteur releve quelques méprises de *Baronius* & de quelques autres : il examine & discute au long tout ce qui peut éclaircir cette Epitre.

Troisieme *Siecle*. Saint *Irenée* y fait le principal rôle ; car on le place au troisieme siecle, parce que ce fut celui de sa mort. Nous ne suivrons pas l'Auteur dans ses réflexions sur la personne & les œuvres de ce grand Saint. Ce sont des points assez connus. Nous dirons seulement quelque chose de son martyre. C'est une Tradition respectable que l'Auteur justifie contre les Protestans, entre autres Messieurs *Cave & Dodwel*, & contre quelques Écrivains Catholiques, qui veulent que Saint *Irenée* ait été massacré avec son Troupeau non en haîne de la Foi ; mais parce que les Chrétiens de Lyon avoient pris parti pour *Albin* contre Severe. Le Pere *De Colonia* allégue contre cette fausse supposition un passage de *Tertullien* L. *Apologet*. C. II. *Nunquam Albiniani, nec Nigriniani, vel Cassiani inveniri potuerunt Christiani.* Et la raison qu'il en apporte, c'est

que, *Christianus nullius est hostis, nedum Imperatoris.* Outre cela l'Auteur convainc ses Adversaires d'anachronismes insoûtenables par rapport à la revolte des Chrétiens, & à la haîne de *Severe* ; d'où il conclut qu'il faut en revenir à la Tradition, & croire que le massacre général des Chrétiens & de Saint *Irenée* se fit par voie de fait dans un soulévement de Payens furieux, de ce que les Chrétiens ne voulurent point prendre part aux Fêtes profanes & sacriléges qu'on fit à *Lyon* pour célébrer les *Decennales* de *Severe.* Il est impossible de faire valoir dans un Extrait quantité de raisons dont la multitude fait la principale force. Au reste le P. *De Colonia* s'en tient au martyre du Saint, & ne prétend point autoriser certaines petites Traditions qui paroissent outrées, telles que celle qui fait entendre que le sang des Martyrs couloit à si grands flots dans la Saône, qu'il remonta fort loin contre le cours du fleuve.

Quatriéme *Siécle.* Celui-là est peu fertile en Litterature, peut-être à cause de l'inondation des Barbares. Les recherches de l'Auteur ne roulent que

ſur deux objets : 1°, ſur les Ecoles municipales établies dans *Lion*, & dotées par les Empereurs. 2°, Sur le commerce Litteraire du troiſiéme Evêque S. *Juſt*, avec Saint *Ambroiſe*, & ſur l'Anathême qu'il prononça dans le Concile d'*Aquilée* contre les Ariens. Voilà tout. Car le P. *de Colonia* eſt trop amateur de la verité pour faire S. *Ambroiſe* Lionnois, ainſi que d'autres l'ont fait.

Les Ecoles Municipales, ou Univerſitez & Colléges, ſont connus non ſeulement par *Sidonius Apollinaris*; mais par *Rutilius Gallicanus*, Saint *Jeroôme*, *Simmaque*, *Eunapius*; ces Auteurs auſquels il faut joindre le Code Theodoſien, font voir clairement que les Gaules ſe diſtinguoient alors par l'Eloquence, la Poëſie & la Grammaire; & que c'étoit preſque là leur unique étude, comme il paroit par l'onziéme Loi du Code Theodoſien. Les fameux Rhéteurs ou Poëtes Theon, Ruhtius, Titianus, Pacat, Eumene, qui brillerent à peu près dans ces mêmes tems, en ſont une preuve. *Eumene* encore plus genereux que bon Orateur, fit un trait de Magnanimité digne d'un grand éloge. Pour faciliter le rétabliſſement

des Ecoles publiques ruïnées par des Brigands, il offrit, ſans balancer, la penſion annuelle qu'on lui donnoit pour ſon ſalaire de Rhéteur. Le P. *de Colonia* n'oublie pas de mettre parmi ces illuſtres du quatriéme ſiécle *Siagrius* Préfet du Prétoire, Poëte & grand Magiſtrat. Il y joint encore *Siagria*, Dame de cette même famille, qui, environ un ſiécle après, contribua de ſes grands biens à racheter juſqu'à ſix mille eſclaves, à les nourrir & à ménager leur retour; ce qui la fit appeller le *veritable treſor de l'Egliſe*.

Saint *Juſt* occupe, avec juſtice, une place diſtinguûée dans cet Ouvrage. On détaille, mais ſans rien garentir, ſa deſcendance de l'ancienne Maiſon de *Tournon*. On parle de ſa vie qu'on trouve dans *Surius*, & qu'on croit être écrite par le Prêtre *Conſtantius*. On fait mention de ſes Lettres à Saint *Ambroiſe*, & des reponſes de ce Saint: il y a un article pour le Concile d'Aquilée, où aſſiſta Saint Juſt; & un autre pour raconter ſa retraite au ſujet d'un homme dont il ſe reprochoit la mort, quoiqu'il en fut la cauſe très-innocente.

Le cinquiéme Siécle, quoiqu'obſ-

curci par un nuage de barbares qui fondirent dans les Gaules, ne laisse pas de fournir beaucoup à la Littérature. *Avitus* & *Sidonius Apollinaris*, outre quantité d'autres personnages celebres nommez par ce dernier, font bien voir qu'il avoit un peu tort de se plaindre de la barbarie des *Bourguignons*, vû que du moins elle n'empêcha pas les lettres de fleurir, ni la Ville de *Lyon* d'être regardée comme *l'Académie publique des Sciences au deçà des Mers*, & comme l'*Azile de la Sagesse*, pour user des termes d'*Heric* d'*Auxerre* Auteur de la vie de S. *Germain d'Auxerre* du tems de *Louis le Gros*. Le Pere *De Colonia* ne fait pas difficulté de joindre à Sidonius deux illustres amis qu'il avoit, S. *Mamert* Archevêque de Vienne, *Claudien Mamert* son frere, que *Vossius* a mal à propos confondus en un. A la vérité ces deux personnages ne sont pas prouvez Lyonnois. Mais *Sidonius* l'étoit, & avoit été leur Mécéne. Voilà une liaison qui vaut tître ; & d'ailleurs on n'est par faché de connoître en passant le véritable instituteur des Rogations. C'est Saint *Mamert* ; comme il est évi-

dent par ces mots de *Sidonius* à *Aper* : *Rogationum .... nobis ſolemnitatem primus Mamertus Pater & Pontifex... invenit, inſtituit, invexit.* Son frere *Claudien*, ſuivant le témoignage du même *Sidonius*, eſt l'Auteur du *Pange lingua glorioſi prælium certaminis.*

Pour *Sidonius Apollinaris* il eſt inconteſtablement Lyonnois, quoiqu'en diſe M. *Savaron.* Pluſieurs traits répandus dans les Ouvrages de ce Poëte gendre de l'Empereur *Avitus*, & depuis Evêque d'Auvergne, ne laiſſent pas la moindre lueur de doute. Nous nous étendrons moins que le P. *De Colonia* ſur ce Poëte Orateur, qui étoit en même-tems un des plus honnêtes hommes de ſon ſiecle. Comme c'eſt dans ſes Ouvrages que l'Auteur a trouvé la clef de la Littérature Lyonnoiſe, & qu'il en a puiſé le deſir d'exécuter ſon entrepriſe, il n'eſt pas ſurprenant qu'il n'omette rien de ce qui regarde *Sidonius.* Un des traits les plus conſidérables qu'il en tire, c'eſt ce qui touche Saint *Patient* Archevêque de Lyon, que *Sidonius* appelle *Pape* : *Sidonius Domino Papæ Patienti* S. ſuivant l'uſage continué juſqu'au Pape Gré-

goire VII. qui s'appropria ce nom. On prouve que la Basilique bâtie par Saint *Patient* & ornée d'une inscription de *Sidonius*, que cette Basilique est celle des *Machabées*, dite ensuite de S. *Just*, & l'on s'étend sur l'Histoire de cette Eglise. Enfin on examine quelques-unes des Poësies de *Sidonius*, on raconte comment engagé dans l'Episcopat il renonça à la Poësie, se rendit profond dans les sciences divines, nourrit presque seul quatre mille pauvres, fut persecuté, & depuis honoré comme un Saint. Le P. de *Coloniâ* en parlant de l'invitation de *Sidonius*, *ad Sororium suum Ecdicium*, observe que *Sororius* est un mot de la basse Latinité, il l'entend sans doute pour signifier *Beau-frere*; car Ovide se sert de ce mot dans un autre sens.

Le caractere du Prêtre *Constance*, & la connoissance de ce qu'il a fait de memorable occupe un Chapitre. Saint *Eucher* vingt-uniéme Archevêque de *Lion* fournit assez de matiére pour sept ou huit. L'Auteur s'applique sur tout à refuter le systême des deux *Euchers*. Il fait voir par d'anciens Missels, que l'Eglise de *Lyon* n'a reconnu qu'un seul

Eucher juſqu'à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle ; qu'alors les nouvelles Editions du Bréviaire de *Lyon* introduiſirent un ſecond S. *Eucher* ; que les raiſons des Sçavans Critiques tirées 1°. des deux Conciles d'Orange en 441. & en 529. où l'on voit le nom d'*Eucher* Evêque de Lyon, 2°. des Actes de Saint *Ceſaire* d'Arles, & de ceux de Sainte *Conſortie* fille de Saint *Eucher*, que ces raiſons, ont été renverſées par Monſieur *Antelmi*, qui montra 1°. que l'Eucher qui a ſouſcrit au ſecond Concile d'Orange en 529. n'eſt & ne peut être un Archevêque de *Lion*; mais que ce devoit être quelque Evêque de la Province d'*Arles* : 2°. Que quatre Manuſcrits des Actes de *Ceſaire* ne donnent point le titre d'Evêque de *Lion* à l'Eucher qui accompagna Saint *Ceſaire* dans ſon voyage & que ce Saint contraignit de faire un Miracle. 3°. Enfin que les Actes de Sainte *Conſortie*, quoique vrais pour la ſubſtance ont été viſiblement alterez.

VI^e Siécle. Nous en dirons peu de choſe pour ne pas trop prolonger cet extrait. Auſſi y voit-on moins de litterature que de faits intereſſans pour

les Lyonnois. On y developpe le mystere & l'Histoire de la conference des Evêques Catholiques avec les Ariens en presence du Roi *Gondebaut*; le détail de la Loi *Gombette*, ainsi dite du nom de ce Prince; la fondation du grand Hôtel-Dieu authorisée par un Concile National où l'on trouve entr'autres choses ces inscriptions sur la famille des *Dodieu.*

A la loüange de Dieu Createur
Pere Eternel de notre Redempteur
Les Dodieu ont fondé à l'Hôpital
Six livres. Dieu les garde de mal,
Pour sustenter les miserables
Et repenties; a Dieu soit agreable.
Premierement honorable persoine
Messire Jean Dodieu Docteur Chanoine
De S. Paul Sacristain de S. Just,
Qui a fondé quinze livres tout just,
Un chacun an perpetuelllement
A l'Hôtel-Dieu pour nourrir doublement
Le jour de Pasques, Pentecôte & Noé,
Tous les pauvres dont Dieu soit loé.

. . . .

Dame Marguerite Porte a fondé
Quinze livres aux pauvres, & donne
Monsieur l'Elu Jaques Dodieu

Juillet 1729. *Autres*

Autres cinq livres au même lieu.
Jean Dodieu ne s'oublie mie:
Car il a fondé cinquante sols
De Dieu soient-ils tretous absous.

L'on peut dire de ces Veers (1) *la rime n'est pas riche & le style en est vieux*, & tout le contraire de ceux qui montrent que le Pont du Rhône est l'Ouvrage du Pape Innocent IV.

Virtutum capa, vitiorum framea Papa,
Progenie magnus, ferus ut leo, mitis ut agnus.
Innocens verè dictus de nolle nocere
Posset ut hic fieri pons sumptus fecit habere,
Pontem petrarum construxit Pons animarum,
Ut plebis nemo partem portaret utramque.
Tanto Pontifici quisquis benedixerit isti,
Æsque sibi carum dabit, ut pons crescat aquarum
Integer annus ei; quadrugenaque sit Jubilæi.
Summi Pontificis opus est pons nobilis iste
Istius artificis tibi grata sit actio, Christi;

(1) Mol. Misant.

Quando nomen ei privatio dat nocumenti,
Qui pro laude Dei facit hæc manifestu videri.
Dominus Innocentius Papa S. Nicolaus.

„ Le Penultiéme vers, dit le P. *De* „ *Colonia*, est si mal tourné qu'il a „ grand besoin de Commentaire. On „ veut dire que l'utilité de ce pont avoit „ illustré le nom du Souverain Ponti- „ fe en garentissant le Public de divers „ malheurs qu'il avoit essuyez jusques- „ là, il paroit qu'on veut sur tout faire „ allusion au funeste accident qui étoit „ arrivé cinquante & quelques années „ auparavant aux portes de cette vil- „ le, lorsque *Philippe Auguste*, & *Ri-* „ *chard* Roi d'Angleterre y ayant tra- „ versé le Rhône avec la plus grande „ partie de l'armée des Croisez le pont „ de bois sur lequel ils l'avoient passé „ tomba tout-à-coup, & plusieurs per- „ sonnes de leur suite périrent par cet „ accident „.

Ce vers penultième *quando* ou *quantò*, ou *quantùm nomen ei privatio dat nocumenti* ne demande point, ce semble, une explication si sçavante & si

recherchée. Ne seroit-il point plus naturel de dire tout simplement qu'il fait allusion au nom d'*Innocent : Privatio nocumenti ei nomen dat.* Ne pourroit-on pas dire la même chose du vers, *ut Plebis nemo partem portaret utramque*, à sçavoir qu'il signifie que le Pape empêcha le Peuple de porter le double fardeau de la matiére & & de la façon du pont, *Sumptus & Petras.* En effet *Innocent* contribua seulement aux frais du pont, mais il ne le fit pas tout entier à ses dépens. Cette interpretation paroit au moins plus simple que celle qui fait entendre que le peuple ne partagea point avec le Pape la double gloire d'être *Pons animarum* & constructeur du Pont de pierre.

Le reste de ce sixiéme siécle roule sur S. *Sacerdos* qui bâtit les Eglises de S. Paul & de Sainte Eulalie, sur un monument du Comte *Richard*, sur l'Eglise des Apôtres ou de S. *Nisier* devenuë Metropolitaine, sur la visite juridique des Reliques des Saints Evêques de *Lion* ensevelis dans cette Eglise, enfin sur le Corps de Saint *Ennemond.*

ARTICLE LXXIII.

LETTRE DU P. DE VITRY, De la Compagnie de Jesus, au R. P. E. Souciet de la même Compagnie, sur les Poids & Monnoyes des Romains.

MON REVEREND PERE,

Nous avons, des anciens Romains, deux sortes de Poids : les uns sont de simples Poids, qui ne servoient qu'à peser ; & l'on en trouve de pierre, de marbre, plus souvent de pierre de touche, & quelquefois de cuivre ou de bronze. Je n'entreprens point de vous entretenir de ces sortes de Poids ; & je laisse volontiers le soin de les examiner, à celui qui s'est chargé de faire le second volume *Musæum Kircherianum*. Depuis la mort du R. P. *Bonanni*, qui avoit déja considérablement augmenté la Gallerie du College Romain, elle se trouve enrichie & annoblie de plusieurs bonnes pieces, & entre autres de quelques Poids anciens,

dont l'examen ſera très-curieux, & méritera l'attention des Sçavans. Pour moi, je me borne aux autres Poids, qui ſervoient de Monnoies au tems de la République Romaine, & qu'on appelloit *æs grave*. On en trouve dans les cabinets des Curieux ; & il y en a pluſieurs dans le cabinet de l'Abbaye de Sainte *Geneviéve* de Paris, qui ſont très-bien gravez en trois ou quatre planches. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on y eût marqué exactement le Poids de chaque piece. Mais il ne s'en trouve nulle part tant qu'à Rome. Je me ſouviens que M. *Henrion* me diſoit à Paris en 1710. qu'il n'y avoit que Rome qui pût fournir toutes les connoiſſances néceſſaires pour fixer la valeur des anciens Poids & Monnoies Romaines ; mais qu'il avoit ſouvent écrit à Rome ſur cela & qu'il n'en avoit pû tirer les éclairciſſemens qu'il ſouhaitoit. Si vous êtes, comme j'ai lieu de le croire, du même goût que lui ; je me flatte que vous ferez quelque attention à mes obſervations, & que vous voudrez bien me communiquer les réflexions qu'elles vous donneront lieu de faire. C'eſt dans cette vûë que je vous ai envoyé

21. de ces poids, tous differens l'un de l'autre, en attendant que je vous en envoie plusieurs autres que je garde, soit pour les mieux étudier, soit pour faire graver ceux qui me paroîtront le meriter. M. le Marquis *Scipion Maffei*, dans le sçavant Ouvrage qu'il publia l'an passé en Italien, sous le titre de *Istoria Diplomatica*, en a fait graver cinq (pag. 254.) dont il y en a trois qui lui paroissent plus singuliers. Je les ai tous cinq, & d'autres qui n'ont pas encore été publiez, que je sçache. J'ai eu la patience d'en peser moi-même, ou d'en faire peser devant moi plus de cinq cent, en me servant pour cela des poids qui sont à present en usage à Rome. Vous me ferez plaisir de peser à Paris ceux que vous avez, & de comparer le Poids que je vous marque, avec celui que vous trouverez.

Dans cet examen que je vous prie de faire avec moi, j'ai compté sur trois points de fait, sur lesquels cependant j'attendrai votre jugement, & celui des Sçavans de votre connoissance, avant que de les regarder comme des principes incontestables.

Juillet 1729.

Le premier est que la Livre de douze onces ; dont on se sert aujourd'hui à Rome, est précisément de même poids que celle dont les anciens Romains se sont servis. C'est ici le sentiment le plus reçû parmi les Connoisseurs : & quoiqu'il ne soit pas peut-être sans quelque difficulté, cependant je crois qu'il sera encore plus difficile de produire rien de plausible, pour former & bien établir aucun systême contraire à celui-là.

Le second est, que la Livre, l'Once, la Dragme, ou l'Octave, le Denier & le Grain dont on se sert à Rome, sont les mêmes dont on se sert, & dont on s'est toûjours servi à Rome dans la mesure des Drogues de la Médecine. Les gens de la profession me l'ont dit ainsi sans hésiter, & je ne puis douter de cet article là. Mais je doute fort de ce qu'ils m'ont ajoûté, avec la même assurance, que la Livre & l'Once de Rome, sont les mêmes, dont les Médecins & les Apotiquaires se servent par tout où l'on suit les recettes des anciens Médecins Grecs. Ce qui me fait très-fort douter de ce dernier article, est ce que M. *Savot*, qui

étoit Médecin François, dit (3^e part. chap. 37. page 287.) que „ le scrupule de Médecine en France pese „ vingt grains de poids de notre Marc; „ l'Antique vingt un; la Dragme de „ Médecine en France, 60 grains; l'antique, 63 . . . . ; la livre de Médecine „ en France, revient à 10 onces poids de „ marc . . . . d'autant que le scrupule de „ Médecine n'est que de 20 grains, au „ lieu que celui du poids de Marc est de „ 24 „ . Il repete souvent la même chose dans les Chapitres suivans du mêm- Livre.

Le troisiéme point est, que l'once de Rome pese moins que l'once de Paris dans la raison de douze à treize. Je dois supposer cela vrai sur le rapport de nos Marchands François, établis à Rome, qui font venir de France des galons d'or, & autres choses précieuses qui se vendent au poids. Ils m'ont assuré constamment, que les huit onces qui font le Marc de Paris, leur rendoient huit onces deux tiers, ou huit onces seize deniers de Rome, & que douze onces de Paris faisoient treize onces Romaines : de sorte que cent quarante-quatre onces de Paris,

qui ne ſont que dix-huit marcs ou neuf livres de Paris, ſont cent cinquante-ſix onces, ou treize livres Romaines. Ainſi la raiſon de l'once de Rome à celle de Paris, de l'octave à l'octave, du denier au denier, & du grain au grain, eſt de douze à treize; & la raiſon de la livre à la livre eſt de 9 à 13.

Il pourroit ſe faire que cela ne fût pas exactement vrai, ni dans toute la préciſion; & que les Marchands employaſſent cette raiſon de douze à treize, comme étant d'un uſage plus facile. Mais au moins on doit être perſuadé ſur leur témoignage uniforme, que cette proportion approche fort de la vraie; & que pour la commodité du calcul on peut s'en tenir là.

Sans entrer dans la diſcuſſion de tous les ſentimens differens que les Sçavans ont embraſſez ſur cette matiere, le R. P. *Bernard Lami*, dans ſon Livre *De Templo Hieroſolymitano*, (pag. 46. & 47.) prétend que l'once Romaine peze 536. grains de ceux dont 576. font l'once de Paris; que M. *Aujout* ne lui en donne que 523. M. *le Pelletier* 535. $\frac{33}{35}$. & le R. P. Merſenne 531. Si la raiſon de douze à treize étoit bien juſte-

ment celle de l'once de Rome à l'once de Paris, le systême du R. P. *Mersenne* en approcheroit le plus près. Car dans cette supposition l'once Romaine seroit précisément de $531\frac{9}{13}$, puisque $13 : 12 :: 576 : 531\frac{9}{13}$.

Le R. P. Bernard *Lamy* paroit s'être arrêté à ce qu'il avoit trouvé établi par M. Gassendi, dans la Vie de M. *Peiresc*, (in 4°, L. II. pagg. 121. & 122.) après l'experience faite sur une seconde copie du Conge Farnèse, que M. *Peiresc* avoit fait venir de Rome. Mais pour le remarquer en passant, outre que cette copie n'étoit pas faite apparemment avec toute l'exactitude nécessaire, il y a encore dans la conclusion que M. *Gassendi* tire de son experience, une petite négligence; & ces deux défauts influent dans tout le calcul qu'il suit pour la réduction des Mesures Romaines à celles de Paris & de Provence. En effet, suivant la raison de douze à treize, qui, pour le present, me paroit la plus approchante du vrai, il ne devoit trouver dans le Conge Farnése que cent dix onces & dix treiziémes d'once de Paris, au lieu de cent onze onces trois quarts; &

cela sur tout, s'il eût empli son Conge de vin, & non pas d'eau, qui est un peu plus pesante que le vin, au moins selon les observations modernes. Car il paroit que les Anciens ne mettoient aucune différence entre le poids de l'eau & celui du vin, & meme du vinaigre. Mais enfin, le Conge de *Vespasien* avoit été établi pour mesurer le vin, & non pas pour mesurer l'eau.

Je dis que M. *Gassendi* auroit dû trouver 110 $\frac{10}{13}$, & non pas 111 $\frac{3}{4}$: car 13 : 12 :: 120 : 110 $\frac{10}{13}$ ce qui fait $\frac{51}{52}$ d'once de trop, & lui donnoit 535 $\frac{3}{20}$ de grains pour l'once Romaine. C'étoit déja trois grains & $\frac{119}{260}$ de trop.

De plus, de cette expérience il conclut, que l'once Romaine est de 536 grains de Paris, & il en devoit conclure non pas 536. mais seulement 535 $\frac{3}{20}$: car 120. 111. $\frac{3}{4}$ :: 576 : 535 ^{3} : ce qui fait encore $\frac{7}{20}$ de trop.

Ces deux excès lui ont fait donner à l'once Romaine cinq cent trente-six grains de Paris, au lieu de 531 $\frac{9}{13}$; c'est-à-dire, quatre grains & $\frac{4}{13}$ de trop sur l'once Romaine, & deux deniers trois grains ^{9}, ou $\frac{28}{33}$ d'une octave sur la livre Romaine, comparée aux douze onces de Paris.

Mais ce qui regarde le Conge Farnèſe, & les obſervations faites par pluſieurs habiles gens, tant ſur l'original que ſur les copies, mérite bien qu'on en parle exprès, & plus en détail que je ne le puis faire ; ſur tout dans une Lettre où je prens une autre méthode, & ne veux m'attacher qu'aux poids qui ſervoient de monnoyes.

Quoiqu'il en ſoit, & ces trois points ſuppoſez faute de mieux, *Pline* eſt celui de tous les anciens Auteurs, qui a traité le plus éxactement la matiére de l'ancienne Monnoye Romaine. Je m'attache à ſon texte, tel que le R. P. *Hardoüin* l'a imprimé. C'eſt ſans contredit l'Edition la plus correcte, & ſon Commentaire eſt le plus ſçavant & le plus complet que nous ayons. Il mérite l'approbation générale des Sçavans, dont il eſt en poſſeſſion depuis plus de quarante ans. En particulier on ne peut mieux éclaircir le texte de *Pline*, que l'a fait ce R. P. dans le Traité *de re monetariâ Romanorum*, tiré de ſon Commentaire ſur la XIII. ſection du 33. Livre de Pline.

Pline diſtingue quatre ſortes d'*As* ; & ce qu'il dit de l'*As*, doit s'entendre

à proportion de ses parties aliquotes : 1°. L'*As libralis*, qui pesoit une livre de douze onces : 2°. *L'As sextentarius* de deux onces : 3°. *L'As uncialis* d'une once : 4°. *L'As semuncialis* de demi-once. Les anciens Romains donnerent d'abord à leurs Monnoyes de cuivre, qui furent pendant longtems leurs seules Monnoyes, les mêmes noms dont ils se servoient pour marquer leur livre de douze onces & toutes ses parties aliquotes. *As* signifioit le sol, comme il signifioit la livre, & même toute autre sorte de tout divisible en parties. *Semis* étoit le demi-sol aussi-bien que la demi-livre de six onces. *Triens* étoit le tiers du sol; *quadrans*, le quart; *sextans*, la sixiéme partie ou deux onces; *stips* ou *uncia*, la douziéme partie ou une once. Dans les premiers tems, l'*As* pesoit en effet une livre; le demi *As* six onces; le tiers d'*As*, quatre onces; le quart d'*As*, trois onces; la sixiéme partie, deux onces; & la douziéme partie, une once. Mais ces mêmes noms demeurerent à la Monnoye, lorsqu'elle conserva par ordre de la République la même valeur extrinseque, quelque

diminution qui arrivât au poids & à la valeur intrinséque.

On prétend que l'*As libralis* avoit commencé d'être en usage dès le tems du Roi *Servius Tullius*, & même dés le tems de Janus & de Saturne. Quoiqu'il en soit de cette Epoque, cet *As* dura jusqu'au tems de la premiére Guerre de Carthage. Car alors, pour subvenir aux frais de la Guerre, & acquitter les dettes de l'Etat, *Pline* assure que d'un *As* on en fit six; & que l'*As*, qui étoit d'une livre, fut réduit à deux onces. Ensuite on diminua encore de la moitié le poids de l'*As*, en lui conservant toûjours son nom & sa valeur dans le commerce, & on le réduisit à une once, & enfin on l'abaissa encore de la moitié, & on ne le fit fit plus que de demi-once.

La réflexion qui vient naturellément sur le premier changement de la Monnoye Romaine, c'est qu'il est difficile de concevoir qu'on ait fait tout d'un coup & immédiatement un *As* de ce qui n'en étoit que la sixiéme partie. Nous avons vû en France de grands changemens de Monnoye; mais on n'a jamais pensé à mettre tout

d'un coup l'Écu de trois livres à dix-huit livres, ou à faire valoir trois livres une piéce d'argent, qui ne valoit la veille que dix ſols ou la ſixiéme partie de trois livres. On peut bien concevoir qu'on en vienne-là peu-à-peu, & comme par degrez : mais une ſi grande augmentation extrinſeque, & diminution intrinſeque ne paroit gueres pratiquable ; & il y a peu d'apparence qu'elle ait jamais été pratiquée. Il eſt plus naturel de croire que l'*As* de douze onces ſouffrit différentes réductions, dont chacune dura peu de tems, avant que d'être réduit à deux onces ; & qu'ainſi *Pline* ſans entrer dans tout ce détail, a pû dire avec vérité que l'*As* de douze onces fut réduit à deux, & que par-là la République eut ſix pour un, & par conſéquent gagna cinq cens pour cent. *Ità quinque partes factæ lucri, diſſolutumque æs alienum.*

Cette conjecture, toute bonne qu'elle eſt, ne ſeroit pas recevable, ſi on lui pouvoit oppoſer des faits bien certains. Car quand un fait eſt bien prouvé, c'eſt ſe rendre ridicule à pure perte, que de vouloir, à force

de conjectures & de raisonnemens, montrer qu'il n'est pas possible. Mais je crois au contraire, qu'on la trouvera appuyée de faits indubitables, puisqu'il nous reste des anciens poids Romains, qui étant *As* ou parties d'*As*, sont ou supposent des *As* considérablement au-dessous de douze onces, & au-dessus de deux. Mais après cette réflexion, je m'en tiens à la division reçûë, & ne veux pas troubler la possession dans laquelle on est, de ne compter que les quatre sortes d'*As*, que *Pline* & les autres anciens Auteurs nous ont marquées. Je me contenterai de produire quelques Piéces antiques, qui peuvent suppléer à ce que *Pline* n'a pas jugé à propos de dire, quoiqu'il ne l'ait pû assurément ignorer.

Il faut encore remarquer, que l'*As* ou sou ancien, est désigné par un *I*, le *semis* ou demi-sol, par une *S*; le tiers d'*As*, par quatre gros points ou boules, qui marquent autant d'onces; le quart, par trois des mêmes points; le *sextarius* ou sixiéme d'*As*, par deux points; & l'once ou douziéme partie a le plus souvent un point.

Ainsi on ne peut se méprendre dans le discernement de ces anciennes Monnoyes de la République Romaine. On peut encore les distinguer par les figures qu'elles représentent, quoique cette regle ne soit pas tout-à-fait sans exception.

Les Anciens ont dit, & *Pline* l'a dit comme les autres, qu'on faisoit graver sur les Monnoyes un cheval, un mouton, un bœuf, & semblables animaux; & que c'est même de-là que la Monnoye de cuivre avoit tiré son nom en Latin : *Signatum est notâ pecudum, undè & pecunia appellata.* Mais cela n'est gueres vrai, que des Monnoyes les plus anciennes, qui nous sont restées. On ne trouve presque plus le bétail gravé sur celles qui ont été frapées un peu devant ou après la premiére guerre de Carthage. Ce qui regarde l'*As libralis* & ses parties, merite plus d'attention. J'en trouve chez moi un si grand nombre à vous détailler, que je vois bien que je n'irai pas plus loin pour aujourd'hui. J'ai fait graver quelques-uns de ces poids, qui pourront servir de supplément au Cabinet de *Sainte Geneviéve* : & pour

ne pas multiplier les planches, j'ai fait marquer exactement le diametre des Piéces, que la petiteſſe de la Planche ne m'a pas permis de faire graver dans toute leur grandeur, ſelon la méthode dont le R. P. Pierre *Piovené* s'eſt ſervi dans les derniers tomes du *Muſæo Farneſe*, & qui a été fort approuvée.

As libralis, ou ſol de douze onces.

Il eſt étonnant, comme l'a déjà remarqué M. *Spanheim* dans ſa premiére Diſſertation (pag. 20. de l'édition de Londres) qu'un homme auſſi curieux & auſſi attentif que M. *Vaillant*, après avoir tant voyagé, & vû à ſon aiſe les Cabinets les mieux fournis, paroiſſe douter, dans la Préface de ſon Ouvrage, s'il nous reſte aucun *As* d'une livre; & qu'il avouë qu'il n'en a jamais trouvé aucun, ni même de *Semis*. Cependant il y en a depuis long-tems dans le Cabinet de *Sainte Geneviéve*, & ſans doute dans le Cabinet du Roi, & même dans les Cabinets de quelques particuliers à *Paris*. *Antoine Auguſtin* en avoit, &

les avoit trouvez à Rome, où M. *Vaillant* a fait un assez long sejour. On en trouve encore à Rome aujourd'hui; & une grande marque qu'ils n'y sont pas fort rares, c'est qu'ils ny sont pas extrêmement chers. Je n'en ai jamais trouvé qui pesât plus de douze onces. Je ne parle point ici du poids qui est dans le Cabinet de *Sainte Geneviéve* (Planche 14. n. v. & pag. 47.) & qu'on croit être une Piéce de quatre *As* ou de quatre sols, *quadrussis*, ni de celui que M. *Spanheim* a vû dans le riche Cabinet de Milord *Pembrock*, & qu'il estime un *quinquassis*, ou piéce de cinq *as* (Diss. 1. pag. 21,) L'un & l'autre représente un bœuf de chaque côté. Mais on n'a pas marqué exactement leur poids. On ne dit pas même qu'ils ayent aucune marque de IIII. ou de V. pour nous assurer qu'ils valoient justement quatre ou cinq *as* : & leur figure est quarrée oblongue; au lieu que les *As* aussi-bien que les autres anciennes Monnoyes Romaines, sont toûjours arrondies, comme la Monnoye l'est encore aujourd'hui dans la plûpart des Païs au moins d'Europe.

Juillet 1729.

Il y a de ces *As* qui peſent exactement douze onces Romaines d'aujourd'hui, ou du moins qui en approchent ſi fort, qu'il eſt bien probable qu'ils peſoient juſtement douze onces, lorſqu'ils étoient entiers; & que c'eſt le tems, qui conſume tout, qui leur a ôté le peu qui leur manque.

1. Je vous en ai envoyé deux avec la tête de Janus; l'un a pour revers une tête de Mercure, telle qu'elle eſt dans le Cabinet de Sainte Geneviéve. Planche XII. n. IX. & page 48. Il s'eſt trouvé ici peſer onze once 23. deniers & 15. grains: de ſorte qu'il ne lui manque que neuf grains, pour peſer juſtement la livre Romaine d'aujourd'hui.

2. L'autre, qui a pour revers la prouë d'un Vaiſſeau, & eſt beaucoup plus uſé, ne peſe plus que dix onces & trois deniers, c'eſt-à-dire, dix onces & une octave.

3. Le troiſiéme *As* ſemblable d'un côté & de l'autre au ſecond, peſe dix onces & ſept octaves & demie, ou dix onces & 22. deniers & demi. il lui manque une once & demie octave.

4. Un quatriéme ne pese plus que IX. onces trois deniers. Celui qui est dans la Gallerie du College Romain, n'en pese que neuf au plus.

5. Le cinquiéme a le Janus d'un côté, & la tête de Mercure de l'autre. Il pese dix onces 15. deniers (Cabinet de Sainte Geneviéve, page 14. n. IX. & page 48.)

6. Le sixiéme a d'un côté la tête d'Apollon sans rayons, ou, si vous voulez, celle du Peuple Romain, & la même tête au revers. Cette tête est tournée à droit d'un côté, & à gauche de l'autre. Ce poids est de dix onces 19. deniers.

7. Un autre tout semblable est de dix onces 18. deniers. *Fig.* 1. 2. Ces sept Piéces me paroissent avoir été *assez librales*. Mais en voici d'autres, dont je ne puis porter le même jugement.

8. Une tête de cheval tournée à droit. Au revers une tête de lion en face, qui tient une espece de massuë entre ses dents. Cette Piéce ne pese que huit onces & six deniers : & quoi qu'elle soit un peu fruste ou usée, elle ne paroît pas

avoir jamais pesé plus de neuf ou dix onces. *Fig.* 3.4.

9. Un Janus d'un côté, & la prouë d'un Vaisseau de l'autre avec le grand I. à l'ordinaire, ne pese que sept onces & sept deniers, & ne peut avoir autrefois pesé que huit onces.

10. Un autre tout semblable, hors qu'il est encore beaucoup plus petit, & assez bien conservé, ne pese que cinq onces & un denier & demi.

11. Un autre ne pese que quatre onces neuf deniers.

12. Un autre plus petit & bien entier, ne pese que trois onces & demie. Toute la grace qu'on lui peut faire, c'est de supposer qu'il a pesé, ou qu'il a dû peser quatre onces; & il n'est pas possible de le pousser plus loin.

13. Un autre à peu-près de même grandeur que le précedent, mais fort usé, ne pese plus que deux onces & un tiers. Il étoit de trois onces, ou tout au plus de quatre.

14. J'ajoûte ici une tête casquée de Mars, tournée à gauche, derriere

laquelle eſt la marque II. Au revers une prouë de Vaiſſeau avec la même marque II. qui ne peut ſignifier que deux. *Fig.* 5. 6. Il peſe, à très-peu-près, ſix onces. J'ai peine à croire que ce fût là un demi *As*, ou *Semis*, puiſqu'il n'a pas l'*S*, qu'on trouve toûjours dans les demi-*As*. Mais ſi ce II. ſignifie deux *As*, cettte piéce ſera un *dipondius*; & par conſéquent l'*As* étoit alors de trois onces.

Semis, ou moitié de l'*As* de 12. onces.

1. Une tête de bœuf tournée à gauche. Au revers, la prouë d'un Vaiſſeau avec la lettre *S*. Son poids eſt de cinq onces & 22. deniers. On ne peut douter qu'elle n'ait peſé ſix onces, & qu'elle ne ſoit de la premiére Antiquité. *Fig.* 7.

2. Une téte de femme caſquée, que je crois de Pallas, tournée à droit, avec un *S*. renverſée, ∽ au bas du col. Au revers, la tête d'une autre Déeſſe, peut-être de Cerès, tournée auſſi à droit, & avec l'*S*. renverſée de la

même maniére. Cette piéce, qui n'eſt pas fort bien conſervée, peſe encore cinq onces deux tiers. Elle en peſoit probablement ſix, quand elle fut frapée.

3. Une autre piéce toute ſemblable pour les deux têtes, & pour la ſituation de l'*S* renverſée, avec une ſerpe derriere la tête de Cerès, ne peſe que quatre onces & 22. deniers. Elle eſt dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. III. IV. pag. 50.

4. Une tête de femme caſquée avec l'*S* renverſée au bas du col, tournée à droit. Au revers, la même tête tournée à gauche, peſe 4. onces 22. deniers.

5. La même tête de part & d'autre avec une petite maſſuë derriere, eſt préciſément du même poids de 4. onces 22. deniers. Ces trois dernieres Médailles ſont aſſez bien conſervées, pour faire juger qu'elles n'ont jamais peſé plus de 5. onces.

6. Une tête de Jupiter, couronnée de laurier, & tournée à droit avec l'*S*. renverſée au bas du col: au revers la prouë du Vaiſſeau & l'*S*. au deſ-

 ſus

ſus peſe cinq onces trois deniers.

7. Une autre ſemblable, en tout peſe 4. onces 21. deniers.

8. La même tête avec le même revers, eſt de 4. onces 20. deniers, & n'a jamais peſé plus de 5. onces. Il y en a un dans la Galerie du Collége Romain, qui peſe 4. onces 19. deniers & demi, y compris le cuir qui lui eſt attaché tout au tour.

9. 10. 11. Trois autres ſemblables, qui ne different que pour le poids; l'un peſant 4. onces 16. deniers & demi; le ſecond, quatre onces & demie; & le troiſiéme, quatre onces & quatre deniers & demi. Voyez le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. 1. 11. & p. 49.

Le *Triens*, où tiers d'*As* de douze onces.

1. Une tête de cheval, tournée à droite, & quatre gros points ou boules au-deſſous, pour marquer les quatre onces, qui font le tiers de la livre de douze onces, comme dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. 6, & page 50. Au

Au revers est la même tête de cheval, tournée à gauche, avec les quatre points dans la même situation. Son poids est de 4. onces au juste, & même un peu plus.

2. Une tête casquée, & au revers la proüë d'un Vaisseau, comme dans le quatorziéme *As*, dont nous venons de parler, excepté que la piéce est plus petite, & qu'au lieu de 11. il y a sur ce poids-ci quatre points au dessous de la tête, aussibien qu'au-dessous du Vaisseau. Il pese trois onces & quinze deniers.

3. Une autre semblable ne pese que deux onces 21. deniers.

4. Une autre, seulement deux onces 18. deniers. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. VII. & pag. 50.

5. Une Aigle tournée à droite, le bec retourné à gauche, avec les quatre points, *Fig.* 8. 9. qui font dans ce Champ un quarré dans le contour de la Piéce. Elle pese aussi trois onces 15. deniers.

6. Le foudre avec les quatre points dans le champ, sur une même ligne,

deux d'un côté, & deux de l'autre. au revers un poiſſon qui paroît un Dauphin, au deſſous duquel ſont les quatre points. Son poids eſt de 3. onces 18. deniers. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. VII. VIII. & pagg. 50. 51.

7. Une autre Piéce pareille en tout, mais bien plus mangée par le tems, ne peſe plus que trois onces quatre deniers & demi.

8. Une autre toute ſemblable à la ſixiéme pour le poids & pour le reſte, excepté qu'au-deſſus du poiſſon, il y a une eſpece de ſerpe ou faucille.

9. Le même foudre avec quatre points de tous les deux côtez peſe trois onces deux deniers.

10. La tête de Cerès tournée à gauche, derriere laquelle ſont les quatre points. Au revers eſt un Centaure marchant à gauche. Hercule, qui eſt derriere lui, de la main gauche le prend par les cheveux, comme pour le renverſer ; & de la main droite tient la maſſuë élevée pour le fraper. *Fig.* 10. 11. A gauche on voit encore la marque or-

dinaire du *Triens*, c'eſt-à-dire, les quatre points, & dans l'Exergue R O-M A. Cette piéce eſt juſtement de deux onces : elle n'eſt pas d'un ſi grand relief que les autres, & eſt d'un coin bien mieux travaillé. Le nom de R O M A mis à l'exergue, me fait juger qu'elle eſt d'un tems poſtérieur. Car il eſt aiſé de remarquer, que d'abord les Romains ne mettoient aucune Inſcription ſur leurs Monnoyes. Enſuite ils commencerent à y mettre ſimplement le nom de leur Ville, R O M A. Après cela, ils ajoûterent le nom de celui qui faiſoit fraper la Monnoye, & s'en tinrent là aſſez régulierement pour toutes leurs Monnoyes de cuivre. Enfin ſur les Monnoyes d'argent on mit peu-à-peu quelque choſe de plus. Et de-là on pourroit prendre une regle aſſez ſure, pour connoître l'âge des Médailles Conſulaires, en comptant que celles qui ſont ſimples & les moins chargées, ſont les plus anciennes, celle-ci étant conſtamment un tiers d'*As*, & ne peſant que deux onces, fait voir qu'il y a eu des *As* de ſix onces.

11. Une tête casquée, & tout le reste semblable au second *Triens*, dont nous venons de parler, ne pese que dix-neuf deniers & demi, & est d'un bien plus petit volume.

12. Un autre *Triens* encore tout pareil, ne pese que seize deniers & demi.

Ces deux derniers étoient des tiers de l'*As*, qui étoit tout au plus de trois onces ; & pour cela même il faudroit supposer qu'ils pesoient autrefois une once, ce qui est difficile à croire ; sur tout du dernier, qui ne pese qu'un demi denier au-dessus du poids que devoit avoir le tiers de l'*As* de deux onces. Il est plus naturel de croire qu'il a un demi-denier de trop, que de se persuader qu'il lui manque sept deniers & demi.

Le *Quadrans*, ou quart de l'*As* de douze onces.

Le quart de l'*As libralis* devroit être de trois onces. Je n'en ai pas encore trouvé, qui fût justement de ce poids-là : mais il y en a qui en

approchent fort, & d'autres qui étant fort au-dessous du poids de trois onces, sont au-dessus d'une demi-once, qui est le poids du quart de l'*Assextantarius*.

1. Un sanglier qui court du côté gauche avec les trois points au-dessous de lui. Au revers, le même sanglier courant à droit avec les trois points : pese deux onces vingt-un deniers.

2. Un autre semblable, mais bien fruste, ne pese que deux onces & demi. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. XIII. & pag. 52.

3. Une main droite ouverte, & les trois points à droit. Au revers, deux grains d'Epy, entre lesquels sont les trois points rangez en une ligne : pese deux onces six deniers & demi. Ce *Quadrans* est au Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. XI. & XII. & page 51. On y ajoûte un coûteau de Vigneron à gauche de la main ; & on prend pour deux poissons ce qui me paroît être plûtôt deux grains d'Epy. Je ne vois point sur ma Médaille les têtes ni les queuës de ces prétendus poissons.

4. La même main, avec trois points à droite, & une maſſuë à gauche. Au revers, la main gauche ouverte, les trois points à gauche, & la maſſuë à droite. Deux onces onze deniers.

5. Une tête d'Hercule tournée à droite, avec ſa peau de Lion, & les trois points derriére la tête, comme dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. XIX. & pag. 55. Au revers, la prouë d'un Vaiſſeau, & les trois points au-deſſous. Deux onces dix deniers.

6. Un autre Quart tout ſemblable, excepté que la prouë eſt du côté droit; au lieu que plus ordinairement elle eſt au côté gauche. Deux onces neuf deniers.

7. Un Lion comme à droite, avec trois points au-deſſous. Le revers repréſente une rouë à ſix raïons. Il y a un point dans le centre au moyeu de la rouë. Les deux autres points ſont entre les rayons. Les quatre autres eſpaces ſont remplis de quatre lettres. Je croyois que c'étoit ROMA; mais je ne puis l'aſſurer, parce que la Médaille eſt bien fruſte.

Elle pese actuellement une once 19. deniers & demi, ou quatorze Octaves & demie.

8. La tête d'une Déesse, couverte de la peau d'un sanglier, & tournée à gauche, au derriére de laquelle sont les trois points. Au revers est un bœuf, qui court par bonds à gauche. Au-dessus du bœuf sont les trois points, & à ses pieds est un serpent ou couleuvre. *Fig.* 12. 13. Dans l'Exergue, ROMA. Ce poids est un de ceux que M. le Marquis *Maffei* a fait graver, & sur lesquels il fait des remarques très-curieuses, qui tendent à prouver que les Romains tiroient leur origine des *Pelasges* ou des *Arcadiens*. Celui-ci pese une once un tiers. En supposant qu'il a pesé une once & demie, il auroit été le quart d'un *As* de six onces. J'ai déjà remarqué que les Piéces, sur lesquelles se trouve le nom de *Roma*, sont d'un tems postérieur à celles qui ne le portent pas. Elle est aussi d'une fabrique différente des précedentes, & a bien moins de relief, de même que le dixiéme *Triens*, dont nous avons parlé en son rang.

9. Une autre semblable bien plus usée, pese encore un demi denier moins que la précédente, c'est-à-dire une once sept deniers & demi.

10. Une rouë avec les trois points dans trois des espaces qui sont entre ses quatre rayons. Au revers, la prouë d'un Vaisseau, avec les trois points au-dessous. Ce poids est bien fruste, & ne pese plus qu'une once & un quart. Il peut avoir pesé autrefois une once & demie, ce qui seroit le quart d'un *As* de six onces.

11. Un poids en tout semblable des deux côtez à celui qui est décrit ci-dessus n. 8. & a été publié par M. *Maffei*, excepté qu'au-dessus des trois points du revers, il y a un épi placé horizontalement. Ce poids est bien plus petit que l'autre, & ne pese que 15. deniers, ce qui ne feroit que le quart d'un *As* de deux onces & demie. S'il en a pesé 18. il aura été le quart d'un *As* de trois onces,

12. Un autre encore tout semblable & sans épi, ne pese que 13. deniers & demi. Je ne vois pas qu'il en ait jamais pesé plus de 15. ce qui fait le

quart d'un *As* de deux onces & demie.

23. Un autre avec la même tête: mais au revers il y a une prouë de Vaisseau & les trois points au dessous. Il pese 19. deniers & demi. En supposant qu'il en a pesé jusqu'à 24. c'est-à-dire une once, ce seroit le quart d'un *As* de quatre onces. Il est plus aisé de croire qu'il pese une demi-Octave de trop, & que c'étoit le quart d'un *As* de trois onces. Mais enfin on ne peut nier qu'il ne soit un quart d'*As* comme les précedens; & cet *As* n'étoit assurément ni de douze onces entières, ni de deux seulement.

24. Un autre avec des points à gauche: Il peut y avoir à droit quelques lettres, comme VI. Au revers est un crapeau couché sur le ventre, avec deux points à gauche, & un autre à droit. Je ne sçai si ce poids est bien surement de l'ancienne Rome. Il pese comme le précedent 19. deniers & demi. Il y a une Piéce semblable dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. IX. X. pagg. 53. & 54. mais avec un

point seulement : la mienne en a trois de chaque côté.

Sextans , ou sixiéme partie de l'*As libralis.*

Le Sextant se distingue par les deux points qu'il porte de chaque côté. Il devroit peser deux onces, pour être exactement la sixiéme partie de l'*As libralis* : mais il y en a peu qui soient de ce poids. Je mettrai ici tous ceux qui pesent plus de huit deniers, qui est la sixiéme partie de l'*As* de deux onces.

1. Une Coquille de Mer, représentée dans sa convexité avec les deux points au bas, l'un à droite & l'autre à gauche. Au revers un Caducée entre les deux points. Son poids approche fort de deux onces. Il ne lui manque qu'un denier. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. III. IV. & page 53.

2. Un autre sextant tout semblable de part & d'autre, avec une petite faulx à droite du Caducée, ne pese qu'une once & un tiers. C'est la sixiéme partie d'un *As* de huit onces.

3. Une Coquille convexe, & au revers une Coquille concave, avec les deux points de même que dans les précedentes, & une maſſuë au-deſſous de chacune, peſe une once 15. deniers. Avec un denier de plus ce ſeroit la ſixiéme partie d'un *As* de dix onces.

4. Une autre ſemblable, excepté que le dedans de la Coquille eſt repréſenté tout plat & uni, & ſans la concavité qui eſt bien marquée dans l'autre peſe une once dix deniers & demi. Il s'en faut bien peu que ce ne ſoit là le ſextant d'un *As* de 9. onces.

5. Une tortuë entre les deux points. Au revers une rouë de ſix rayons & les deux points. Une once treize deniers & demi. *Fig.* 14.

6. La tête de Mercure tournée à droite avec ſon bonnet aîlé, & deux points derriére la tête. Au revers la prouë ordinaire, & deux points au-deſſous : peſe une once 19. deniers & demi, Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. I. II. & pagg. 52. 53.

7. Un autre tout ſemblable, peſe

une once seize deniers & demi.

8. Un troisiéme ne pese qu'une once huit deniers.

9. Un autre sextant plus plat, & d'une fabrique bien différente, avec le nom, ROMA au-dessous du Vaisseau, ne pese que 19 deniers & demi, c'est-à-dire, à peu-près la sixiéme partie d'un *As* de cinq onces.

10. Un autre de même fabrique que le précedent, ne pese que dix-huit deniers, & a une massuë au-dessus du Vaisseau.

11. Un autre beaucoup plus petit, n'en pese que la moitié, c'est-à-dire, neuf deniers.

12. La tête de Vulcain, tournée à droite, avec les deux points ou boules derriere. Au revers une tête de Pallas ou de Rome, tournée à gauche, & deux points derriere. Une once quinze deniers & demi.

13. Un Dragon élevé à demi-corps, la tête tournée à gauche, & entre les deux points. Au revers, une tortuë aussi entre les deux points, pese une once onze deniers. *Fig.* 15.

14. Une Aigle tournée à gauche, les deux points à droite, & ROMA à gauche dans le Champs. Au revers la Louve de Romulus & Remus, & sa tête retournée à droite sur les deux enfans. Les deux points dans l'Exergue. Son poids est de 22. deniers & demi.

15. Une autre toute semblable pese 23. deniers. Il y a bien de l'apparence que l'une & l'autre a pesé autrefois vingt-quatre deniers, c'est-à-dire une once juste; & que par conséquent c'étoient des Sextans ou sixiémes partie d'un *As* de six onces. Il est vrai qu'on pourroit soupçonner que ces deux piéces ne sont pas du tems de la République Romaine, & qu'elles ont été frapées après Constantin, lorsqu'on frapa tant de Médailles avec la tête casquée de Rome, & l'Inscription INVICTA ROMA. Mais après les avoir bien examinées, j'ai cru devoir les placer ici; sur tout parce qu'elles ont les deux points, comme les autres anciens Sextans; ce qui ne se trouve pas dans les Médailles d'INVICTA ROMA. De plus le nom de

ROMA qu'elles portent, & leur fabrique d'un meilleur dessein, avec moins de relief, font juger que ces deux piéces ne sont pas des premiers tems de la République, ni même du tems de la prémiére réduction de l'*As libralis*, quoi qu'elles soient constamment frapées, avant la réduction de l'*As* à deux onces.

16. Un Chien couché & dormant, avec un seul point qui paroît à droite. Sous la tête, & au revers, une Lyre à trois cordes, & un C. ou plûtôt une S. à gauche. Cette piéce pese une once quinze deniers. Elle est dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. V. & VI. & page 53. parmi les Sextans, quoiqu'elle n'ait pas les deux points. La même ne me paroît avoir qu'un point d'un côté, & de l'autre une S. qui n'est pas entiére, parce qu'elle est tout sur le bord. Son poids qui est de près d'une once deux tiers, me persuade que ce n'est pas simplement une once ou douziéme partie de l'*As libralis* : & l'autorité du R. P. *Du Molinet* m'engage à la

placer, comme il l'a fait, parmi les Sextans. Mais il peut bien se faire que ce ne soit pas une Monnoye Romaine. Au moins je mets au rang des Monnoyes étrusques une Piéce, sur laquelle est un chien dans une situation à peu-près semblable, avec les lettres HATRI, & qui est dans le même Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 14. n. XI. J'en ai une sur laquelle est la même figure du chien avec HAT seulement, & l'autre côté est tout différent. Si vous jugez que celle-ci est une Monnoye Étrusque je la ferai placer avec les autres de même genre.

Onces ou douziémes parties de l'*As libralis*.

1. Je n'en ai encore trouvé qu'une, qui pesât exactement une once. Elle represente d'un côté comme de l'autre, soit un grain de bled, soit un pavot avec le point placé à gauche. *Fig.* 16. C'est cette figure qu'on prend pour un poisson dans la Planche 15. n. XII. & page 512. *Juillet* 1729.

du Cabinet de Sainte Geneviéve. Le Graveur l'a representée exactement telle qu'elle est ; tant d'un côté que de l'autre. On jugera ce que c'est. Il me paroît que c'est toute autre chose qu'un poisson.

2. Une autre représente une Massuë avec un point à côté, & au revers la figure qu'on nomme *Penthala*, parce qu'elle est faite de cinq *A*, disposez en pentagone avec un point dans le centre, pese près d'un demi-denier plus de l'once. *Fig.* 17. 18.

3. Un Vase nommé *Urceus* employé dans les Sacrifices, dont l'Anse est à gauche & le point à droit. Au revers, une espece de faulx ou de bâton crossé ; avec le point à droit. *Fig.* 19. 20. Ce pourroit être un *Lituus*, quoique d'une figure plus simple, qu'il n'est ordinairement représenté sur les Médailles avec l'*Uncus*, & les autres marques de la dignité des Pontifes, des Prêtres, & des Augures. Il pese vingt-deux deniers & demi. C'est-à-dire, qu'il s'en faut une demi-Octave, qu'il ne pese une once.

4. Une tête de Déesse casquée & tournée à droite, avec le point à gauche. Au revers, la prouë d'un Vaisseau, & le point au-dessous. Il pese trois quarts d'onces, ou 18. deniers. L'*As* qui lui répond, devoit peser neuf onces. Mais s'il a pesé autrefois 20. deniers, comme on peut le supposer, il étoit la douziéme partie d'un *As* de dix onces.

5. Un autre poids tout semblable ne pese plus que 16. deniers & demi. Mais comme il est bien fruste, on peut supposer qu'il pesoit autant que l'autre.

6. Un osselet, tels que sont ceux avec lesquels les enfans joüent encore aujourd'hui, est representé de part & d'autre, avec un point au-dessous. C'est ce que les Anciens appelloient *Talus*. Il pese 21. deniers. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. XI. & page 54.

7. Un autre tout semblable pese 13. deniers un douziéme.

8. Un autre encore semblable, & qui de plus a une massuë de chaque côté à droite, ne pese que 10. deniers & demi. Je ne puis douter

que ces deux derniéres piéces ne soient fabriquées avant la réduction de l'*As* à deux onces, & qu'ils ne soient des douziémes parties de l'*As*. En supposant que l'un a pesé 12. deniers, & l'autre jusqu'à 16. on trouvera que les *As*, dont elles faisoient la douziéme partie, étoient de six & de huit onces.

9. Une tête de femme casquée, comme elle est décrite au n. 4. avec le revers semblable, excepté qu'au-dessus du Vaisseau il y a ROMA, & que la fabrique est bien différente, & que la piéce a bien moins de relief; pese trois deniers & demi. Il ne sera pas inutile de remarquer que l'A du mot ROMA, est écrit à la plus ancienne façon des Romains, qui ne mettoient d'abord à une seule des deux jambes de l'A. qu'un tiret presque parallele à la jambe opposée, en cette maniere A. Ensuite on mit deux tirets semblables qui se joignoient, A: & enfin on joignit les deux jambes par une seule ligne. La figure de certaines lettres sur les Médailles

n'eſt pas une preuve demonſtrative : mais c'eſt au moins un des plus ſûrs indices que nous ayons, pour juger du tems auquel elles ont été frapées.

10. Une autre ſemblable en tout, hors que la tête eſt tournée à droite, ne peſé que dix déniers.

11. Une autre ſemblable à la précedente, n'eſt que de ſix deniers.

12. Une autre encore ſemblable n'eſt que de cinq deniers & demi, & eſt fruſte.

13. La tête du Soleil rayonnée & préſentée en face, avec un point à droit. Au revers un Croiſſant avec deux étoiles au-deſſus, & le point dans le milieu du Champ. Au bas ROMA. Ne peſe que neuf deniers. *Fig.* 21. 22. *Beger* en a parlé dans le II. Tome du Tréſor de Brandebourg, page 528. & en a fait graver la figure, ſans le point qui eſt dans le Champ bien diſtinctement, au côté droit de la tête.

Voilà, M. R. P. 80. poids : & vous jugez bien que je n'ai pas tout. Il y en a trois ou quatre autres dans le Cabinet de Sainte Geneviéve ;

ſçavoir l'*As* de la quatorziéme Planche n. VI. VII. Il y en a un ſemblable dans la Galerie du College Romain, qui ne peſe que ſept onces deux tiers tout au plus. C'eſt un des plus anciens, ſur leſquels on trouve ROMA. Le *Quadrans* de la quinziéme Planche n. XIV. XV. de la ſeiziéme Planche. Le *Sextans* n. VII. VIII. & une once de la même Planche n. XIII. XIV. J'en ai encore vû quelques autres ailleurs; & il ne m'eſt pas poſſible, & ne me convient pas d'avoir tout. Mais ceux-ci ont conſtamment été frapez avant que l'*As* fût réduit à deux onces, & me paroiſſent ſuffire, pour prouver qu'il y a eu plus d'une réduction avant celle-là. C'eſt tout ce que je prétends: & ce n'eſt que par conjecture que j'ai quelquefois ſuppoſé des *As* de dix, de neuf, de huit, de ſix, de quatre, & de trois onces. Je ne fais ſur cela aucun Syſtême; & content d'avoir établi les faits, je ſuis ravi d'apprendre ce que les Sçavans en penſeront.

Juillet 1729.

J'ai été obligé d'en produire un si grand nombre, pour épargner la peine à ceux qui voudroient s'en tenir à ce qu'a dit *Pline* de soutenir que ce qui manque de poids à ces piéces, vient ou de ce qu'elles ne sont pas assez entiéres, ou de ce que les Monetaires en diminuoient le poids, comme *Pline* s'en est plaint en parlant des deniers d'argent (L. 33. Sect. XLVI.) Cela n'est bon à dire, que lorsque la diminution est peu sensible, & on ne peut appliquer une telle défaite à la plûpart des piéces que je produis.

Après cela, M. R. P. je veux ménager vos momens, & il faut bien que je ménage les miens. Remettons s'il vous plaît, à une autrefois ce qui regarde les trois *As, Sextantarius, Uncialis, & Semuncialis*, ou je trouve encore de grandes inégalitez. Je sçai bien que pour rendre le Traité plus complet, il faudroit encore y ajoûter ce qui regarde les Monnoyes d'argent de la République Romaine, comme les Didragmes, les Deniers, les Quinaires, & les Sesterces; les poids de

cuivre, qui, quoique Romains, n'ont cependant aucune marque de leur valeur, & qui paroissent être des sixiémes ou des douziémes parties de l'*As* réduit; les poids, qui sont constamment du bas Empire; ceux qu'on croit Etrusques, & qui sont des premiers tems de la Republique; les Médailles de la grande Grece & de la Sicile, sur lesquelles on trouve l'*S*. ou les points, dont les anciens Romains marquoient leurs Monnoyes de cuivre, les Médailles Grecques sur tout de Chio & de Rhodes, sur lesquelles est marquée leur valeur ou leur poids. Mais c'est-là bien de l'ouvrage; & je ne peux y mettre le peu de loisir qui me reste, qu'en cas que cette recherche vous paroisse le valoir, & que personne ne veüille s'en charger. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Rome ce de Janvier 1729.

ARTICLE LXXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.
Ou Avis. Eloges des Sçavans. Extraits de petits Livres.

RELIGION. ECRITURE SAINTE. THÉOLOGIE.

DE NAPLES. On est sur le point d'imprimer les *Leçons* du feu P. BAGNATI sur l'Ecriture Sainte, sous le titre *Gli fatti Illustri di piu Illustri Eroi del Vecchio Testamento, e sul' Apocalisse*. L'Auteur, en mourant, a recommandé cette Impression au Pere Thomas *Roviglione*. Le Public se trouvoit déja riche de plusieurs Productions du célébre Auteur. On avoit les Panégyriques en l'honneur d'un grand nombre de Personnes vivantes qu'il a prononcez, & qui ont été imprimez en 1699, en 1700. & depuis encore; ses *Sermons* pour le Carême, & pour les Dimanches de l'année; ses Panégyriques des Saints, trois fois imprimez; les grandeurs de la Sainte Vierge, publiées à Naples en 1705, & en-

ſuite à Veniſe ; ſes *Panégyriques Moraux* ſur Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; l'*Art de bien penſer*, ou Penſées Chrétiennes tous les jours de l'année ; l'*Ame dans la ſolitude*, ou Retraite d'un jour pour chaque mois ; *le Vendredi ſanctifié*, ou Méditations ſur la Paſſion pour tous les Vendredis ; *Jeſus dans le ſein de Marie* ; *Préparation à l'Euchariſtie*, ou Méditations ſur la Communion pour tous les Dimanches, la Vie *de la Vierge Marie* en Méditations pour tous les Samedis, & des *Neuvaines* pour chaque Fête, imprimées quatre fois ; *la Vie* du Vénérable François de Geronymo, &c.

Le P. *Bagnati*, après avoir profeſſé trois ans la Philoſophie, & deux ans la Théologie, parcourut toutes les différentes carrieres qui ſont ouvertes dans ſa Compagnie au zéle & à l'exercice des Prédicateurs, & il renonça avec conſtance à l'honneur embarraſſant des ſupérioritez dont il étoit menacé. C'eſt ſur tout dans ce Royaume, & particuliérement en cette Ville, qu'il a rempli toutes les fonctions du miniſtere Evangelique ; & il les a toûjours remplies avec cette diſtinction & cet éclat, qui

eſt réſervé aux génies du premier mérite. Prédicateur, ou Miſſionnaire, directeur, ou de vive voix, ou par écrit, il a toûjours travaillé à la ſanctification du prochain avec un ſuccès égal, ſoit auprès du peuple ou des Grands, ſoit auprès des Sçavans ou des ſimples, ſoit auprès des pécheurs ou des gens de bien. Il étoit né à Naples de parens honorables le 28. Octobre de l'année 1651 Et parce que l'Egliſe célébre ce jour-là la Fête de S. Simon & S. Jude, il fut nommé *Simon*: Il entra dans la Compagnie de Jeſus à Naples le 20. Août 1666. Dieu le conſerva ſinguliérement dans le tremblement de terre arrivé à Benevent le 5. de Juin 1688. Il ſortit ſain & ſauf de deſſous les ruines de ſa chambre & du Collége. C'eſt dans cette même ſecouſſe, que N. S. P. le Pape BENOÎT XIII. qui occupe ſi dignement le Siége de S. Pierre, fut auſſi préſervé de la mort extraordinairement par la protection ſinguliere de S. *Philippe de Nery*, Fondateur des Religieux de l'Oratoire de Rome; il tenoit alors l'Image du Saint entre ſes mains. Le P. BAGNATI eſt mort le 19. Octobre 1727. dans la Maiſon Profeſſe de Naples, avec une réputation

de sainteté, qui s'est depuis accruë & fortifiée par des signes lesquels ont paru miraculeux. C'est à Venise, & chez Christophe *Zani*, que son Ouvrage s'imprimera.

De Paris. On se propose de mettre incessamment sous presse les *Oeuvres Spirituelles d'*Eccard, Auteur du douziéme siécle, traduites du Latin en François par le feu P. Gourdan, aussi Religieux de S. Victor de Paris. On donnera peu après, l'Histoire des Hommes Illustres de cette même Abbaye, composée aussi par le P. Gourdan, & qui remplit en manuscrit six Voll. considérables. L'Editeur sentira assez que le titre de l'Ouvrage demande de lui l'Histoire de l'Auteur.

Simon Gourdan, fils d'Antoine *Gourdan*, Secretaire du Roi & de Marie *de Vilaines*, nâquit à Paris le 24^e^. Mars de l'an 1646. & fut baptisé le lendemain 25. dans l'Eglise Paroissiale de S. Jean en Greve. On rapporte que sa Mere, femme d'une haute piété, garda inviolablement l'abstinence des Vendredis & Samedis, & même celle du Carême, pendant sa grossesse &

tout le tems de ses couches. Elle respectoit ainsi la destinée de l'enfant qu'elle portoit, & qui lui avoit été révelée : elle l'avoit vû en esprit entre les bras de S. *Augustin*, & revêtu du Rochet & de l'habit de S. *Victor* : il lui sembla que le S. Docteur lui déclaroit que le fils qui naîtroit d'elle embrasseroit un jour l'état dont elle lui voyoit porter les marques ; & que ce seroit une lumiére qui éclateroit dans l'Eglise. Elevé en enfant de bénédiction, GOURDAN entra en effet à S. Victor, & il en prit l'habit au mois de Mai de l'année 1661. âgé de quinze ans, & déja tonsuré par le conseil du Pere *Amelotte*, de l'Oratoire, homme de bonne doctrine ; il fit profession l'année suivante, & reçut ensuite les Ordres à de justes intervalles, en quatre Ordinations, les années 1664. 1668. 1669. & 1671. Deux ans après il se transporta à la Trappe, dans le dessein d'embrasser la Réforme : le Réformateur lui déclara qu'il rendroit plus de gloire au Seigneur, en demeurant dans S. *Victor* : mais en même tems l'Abbé de *Rancé* sentit quel étoit le trésor dont il se privoit, & il rendit hautement témoigna-

ge à la ſainteté du Proſelyte, qu'il confirma dans ſa premiere vocation. GOURDAN conſerva toûjours l'eſprit qui l'avoit pouſſé vers la Trape; & il ſuivit, ſans jamais diſcontinuer, le plan qu'il s'étoit fait pour toute occaſion, de ſe conſtituer victime perpétuelle par un entier & parfait holocauſte au Seigneur: & ce fut-là le caractere ſpécifique de ſa vertu & de ſa ſpiritualité. Depuis ce retour juſqu'à ſa mort, jamais il n'a bû de vin, jamais il n'a mangé ni de viande ni de poiſſon, rarement même des œufs. Il ſe refuſa toûjours juſqu'aux promenades du Jardin de l'Abbaye. Une ſeule fois il eſt ſorti en Ville, & ce fut par le commandement de ſes Supérieurs; l'occaſion étoit qu'un Miniſtre hérétique, prêt de mourir, & que l'on auroit voulu convertir, avoit dit que ſi quelqu'un étoit capable de le faire changer de croyance, c'étoit le P. *Gourdan.* Jamais on ne le vit, même pendant les plus rudes hyvers, entrer dans le chauffoir de la Communauté, quoiqu'il n'eût dans ſa Cellule ni cheminée, ni ce qui en peut paroître le ſupplément. Une paillaſſe picquée étoit tout ſon

lit, & la même le fut pendant 18. ans. D'ordinaire il portoit le cilice. Après sa Messe qui étoit fort fréquentée, il écoûtoit les personnes dévotes ou affligées : il conseilloit, il consoloit, il excitoit, il secouroit, il contentoit, il convertissoit. Par combien de lettres a-t'il éxécuté toutes ces fonctions du zéle ! Combien de ses écrits sur les matieres de Controverse, sont venus à propos au secours de la foi chancelante, ou pour en rallumer le flambeau éteint ! On a de lui une *Instruction & Pratique pour la dévotion au Sacré Cœur de Jesus*, vol. in 12. à Paris, chez Chesner ; *Le Cœur Chrétien formé sur le Cœur de Jesus*, à Paris, chez la Veuve Guerin, vol. in 12. 1702. *La Méditation continuelle de la Loi de Dieu, ou Projet de Considérations & d'Elevations sur tous les Livres de l'Ecriture Sainte tant de l'Ancien que du Nouveau Testament*, doit remplir douze volumes in 12 : dont le premier qui contient le Pentateuque, & un autre sur les Pseaumes, sont imprimez chez Coignard fils. Le Pere GOURDAN est mort le 10 de Mars de cette année 1729 consumé de travaux & d'austéritez ; il avoit fait preu-

ve de la foi la plus vive & la plus ferme à l'égard de la réception du saint Viatique ; & on lui avoit donné l'Extrême-Onction après qu'il eut perdu connoissance. Le lendemain XIe. il fut inhumé devant le Marche-pied de la Chapelle souterraine de la très-Sainte Vierge, à laquelle il eut toûjours une dévotion particuliere. On s'est empressé à la Ville & à la Cour de se procurer de ses dépoüilles précieuses. Entre les restes & les monumens respectables de la piété solide & reconnuë de cet homme de Dieu, le Public aspire à recevoir d'une main fidéle les Ouvrages non encore imprimez, qu'il n'a travaillez que pour entretenir sa ferveur, & édifier l'Eglise. Plusieurs portent la vénération pour ses vertus jusqu'à l'Intercession, mais dans le silence d'une attente Religieuse, qui est le véritable applaudissement à la mémoire récente des Saints.

De Londres. Entre plusieurs Ouvrages & Brochures, où l'on réfute les Objections du Docteur *Thomas* Voolston sur les Miracles de J. C. trois *Lettres* portent le titre de *Défense Litterale des trois Miracles de* Jesus-

Chrift : *a Vindication of the Literal ſenſe of three Miracles of Chriſt*, & ſe débitent chez Edward *Eaſton.*

Les ſentimens qu'a enſeigné ſur la Trinité le Docteur SIMSON Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de *Glaſgow*, ſont auſſi la matiére de pluſieurs Piéces imprimées chez *Robinſon*, avec les Procédures de l'Aſſemblée Générale du Clergé d'Ecoſſe contre ce Docteur.

DE PARIS. La Réfutation du Cathéchiſme du Sieur *Paul Ferry*, Miniſtre de la Religion prétenduë Réformée, à Metz, &c. eſt un des Ouvrages de feu M BOSSUET Evêque de Meaux, que De Luſſeux fait imprimer de nouveau, & qui ſe diſtribuent chez ce Libraire ruë S. Etienne d'Egrès. Ce Chevalier Romain a auſſi compoſé & fait diſtribuer chez *La Meſle* des Réflexions touchantes ſur les principales circonſtances de la Paſſion de N. S. J. C. pour aider les Fidéles à ſanctifier chaque heure de la journée par la Méditation de ces ſacrez Myſteres. 1729. in 18. C'eſt une communication de ſes pieux ſentimens & le langage naturel de ſa dévotion orthodoxe.

Juillet 1729.

De Rome. Le P. Joseph-Augustin Orsi, Dominicain avoit ici publié en 1727. une Dissertation en Italien Dogmatique & Morale, *contro l'Uso Materiale delle parole*. In 4°. On y a répondu par une Allegazione, où l'on justifie le P. Charles-Ambroise Cataneo Jesuite, contre la Critique du Dominicain. In 4°. pagg. 37. L'Aggresseur réplique par un Ecrit marqué *de Florence*, mais imprimé à Milan, *la Causa della verità contro l'Anonymo Apologista del P. Carlo Ambrogio Cattaneo della Compania di Gesu opera del R. P. Lettore Fr. Guiseppe Agostino Orsi dell' Ordine de Predicatori.* 1729. in 4°. pagg. 86. Préface, & Table.

D'Anvers. Le P Du Solier, l'un des célebres Auteurs de l'Ouvrage si connu sous le nom Acta Sanctorum, s'est cru obligé de répandre par toute l'Europe un Monument précieux, qu'il vient de faire graver en deux pages in folio, avec tout le soin que méritent & la Piéce & l'occasion. Le P. Graveson Dominicain, au Tome VIII^e. de son Histoire Ecclésiastique, partie 2, Conférence 5^e. der-

niere Réponse, page 142. de l'Edition d'Allemagne, n'a point fait de difficulté de s'inscrire en faux contre une Lettre adressée au P. *Lessius*, & par tout attribuée de tout tems à S. *François de Sales*; mais Lettre; où ce Saint se déclare pour le sentiment de Lessius en faveur de la Prédestination au bonheur éternel, fondée sur les mérites prévûs. Une telle Lettre paroît au P. Graveson une Piéce fausse supposée au S. Evêque, & fabriquée par des Faussaires, *tanquam* spuriam *sancto huic Antistiti* suppositam *& adulterinæ fœturæ partum.* Le P. *Du Solier* n'a pû s'empêcher de taxer de hardiesse, d'inconsidération, & de témérité, une Critique, où sans hésiter, sans examiner, on compte pour rien la notorieté publique, & une religieuse unanimité de tous les Sçavans. Voulant donc rendre gloire, non pas à Lessius, mais à la vérité, au Saint Evêque de Genève, à une doctrine saine, le célebre Jesuite d'Anvers s'est déterminé à multiplier en quelque sorte l'original même de cette Lettre aujourd'hui contestée pour la premiere fois. Il en donne quelque chose de plus qu'une copie fi-

gurée; & il la reproduit en la faisant graver trait pour trait, avec une si parfaite imitation de l'Ecriture, qu'il est facile par tout où il se trouvera des Lettres de la main même du Saint (& où ne s'en trouve-t'il pas?) de justifier le Public sçavant, contre le démenti que lui donne le P. *Graveson*. Voici la Lettre transcrite fidellement.

Admodum Reverende in Christo Pater.

Attulit mihi Paternitatis Vestræ Litteras dilectissimus nobis Magister Gabriel, quæ ut perhonorificæ, ita & jucundissimæ mihi fuerunt. Amabam jampridèm, imò etiam venerabar te nomenque tuum, mi Pater, non solùm quia *soleo quicquid ex Vestrâ illâ societate prodit, magni facere*, sed etiam quia sigillatim dè Vestrâ Reverentiâ multa audivi præclara primum, Deindè vidi, inspexi, & suspexi. Vidi namque antè aliquot annos opus illud utilissimum dè Justitiâ & Jure, in quo & breviter simul & luculenter, difficultates illius partis Theologicæ præ cæteris Autoribus quos viderim egregiè solvis. Vidi posteà consilium quod

à magni Consilii Angelo per Te Mortalibus datum est dè verâ Religione eligendâ, ac demùm obiter vidi in Bibliothecâ Collegii Lugdunensis Tractatum dè Prædestinatione : quamvis non nisi sparsim, ut fit, oculos in eum injicere contigerit, cognovi tamen Paternitatem Vestram, sententiam *illam antiquitate, suavitate*, ac *scripturarum nativâ autoritate nobilissimam, dè Prædestinatione ad gloriam post prævisa opera*, amplecti ac tueri, quod sanè mihi gratissimum fuit, qui nimirùm *eam semper, ut Dei misericordiæ ac gratiæ magis consentaneam, veriorem ac amabiliorem existimavi, quod etiam, tantisper in Libello dè Amore Dei indicavi*. Cum igitur ita erga Paternitatis Vestræ merita, quam dudùm laudaverant apud me opera ejus, affectus essem, mirificè profectò gavisus sum me tibi vicissim ut cumque etiam charum esse, quod ut semper contingat; & dictum Magistrum Gabrielem, commendatissimum habebo : & si quid unquam potero, quod tibi placere cognoscam, id exequar quàm impensissimè. Valeat interim R^dæ^. Paternitas tua, & te Deus in senectam

& ſenium nunquam derelinquat, ſed canos tuos benedictionibus ornet & compleat. Anneſſi Gebennenſium.

XXVI. Auguſti 1613.

Admodùm Reverendæ Paternitatis Veſtræ

Humilis & addictiſſimus Frater
ac ſervus in Chriſto
Franciſcus Epiſcopus Gebennenſis.

COMME le P. *Du Solier* a fait imiter dans la Gravûre non ſeulement ligne à ligne & mot à mot, le caractere & la forme de l'Original, mais encore le pli, le cachet, l'adreſſe de la Lettre; on voit que l'Inſcription de la main du Saint porte

†

Admodùm R. P. in Chriſto Patri
Leonardo Leſſio Societatis Jeſu
Theologo Clariſſimo.

Au cachet, qui conſiſte en un pain à cacheter de couleur rouge, appliqué à un papier oblong, dont la queuë paſſe au travers la Lettre pliée & percée au tour des Armoiries on lit: FRANC. DE SALES EPS PRINCEPS GEBEN.

Le prétexte que le P. de *Graveson* donne pour preuve de faux contre cette Piéce, est qu'elle n'a point été recuëillie parmi les Œuvres & les Lettres du Saint : comme si l'on avoit droit de rejetter comme Piéces fausses, supposées & fabriquées par des Faussaires, tous les Actes, Bulles, Titres, Lettres, Piéces, & Ouvrages, qui tous les jours sortant des ténébres des Cabinets, des Bibliothéques & des Archives, trouvent créance dans tous les Tribunaux & chez les Connoisseurs.

Cette approbation que donne de son propre mouvement Saint *François de Sales* au sentiment de la Prédestination pour le bonheur éternel, fondée sur les mérites prévûs, est d'autant plus respectable, &, à dire vrai, d'autant plus décisive, que le Saint & sçavant Evêque de Genêve avoit d'une part examiné les deux sentimens sur la Prédestination, non seulement par rapport aux Pélagiens, avec Saint Augustin qu'il possédoit ; & par rapport aux principes de l'Ecole, avec Saint Thomas qu'il lisoit ; mais de plus par rapport au Prédestinatianisme des Calvinistes, avec lesquels il étoit conti-

nuellement aux prises, & par le rapport essentiel & capital, qu'a le dogme en cette matiere avec les mœurs & la conduite ; genre, dans lequel S. François de Sales s'est montré un si grand Maître, qu'il n'eut peut-être jamais d'égal.

DE ROUEN. Il paroît ici avec Approbation & Privilége, un Livre, qui a pour titre : *Nouvelle Défense de la* CONSTITUTION, *où l'on montre qu'elle est regle de foi, parce qu'elle est conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & parce qu'elle est un jugement de l'Eglise Universelle.* 2. voll. in 12. Tome premier pagg. 555. *Sa conformité avec l'Ecriture & la Tradition.* Tome second pagg. 412. *Elle est un jugement de toute l'Eglise, dont tout Appel est nul*, &c. Par M. Claude *Le Pelletier*, Prêtre Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise de Reims. Sixiéme Edition corrigée & augmentée. A Rouen, chez Cabin ruë du Bec 1729. On trouvera ces Livres à Paris chez de Lusseux Libraire proche S. Etienne d'Egrès.

DE PARIS. Le R. P. BRETONNEAU D. L. C. D. J. vient d'ajoûter un quatriéme & un cinquiéme volume

des *Sermons du P.* CHEMINAIS a ceux dont on a déja quatre Editions. Dans un *Avertissement* on trouvera les causes du retardement. Le célebre Editeur, si habile Maître lui-méme dans l'art de la Prédication expose une nouvelle maniere de prêcher que le Pere Cheminais jugeoit plus convenable à l'Eloquence de la Chaire & se proposoit de suivre; & il donne ses réflexions sur cette méthode. 2. voll. in 12. chez Josse. 1729.

DE TREVOUX. L'Auteur des Redites contre le sentiment universel sur la *Communication avec les Tolerez* prend dans ses *Lettres* presentement le nom de M. *l'Abbé de S. Pierre.* Il n'y a que ceux qui ne liront point ces Ecrits qui ayent besoin d'être avertis de ne les pas attribuer à l'illustre Académicien, qui releve par ses talens & par l'usage qu'il en fait, l'éclat de ce nom, & qui semble s'être acquis par sa maniere d'écrire le droit que son nom ne se trouve qu'à la tête d'Ouvrages solides & utiles, judicieux & sensez, polis & modestes.

MORALE. PIETÉ. JURISPRUDENCE.

DE NAPLES. Le P. J. *Dominique* PUTIGNANI, Auteur déja eſtimé dans la République des Lettres, a composé dix Dialogues, où il tire de l'ancienne Philoſophie un grand nombre de preuves de l'*Immortalité de l'Ame*. Dans le premier Diſcours il ſe fonde ſur le conſentement de tous les Peuples, qui a éclaté dans tous les tems : & il attaque les Epicuriens, quelques autres Anciens, & ceux qu'il appelle Demi-politiques. Dans le ſecond, il va au-devant du ſoupçon contre l'Immortalité de l'Ame, qui en quelques eſprits, comme chez *Lucrece*, naît de certaines diſpoſitions de l'homme. Au troiſiéme, il traite des Opérations immaterielles de l'homme. Au quatriéme, il conſidere l'eſſor ſans bornes, par lequel l'eſprit humain s'éleve à la connoiſſance de toutes choſes. Au cinquiéme, il raiſonne touchant l'Empire de la raiſon ſur les Mouvemens naturels, pour en réprimer les impétuoſitez. Au ſixiéme, il s'autoriſe de la connoiſſance qu'on a de Dieu : Au ſep-

tiéme, il fait valoir les voies de la Providence Divine. Au huitiéme, il met en preuve l'émulation qu'on se sent pour la Gloire. Il enseigne dans le suivant quel est le but de la Sainte Ecriture dans l'instruction des Ames. Et dans le dernier, il accumule les autres preuves, & il les met en tour selon le caractere de chacun des Interlocuteurs.

De Lion. Le P. *Gabriel* Martel D. L. C. D. J. a fait en deux voll. in 12. *Le Chrétien dirigé dans les Exercices d'une Retraite spirituelle.* Ce titre ne promet pas seulement l'exposition des Méditations ou des Véritez, qu'on sçait être le fond de l'Ouvrage, auquel S. Ignace a donné le nom d'*Exercices spirituels*; mais encore l'application qu'on doit faire de chaque partie de la Méthode & des régles, qui doivent être gardées par celui qui fait ces exercices, & par celui qui le dirige; ce que l'on appelle le *Directoire*. L'Auteur s'est beaucoup mis au-dessus de l'affectation du stile si propre à déssecher l'Ame, & à affoiblir les objets. Chez Claude *Plaignard*, ruë Merciere au grand Hercule. 1729.

De Naples. L'Office de la Socié-

té de la très-Sainte Trinité des Pelerins & des Convalescens de Naples, à l'honneur de S. *Philippe de Nery* leur Fondateur, pour trois jours avant sa fête, & pour s'y préparer. 2^de^. Edition in 16. avec une Préface de 48. pages.

Cette Société est très-célebre à Naples par la qualité de ses Confreres, que leur naissance, & encore plus l'exercice des œuvres de piété, ausquelles ils vacquent tous les jours, distinguent singulierement. Son éclat se répand dans tout le monde Catholique, par le moyen des Pelerins de toutes les nations; l'Eglise & la Maison de cette Société leur sont continuellement ouvertes; & ils reçoivent avec fruit tous les secours spirituels sous la protection de S. *Philippe de Nery*, par le ministere des enfans de ce Fondateur de l'Oratoire qui conservent toûjours l'esprit de leur Pere avec une extrême ferveur. On célebre tous les ans la Fête de ce Saint, avec toute la magnificence possible; on s'y prépare durant trois jours que l'on récite l'Office dressé en son honneur, & qu'on en fait le Panégyrique. Tout Naples vient à cette célebrité. C'est pour cela que l'Office du Saint,

lequel eſt rempli de mouvemens affectueux & devots, ſe réimprime aujourd'hui à million d'Exemplaires, qui ſeront bien-tôt répandus & au-dedans de l'Italie & ailleurs.

DE LONDRES. M. *Jean* WATS a fait imprimer *Diſcourſes of the Lowe of God*, &c, Diſcours ſur l'Amour de Dieu, ou (car cela ſe réduit là) ſur l'uſage ou l'abus des paſſions dans la Religion, avec des Méditations convenables à chaque Diſcours, & un Traité particulier ſur les paſſions naturelles, & des régles pour les modérer.

M. *Thomas* WOOD, Docteur en Droit, & Avocat, donne une quatriéme Edition in fol. chez *Lintot* & *Williamſon*, de ſes Loix d'Angleterre réduites en leur ordre naturel : *an Inſtitute of the Law of England*. On peut faire relier au commencement de ce Livre quelques cahiers de même forme, contenant les *Réflexions* du même Auteur *ſur l'Etude des Loix d'Angleterre*, & qui ſe diſtribuent chez *Browne*.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. VIES.

DE ROME. Le P. LADERCHI Religieux de l'Oratoire de S. Philippe de Nery, continuë les *Annales* du Cardinal BARONIUS, du même Ordre. Son premier Volume, qui vient d'être imprimé, contient les premieres années du Pontificat de St. PIE V.

M. BIANCHINI fait publier chez *Salvioni* le troisiéme Volume d'*Anastase* le Bibliothécaire ; & dans ce Volume les Vies des Papes, depuis S. *Silvestre* jusqu'à *Grégoire* le Grand. Il y observe la même méthode que dans les précédens. Ainsi l'on voit des Prolégomenes, des Dissertations, des Notes; & une Chronologie sacrée de ce tems-là, qui jettent une grande lumiere. Il y a ajoûté de nouvelles *Lettres* du Pape Gelase, des Gravûres considérables de quelques Monumens Antiques, qui n'avoient pas encore paru ; & des caracteres de Manuscrits de ces prémiers siécles.

DE NAPLES. L'Histoire en Latin des Souverains Pontifes & des Cardinaux, nez dans le Royaume de Na-

ples, eſt diviſée en deux parties. La premiere eſt compoſée des Vies des Souverains Pontifes ; la ſeconde, de celle des Cardinaux. Quand cet Ouvrage paroîtra au jour, on eſpére qu'il ſera bien reçû des Gens de Lettres. Non ſeulement pluſieurs choſes conſidérables, & juſqu'ici omiſes en de pareils Ouvrages, s'y trouveront avec tous les accompagnemens convenables à nos Héros ſacrez; mais encore pluſieurs Illuſtres Perſonnages, élevez au Royaume de Naples, par des Auteurs étrangers, s'y trouveront remis à leur place, & rendus à leur Patrie. L'Auteur de cette Hiſtoire eſt M. *Ignace-Marie* COMO, Patrice Néapolitain, homme d'une profonde Litterature, bon Poëte Latin, Orateur, Philoſophe, Docteur en Droit Civil & en Droit Canonique, excellent Mathématicien, Membre de pluſieurs Académies, dans leſquelles il a lû de ſes Piéces, tant en Vers qu'en Proſe, avec beaucoup d'applaudiſſement : ſon mérite pour le genre lapidaire, eſt auſſi admiré des Connoiſſeurs.

Cette Hiſtoire dont nous parlons, a été promiſe au Public par D. *Niccolo*

COLETI, dans les Additions qu'il a faites à l'Italie Sacrée de l'Abbé *Ughéli*, nouvellement réimprimée à Venise. *Niccolo* s'y exprime en ces termes : *ut ostendet quam primum Ignatius Maria* COMUS, *vir non minùs genere quàm pietatis laude omnique Litteratum peritiâ præclarus, in Historiâ quam parat summorum Pontificum & Cardinalium Regni Neapolitani.* Et dans le même Tome VI^e. il ajoûte : *Ignatius Maria* COMUS, *vir exploratæ virtutis, & nunquàm nisi cum laude nominandus in suâ peculiari Historiâ quam concinnat summorum Pontificum*, &c. Et il en parle avec les mêmes éloges dans un troisiéme endroit. Dans la Chronique des Freres Mineurs de l'Observance Réformée, P. Fr. *Bonaventure de Lama* annonce aussi au Public l'Histoire des Souverains Pontifes, &c ; & l'annonce avec des loüanges & de l'Auteur & de l'Ouvrage, égales à celles que l'on vient de lire. En un mot toute la République des Lettres en Italie, applaudit à la vaste & profonde érudition de l'Auteur de l'*Histoire des Souvrains Pontifes & des Cardinaux, nez dans le Royaume de Naples*, & l'at-

tend avec une extrême impatience.

DE ROME. Le Cardinal ALBANI a fait imprimer la Vie du feu Pape *Clement* XI. son Oncle.

DE NAPLES. Le P. *Dominique* ANTENORI, Auteur de la Vie d'*Alexis Falconieri*, vient de donner au Public celle de la Niéce de ce Bienheureux, Julienne Fálconieri, Institutrice *delle Matellate dell' Ordine de servi di Maria.* Ce Livre est dédié à N. S. P. le Pape BENOÎT XIII. Il a aussi dédié au Cardinal Cienfuegos Archevêque & Seigneur de Montreal, chargé des Affaires de Sa Majesté Impériale auprès du Saint Siége, ses Discours Moraux & ses Panégyriques; *Panegyrici Sacri e Discorsi Morali.*

HISTOIRE PROFANE. ANTIQUITEZ.

DE ROME. Outre les deux Tomes de Réflexions sur l'Histoire Civile du Royaume de Naples écrite par *Giannone* lesquelles sont attribuées au P. *Sanfelice*, on attend encore une Critique du même Ouvrage à laquelle M. LUCHESINI Patriarche d'Antioche travaille depuis quelque tems.

De Londres. Voici les Piéces que contient le *Recueil* du Comte de *Clarendon. A Collection of several valuables Pieces of the Right hounourable Edward Earl of Clarendon.* Premiere Réponse à l'infame & odieux Écrit intitulé " Déclaration des Communes pour la défense de leur Vote de non adresse ". avec cette *Déclaration* à la tête. Seconde : " la différence de l'état où se trouvoit le Duc de *Buckingham* d'avec celui du Comte d'Essex ". Troisiéme : " Réflexions sur les personnes & les tems qui ont précédé le rétablissement de *Charles* second ". Quatriéme : " Extrait de ce que contient de remarquable le Discours prononcé dans le Parlement par le Comte de *Clarendon* ". Cinquiéme : " la Demande & humble adresse qu'il présenta au même Parlement ". Sixiéme : " ses Lettres au Duc & à la Duchesse d'*Yorck* ". septiéme : " son Histoire de la Rébellion d'Irlande, collationnée sur deux Manuscrits qui sont dans la bibliothéque de l'Archevêque de Dublin d'aujourd'hui, avec les Certificats du même Archevêque ". On a ajoûté un am-

ple Mémoire sur la Vie, la conduite, & le caractere du Comte de Clarendon, dont on a mis le portrait à la tête du Recueil.

De Trevoux. C'est à tort que R........ Libraire de la Haye publie en plusieurs imprimez que l'*Histoire d'Angleterre* par M. Rapin de Thoyras imprimée ici en 10 Volumes In 4°. est une Edition imparfaite, infidéle & tronquée, le Livre parle, & se justifie lui-même aux yeux du Lecteur: en effet, loin d'attenter sur le texte par aucun retranchement, on l'a fortifié d'un bon nombre d'Extraits de la collection de Rymer choisis par l'Auteur même.

De Marseille. On a imprimé ici: *Nova* Reiensium *sive Regensium Episcoporum nomenclatura.* In 8°. pagg. 60. M. *Jean* Solome Prêtre de l'Eglise de Riès, prélude par cette Brochure Latine, à une Histoire Françoise, mais complette, de l'Eglise de Riès, qu'il prépare avec de grands soins, & par de curieuses recherches.

De Paris. Un Sçavant a donné au Public, sans se nommer, de courtes *Observations* sur l'Inscription des Reli-

ques de S. *Clément*, rapportée dans les Mémoires de Trevoux du mois d'Août 1728. entre les pages 1536. & 1537. Il y propose sa maniére de lire les paroles commencées & non achevées, qui composent dans l'Inscription la troisiéme ligne, qui est la plus difficile à déviner, & qu'il fait lire ainsi : LEO. I. DOCT. XIS. CŌ. VI. A S.P. EG Il trouve ; LEO*ne* I°. DOCT*ore* XIS*ta* CON*lata Sexta* A. *Sancti Petri* EC*clesia*. Il entend que sous le Pontificat de S. *Leon* Pape premier du nom, l'on aura tiré de l'Eglise de S. Pierre de Rome, plusieurs coffrets d'ossemens, pour les transporter en d'autres Eglises de la même Ville ; que celui-ci aura été le VI^e. de ce nombre ; & que, comme on ne se sera pas avisé de dire (Leon premier) avant qu'il en eût parû un second, ce n'aura été qu'après le décès de Leon second en 684. qu'on aura gravé cette datte sur le marbre, pour transmettre plus surement à la postérité la mémoire d'un fait, qui n'étoit connu peut-être que par des traditions, ou qui tout au plus étoit couché sur des Membranes.

De Lyon. Le second Volume de

l'*Histoire Litteraire* de la Ville de Lyon par le P. de Colonia D. L. C. D. J. est sous presse, & paroîtra avant la fin de cette année. L'Auteur prie les Gens de Lettres, qui auront connoissance de quelque Auteur Lyonnois peu connu & qui ait vécu dans l'un des trois derniers siécles, de l'aider de leurs lumieres pour la perfection de cette Histoire. Ils pourront adresser leurs Mémoires par la Poste à M. le Président DUGAZ Prevôt des Marchands & Commandant dans la Ville de Lyon.

MATHÉMATIQUES.

D'ALLEMAGNE. Les Œuvres du Mathématicien J. *Gabr. d'Oppelmaier*, qu'on va imprimer, sont les vies des Mathématiciens & des Artistes des deux derniers siécles & demi, dans lesquelles on marquera les Découvertes & les Inventions de chacun d'eux : de plus, des expériences de Physique, au nombre de plus de trois mille. Ces Livres seront composez en Langue Almande : en voici un qui paroîtra en Latin. C'est une *Bibliothéque Mathématique* : on y trouvera l'Histoire des

Auteurs qui ont écrit en cette Faculté, la Liste de leurs Œuvres, le jugement que les Sçavans en ont porté, & les autres particularitez dignes de remarque: *Bibliotheca Mathematica.* On a déja de ce Sçavant, diverses tables *Astronomiques*, où seront représentez différens systêmes du monde, & les Phénoménes des Planétes, des Etoiles fixes & leurs lieux jusqu'en 1730. Le *Copernic ressuscité* de *Wilekinsius*, traduit de l'Anglois en Allemand. *Strecchi Astronomia Carolina*, traduit de l'Anglois en 1704. In 4°. Les *Instrumens de Mathématique*, traduit du François de M. Bion en Allemand, & imprimé en 1712. 1718. 1726. Une premiere *suite* de ce Livre; & une seconde, pour les Instrumens qui regardent l'Astronomie, en Allemand, in 4°. Une *Introduction Géographique* pour l'Atlas d'Homart en 1715 & 1721. *Nova Methodus construendi Horologia magna cujusque generis, tanquam horizontalia, sub hâc vel illâ Poli elevatione universaliter.* In folio. 1719. La Gnomonique de *Welperus* augmentée conformément aux Méthodes de MM. *Picart* & de *La Hire*. In folio 1700.

DE LYON. Le P. *Claude* Rabuel D. L. C. D. J. Professeur des Mathématiques au Grand College de Lyon, vient de mettre au jour un *Commentaire* sur la Géométrie de *Descartes.* C'est faire valoir le celebre M. DESCARTES, par son plus bel endroit. L'Ouvrage est orné d'un grand nombre de figures en taille-douce, In 4° chez *Duplains.*

Observation de l'Eclipse de Lune du 13. *Février* 1729. *faite à Liége.*

On s'est servi, pour faire cette Observation, d'Instrumens très-bons & parfaitement disposez. Ainsi l'on ne doute nullement qu'elle ne convienne avec ce qui aura été observé ailleurs. On doit cependant avertir, que ce qui regarde *Tycho* est le plus certain, parce que l'on pouvoit à peine observer l'extrémité de l'ombre de la partie obscure du corps lunaire.

Commencement de l'Eclipse,
. . . . 7h 16′ 43″.
Fin de Grimaldi, ... 7 19 32.
Aristarchus, ... 7 28 37.
Commencement de Tycho, ...

. . . .	7h	45′	5″.
Fin de Tycho, ...	7	46	9.
Commencement de la Mer des Crises, ...	8	9	20.
Fin de la Mer des Crises,	8	12	53.
Immersion totale dans l'ombre, ...	8	16	8.
Recouvrement de lumiere, ...	9	55	11.
Fin de Grimaldi, ...	9	58	0.
Ariſtarchus, ...	10	8	34.
Commencement de Tycho, ...	10	13	10.
Fin de Tycho, ...	10	14	40.
Commencement de la Mer des Crises, ...	10	49	58.
Fin de la Mer des Crises,	10	52	58.
Fin de l'Eclipſe, ...	10	54	15.

Le même jour j'obſervai, mais moins ſurement, l'Emerſion du premier Satellite de Jupiter ici à Liége à 5h 11′ 41″. La hauteur du Pole y eſt de 50h 35′.

D'AIRE EN FLANDRES. *Extrait d'une Lettre du Pere de Rebeque au P. E.* Souciet, *écrite d'Aire, du* 4. *Avril* 1729.

Je n'ai pû obſerver l'éclipſe de Lune du 13 de Février, parce que le Ciel étoit couvert ici d'une eſpece de broüil-

lard, qui m'empêchoit de bien distinguer les taches de la Lune avec ma lunette. Mon calcul s'accordoit assez bien avec celui de M. *Desplaces*, à la reserve que le sien la faisoit durer un peu plus long-tems : car, selon lui, la durée totale devoit être de trois heures quarante-deux minutes ; & selon mon calcul, elle ne devoit être que de trois heures trente six minutes. Selon lui, la durée dans l'ombre devoit être d'une heure & quarante-une minutes ; & selon mon calcul, elle devoit être d'une heure trente-sept minutes.

Comme l'éclipse de Lune, la nuit du 8 au 9 d'Août sera aussi grande que celle de Février, voici mon calcul pour Paris.

Son commencement,	11h	28′	23″
L'Immersion, ...	10	27	40
Le milieu, ...	1	16	20
L'Emersion, ...	2	5	0
La fin,			
Durée totale, ...	3	35	54
Dans l'ombre, ...	1	37	20

La grandeur, 19 doigts. 41 minutes.

PHYSIQUE. ANATOMIE. ARTS.

DE BASLE. M. *Jean Bernoulli*, *Juillet* 1729.

celebre Professeur des Mathématiques en l'Universiré de *Basle*, fair répandre dans la Littérature, par la voie publique, qu'il ne repliquera à la réfutation publiée en Angleterre de sa Dissertation sur les Loix du Mouvement, qu'après que plusieurs Ecrits, où on lui prépare de nouvelles objections, auront été mis en lumiére, ou que la Société Royale de Londres aura honoré de son suffrage public l'Ecrit qu'on oppose à la Piéce, laquelle a concouru l'année 1726. pour le Prix de cette Académie, & se vend à Paris chez Jombert.

De Paris. Le R. P. Dom *Jacques Alexandre*, Religieux Benedictin, a publié au mois de Mars dernier, dans un bon livre périodique, un commencement de *Réponse* aux Objections du R. P. *Aubert* Jesuite, contre le nouveau Systême du Flux & du Reflux de la Mer, inserées dans les Mémoires de Trevoux du mois de Novembre 1727. & la suite de cette Réponse aura paru les mois suivans, quand ceci sera imprimé. Il reste au R. P. *Alexandre* de répondre à l'*Examen Critique* de son même Systême,

qu'il aura trouvé à la tête des Mémoires de Trevoux du mois d'*Avril* 1728. Ensuite on entrera dans l'ordre des Repliques.

De Londres. Il paroit une seconde Edition des Nouvelles Observations sur les Os, par M. *Clopton Havers. Osteologia Nova. in octavo*, & une troisiéme Edition augmentée du nouveau Systême d'Anatomie, par M. *Drake*, de la Société Royale, avec une Préface de M. le Docteur *Wagstaffe. Antropologia Nova.* In 8°, avec figures. trois voll. chez Innis.

De Paris. M. *Painel* de *Flamanville* François, & Secretaire de M. le Comte de *Colovin*, Envoyé de Russie à la Cour de Suéde, a inventé pour les Montres un Echapement qui augmente considérablement la perfection de ce meuble ou ornement si utile. Par le moyen de cet échapement, toutes les inégalitez qui se trouvent au ressort, celles de la fusée, & celles qui proviennent des diverses parties de la Montre, ne causeront aucun changement sensible à la régularité. Desormais plus de contre-battement, d'accrochemens, de renversemens, ni de précipitation

au balancier, par les inégalitez que causent les révolutions d'un roüage, &c. *Thiouſt* Horlogeur, qui demeure au coin du grand Châtelet, a mis à éxécution cette découverte.

PHILOSOPHIE. BELLES-LETTRES. MÉLANGES.

DE LONDRES. On a traduit du François en Anglois, & on publie les Critiques de l'Ouvrage de M. *Ramſay*, intitulé : *Voyages de Cyrus* ; & *les Avis d'une mere à ſon fils & à ſa fille*, dont Madame la Marquiſe *de Lambert* eſt auteur.

DE ROME. On a de nouveau imprimé ici, mais ſous l'ancien titre & l'ancienne datte de Bologne 1669. les *Epigrammata ſacra*, qu'avoit compoſées dans ſa premiere jeuneſſe ; & avant que de ſe faire Religieux, N. S. P. le Pape Benoît XIII. qui gouverne preſentement l'Egliſe.

DE MILAN. *Claudii Nicolai Stampæ Eugenius*, *&c.* C'eſt la premiere Partie d'un Poëme curieux, ſur la Victoire remportée par le Prince *Eugène*, *Sotto Belgrado*. Elle eſt divi-

ſée en douze Livres, d'environ deux cent vers chacun. On en louë la verſification. L'Auteur a voulu temperer Stace & Virgile, l'un par l'autre : il le fait ordinairement en les mêlant, & il a l'agrément des Centons. Chez *Malateſta In octavo*, pp. 82.

De Lecce. *Antonii de Ferrariis Galatei de ſitu* Iapigiæ. M. *Jean Bernardin Taſuri*, Gentilhomme de Nardo, dans la Province de Lecce, au Royaume de Naples, voyant cet excellent Ouvrage comme perdu par ſa rareté, s'eſt déterminé à le faire réimprimer. Il y a joint une Vie de l'Auteur, écrite par Pierre-Antoine *de Magiſtris*; avec les éloges de cet habile Médecin, publiez par les Sçavans; ſes Notes, & d'autres Opuſcules de la même main. *In octavo*, pagg. 216. ſans la Dédicace à M. *Nicaſtro*, Evêque de Claudiopolis, les Prolégoménes de l'Editeur, &c. & les Tables.

Les Opuſcules que M. *Taſuri* fait imprimer ou réimprimer avec l'Ouvrage principal ſont une *Lettre* à Louis *Palatin*, qu'il ſemble qu'on doit plûtôt appeller *Paladin*, d'une Nobleſſe

très-ancienne de *Lecce*, par laquelle il se plaint de la perte des Mémoires les plus considérables de sa IAPYGIE : une autre *Lettre* à *Pierre Summonte*, dans laquelle il dépeint la celebre Ville de la Province de *Lecce*, qu'il appelle non pas *Gallipolis*, comme il a plû à *Pline* de la nommer; mais *Callipolis*, d'après de très-anciens Monumens *(a)*: il en décrit la situation, & la qualité de ses Habitans, & il rapporte la Vie qu'alors il y menoit. Cette *Lettre* mérite certainement d'être lûë, pour l'érudition dont elle est remplie : une autre *Lettre* à *Belisaire Acqua-Viva* Duc de *Nardo*, dans laquelle il dit son sentiment sur le mérite des Armes & celui des Lettres; celui de la Vie contemplative, & celui de la Vie active; une autre à *Azzio sincero Sannasaro*, où il fait la description de la Maison de Campagne de Laurent *Valla* à *Mergellina*. L'Epitaphe, comme il l'intitule, ou pour mieux dire, l'Eloge funebre d'*Alphonse* II. d'Arragon Roi de Naples : une *Lettre* à M. *Martelli* Evêque de *Lecce*, dans laquelle

(*a*) Le P. Hardouin a imprimé *Callipolis* dans le Texte de *Pline* en sa seconde Edition.

il lui rappelle que les Sciences avoient refleuri en Italie par les Florentins : une autre *Lettre* au Souverain Pontife *Jules* II. sur la Validité de la Donation faite à l'Eglise par *Constantin*; & c'est la premiere fois que cette Piéce est imprimée. La derniere *Lettre* est écrite à Louis *Loredan* : il y Louë, avec admiration, la Ville de *Venise*; qui ne peut en effet être trop louée. Ces *Lettres* sont suivies de quelques *Epigrammes* du même Auteur, qui n'avoient point encore vû le jour. M. TAFURI les a tirées d'un Manuscrit in 4° demi déchiré, qui lui appartient. Il espere donner encore au Public d'autres Manuscrits du même Antoine *Galateo*. On voit quelle estime M. *Tafuri* s'est acquise dans la République des Lettres, par une Elegie de quarante-huit Vers de M. *Ignace-Marie Como*, Patrice Néapolitain, & l'un des premiers Poëtes de notre siécle, inserée dans ce même Livre, à la tête des Eloges d'*Antoine Galateo*. M. *Como* rapporte tous les Ouvrages de M. *Tafuri*, qui ont déja vû le jour, & ausquels il sçavoit que cet Auteur travailloit actuellement. On a sçû que M. *Tafuri* s'applique à

d'autres Ouvrages que ceux qui ſont mentionnez dans l'Elegie de M. *Como*. Il aime en effet à entreprendre les plus grands travaux aux dépens même de ſa propre ſanté. Mais M. *Como* a été ſurpris en un point. Dans ſon Elegie & par ce Vers :

Spinelli calamum priſcâ fuligine terſit.

Il avance que M. *Taſuri* étoit l'Auteur de la Critique des Mémoires de *Spinelli*, qu'on voit imprimée au neuviéme Tome de la grande Collection des Ecrivains des choſes d'Italie du très-celebre *Muratori* : & cette *Critique* eſt réellement l'Ouvrage du très ſçavant Abbé *Polidor*, l'un des plus illuſtres lettrez non ſeulement du Royaume de Naples, mais auſſi de l'Italie entiere.

Et de vrai, cette Critique ut fcitée l'an 1725. & attribuée à ſon veritable Auteur ; c'eſt-à-dire, à M. *Polidori*, par M l'Abbé *Mariani* Ecrivain, de la Bibliothéque du Vatican, & par pluſieurs autres encore M. *Muratori*, qui, occupé d'affaires plus importantes, s'eſt mépris le premier ſur ce fait, avoit

reçû cette Critique par M. *Tafuri*, qui la donnoit à M. *Polidori*. Ceci soit dit pour l'éclaircissement de la verité, & pour l'honneur de M. *Tafuri* & de M. *Polidori*; de crainte que trouvant la susdite Critique attribuée tantôt à l'un & tantôt à l'autre, ceux qui ignorent la méprise, ne traitent tantôt l'un & tantôt l'autre de Plagiaire. Ils étoient intimes amis, & très-capables, l'un & l'autre par la beauté de leur esprit, de produire quelque grand Ouvrage que ce fût sur les plus difficiles matiéres.

D'ALLEMAGNE. Les Ouvrages Latins non encore imprimez, soit anciens, soit modernes, que M. *Crusius* a recuëillis dans la visite des Bibliothéques étrangéres, & qu'il est dans le dessein de presenter au Public, soit en entier, soit en partie ou par fragmens, ainsi que ceux dont il a été parlé dans les Mémoires de Trevoux du mois de Juin, sont à peu près ceux-ci, & en cet état.

1°, *Arnobe*, tel que M. *Crusius* le prépare, est en tant d'endroits si réparé, que ce sera un nouvel Arnobe d'après le Manuscrit de la Bibliothéque

du Roi Très-Chrétien, envoyé à Sa Majesté par Léon X. Il sera muni des Notes anecdotes d'un très-grand nombre de Sçavans, & de tout ce qui a été fait de meilleur sur cet ancien Auteur. Notre Editeur prie encore qu'on lui communique certaines pieces rares, qu'il n'a point pû découvrir; sçavoir, *Anti-Criticum Petri Scriverii*; Ecrit contre la Critique d'*Arnobe* par *Meursius*; les Notes d'Isaac *Pontan*, sur *Arnobe*; & les exemplaires corrigez à la main, ou notez par Pierre-*Francius* & les Saumaises.

2°, M. Crusius met au second rang les Pieces ou Actes si récemment publiez au sujet de la Collection Royale des Conciles, donnée par le P. *Hardouin*. Son dessein seroit de réimprimer tous les Conciles de cette édition, & d'y joindre un Commentaire Protestant: mais comme il desespere d'en trouver la commodité en Allemagne, il propose d'y suppléer par des Notes qu'il opposera aux sentimens de quelques Docteurs de Paris qu'il nomme.

3°, M. *Crusius* consacre le troisiéme Article à la mémoire de M. *Grabe*. Il en écrira la *Vie*: il rassemblera les *Let-*

tres qu'on a écrites à ce Sçavant, & il prie qu'on lui adresse celles qu'on a de lui, pour rendre ce Recuëil plus complet & plus instructif.

4°, Il peut faire paroître pour la premiere fois l'Ouvrage en Vers Latins Héxamétres du Moine *Milon, de laude Pudicitiæ & sobrietatis*, adressé à l'Empereur *Charles le Chauve*. Cette Dédicace est ici rapportée.

5°, *Georgii Ameruyæ Magni Trapezuntis Logothetæ Dialogus de fide in Christum habitus cum Rege Turcarum.* M. Crusius ne sçait si cet Ouvrage est le même que celui dont parle M. *Fabricius* dans son Catalogue des Livres pour la Défense de la Vérité de la Religion Chrétienne. Pour que l'on en juge, il rapporte les commencemens de son exemplaire, qui est copié sur la Version Latine : & il avertit que les Interlocuteurs sont le Roi des Turcs, & un Philosophe Chrétien; & que l'Original est ainsi souscrit par le Traducteur : *Finis Dialogi; cujus Tralationem absolvi horâ secunda noctis, quæ insequuta est diem* 12. *Julii* 1518. *in Oratorio S. Sylvestri Montis Caballini.*

6°, M. *Crusius* joindra ensemble des

Notes de Joseph-Juste *Scaliger*, sur le Nouveau Testament, beaucoup plus considérables & plus amples que ce que l'on a imprimé de cet Auteur en ce genre; des Observations sur le Nouveau Testament, de Nicolas *Le Févre* (Fabri) & ses *Strictura in Theodori Beza Commentaria*: enfin, quelques parties des Commentaires sur l'Écriture qu'avoit faits Pierre *Picherel*, Catholique, dont les Hérétiques se louent beaucoup; & ses Œuvres Théologiques devenuës rares depuis leur impression in douze en 1629. en Hollande.

7°, Sous le nom d'*Histoire du Lutheranisme en France*, l'Auteur rapporte plus de quatre vingt Ouvrages ou Mémoires, d'où il se propose de la tirer; sans parler de ceux qui ont été rapportez Par M. *Pfaff*, dans sa troisiéme Partie de l'Introduction *ad Theologiam Litterariam*, pagg. 313. &c M. *Crusius* represente à cet Auteur qu'il seroit fort à propos qu'il publiât presentement la *Réfutation qu'il* a promise dans cette Introduction de l'*Histoire des Variations* de M. Bossuet Évêque de Meaux.

Juillet 1729.

DE PARIS Les trois premiers volumes *in folio* de la Collection des Piéces anciennes, publiées par les P P. *Martenes* & *Durand*, ont distribuez par *Montalant* à ceux qui ont souscrit pour l'Ouvrage entier par cent francs L'on reçoit presentement les trois volumes suivans; sçavoir, le 4^e^, le 5^e^ & le 6^e^, en donnant les 50 liv. qui sont le reste du prix, & pour lesquelles on recevra les trois derniers volumes, 7^e^, 8^e^, & 9^e^, que l'on continuë d'imprimer diligemment.

D'ANVERS. Une *Gazette des Sçavans*, ou *Relation* des Livres qui paroissent dans toute l'Europe, se distribuë le 1. & le 15 de chaque mois, chez J. *Gaon* Libraire.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1729.

ART. LXVIII. *Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, & des anciens Barons du Royaume*, &c. Page 1158

ART. LXIX. *La Vie de M. le Duc de Montauzier Pair de France*, &c. 1186

ART. LXX. *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, contenant une description exacte du Senegal & des Pais situez entre le Cap Blanc & la Riviere de Serrelione, jusqu'à plus de* 300 *lieuës dans les Terres*, &c

ART. LXXI. *Généalogie des Empereurs Trajan & Hadrien, prise sur les Médailles. Par le P H. J* p. 1213

ART. LXII. *Histoire Litteraire de la Ville de Lion, avec une Bibliotéque des Auteurs Lionnois sacrez, & profanes distribuez par siécles*, &c 1235.

ART. LXXXIII. *Lettre du P. de Vitry*, Juillet 1729.

de la Compagnie de Jesus, au R. P. E. Souciet de la même Compagnie, sur les Poids & Monnoyes des Romains. p. 1252.

Eloge du P. BAGNATI *J.* page 1297.

Eloge du P. GOURDAN *de Saint Victor,* p. 1299.

Lettre de Saint FRANÇOIS *de Salles,* p. 1305.

Observation de l'Eclipse de Lune du 13. Février 1729. faite à Liége, p 1326.

Calcul de l'Eclipse de Lune, qui doit arriver la nuit du 8 au 9 d'Août 1729. Ibid.

ART. LXXIV. *Nouvelles Litteraires, ou Avis. Eloges des Sçavans. Extraits de petits Livres.* p. 1296.

D'ITALIE. *De Rome*, p. 1317. 1320. 1331.

De Naples, page 1296. 1313. 1314. 1317. 1320.

De Milan, page 1331.

De Lecce, page 1332.

D'ALLEMAGNE. p. 1324. 1335.

D'Anvers, p. 1305. 1340.

De Basle, p. 1328.

De Liége, p. 1332.

D'ANGLELERRE. *De Londres*, p. 1303. 1326. 1330. 1331.

DE FRANCE. *De Paris*, p. 1299. 1304. 1311. 1322. 1329.
De Lion, p. 1314. 1323. 1326.
De Rouen, p. 1311
De Marseille, p. 1322.
D'Aire en Flandres, p. 1327.
DE TREVOUX, p. 1322.

Fin de la Table.

Omission faite à la page 1231, ligne 9.

Césars. *Ajoutez.* Le nom d'*Optimus Cæsar* se trouve entier sur un beau Médaillon d'argent, que j'ai rapporté il y a vingt ans, du Cabinet de Mr *Rigord*, & qui a été frappé à Tarse avec cette Légende : ΑΡΙ. ΚΑΙ. ΘΕ. ΤΡΑ. ΠΑΡ. ΥΙΟC ΝΕΡ. ΤΡΑΙ. ΑΔΡΙΑΝΟC CΕΒ. C'est-à-dire, Ἀρίστου Καίσαρος Θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱὸς Νερούας Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστὸς, *Optimi Cæsaris Divi Trajani Parthici filius Nerva Trajanus Hadrianus Augustus.* Le nom de *César* dans cette situation là, est-ce un simple titre d'honneur ? N'est-ce pas un surnom, avec son épithéte propre ?

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1729.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1729.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

MDCCXXIX.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année 1701.	9	vol.
—— 1702.	12.	V.
—— 1703.	12.	V.
—— 1704.	13.	V.
—— 1705.	12.	V.
—— 1706.	12.	V.
—— 1707.	12.	V.
—— 1708.	12.	V.
—— 1709.	12.	V.
—— 1710.	12.	V.
—— 1711.	12.	V.
—— 1712.	12.	V.
—— 1713.	12.	V.
—— 1714.	12.	V.
—— 1715.	12.	V.
—— 1716.	12.	V.
—— 1717.	12.	V.
—— 1718.	12.	V.
—— 1719.	12.	V.
—— 1720.	5.	V.
—— 1721.	12.	V.
—— 1722.	12.	V.
—— 1723.	12.	V.
—— 1724.	12.	V.
—— 1725.	12.	V.
—— 1726.	13.	V.
—— 1727.	12.	V.
—— 1728.	12.	V.
—— 1729.	8.	V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1729.

ARTICLE LXXV.

LE GRAND DICTIONNAIRE Géographique & Critique, par Mr Brusen la Martiniere, Géographe de Sa Majesté Catholique. in fol. T. I. 868. pagg. y compris l'Epître Dedicatoire & la Préface. T. III. 597. pagg. A la Haye, chez Josse, Alberts, & de Hont, &c.

UN Dictionnaire complet de la Géographie n'est pas un petit Ouvrage. Quelle érudition, quelle patience, quel courage ne faut-il pas pour y réüssir ? La seule idée d'un pareil projet a de-

quoi effrayer quiconque oſe l'enviſager dans toute ſon étenduë. Mr la Martiniere étoit plus en état que perſonne de ſentir à quoi l'engageoit une ſi grande entrepriſe, & il paroit par l'exécution qu'elle n'étoit point au deſſus de ſes forces.

De pluſieurs Volumes que l'ouvrage doit contenir il n'en paroit encore que deux Tomes, ſçavoir le premier & le troiſiéme. On a eu attention à ne point donner le ſecond, apparemment pour obvier aux contre-façons. Le premier contient la lettre *A* toute entiere; & les lettres *D*, *E*, *F* fourniſſent le troiſiéme. On a reſervé les lettres *B* & *C* pour le ſecond. Ceux que l'on a livré au public méritent toute l'eſtime des Sçavans, mais quelque empreſſement que l'on ait de voir bientôt les autres, il eſt à ſouhaiter que Mr la Martiniere ſe donne tout le loiſir néceſſaire pour les mettre en état de remplir l'attente que ſes grands talens nous ont fait concevoir.

Il a mis à la tête de l'ouvrage une Préface ample, mais néceſſaire & curieuſe. Ce ſeul morceau doit être regardé comme une annonce fidéle de

ſon mérite. On y voit un Écrivain laborieux, exact, critique, & ſurtout maître de ſa matiere, qui la poſſéde dans le plus grand détail, qui ne ſe prévaut point de ſes avantages, & qui ne néglige rien de tout ce qui peut rendre ſon travail utile au public. Cette Préface eſt diviſée en trois parties. Dans la premiere il rend compte des raiſons qui l'ont engagé à entreprendre ce Dictionnaire. Il expoſe dans la ſeconde le plan général qu'il s'eſt formé de la Géographie, & les ſources où il a puiſé pour remplir ce plan dans toute ſon étenduë. La troiſiéme partie traite de la méthode qu'il a gardée dans le détail de l'exécution.

Dès que Mr la Martiniere ſe fut déterminé à travailler ſur la Géographie, il ſe propoſa d'abord de choiſir un des meilleurs Dictionnaires géographiques pour l'enrichir d'un grand nombre d'articles ſur la Géographie tant ancienne que moderne, qui étoient le fruit de ſes Lectures, de ſes voyages, & de ſes réfléxions. Mais après un mûr examen de ces Dictionnaires, il n'en trouva point qui n'eut beſoin d'être entiérement refondu. Le tréſor d'Or-

télius n'eſt preſque qu'une table Géographique des Auteurs Grecs & Latins. Ses citations ſont fidéles, mais les éditions qu'il avoit entre les mains n'étoient pas aſſez exactes. Il diſpenſe rarement de chercher dans les Auteurs mêmes les éclairciſſemens qu'il ne fait qu'indiquer, & pour être d'une utilité bien réelle il doit être accompagné d'une Bibliothéque aſſez nombreuſe. D'ailleurs il n'eſt pas aſſez plein pour la Géographie du moyen âge, & il n'a abſolument rien de la moderne. Enfin il paroit qu'Ortélius n'a pas poſſédé la Géographie en Mathématicien, & ſon Livre ſe borne à la Géographie Hiſtorique & Grammaticale des Anciens.

Ferrari, au lieu d'ajoûter ſon travail à celui d'Ortélius, l'a tronqué d'une maniere qui laiſſe les deux Ouvrages également imparfaits. Son Livre contient quelque choſe de la Géographie nouvelle qui manque entiérement à l'autre, mais pour l'ancienne, il lui eſt bien inférieur.

Baudrand a travaillé ſur le fond de ces deux Auteurs, il n'a point nommé Ortélius, & il a fait éclipſer peu à peu le nom de Ferrari, quand il a cru

pouvoir y ſubſtituer le ſien en déguiſant l'ouvrage ſous un titre nouveau. Guillaume Sanſon fit une critique amère de ce Livre. Il faut avoüer, dit Mr la Martiniere, que cet Auteur avoit donné beau jeu aux cenſures, en ne conſultant que rarement les anciens qu'il cite. On lui a prouvé dans la ſeule lettre *A* cinq cens citations fauſſes. Il conſultoit rarement les ſources, ce qui eſt cauſe qu'il met beaucoup d'articles ſur le compte de Pline & de Ptolomée, quoiqu'ils n'y ayent jamais penſé; & qu'il en omet beaucoup d'autres qu'il auroit trouvez chez ces anciens Géographes, s'il les avoit parcouru lui-même. Il donne pour Latins une infinité de noms très-modernes, avec une terminaiſon ſouvent très-mal latiniſée; & il forge des noms de villes imaginaires, pour leſquels il cite des Auteurs qui n'en parlerent jamais. La Traduction Françoiſe du Dictionnaire de Baudrand, qui parut en 1705, eſt moins une traduction qu'une corruption du Latin: les fautes y fourmillent, & les Traducteurs, au lieu de corriger les bévuës de l'Auteur, en ont ajoûté de nouvelles. Un pareil Livre

n'étoit guéres propre à devenir le fond d'un ouvrage, où l'on ne doit pas chercher une réputation frivole par des citations ambitieusement hazardées, parcequ'on suppose que peu de Lecteurs sont en état d'en découvrir toute la charlatanerie. C'est ainsi que s'exprime Mr la Martiniere.

Il ne lui restoit plus que le Dictionnaire de Thomas Corneille, qu'il pouvoit choisir pour en faire la bâse du sien. Le plan lui en parut vaste, intéressant, & digne des plus grandes loüanges: mais, quelque prévenu qu'il fût d'estime pour la mémoire de cet excellent vieillard, les défauts énormes de l'exécution le révolterent à chaque page. L'Auteur ne paroit guéres avoir lû les Anciens, il ne les cite qu'en second, ou même en troisiéme, & il se laisse souvent égarer par les guides infidéles, à qui il s'abandonne trop. Dès qu'il y a une différence dans l'ortographe des noms, il ne reconnoit plus un article qu'il a déja donné auparavant, & il multiplie ainsi les Peuples, les Royaumes, les Provinces, les Villes, & les Rivieres. On en voit dans son Livre de doublées, de triplées même sans

qu'il s'en apperçoive, ou du moins sans qu'il avertisse que c'est la même chose. Mr la Martiniere avouë en récompense qu'il y a dans cet Ouvrage quantité d'articles très-curieux, que l'Auteur emprunte des Relations de Voyageurs estimez, ou qu'il rapporte d'après des mémoires dressez sur les lieux. Enfin pour donner en deux mots l'idée qu'il s'est formé de cet Ouvrage, il dit, qu'il ne mérite ni tout le bien qu'en ont publié des Juges peu éclairez, ni tout le décri où il est malheureusement tombé.

Tous ces Dictionnaires & quelques autres encore moins estimables ne fournissant point à Mr la Martiniere un fond suffisant pour entreprendre de les perfectionner par les additions qu'il auroit pû y joindre, il ne délibéra plus sur le choix, & il se résolut de travailler sur son propre plan, en prenant seulement de chacun de ces Auteurs les articles sur quoi ses recherches ne lui pouvoient rien fournir de meilleur. Deux essais qu'il publia sur l'Histoire de la Géographie, avec des remarques sur les principaux Géographes, annoncerent au public ce qu'on

devoit attendre de Mr la Martiniere pour la perfection d'une ſcience qui intereſſe tout le monde, puiſqu'elle ne renferme rien moins que la connoiſſance de l'Univers pris dans toutes ſes parties & dans tous les tems. Mr le Marquis Beretti Landi Ambaſſadeur d'Eſpagne, & Mr le Comte de Marſilli, ſi connu dans la République des Lettres, l'encouragerent dans ſon entrepriſe, & s'offrirent à lui procurer d'Italie & d'Éſpagne les ſecours dont il auroit beſoin, & Philippe V, à l'exemple de Loüis le Grand ſon ayeul, voulant encourager par ſa protection les Sçavans à l'avancement des Sciences & des Arts, lui fit l'honneur de le déclarer ſon Géographe, & nomma en Eſpagne des perſonnes ſçavantes en ces matieres, qui eurent ordre de lui fournir tous les mémoires qu'il pourroit ſouhaiter. Quel courage ne porte pas dans le cœur d'un homme de Lettres le zèle d'un Miniſtre éclairé & la protection d'un grand Roi ? Il n'eſt point de dégouts qui ne ceſſent, point de difficultez qui ne s'aplaniſſent. L'émulation & la reconnoiſſance rendent tout poſſible. Animé par

des motifs si pressans, Mr la Martiniere ne tarda pas à mettre la main à l'œuvre. Pour cela il falloit dresser son plan & se fournir de provisions, & c'est ce qu'il nous expose dans la seconde partie de sa Préface.

La Géographie se distribue généralement en trois parties, qui se doivent réünir toutes dans un Dictionnaire. Il y a une Géographie sacrée, une Géographie Ecclésiastique, & une Géographie civile. Car pour ce qui est de la Géographie poëtique, purement fabuleuse, elle ne subsiste que dans l'imagination des Poëtes, ou des Faiseurs de Romans. Sur toutes ces parties Mr la Martiniere a puisé dans les sources, & il ne lui a rien échapé des monumens utiles à son dessein.

Pour la Géographie sacrée, qui traite des lieux nommez dans l'Ecriture Sainte, il a consulté également le texte original, les Septante, la Vulgate, & Josèphe. Il y a ajoûté le Catalogue alphabétique d'Eusebe & de S. Jérôme, les notes de Bonfrerius & de Le Clerc, & les Recherches précieuses de Bochard & de Reland. Il a aussi profité des travaux d'Adricôme, de Span-

heim, & de Ziégler. L'indice géographique de Nicolas Sanſon ſur l'Écriture Sainte, & ſurtout le Dictionnaire du Pere Calmet lui ont été d'un grand ſecours. Mais il n'a point profité de ces Ouvrages d'une maniere ſervile, & quand il a trouvé ces Auteurs en faute, il n'a pas manqué de les redreſſer. Par exemple, ſur l'article DAMNA, il montre que les quatre villes de ce nom que le Pere Calmet a produites ſe réduiſent à deux, dont l'une eſt nommée DAMNA & l'autre DANNA.

La Géographie Écclééſiaſtique regarde la ſituation & l'étenduë des Diocèſes, les lieux qui ont été ou ſont encore le Siége d'un Évêché, où il s'eſt tenu des Conciles, où il s'eſt paſſé quelque événement intereſſant pour l'Hiſtoire de l'Égliſe. Les Abbayes, un hermitage illuſtré par un Saint Anacorette, en un mot tout ce qui appartient aux Vies des Saints mérite d'être remarqué. Pour cela Mr la Martiniere a conſulté particuliérement les Hiſtoriens Grecs, tels que ſont Euſebe, Socrate, Soſomene, Théodoret, & Evagre; les anciennes Notices Épiſcopa-

les publiées par Sirmond & par Schelstrate. Il a encore fait uſage de l'Hiſtoire de la fondation des Égliſes métropolitaines écrite par Crantzius, des origines & de l'hiſtoire des Ordres Religieux, du Martyrologe Romain avec les Cartes & les Notes de Lubin, de la Topographie des Saints dreſſée par Baillet, & de quantité d'autres monumens Ecclésiaſtiques anciens ou modernes.

Deux époques font la diviſion de la Géographie civile ou politique en trois parties. La premiere s'appelle l'ancienne Géographie, & comprend tout ce qui a précédé le ſiécle de Conſtantin; la ſeconde eſt celle du moyen âge, qui finit à la priſe de Conſtantinople par Mahomet ſecond au quinziéme ſiécle; tout ce qui eſt depuis cette derniere époque appartient à la Géographie moderne.

Pour bien remplir l'ancienne Géographie, Mr la Martiniere a pris pour guides Strabon, Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, Pauſanias, Solin, Etienne de Biſance, & les petits Géographes Grecs. Il a ajoûté les Hiſtoriens, Hérodote, Diodore de Sicile,

Denis d'Halicarnaſſe, Polybe, Dion Caſſius, Xiphilin, Zonare, Plutarque, Tite-Live, Jule-Céſar, Suétone, Tacite, les Écrivains de l'Hiſtoire Auguſte, Ammien Marcellin, & autres tant Grecs que Latins, ſans oublier ce que les Sçavans modernes leur prêtent de lumieres par leurs judicieuſes critiques. Il a profité auſſi du travail des célébres Géographes, Ortelius, Cellarius, Cluvier, Alting, Nicolas Sanſon, Adrien Valois, Spon, &c. qui ont traité la Géographie ancienne en tout ou en partie. On n'a pas oublié non plus les anciens itinéraires, tels que ſont la table de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin, & celui de Bordeaux à Jéruſalem.

La Géographie du moyen âge eſt de toutes la plus ingrate. Elle fournit peu de Géographes. Les Hiſtoriens & les Chroniqueurs y ſont en beaucoup plus grand nombre; mais la lecture des uns & des autres a ſes difficultez & ſes ennuis à dévorer. Preſque tous ſe ſentent du malheur de leur tems, où les ſciences étoient tombées dans une eſpéce de langueur létargique, dont elles ne revinrent qu'au quatorziéme

ſiécle. Mr la Martiniere n'a pas laiſſé de tirer parti de ces Auteurs, parmi leſquels il diſtingue ſur tout Procope, les Hiſtoriens des Croiſades, les anciens Auteurs de l'Hiſtoire de France, & les Chroniques recueillies en corps d'ouvrage, tant en France qu'en Italie & en Allemagne. L'Aſie, où les ſciences ſe maintenoient en honneur, a ſuppléé en partie au decri où elles étoient tombées en Europe. On trouve dans Abulféda, dans Naſſir Eddin, dans Ulug Beig, dans Edriſi, & dans les Hiſtoires de Genghiſcan & de Timur-Bec des choſes très-curieuſes touchant l'Aſie du moyen âge. Les médailles du haut & du bas Empire peuvent encore être de quelque ſecours à un Géographe critique, qui ſçait les apprécier pour ce qu'elles valent, & qui ne s'y livre pas ſans reſerve. Tout précieux qu'eſt leur témoignage, elles ont leurs infidélitez, quelques-unes ont été frappées long-tems après l'événement, la flaterie y a pû mêler de l'altération, & généralement parlant il eſt dangereux, pour ne pas dire abſurde, d'en faire la régle de l'Hiſtoire, quoiqu'elles puiſſent quelquefois ſervir à la rectifier.

Mr la Martiniere s'eſt trouvé beaucoup plus à l'aiſe en étudiant la Géographie moderne. Les nouvelles découvertes lui ont ouvert une carriere plus vaſte & plus agréable, & les rélations lui ont fourni une abondante moiſſon. Mais parmi ces rélations mêmes il lui a fallu choiſir; toutes ne ſont pas écrites fidélement; il y en a d'excellentes, il y en a de bonnes, il y en a de ſuſpectes, & il y en a de fabuleuſes. C'eſt un des points en quoi le ſçavant Géographe a fait voir plus de ſagacité & de critique. Il met au premier rang le recueil des voyages faits pour la Compagnie Hollandoiſe des Indes orientales, ceux de Piétro della Vallé, de Tévenot, d'Oléarius, de François Pirard, de Chardin, de Choiſi, de la Loubère, de Tachart, de l'Abbé Gervaiſe, du Pere le Comte, de Martini, de Tournefort, de le Brun, de Nicolas de Graef, de Beaulieu, de Baldens, de Maundrel, de Spon, de Weler, de Vanleb, de Rennefort, de Flacourt, de Boſman, de le Maire, de Champlain, de Rochefort, de Hennepin, de Tonti, de la Poterie, de Denis, de Gage, de Corréal, de

du Tertre, de Feuillée, du Pere Labat, du sieur Frésier, de Dampier, de Rogers, &c. Il estime aussi particulierement les voyages de Moncônis, de Burnet, & de Misson, pourvu que l'on soit en garde contre les impostures & les fades plaisanteries que les deux derniers ont debitées au desavantage de la Religion & de la vérité. Pour ce qui est des voyages du sieur Paul Lucas, il avouë qu'ils sont fort curieux, mais il est bien aise de s'assurer de la vérité des faits par leur conformité avec d'autres voyageurs qui ayent fait la même route.

On met au nombre des voyages suspects ceux dont les récits ont été corrompus ou par les Auteurs, ou par les Editeurs, & l'on en donne des exemples dans les voyages de Vincent le Blanc, de Tavernier, de Mandeslo, & de Struis. Enfin on range parmi les voyages fabuleux ceux de Sadeur, de Massé, & de Leguat, & plusieurs autres, dit Mr la Martiniere, que des Auteurs ont jugé à propos de faire en Gréce, en Palestine, en Egypte, & par tout ailleurs où il leur a plû, sans sortir du voisinage du Libraire qui les

leur avoit commandez. Quelques perſonnes ſont fâchées de trouver Leguat au nombre des Écrivains de voyages imaginaires. Les avantures qu'il raconte les intereſſent trop pour leur permettre de faire attention à ce qui pourroit y manquer du côté de la vraiſemblance. Mais on peut s'en rapporter à Mr la Martiniere, dont les lumieres & la critique doivent garantir le jugement dans une matiere qu'il doit avoir examinée avec la derniere préciſion. Outre les Auteurs dont nous venons de parler, on a encore mis à profit les ſçavantes & curieuſes recherches de Cambden ſur la grande Bretagne, de Martin Zeiler ſur l'Allemagne, de Mr Piganiol de la Force, & de Mr l'Abbé de Lonſverve ſur la France, d'Hermanides ſur le Dannemarck & ſur la Norwége, & de beaucoup d'autres, dont le détail meneroit trop loin. Telles ſont les ſources où Mr la Martiniere a puiſé : il les indique, dit-il, volontiers à ceux qui trouvant qu'ils pourroient mieux faire que lui, voudront courir la même carriere. L'aveu eſt modeſte, & il lui fait d'autant plus d'honneur qu'il a moins à craindre de ſe voir ſurpaſſé.

Il vient enfin à l'ordre qu'il a ſuivi dans l'exécution de ſon plan. Cette troiſiéme & derniere partie de la Préface contient pluſieurs obſervations, qui font voir juſqu'où l'Auteur a pouſſé ſon attention & ſon exactitude pour la perfection de ſon ouvrage. Il a eu ſoin d'inſerer ſuivant l'ordre Alphabétique les définitions des termes géographiques en grand nombre, & il leur a attaché une marque, pour les diſtinguer des noms propres. La même marque ſe trouve en marge vis-à-vis des articles qui contiennent un axiôme ou une réflexion dont l'utilité ne ſe borne pas à ce ſeul article. La différence des meſures cauſe ſouvent de l'embarras dans la Géographie, & jette ſouvent du faux dans les cartes des plus habiles Géographes. On trouve dans l'article *Meſures itineraires* un ample détail ſur ce ſujet, de ſorte qu'il ſera aiſé de réduire chacune de ces meſures à celles d'un Pays particulier. Les diviſions & les ſubdiviſions des États en Provinces, & des Provinces en Cantons ſont néceſſaires pour mettre de la méthode dans la Géographie, & pour aider la mémoire. Meſ-

ſieurs Sanſon & le P. Briet ont rendu en cela un grand ſervice au public. On trouvera en leur lieu les diviſions de ces illuſtres Géographes ; mais comme Mr la Martiniere juge qu'elles mériteroient ſouvent d'être réformées, il avertit qu'il ne prétend point les garantir. Je les donne, dit-il, pour des ouvrages qui ont été eſtimez, mais je ne les donne point pour quelque choſe de parfait. Si je les avois changées, ce ne ſeroit plus celles de ces Auteurs, mais les miennes. Le public eſt obligé à Mr la Martiniere de lui avoir repreſenté ces diviſions, mais il lui ſeroit encore plus obligé s'il avoit voulu ſe donner la peine d'en montrer les défauts & de les rectifier, & l'on aimeroit beaucoup mieux les avoir corrigées de la façon de Mr la Martiniere, que de les trouver repetées avec les imperfections qu'elles peuvent avoir contractées ſous la plume de leurs premiers Auteurs.

Il y a des Peuples qui ſubſiſtent depuis très long tems, & qui ſont toûjours les mêmes ; il y en a d'autres qui ont ſouffert des changemens ſi conſidérables, qu'on peut dire que ce

n'eſt plus la même Nation ; & il y en a qui ne ſubſiſtent plus, parcequ'ils ont été ou entierement détruits, ou incorporez avec d autres. Tous ces Peuples ont leurs places dans le nouveau Dictionnaire, & ceux qui ont porté ſucceſſivement différens noms reparoiſſent ſous tous ces noms dans autant d'articles particuliers. On a fait la même choſe pour les anciennes villes, qui ne ſont pas préciſément les mêmes que celles qu'on leur a ſubſtituées. On a encore eu grand ſoin de diſtinguer quantité de villes de même nom, qu'il eſt aiſé de confondre dans l'Hiſtoire. Par exemple, pour une ville d'Athènes on en produit une douzaine; & l'on trouve juſqu'à trente villes qui ont porté le nom d'Apollonie, au lieu de dix que marquoient les autres Géographes.

Mr la Martiniere dit les Belges, les Bataves, la Macedoine, & non pas la Flandres, la Hollande, & le Comé-nolitari, lorſqu'il eſt queſtion du tems d'Alexandre, de Jules-Céſar, ou de Veſpaſien : d'Ablancour s'eſt rendu ridicule en parlant des Hollandois dans ſa Traduction de Tacite. Notre

nouveau Géographe dit Ratiſbone, Londres, la Viſtule, & non pas Régenſbourg, London, & Weixel, quoique ces derniers noms ſoient les véritables : l'uſage François l'a ainſi réglé. Les déſcriptions ſont une des choſes des plus intereſſantes dans la Géographie, parcequ'elles fixent davantage la connoiſſance d'un lieu en le détachant de tout autre par ce qu'il a de ſingulier. On s'eſt fort appliqué à procurer cette ſatisfaction aux Lecteurs dans le nouveau Dictionnaire: on a ſeulement tâché d'éviter deux excès ; le premier eſt d'enfler une deſcription de tout ce que préſente quelque Auteur que ce ſoit ; le ſecond de ſe jetter immodérément ſur l'Hiſtoire d'un pays. On peut voir des preuves de cette diſcretion aux articles d'Amſterdam, de Bologne, de Caſſel, de Forli, &c.

Un autre endroit qui donne du prix à cet ouvrage, c'eſt l'attention que l'Auteur a euë de marquer la poſition des villes, c'eſt-à-dire, leur longitude & leur latitude, quand des Auteurs exacts l'ont marquée ; & il a ramaſſé avec ſoin toutes celles qui ré-

 ſultent

ſultent des obſervations répanduës dans l'Hiſtoire & dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, dans les Obſervations du P. Feuillée en Amérique, des Jéſuites dans l'Orient, &c. Les fontaines minerales, les mines & les foſſiles n'ont pas échapé à l'attention de Mr la Martiniere, & il parle de tout cela dans des détails utiles & agréables. Pour que rien ne manque à la perfection de cet excellent Ouvrage, il promet d'ajoûter à la fin deux tables : l'une de tous les noms étrangers, Grécs, Latins, Arabes, Turcs, Allemans, Italiens, Eſpagnols, Anglois, Flamans, &c. tant anciens que modernes, employez dans les articles ; l'autre des Auteurs citez, où il marquera les Editions dont il s'eſt ſervi. Enfin il s'engage à donner en maniere de ſupplement les additions & les corrections ſelon les avis qu'il aura reçus avant la fin de l'impreſſion, ou ſelon le beſoin dont il ſe ſera apperçù lui-même.

Nous finirons cet extrait par où Mr la Martiniere finit ſa Préface. Rien ne lui fait plus d'honneur que le jugement qu'il porte ſur ſon Ouvrage. Quoique

je ſois perſuadé, dit-il, que mon Livre a une bonté de comparaiſon qui le doit faire préférer à tous les Dictionnaires Géographiques qui l'ont précédé; je connois auſſi-bien que perſonne combien il eſt encore loin de la perfection où je voudrois l'avoir amené. Je ne le puis faire que par les ſecours du Public, & je les demande. J'ai dit franchement mon opinion ſur les fautes des autres, prêt à corriger les miennes dès que j'en ſerai averti. Je prie ceux qui les remarqueront de me communiquer leurs lumieres: je ne parle point ainſi par une fauſſe modeſtie. Je n'excepte pas même de cette priere ceux qui ont le malheureux défaut de ne pouvoir relever les fautes d'autrui qu'avec des injures. La Géographie en profitera, & je me dévouë pour elle, perſuadé que je contribuë par là à l'utilité publique, à laquelle tout honnête homme doit conſacrer ſes veilles & ſes talens.

ARTICLE LXXVI.

GENEALOGIE DE L'EMPEREUR Sévére Alexandre, prise sur les Médailles, par le P. H. J.

DEux rares Médaillons du Cabinet de Monsieur LEBRET, Premier Président au Parlement d'Aix, & Intendant de Provence, nous apprennent la Généalogie de l'Empereur Sévére Aléxandre, inconnuë à tous les Historiens.

Le premier a cette Légende : ΑΥΤ. ΚΑ. Μ. ΑΝΤωΝ. ΚΟΜΟΔ. La tête de Commode, couronnée de laurier. Au revers ; CΤΡΑ. ΛΟΥΚ. Τ. ΑΝΤωΝΕΙΝΟΥ. ΥΡΚΑΝωΝ ΜΑΚ... M. Vaillant a cité ce Médaillon : mais le Τ. est après ΛΟΥΚ. & le ΜΑΚ... pour ΜΑΚΕΔ. qui est à la fin, lui ont fait peur. Il les a passez. Le sens est : *Imp. Cæsar M. Antoninus Commodus*. Au revers : Στρατηγȣ̃ Λȣκίȣ τȣ̃ Ἀντωνείνȣ Ὑρκανων Μακεδόνων. *Prætore Lucio Filio Antonini. Hyrcanorum Macedonum*, on sousentend *numisma*. Pline, que j'ai cité, non seulement dans mes *Nummi antiqui*, mais encore dans ma Chro-

nologie de l'ancien Teſtament, page 559. à l'occaſion de ces Hyrcans Macedoniens de la Lydie, ſert, avec cette Médaille, à bien entendre un paſſage du Livre d'Eſther, qui ſans cela n'eſt point intelligible. Il ſeroit hors de propos de le repeter ici.

Ce Lucius eſt fils naturel de Marc-Antonin, lequel avant ſon adoption par ſon beau-pere Antonin Pie, s'appelloit Luce Auréle comme ſon pere: car Lucius eſt le prénom des aînez dans la famille des Auréles. Mais ayant été adopté par Antonin Pie, & par conſequent enté dans la famille des Antonines, pour en perpétuer le nom : (famille chez qui le prénom pour les aînez c'eſt *Marc*) il prit le prénom de *Marc*, avec le nom d'*Antonin* ; & ſon cadet *Verus*, devenant l'aîné des Auréles, prit le prénom des aînez, & ſe nomma *Lucius Aurelius Verus.* Marc Antonin donc eut un fils naturel, auquel il donna le prénom de *Lucius* ; & le ſurnom, non pas d'Antonin, mais de *Fils d'Antonin* ; comme on dit en Angleterre, *Fils Jame.* L'article τῦ ſignifie *qui eſt*, ou *qui fuit*, on ſouſentend *filius* : comme Ἀλέξανδρος ὁ

Φιλίππε, *Alexander Philippi*, au 1r Ch. du 1r Livre des Machabées, c'eſt *Alexander qui fuit Philippi filius.* Il y en a ſoixante-quinze exemples à la fin du troiſiéme Chapitre de Saint Luc : τῦ Ηλὶ, τῦ Ματθὰτ, τῦ Λευὶ, & le reſte : ou le Latin a *qui fuit, qui fuit.*

Ces enfans naturels des Empereurs étoient envoyez par l'Empereur leur pere dans la Petite Aſie, pour y être Maires, Juges, Intendans dans quelque Ville : car Στρατηγὸς ſur les Médailles Grecques renferme tout cela. Cette petite Ville de Lydie ſe fit honneur d'avoir pour Maire le fils de Marc Antonin ; & par conſequent le frere de l'Empereur Commode alors regnant, à l'honneur de qui cette Médaille eſt frappée. Il paroit par là que l'Empereur Commode aimoit ce frere ; puiſque ces Hyrcans croyent ici lui faire leur cour, frappant cette Médaille où le nom des deux ſe trouve avec le ſurnom d'Antonin des deux côtez, comme étant communs à tous les deux.

Le prénom de *Lucius* étoit tellement affecté à l'aîné des Auréles, que le Conſul Auréle, au ſecond Livre des

Machabées, Chap. XV. il ne ſe nomme point autrement que *Lucius Conſul Romanorum* : & que Commode qui avoit pris d'abord, comme ſon pere, le nom de Marc Antonin ſon aïeul maternel, par qui l'Empire étoit entré dans ſa Maiſon, aima mieux ſur la fin, s'inſcrire, L. AEL. AVRELIVS COMMODVS; voulant dire que la Maiſon des Auréles étoit plus noble & plus ancienne que celle des Antoines. Celle des Ælies eſt néanmoins nommée la premiere, parce qu'elle a été alliée aux Céſars avant celle des Auréles, dès l'Empereur Néron.

Le ſecond Médaillon Grec porte ΑΥΤ. ΚΑΙ. Μ. ΑΥΡΗ. ΚΟΜΟΔΩC CEB. *Imp. Cæſar Marcus Aurelius Commodus Auguſtus*. Il y eſt couronné de Laurier, & a l'air aſſez jeune. Au revers : CΤΡ. ΑΛΕ. ΥCΤ. ΑΝΤωΝΕΙΝΟΥ. ΥΡΚΑΝΩΝ ΜΑΚΕΔ. Le K & l'E dans ce dernier mot, ſont joints enſemble. Il faut lire : Στρατηγȣ̃ Ἀλεξάνδρȣ ὕςερον Ἀντωνείνȣ. Ὑρκάνον Μακεδόνων. Tous les V dans cette Médaille ſont pour des Υ Grecs. Cela ſe voit encore ailleurs. Le ſens eſt : *Prætore Alexandro, eodem poſtea Antonino. Hyr-*

canorum Macedonum numiſma. Dans la Médaille précédente il y a *Lucio qui filius Antonini*, Préteur de la même Ville, ſous le même Empereur Commode : & elle nous apprend que Marc-Auréle avoit eu un fils naturel, à qui il avoit donné ſon nom, Luce fils d'Antonin. Cet autre Médaillon nous dit, qu'il eut auſſi une fille de même, & qu'il la maria à un Seigneur de Lydie, nommé Alexandre : que ce Seigneur, en vertu de cette alliance, ajouta le nom de ſon beau-pere & de la fille qu'il épouſa au ſien. Ainſi *Lucius* étoit frere de l'Empereur Commode, Alexandre ſon beau-frere mari de ſa ſœur. Ce Prince donna pour cela de l'emploi à l'un & à l'autre ; les faiſant Maires alternatifs de cette Ville : & cette alliance donnoit droit à leur poſterité, dès la troiſiéme génération, de ſuccéder comme iſſus des Céſars à l'Empire. Les Habitans de cette Ville en témoignent ici leur reconnoiſſance à l'Empereur Commode.

Cet Alexandre ſe glorifioit de deſcendre d'Alexandre le Grand. C'eſt pourquoi il met au revers de cette Mé-

daille de Commode, où eſt ſon nom, la tête d'Alexandre le Grand, & non pas la ſienne : car jamais cela n'a été permis aux Maires des Villes. L'Empereur Sévére Aléxandre de même n'a ce dernier nom que parce qu'il prétendoit tirer ſon origine du côté de ſa mere & de ſon aïeule, d'Aléxandre le Grand. C'eſt par cette raiſon qu'on voit des Médailles de ce Prince, frappées du tems de l'Empereur Sévére Aléxandre, avec l'époque qui ne convient qu'au tems de ſon régne. Cette aïeule de l'Empereur Sévére Aléxandre peut avoir été la fille de cet Aléxandre Antonin. En voici la Généalogie.

MARC AURELE ANTONIN, Empereur.

LUCIUS fils d'Antonin	ANTONINA, femme d'Alexandre Antonin.	COMMODE Empereur.

ALEXANDRA, mariée à Mamée.

JULIA MAMÆA, Fille de Mamæus & d'Alexandra, mariée à Aquilius Severus.

L'EMPEREUR CESAR, Marc Auréle Sévére Aléxandre Auguste.

Marc Auréle par son bisaïeul, Sévére par son pere, Aléxandre par sa mere, son aïeule & son bisaïeul.

Les Cesars qui aspiroient à l'Empire, comme Aquilius Severus, dont la fille s'appelle IULIA AQUILIA SEVERA AUG. Ces Cesars, dis-je, ne faisoient pas difficulté en ces tems-ci d'épouser des filles Grecques de qualité, qui leur apportoient en mariage un gros bien pour soutenir la dignité de cette Charge, pour suf-

ſire aux libéralitez que faiſoient les Auguſtes ; (Severe Alexandre en a fait cinq pour le moins.) pour faire les frais d'une ou pluſieurs campagnes ; pour les jeux publics & autres dépenſes convenables à cette qualité. Les Ceſars donc dans ce ſiécle prenoient des partis ſortables dans l'Aſie Mineure, Province fort riche, ſur tout l'Ionie, la Lydie, & la Phrygie, où des Seigneurs fort riches & d'ancienne Nobleſſe avoient des filles à marier. Cette alliance avec les Céſars, les relevoit extrêmement, parce qu'elle donnoit à leur poſterité le droit de ſucceder à l'Empire : & les Ceſars auſſi y trouvoient leur compte.

Ainſi l'Empereur Gordien l'Africain n'a ce nom de Gordien que de ſa premiere femme Gordia, comme je l'ai dit il y a plus de vingt ans. Elle ſe glorifioit de deſcendre de Gordius pere de Midas Roi de Phrygie, du tems de Romulus. Ainſi le premier Gordien ne ſe dégradoit pas par cette alliance. Il deſcendoit, du côté paternel, d'un Marc Antoine, frere de l'Empereur Antonin Pie ; & ils étoient tous deux iſſus de Marc-Antoine le

Triumvir. C'eſt pourquoi ſur les Médailles, après le nom du pere, celui de la mere, ſçavoir le nom de Gordien, ſuit immédiatement pour l'ordinaire; nom qui vient de la femme pour le premier Gordien, & du pere pour les deux autres: M. ANTONIUS GORDIANUS. Souvent, dis-je, ils ne mettent que ces deux noms: mais parceque le pere du premier Gordien, ou quelqu'autre de ſes Ancêtres, s'étoit allié à une branche des deſcendans de Scipion l'Africain, les deux premiers Gordiens mettent ſur leurs Médailles le ſurnom d'Africain avant celui de PIVS, parce qu'il étoit plus illuſtre. PIVS néanmoins, quand il eſt ſeul, le renferme auſſi. La Maiſon des Scipions Æmiliens & Æmiles, ſubſiſtoit encore en ces tems-ci. L'Empereur Æmilien Æmile, qui fut peu d'années après, en eſt une preuve.

De même nous trouvons ſur une Médaille de la Ville de Phocée dans l'Ionie, vers Ephèſe, ſous l'Empereur Sévére Aléxandre: ΕΠΙ C. Μ. ΑΝΤ. ΘΕΟΔΟCΙΑΝΟΥ. *Sub Prætore M. Antonio Theodoſiano.* C'eſt un Marc-Antoine, comme les Gordiens, qui a

épousé une *Theodosia*, dans ce païs-là ; car c'est un nom Grec. L'Empereur Theodose, qui a été long-tems après, me paroît issu de cette Maison. Mais ne poussons pas plus loin nos conjectures.

ARTICLE LXXVII.

PHILOSOPHIA RATIONALIS, sivè Logica Methodo-Scientificâ pertractata, & ad usum scientiarum atque vitæ aptata, &c. Autore Christiano Wolfio, Consiliario Aulico Hassiaco, Mathematum ac Philosophiæ in Academiâ Marburgensi Professore Primario, Professore Petropolitano Honorario, Societatum Regiarum Britannicæ, atque Borussicæ sodali. C'est-à-dire, *Logique propre pour les Sciences & pour le Commerce de la vie, par M. Wolfius*. In 4°. *pagg.* 866. *à Francfort & à Lipsick*. 1728.

L'Homme naît avec un fonds de raison : ce fonds, tout excellent qu'il est, il faut le cultiver & le perfectionner. La Nature le fournit ; mais il demande les soins de l'Art : & cet Art qui cultive & perfectionne la

raiſon, c'eſt la Logique : à ſa lumiere, nous découvrons les pieges de l'erreur, & les traces de la vérité. Pluſieurs Philoſophes inſtruits par l'expérience & par leurs réflexions, & zelez pour la perfection & la gloire de l'eſprit humain, nous ont donné des Logiques de leur façon.

M. *Wolf* ne trouve dans leurs Ouvrages ni l'évidence ni l'utilité qu'il cherche. Il prétend qu'il faut réformer en Allemagne toutes les Logiques du Monde. Cependant elles n'ont pas laiſſé de ſervir, depuis Ariſtote juſqu'à nos jours, à former, ce ſemble, un aſſez bon nombre de Sçavans en tous les genres d'érudition : M. Wolf lui-même en eſt un qu'elles peuvent lui produire en leur faveur contre ſa prétention. Mais enfin ſon zele pour l'avancement des Sciences & pour le bien public, nous donne une Logique nouvelle. On y promet d'abord de n'employer que des Notions diſtinctes ; on n'avancera que des propoſitions claires quoiqu'inconnuës juſqu'à preſent à ceux qui font métier de philoſopher ; on ne donnera rien pour vrai, qui ne ſoit ſuffiſamment prouvé. En-

fin on ouvrira la porte au génie de l'Invention jusques dans l'École.

L'Auteur est connu par plusieurs Ouvrages, qui ont paru dans le Nord assez beaux pour réveiller l'attention de la Critique. Il est Mathematicien : aussi la méthode ordinaire aux Géometres, & leur netteté regnent dans sa Logique. Les propositions naissent les unes des autres : les premiéres amenent naturellement celles qui suivent : celles-là sont la preuve de celles-ci. La plûpart sont accompagnées d'exemples tirez de la Physique ou de la Géométrie ; quelques-uns même de l'Algebre ; & l'Algebre éclaircit des propositions de Logique. Il faut, dira-t-on, qu'en Allemagne les jeunes Logiciens ayent l'esprit bien pénétrant, ou qu'ils soient déjà bien habiles : Mais M. Wolf, comme nous l'apprenons d'un Philosophe de ses amis, & qui mérite d'en être, a fait une autre Logique plus abrégée, plus à la portée de la jeunesse, & très-recherchée ; il n'a enrichi de celle-ci la Republique des Lettres qu'en faveur des Sçavans. Elle est fort étenduë, pleine d'érudition, méthodique & d'usage.

On s'explique dans un long Discours Préliminaire, ſur la nature, les différentes parties, la méthode, le ſtile, & la liberté de la Philoſophie. Enſuite on diviſe la Logique en deux parties. La premiére en eſt la Théorie; & l'autre, la Pratique. La Théorie nous retrace les trois célébres opérations de l'Ame, les idées, les termes, les définitions, le jugement, les propoſitions & leurs proprietez, le raiſonnement, le ſyllogiſme ſimple, le ſyllogiſme composé : figures, modes, rien n'eſt oublié. Ces vers techniques, dont les Écoles de Philoſophie retentiſſent depuis ſi long-tems, ont ici une grace nouvelle. La Logique d'uſage nous donne des regles pour diſcerner la vérité, & pour juger & raiſonner; pour lire les Livres ſoit hiſtoriques, ſoit dogmatiques; pour en porter jugement pour composer de pareils Ouvrages; pour convaincre, refuter, ſe défendre, diſputer, enſeigner, apprendre, interpreter, &c. Développons cette idée, & ſuivons l'Auteur dans ce qu'il a de particulier. Qu'eſt-ce que la Philoſophie? « C'eſt, dit-» il, la ſcience des choſes poſſibles,

„ conſidérées comme poſſibles „. Mais, lui dira-t'on, n'eſt-on pas d'autant meilleur Philoſophe, qu'on ſçait mieux les choſes qui ſont, & comment elles ſont ? Qui ne ſeroit de ſon avis, quand il aſſure que la Philoſophie a des charmes au-delà de toute expreſſion pour quiconque ſçait la goûter ; & qu'elle cauſe un plaiſir plus touchant que celui que donne l'Hiſtoire ? L'Hiſtoire ne donne du plaiſir que pendant qu'on la lit. Au contraire toutes les fois qu'on médite en Philoſophe, & qu'on recherche la verité, les délices de la Philoſophie & les charmes de la verité ſe font ſentir.

La Philoſophie, qui n'eſt touchée que de la vérité, ſe contente de dire les choſes comme elles ſont. Elle eſt ſimple, naïve, ennemie du fard & des vains ornemens. Son ſtile ſe ſent de ſon caractere : il eſt naïf, ſimple, aiſé, ſans être négligé ; net, intelligible, exact, pur, ſans affectation. Le ſtile de l'Auteur poſſede ces qualitez.

La Philoſophie, malgré ſa ſimplicité, n'eſt pas crédule. Elle ſuſpend ſon jugement juſqu'à ce que l'éviden-

ce, ou la ſolidité des raiſons, qui viennent s'offrir à l'eſprit, la détermine à juger. Elle eſt jalouſe de ſa liberté : la contrainte rallentiroit la vivacité de l'eſprit, & de l'imagination, & glaçant le genie ſupprimeroit l'Invention.

Mais quand M. *Wolf* dit qu'un homme qui philoſophe avec méthode, doit dans le choix de ſes ſentimens ne s'en tenir qu'à ſon jugement propre, ſans écouter aucune raiſon extérieure & ſans avoir égard à la voix de l'Autorité, *in eligendâ ſententiâ exulare debere omnes rationes extrinſecas...... Si quis Philoſophiam Philoſophicâ methodo tradere debet, is ſuo non aliorum, ſtare debet judicio.* Ne porte-t-il pas un peu trop loin la liberté philoſophique?

Il eſt dangereux de ſe faire une regle de n'agir que ſur ſes idées : l'eſprit le plus ſolide eſt ſujet à l'illuſion. Le plus grand génie, & la raiſon la plus étenduë a ſes limites. Souvent celui qui veut prendre l'eſſor, & ſe conduire ſeul ſelon ſes vûës particuliéres, franchit les bornes, s'égare, & entraîne les autres dans l'erreur. La témérité de Spinoſa n'en eſt-elle pas une

étrange preuve ? Il voulut ſuivre la méthode des Géométres juſques dans le Dogme & la Morale. Il mépriſa l'autorité, prétendant ne ſe rendre qu'à l'évidence : il s'en tint à ſes propres lumiéres, qu'il prit pour l'évidence-même : Mais ſes lumiéres n'étoient que de fauſſes lueurs, qui le précipitérent en d'affreuſes tenebres, il ne vit plus ni vice ni vertu ; il confondit l'Univers avec l'Auteur de l'Univers. A force d'outrer la liberté philoſophique, il fit voir qu'il y avoit dans ſa conduite, dans ſa méthode, & dans ſes raiſonnemens, fort peu de vraye Philoſophie. Auſſi M. *Wolf* condamne-t-il un tel excès ; & il convient qu'il n'eſt nullement permis à un Philoſophe de ſoutenir des ſentimens contraires à la révélation ou à la vertu. Mais nos lumiéres propres ſont-elles toûjours ſuffiſantes pour diſcerner exactement les choſes qui ſont liées ou non, avec la révélation, contraires ou non à la vertu ? La Philoſophie, qui connoît parfaitement les bornes de notre eſprit nous avertit ſouvent d'être en garde contre nos propres lumiéres.

Août 1729.

Monſieur *Wolf* réduit la Philoſophie à trois parties principales ; qui ſont la *Pſychologie* , la Théologie naturelle , & la Phyſique. La *Pſychologie* , comme le terme le dit aſſez à ceux qui ſçavent le Grec , a les proprietez de l'ame en partage ; & la Logique eſt de ſa dépendance. C'eſt à la Logique à diriger notre eſprit dans la recherche de la vérité. L'eſprit guidé par cette ſcience , découvre la verité par trois ſortes d'opérations ; ſçavoir l'idée , le jugement , & le raiſonnement. Les objets exterieurs frapent-ils mes ſens ? Je les apperçois , & je ſçai que je les apperçois. Si je les apperçois précisément , ſi je ne dis ni oüi , ni non ; ſi je n'ajoûte rien à la ſimple vûë , à la ſimple perception ; c'eſt notion , repreſentation ; *idée*. L'idée convient-elle à pluſieurs choſes également ? C'eſt une idée univerſelle. Ne me repreſente-telle qu'une choſe déterminée ? C'eſt une idée ſinguliére. Le mot qui exprime mon idée eſt un *terme*. Deux termes , dont l'un rappelle à mon eſprit , ce qu'une choſe a de commun , & l'autre ce qu'elle a de propre , ſont une définition. Si je

m'explique ſur le rapport de deux termes ; ſi je dis, l'un eſt fait ou n'eſt pas fait pour l'autre (ce que l'un nous dit, ſe trouve dans ce que l'autre exprime) en un mot, ſi je prononce ſur le rapport de deux termes, comme un Juge prononce ſur ce que l'on défére à ſon Tribunal, c'eſt un *Jugement.* Si je dis oüi, c'eſt un jugement affirmatif; ſi je dis non, c'eſt un jugement négatif. L'aſſemblage de l'affirmation ou de la négation, & des deux termes ſur le rapport deſquels je décide, eſt une *propoſition.* Quand je cherche le rapport de deux termes, & que la ſimple vûë de ces deux termes ne ſuffit pas pour le découvrir ; je les compare ſéparément avec un troiſiéme terme, comme, A meſure que j'apperçois leur rapport avec ce troiſiéme terme, je juge ſi, à la faveur de ces deux jugemens, ou de ces deux propoſitions je découvre le rapport, que je cherche ; alors je prononce ſur ce rapport : & cet aſſemblage de pluſieurs jugemens, & de pluſieurs propoſitions, dont une ſuit naturellement des autres, eſt un raiſonnement.

L'Auteur donne à la Théorie des

opérations diverſes de l'eſprit, les dévelopemens, l'étenduë, les éclairciſſemens, que les Logiciens les plus ſubtils & les plus curieux peuvent déſirer. La Doctrine d'Ariſtote ſe trouve ici perfectionnée & dans un nouveau jour. On donne des régles pour définir, juger, raiſonner, arranger ſes penſées differentes. Voulez-vous avec ce ſecours diſcerner le vrai du faux? Voyez ſi les définitions ſont exactes, les expériences ſûres, les propoſitions claires, les raiſonnemens dans la forme que la Logique preſcrit, & ſi l'ordre des penſées eſt convenable. Ce n'eſt point aſſez de ſçavoir ce qui ſe paſſe en nous, quand nous penſons; il ne ſuffit pas de connoître la nature & les proprietez générales des différentes maniéres de penſer. Ce ſont des lumiéres qui éclairent l'eſprit: mais le point le plus important, c'eſt de ſçavoir les rendre utiles, de ſçavoir en faire l'application dans le diſcernement du vrai & du faux, & dans le commerce de la vie.

Mais qu'eſt-ce que la vérité? C'eſt, dit M. *Wolf*, le rapport de convenance qui ſe trouve entre le jugement &

ſon objet. Pourquoi le rapport de convenance, qui ſe rencontre entre une idée & ſon objet, n'auroît-il pas auſſi cette prérogative & ne ſeroit-il pas Verité? Ces deux rapports de convenance ne meritent-ils pas également ce beau nom? L'on ne ſçauroit les appercevoir ni l'un ni l'autre, qu'on ne voye les choſes telles qu'elles ſont.

Une réflexion ſi legere ne doit pas nous arrêter. Suivons notre Auteur. Après avoir caractériſé le certain, l'incertain, le vrai-ſemblable; il va nous apprendre à nous ſervir de la Logique, pour compoſer des Livres de toutes les façons, pour juger ſainement des uns, pour lire les autres utilement. Il y a des Livres hiſtoriques; il y en a de dogmatiques. J'appelle, dit l'Auteur, Livres hiſtoriques, ceux qui rapportent des faits, comme l'Hiſtoire Naturelle, l'Hiſtoire des Arts, l'Hiſtoire Profane, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, l'Hiſtoire Particuliére, l'Hiſtoire des Lettres. Je nomme Livres dogmatiques, ceux qui contiennent des véritez générales, des principes qui portent la lumiére avec eux, comme la Logique, dont les ré-

gles nous apprennent non ſeulement à dévoiler la vérité, mais encore l'Art d'écrire en ſa faveur.

Les Ouvrages ſoit hiſtoriques, ſoit dogmatiques, ſont du reſſort de la Logique. Ils ont pour but la connoiſſance de la vérité. L'Hiſtoire tend à faire connoître les faits tels qu'ils ſont. Par conſéquent l'Hiſtorien en doit raconter que des faits qui ſoient vrais. En les racontant il doit garder l'ordre des évenemens. Il ne faut rien omettre de ce qui peut conduire à la fin que l'Hiſtoire ſe propoſe.

S'agit-il de l'Hiſtoire Naturelle? 1°. Les objets étrangers, ou qu'on voit rarement, il eſt à propos de les graver, autant qu'il ſe peut, & de les peindre d'après nature. 2°. Donnez à toutes les parties de ces objets les noms qui leus conviennent. 3°. Le Microſcope découvrira ce qui pourroit échaper à la ſimple vûë. On fait obſerver l'arrangement, le rapport, l'aſſortiment des parties, qui compoſent un tout, une plante, un Inſecte, &c. On décrit l'Arc-en-Ciel tel qu'il paroît ſur les nuages, ſes couleurs, leur ſituation. L'Auteur de

l'Histoire Naturelle devroit sçavoir dessiner & peindre. Du moins faut-il qu'il sçache bien la Langue dans laquelle il écrit.

Si je rapporte une expérience que j'aye faite, je décris les Instrumens dont je me suis servi. Je dis comment je m'y suis pris pour la faire; les opérations, l'ordre, les circonstances, je n'omets rien Je n'oublie point les Phenoménes qui ont accompagné l'expérience. J'en tire les conclusions; & la verité de ces conclusions s'offre comme d'elle-même à l'esprit.

Faites-vous l'Histoire des Arts? Décrivez les Instrumens; apprenez-nous leur usage, & la maniére de nous en servir. Un Historien Profane raconte l'origine, les progrès, la décadence des Empires, des Monarchies, des Républiques, les causes de ces vicissitudes, les Alliances, les Guerres, les Traitez de Paix, &c. Un Historien Ecclésiastique nous rappellera la Naissance de l'Eglise, les moyens qui l'ont conservée, les obstacles qu'elle a surmontez, les changemens qui sont arrivez dans les mœurs, les Héréfies. Par tout les Historiens doivent nous faire

obſerver les Traitez de la Providence qui gouverne l'Univers.

Dans les Ouvrages Dogmatiques il eſt à propos ; 1°. de fixer le ſens des termes, de n'employer que des expreſſions nettes & préciſes ; 2°. De ranger, d'aſſortir tellement les propoſitions que les premiéres puiſſent répandre du jour ſur celles qui ſuivent ; 3°. De n'admettre point de définitions comme des principes certains, que la verité de ces définitions ne ſoit ſolidement établie. 4°. Que chaque propoſition ſoit accompagnée & appuyée de ſa preuve, à moins que ce ne ſoit un axiome, une propoſition évidente par elle-même. 5°. Que les propoſitions ſoient diſpoſées de maniére que celles qui précedent, ſervent à démontrer la vérité des autres. S'il y a quelque obſcurité, les exemples pourront la diſſiper : les exemples qui frapent les ſens, font d'ordinaire plus d'impreſſion ſur l'eſprit.

Voulez-vous juger, comme il convient, d'un Livre hiſtorique ? Examinez d'abord ſi les faits ſont vrais ; enſuite quel ordre on a gardé dans la Narration ; enfin le rapport que les

faits racontez ont avec ce que l'Auteur s'eſt propoſé. Si vous ne trouvez point la vérité, l'ordre, l'utilité que demande l'Hiſtoire, l'Ouvrage eſt défectueux. Il l'eſt plus ou moins, ſelon que ces circonſtances s'y rencontrent. Si l'Auteur appuye ce qu'il avance, ſur quelques expériences, ou les réïtere, on eſſaye de les vérifier.

Un Livre Dogmatique eſt trop long, quand il renferme des choſes qui n'amenent point naturellement la fin que l'Auteur ſe propoſe. Si les termes n'ont pas un ſens fixé, l'Ouvrage eſt obſcur. Si les définitions ne ſont pas de nature à répandre la lumiére ſur ce qui ſuit, elles ſont inutiles : lorſque les propoſitions ont un ſens déterminé, clair, net, ce ſont de vrais principes de démonſtration. L'évidence de la concluſion frape auſſi-tôt l'eſprit.

Quand on lit des Livres Hiſtoriques ou Dogmatiques, c'eſt apparemment pour en profiter. Il faut donc s'appliquer à les entendre, à graver dans ſa memoire & les faits & les véritez qu'on lit. Autrement ce qu'on lit, effleure à peine l'eſprit ; il n'en reſte aucune trace ; c'eſt une lecture inuti-

le, & du tems perdu. L'Auteur d'un Livre n'a-t-il point fixé le ſens de ſes termes & de ſes définitions ? Prenons les dans leur ſens ordinaire. Si le ſens, qui s'offre naturellement, paroît faux d'abord, enſorte néanmoins qu'on ne puiſſe en prouver la fauſſeté, ſuſpendons notre jugement : c'eſt peut-être que nous ne comprenons pas encore aſſez ce que nous liſons, Soyons lents à interpreter en mauvaiſe part. Trop de vivacité nous expoſe à commettre quelque injuſtice. Appliquons-nous dans la lecture des Livres Dogmatiques à concevoir nettement les véritez qu'ils contiennent; méditons-les. Apportons la même attention dans la lecture des faits hiſtoriques. N'oublions point ce Vers ordinaire, qui dit ſeul tant de choſes : *Quis, quid, ubi*, &c. L'attention gravera dans le cerveau des traces profondes : les véritez & les faits ne nous échaperont pas. La memoire ſera fidelle à nous les rappeller.

Pour n'être pas trompé par un récit infidéle, on examinera le caractere de la perſonne qui narre. Eſt-ce un homme éclairé, prudent, crédule,

ou non ? Eſt-il conſtant à dire les mêmeschoſes ?Les c hoſes qu'il dit, ſont-elles vraies-ſemblables ? Pour s'aſſurer de ce que rapporte l'Hiſtoire Naturelle, rien de plus efficace, que les expériences & les obſervations.

Enfin pour entendre bien les Ouvrages Dogmatiques écrits avec méthode, ńe les liſons pas trop rapidement. Il faut comprendre parfaitement les propoſitions qui précedent, ſe les rendre familieres, avant que de paſſer à celles qui ſuivent. Autrement celles-là ne ſervent de rien pour l'intelligence de celles-ci. L'on ſe trouve à la fin d'un Livre, ſans en être plus éclairé.

Ce n'eſt point aſſez de ſçavoir diſcerner le vrai . de ſçavoir ſaiſir ſoi-même la vérité ; l'amour de la verité veut que nous eſſayons de la faire connoître, de la faire goûter, & de convaincre. On convainc en faiſant ſentir la force des termes, des définitions des raiſonnemens appuyez ſur des regles inconteſtables, que l'on remet devant les yeux de ceux qu'il s'agit de convaincre. Comment réſiſter à l'évidence d'une propoſition, qui ſera

la ſuite néceſſaire de deux propoſitions vrayes, claires, avoüées? Si l'on conteſte la certitude des obſervations, des expériences, des faits; employez des autoritez dignes de foi, telle qu'eſt celle de M. *Caſſini* ou de M. *Halley* dans les Obſervations Aſtronomiques, &c.

Si quelqu'un eſſayoit de nous convaincre, en nous donnant l'erreur pour la verité même, l'amour de la verité demanderoit ſans doute qu'on le réfutât. Réfuter, c'eſt montrer la fauſſeté d'une propoſition qui a été donnée pour vraye. On peut attaquer des propoſitions vrayes; on n'en réfute que de fauſſes: pour les réfuter, on les explique, on les éclaircit, on développe les termes, pour en faire voir le ſens, la force, le rapport. Vous réfutez en démontrant que l'on employe des principes & des raiſonnemens faux, & faiſant ſentir la fauſſeté des uns & des autres. On réfute encore efficacement, lorſqu'on met dans tout ſon jour la vérité de la propoſition contraire: & c'eſt la ſeule maniere de réfuter, qui ſemble être du goût de M. *Wolf.* Auſſi ne ſe fait-il nulle objection dans ſa Logique; per-

ſuadé apparemment qu'à la lumiere de ſes principes & de ſes démonſtrations, toutes les difficultez ſe diſſiperont d'elles-mêmes ; ou que ſes Diſciples verront tout d'un coup dans cette lumiere l'erreur des opinions oppoſées.

Quand on réfute, il faut être en garde contre la paſſion. La paſſion donne aux choſes des couleurs qu'elles n'ont pas. Elle répand ſur la vérité les couleurs du menſonge, & ſur le menſonge les couleurs de la vérité. Quand la paſſion ſe joint au zele, on ne demeure gueres dans de juſtes bornes. On expoſe mal l'opinion que l'on attaque. On ſupprime, on exagere, on veut que les apparences ſoient des réalitez, que les réalitez ſoient des apparences. On tire des conſéquences forcées. On fait valoir les moindres ſoupçons. La paſſion en impoſe à la raiſon, & fait tomber dans ſes piéges la droiture même.

On ſe défend, lorſqu'on montre, malgré les efforts d'un Adverſaire, qui voudroit nous réfuter, que ce qu'on avance eſt vrai. L'Aggreſſeur, faute de raiſon, en vient quelquefois aux injures ; alors le Sage ne répond

que par le ſilence, ou il s'en tient à de bonnes raiſons. Les injures ne ſervent qu'à faire voir le foible de celui qui s'échape à dire des choſes ſi peu dignes d'un homme, ſur tout d'un Philoſophe.

Il eſt permis d'attaquer, de défendre, de diſputer. La diſpute éclaircit la vérité : mais l'amour ſeül de la vérité doit regler la diſpute. Autrement on s'anime, on s'échauffe inutilement; pour ne diſputer pas en l'air, il faut commencer par convenir du ſens de la propoſition attaquée & defenduë tout à la fois. Enfin l'on enſeigne & l'on apprend efficacement lorſque l'eſprit eſt conduit comme par degrez, depuis les connoiſſances les plus ſimples & les plus aiſées, juſqu'aux connoiſſances les plus compoſées & les plus difficiles. La lumiére de celles-là fait comprendre celles-ci ; comme il arrive, quand l'eſprit paſſe des idées au jugement que l'on porte ſur les idées; & du jugement au raiſonnement, qui réſulte d'un aſſemblage de jugemens ou de propoſitions propres à démontrer une vérité. M. *Wolf* nous donne ſa méthode pour mo-

modéle : on peut compter sur les fruits qu'il en promet : si son Ouvrage est un peu trop sçavant pour de jeunes gens ; bien des Sçavans pourront y apprendre la Logique.

ARTICLE LXXVIII.

EXAMEN PHILOSOPHIQUE de la Poësie en general. Par M. Remond de S. Mard. A Paris, chez Briasson, ruë S. Jacques, &c. 1729. In douze, pagg. 67.

L'Illustre Auteur nous apprend en ces termes ce qui l'a déterminé à laisser paroître ce petit Ouvrage.

» On dit que la Poësie va faire des » Ingrats : qu'elle aura incessamment » l'affront de se voir déchirer par ses » propres enfans. J'avoüerai qu'un pa- » reil projet m'a allarmé ». Il ajoute : avec modesti e, » Quoique obligé à peu » de reconnoissance envers la Poësie j'ai » cru que je devois répondre par avance » au mal qu'on dira d'elle ». Quand on ne connoîtroit M. Remond que par cet *Examen de la Poësie*, pourroit-on souscrire à l'idée qu'il veut donner de

lui-même? Qui l'a donc ſi bien inſtruit de la Nature & des Beautez de la Poëſie? Qui l'a échauffé de ce beau feu qui l'a caractériſé? Qui lui a fourni ces images vives & ſenſibles qu'il préſente? Qui a pû faire tout cela que la Poëſie elle-même? Les Poëtes ne ſont pas ceux qui font des vers; ni les grands Poëtes, ceux qui en ont compoſé une grande quantité. Horace cité par Mr Remond, les réduit à ce petit nombre.

Ingenium cui ſit, cui mens divinior, os que
Magna ſonaturum; des nominis hujus honorem (a).

C'eſt le génie qui fait les Poëtes, bien plus que la verſification. Celui dont Monſieur Remond prévient les reproches, eſt un Auteur dont les premieres Poëſies ont été reçûës avec de grands applaudiſſemens, & qui tient depuis long-tems un rang diſtingué parmi les beaux eſprits. il continuë ainſi à développer le deſſein de ſon Ouvrage. " Il eſt bon que j'avertiſſe

(*a*) Horat. Lib. I. Sat. IV.

„ qu'il ne ſera peut-être pas ſage de „ me contredire : car je ne raiſonnerai „ jamais, je ne mettrai en avant que des „ faits, c'eſt-à-dire, je ne ferai que re- „ cueillir les impreſſions qu'ont toû- „ jours reçû les hommes, & celles qu'en „ conſequence de la diſpoſition de leurs „ organes, ils ſont neceſſitez à rece- „ voir encore. Voilà mes faits ; je ne „ les imaginerai point ; je les prendrai „ dans la Nature, &c. „ . Il fait ſentir enſuite d'une maniere fort ingénieuſe, que les Critiques ne ſe feroient point d'honneur en le contrediſant.

Au reſte, cet *Examen Philoſophique* n'eſt que l'*échantillon* d'un plus grand Ouvrage, dont voici à peu près le plan. *Ce ſera une maniere d'Analyſe de toutes les eſpeces de Poëſie, une Poëtique d'une nature ſinguliere : on n'y donnera point de régles ; mais on y examinera les régles : on remontera aux impreſſions d'après quoi elles ont été faites ; on tâchera de trouver la ſource du plaiſir que nous donnent les differens genres de Poeſie ; ce qui bien éxécuté..... ſeroit d'une grande utilité pour fixer le goût, qui n'a jamais tant eu beſoin de l'être.*

En attendant que ce deſſein s'éxécu-

te, voyons ce que Monſieur Remond penſe ſur la Poëſie en general. La Poëſie, dit-il, eſt le plus bel Art du monde; tout y brille d'images, tout y éclate de figures. Puis il expoſe de la maniere la plus brillante & la plus Poëtique, comment elle anime tout, elle vivifie tout ce qui ſe trouve ſur ſon paſſage. *En verité*, s'écrie-t'il, *on nous apprêta un mêts délicieux, lorſqu'on inventa la Fable! Abſtraction faite du mauvais uſage qu'en a fait l'eſprit humain par rapport à la Religion*, rien ne lui paroit mieux imaginé que toutes ces divinitez, qui fixent & rendent ſenſible l'idée abſtraite d'un Être qui embraſſeroit tout d'une maniére générale. L'Art de fixer l'imagination en lui mettant ſous les yeux ce qu'elle ne verroit qu'avec effort, n'eſt, après tout, que le moindre talent de la Poëſie: ce qui la rend ſi agréable, ce qui lui donne tant d'empire ſur nos ames, c'eſt qu'elle a le ſecret de réveiller les paſſions, & par conſequent de nous intereſſer par l'endroit le plus ſenſible. Or c'eſt par les images que la Poëſie nous procure un plaiſir ſi doux. En Philoſophe ſubtil & délicat, Mr *Re-*

mond explique leur nature. „ Elles ont, „ dit-il, une Analogie ſourde, des „ convenances délicates, avec les prin- „ cipales affections du cœur „ . Ce qu'il fait voir par des exemples d'images gracieuſes & naïves & par d'autres qui pénetrent de reſpect, d'admiration, de terreur. D'où il conclut : *Soyez ſûr que nous éprouverons... un mouvement à peu près pareil, toutes les fois qu'on nous preſentera une image bien choiſie & bien frappée; parce que nos paſſions ſont des eſpeces de cordes toujours tenduës, & toûjours prêtes à recevoir l'uniſſon de quelqu'image.* Il applique enſuite ce principe aux diverſes ſortes de Poëſie. Mais ce n'eſt pas tout. „ On a cru qu'il fal- „ loit, en nous prenant par le cœur & „ l'imagination, enchanter nos oreil- „ les, & nous attirer par le charme de „ l'Harmonie „ . Mais qu'eſt-ce que cette Harmonie ? demande notre Philoſophe. *A-t'elle un rapport ſecret avec nos organes ? Eſt-elle l'ouvrage de notre fantaiſie ?* Il répond qu'elle eſt effectivement l'Ouvrage de notre fantaiſie; que le tems & l'habitude nous y accoutume & nous la fait gouter. Ce qu'il prouve parce qu'elle a été dif-

ferente chez les Grecs & les Latins, dont la verſification conſiſtoit dans la meſure des ſyllabes longues & bréves, & parmi nous qui avons égard au nombre des ſyllabes. Mr *Remond* n'abandonne-t'il pas trop aiſément ſon principe du rapport & de la convenance des moyens que la Poëſie employe pour nous plaire, avec la diſpoſition de nos organes, notre imagination & nos paſſions ? Car enfin, quoique nous ayions une verſification differente de celle des Anciens, nous ſentons très-bien l'Harmonie de la leur, nous la goutons, nous en ſommes touchez. Et dans les vers mêmes qui obſervent la meſure de tems, ou de ſyllabes, nous ſçavons diſtinguer les bons, les médiocres, les mauvais.

Outre cette Harmonie, Mr *Remond* en trouve encore une autre, laquelle *immuable & invariable par ſa nature, a un rapport réel, non ſeulement avec nos oreilles, mais encore avec notre cœur, & par ce double rapport, devient également neceſſaire à la Proſe & à la Poëſie.* S'agit-il d'exprimer des ſentimens, de faire parler des paſſions vives, échauffées, ou qui ſe combattent ? Il n'y a

que le ſtile coupé, qui puiſſe donner au diſcours cette *Harmonie* dont nous parlons. Avez-vous au contraire *des idées à rendre? Renoncez au plus vite au ſtile coupé. C'eſt le ſtile du badinage ou des paſſions, lorſqu'elles ſont échauffées.* Le ſecret conſiſte à renfermer des idées dans un eſpace qui ne ſoit ni trop court, ni trop long, mais proportionné aux choſes dont elles ſont les images, & qui *ſe trouve d'accord avec notre haleine.* Mr *Remond* explique avec autant de préciſion que d'élegance, la Nature, les rapports, les divers uſages de l'un & l'autre ſtile; il en donne des exemples pour ſervir de modéles: & quoiqu'il ait demandé la *permiſſion d'être un peu abſtrait*, on ne s'apperçoit pas qu'il en ait eu beſoin.

Il reſte à parler de la Rime, autre *chaîne* de notre ſiécle, ajoûtée à la *chaîne* de la cadence.

Mr *Remond* ſe plaint qu'on ſacrifie tout à la Rime, en négligeant l'Harmonie. Il avouë néanmoins que ſi la Rime & la Verſification nous font perdre du plaiſir d'un côté, elles nous en rendent de l'autre. *Une idée qui eſt belle, au milieu des chaînes qu'on lui a*

mises, nous en paroit encore plus belle. C'est encore à l'habitude & à la fantaisie qu'il attribuë le plaisir que nous cause la Rime. " Nous sommes singuliers, dit-il, & plus heureux que
„ nous ne nous disons.... Nous sommes
„ mes convenus que nous serions bien
„ aises toutes les fois que notre oreille
„ seroit frappée par deux Vers qui se
„ termineroient de même : nous l'a-
„ vons été, comme nous l'avions résolu.

Enfin, Mr *Remond* finit en soutenant que " les Images, les Inversions
„ & les figures, ont aussi bonne gra-
„ ce dans la Poësie, que dans la Pro-
„ se „. Il semble qu'on doit lire „ ont
„ aussi bonne grace dans la Prose que
„ dans la Poësie „. La suite du discours le demande On ne dispute point ces ornemens à la Poësie, mais on pourroit douter qu'ils convinssent également à la Prose.

M. *Remond* ne les distingue que par
„ la petite difference que met entre
„ elles la rime, la mesure & un usage
„ fréquent de la Fable „. Sur ce pied là le Pere *Malebranche* étoit autant Poëte que le grand Corneille : mais en recompense le grand *Corneille* étoit

Philoſophe autant que le Pere *Malebranche.* „ Ce Philoſophe qui vous „ ſubjugue, qui vous enleve; avec „ quoi penſez-vous qu'il faſſe tout cela? Croyez-vous que ce ſoit ſimplement avec de la Proſe? Hé quoi! „ cette Proſe n'eſt-elle pas de la Poëſie? .... Qu'étoit-ce donc ... que „ le Pere *Malebranche*, lorſque maîtriſé par ſa verve, il étaloit des figures audacieuſes .... lorſque livré tout entier à la Poëſie, il alloit „ juſques dans ſon ſein puiſer ſes „ principes les plus abſtraits? Et le „ Grand Corneille, s'il pouvoit laiſſer oublier qu'il eſt Poëte, vous le „ trouveriez le plus grand Philoſophe „ du monde? Quelle connoiſſance du „ cœur humain! Quelle adreſſe à en „ démêler les replis! Quelle ſagacité „ à en ſonder les profondeurs „! C'eſt-à-dire, qu'en tous les genres d'écrire & de parler, pour raiſonner juſte & avec ſolidité, il faut être Philoſophe. Pour toucher, pour intereſſer, pour *ſubjuguer*, il faut être Poëte.

ARTICLE LXXIX.

DE LUMINIS AFFECTIONIBUS ſpecimen Phyſico-math. &c. C'eſt-à-dire, *Eſſay Phyſico mathematique ſur les affections de la lumiere, par M. Jean Rizzetti, partagé en deux Livres & dedié à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Polignac.* 1727. A Treviſe de l'impreſſion d'Euſébe Bergame, & à Veniſe, chez Loüis Pavin. *In* 4°. *pag.* 295. *ſans la Dedicace & la Preface qui eſt de* 40. *pages.*

VOici un Ouvrage qui merite l'attention des Phyſiciens. L'Auteur n'y ſuit pas le chemin battu, & n'en eſt pas moins loüable pour cela, ſur tout ne procedant dans tout ſon Ouvrage que par voye d'experience. Il commence d'abord par ſapper le ſyſtême de *M. Jean Bernoulli* ſur la refraction. Selon celui-ci la lumiere paſſant d'un milieu dans un autre, par exemple, de l'air dans l'eau, les Sinus des angles d'incidence & de refraction ſont en cela à raiſon inverſe

des Reſiſtances des milieux. *M. Bernoulli* démontre fort ingenïeuſement ce Principe & en tire de beaux Corollaires. Mais *M. Rizzetti* ne le regarde gueres que comme un ingenieux ſyſtême.

Il obſerve que la raiſon des Sinus d'incidence & de refraction eſt une raiſon conſtante, avec cette ſeule difference cependant, que la lumiere perce toûjours, en ſe rompant, d'un milieu rare dans un plus denſe; au lieu qu'elle eſt quelquefois reflechie & ne penetre pas toûjours d'un milieu denſe dans un rare. *M. Rizzetti* ajoute, que la lumiére paſſant de l'éther (dont ſelon lui la reſiſtance eſt nulle ou preſque nulle) dans l'air, l'angle de refraction devroit être toûjours le même, ou plûtôt nul & de même en paſſant de l'air dans l'éther.

A cette Loi de M. *Bernoulli*, l'Auteur en ſubſtituë donc d'autres. La premiere, que les Sinus en queſtion ſont en raiſon directe des facilitez des milieux. Mais cette Loi eſt elle fort differente de celle de M. *Bernoulli*? Et les facilitez ne ſont elles pas en raiſon inverſe des difficultez ou des re-

ſiſtances ? La ſeconde Loi de M. *Rizzetti* eſt, que l'action de la lumiére qui paſſe d'un milieu dans un autre ſuit les loix de la communication des forces vives entre des corps non elaſtiques. Et de ces deux principes l'Auteur prétend deduire tout le ſyſtême de la refraction de la lumiére.

De la Refraction il paſſe à la diſperſion de la lumiére. C'eſt le celebre Pere *Grimaldi* qui a découvert cette importante proprieté de la lumiére rompuë ; proprieté ſur laquelle M. *Newton* à bâti tout ſon ſyſtême de l'inégale refrangibilité des rayons. M. *Rizzetti* avouë qu'il n'a jamais goûté ce ſyſtême , & il n'eſt pas le ſeul qui juge que le célebre Anglois eſt tout à fait ſorti du ſentier de l'experience que *Grimaldi* lui avoit ſagement tracé, & qu'il s'eſt trop preſſé de conclure du fait au droit; en érigeant l'éfet en cauſe, lorſqu'à une inégale refraction découverte par cet Auteur Italien, & confirmée par ſes belles experiences, il a ſubſtitué une inegale refrangibilité que bien ſurement aucune de ſes experiences ne prouve, & que la bonne Phyſique proſcrit auſſi-bien que le

rubrifique ſubſtitué au *rouge*, le *jaunifique* au *jaune*, &c.

Une des choſes qui rendit d'abord ces conſequences du fait au droit ſuſpectes à *M. Rizzetti*, ce fut qu'il penſa que ſelon ce ſyſtême on ne pourroit voir avec diſtinction de petits objets qui ſeroient voiſins les uns des autres, l'inégale refrangibilité troublant leurs images. Cette difficulté ne paroit pas cependant ſans replique ; puiſque ſi ce n'eſt la refrangibilité, ce ſeroit au moins l'inégale refraction, qui produiroit cette confuſion.

Monſieur *Rizzetti* avouë de bonne foi que pluſieurs experiences de M. *Newton* ſont exactes, telles qu'il les donne ; mais il prétend qu'en changeant les circonſtances, l'évenement change, & ne va point au but auquel les premiéres ſembloient mener l'eſprit. Pour ce qui eſt des loix de la diſperſion de la lumiére rompuë, l'Auteur en trouve que M. *Newton* n'a pas connuës & qui lui ſont tout-à-fait contraires.

Paſſant à la Reflexion de la lumiére, il remarque que les anciens Géométres ont connu l'égalité de ſes

angles d'incidence & de reflexion, & qu'ils en ont fondé la Démonstration sur ce que par ce moyen la lumiére prend le chemin le plus court. Mais *M. Bernoulli* ne goûte point ces démonstrations tirées des causes finales, & deduit la reflexion comme un corollaire de la loi même de la Refraction ; parcequ'en effet dans la reflexion la lumiére ne changeant point de milieu, éprouve dans la reflexion la même resistance que dans l'incidence, ce qui rend ses angles égaux dans l'une & dans l'autre.

Mais selon *M. Rizzetti*, bien loin qu'on puisse deduire la reflexion de la refraction, il faut rapporter la refraction aux loix de la communication du mouvement entre les corps mous, & la reflexion aux loix du choc des corps parfaitement élastiques, car, dit-il, dans le premier cas la lumiére penetre le milieu comme un corps moû ; & dans le second il en est repoussé comme par un corps dur. D'où il conclut que les angles d'incidence & de reflexion sont égaux non seulement parceque c'est toûjours le même milieu & la même resistance, mais parce-

que la lumiere reflechie a la même force que la lumiére incidente , le corps qui la refléchit lui rendant toute sa vitesse.

Et de là il suit qu'il faudroit que les divers rayons qui composent un rayon blanc fussent diversement elastiques, s'il étoit vrai, comme le prétend Monsieur *Nèwton* que ces rayons sont diversement reflexibles comme ils sont diversement refrangibles. Mais alors la simple reflexion plane tiendroit la lumiére de diverses couleurs, comme la refraction , ce qui est contre toute expeéience.

Une autre prétention de *Monsieur Newton* que *M. Rizzetti* combat, c'est la reflexion & l'inflexion de la lumiere faites par un corps que cette lumiere n'atteint pas. L'experience lui a appris que toutes les reflexions & inflexions de la lumiere se font immediatement par les parties solides des corps flechissans ou reflechissans. Monsieur *Rizzetti* ne peut pas nier cependant cette inflexion que *Grimaldi* a découverte le premier, & que *M. Newton* a confirmée par diverses experiences, & qui se fait lorsque la lumière passe

près de la pointe d'un coûteau ou d'autre choſe ſans néanmoins l'atteindre, & d'ailleurs *M. Newton* paroit avoir des experiences déciſives par leſquelles il eſt comme démontré que la reflexion ſe fait ſur la ſurface d'un corps, ſans que la lumiére touche immediatement cette ſurface ; ce qui au reſte ne prouve en aucune ſorte l'action des corps *indiſtans*, telle que *M. Newton* sembleroit vouloir l'inſinuer, mais uniquement l'hétérogeneité du milieu où eſt la lumiére avec celui qui la reflechit.

Monſieur Rizzetti vient à la facilité de tranſmiſſion que *M. Newton* admet dans les couleurs, & il dit qu'une théorie qui traîne après ſoi un ſi grand nombre d'hypothèſes eſt ſuſpecte. Il cite une experience qu'il a faite : il a regardé un papier blanc éclairé par le ſoleil & l'a regardé à travers une lame d'un verre qui lui faiſoit paroître le papier jaune, & qui par conſéquent, ſelon le celebre Anglois, ne tranſmettoit que les rayons jaunifiques. Enſuite à un intervalle de deux pieds il plaçoit une autre plaque du même verre, & regardoit le même papier à travers les

deux plaques, & le voyoit rouge. Mais comment, dit-il, les rayons rubrifiques interceptez & reflechis par la premiere lame pouvoient-ils être transmis par la seconde ?

Après tous ces preliminaires Monsieur Rizzetti demande pardon avec beaucoup de candeur aux partisans de Messieurs *Bernoulli & Newton*, s'il n'est pas de leur avis, & s'il a recours à d'autres Principes pour rendre raison du systême de la lumiére. Tout son Ouvrage est partagé en deux Livres, dont l'un traite des affections de la lumiére, & l'autre de la théorie des couleurs.

Dans le premier Chapitre du premier Livre il combat *M. Bernoulli*, & explique la refraction de la lumiére à peu-près selon les Principes de *Grimaldi* ou de *Dechales*. Dans le second Chapitre il établit contre M. *Newton* que toutes sortes de rayons colorez sont également refrangibles. Dans le troisiéme il établit les loix de la dispersion de la lumiére rompuë par une surface plane ou par un Prisme, & prétend que *M. Newton* n'a point connu la refraction & la dispersion de

 la

la lumiére par une ſurface ſpherique ou par une lentille. Ce Chapitre eſt terminé par une nouvelle explication de la diſperſion de la lumiére.

Dans le quatriéme Chapitre, la reflexion de la lumiére eſt expliquée d'une maniére tout-à-fait differente de celle de *Meſſieurs Bernoulli & Newton*. En général pour expliquer toutes les proprietez de la lumiére ſoit reflechie, ſoit rompuë, ſoit diſperſée, l'Auteur établit avec *Dechales* & d'autres que la lumiére ou ſon vehicule eſt composé d'une matiére dont les parties ont entr'elles quelque coheſion qui reſiſte: mais peu, à leur diviſion; que cette matiére eſt parfaitement élaſtique, &c.

Le ſentiment de l'Auteur ſur la maniére dont le clair & l'obſcur ſe mêlent ou ſe modifient pour nous donner toutes les couleurs eſt ingénieux, & marque un homme qui a vû de près la nature. Il prétend que tout dépend d'une eſpéce de voile tranſparent que l'ombre jette ſur la lumiére ou la lumiére ſur l'ombre. Par exemple ſi on voit un objet blanc à travers un milieu aſſez obſcur, le blanc degenere en jaune & en rouge; & ſi on voit un

fond obſcur à travers un milieu fort clair, on le voit bleu ou violet. De ſorte que les couleurs claires ne ſont qu'une lumiére couverte d'un voile ſombre, & les couleurs ſombres ſont une ombre couverte d'un voile lumineux. Les couleurs mitoyennes comme le verd ſont formées par un double voile dont l'un eſt plus ſombre ou plus éclairé que l'autre.

Ce qui a donné à *M. Rizzetti* cette ingenieuſe idée des couleurs qui ſe ſervent mutuellement de voile, c'eſt qu'en effet on voit ſouvent une lumiére tomber ſur une autre qui vient d'ailleurs comme un voile leger qui flote par deſſus ſans ſe mêler en aucune ſorte avec elle, & ne lui donnant qu'une teinte ſuperficielle de ſa propre couleur : il paroît cependant que tout n'eſt pas fait quand on ſçait que l'ombre & la lumiére ſe ſervent mutuellement de voile, pour produire les diverſes couleurs. Il reſte toûjours à ſçavoir quel degré de tranſparence le voile doit avoir par rapport à la choſe voilée pour donner telle ou telle autre couleur, & tout bien peſé, la queſtion ſe reduit à ſçavoir juſqu'à quel point

& de quelle maniére l'ombre ſe mêle avec la lumiére. Car c'eſt-là que revient le ſyſtéme de *M. Rizzetti*, quoiqu'il paroiſſe en avoir jugé autrement, ſans doute entraîné par l'idée flateuſe d'être Auteur d'un ſyſtême tout nouveau.

ARTICLE LXXX.

DISSERTAZIONE DOGMATICA e Morale contro l'uſo materiale delle Parole, &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation Dogmatique & Morale contre l'uſage materiel des paroles : dans laquelle on fait voir par la Tradition des Peres & d'autres anciens Ecrivains, que les Loix de la République ne peuvent ôter aux paroles, même dans les cas d'une preſſante, ou d'une extrême néceſſité, leur ſignification naturelle. Par le P. L. F. Joſeph-Auguſtin* Orſi, *de la Congrégation de S. Marc de Florence, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, dediée à N. S. P. le Pape Benoit* XIII. *du même Ordre. A Rome* 1727. *de l'Imprimerie de Jerôme Mainardi. In* 4° *pagg.* 232. *ſans l'Epitre & la Préface.*

CE titre, quoique d'une longueur raisonnable, ne suffira pas encore à bien des Lecteurs, pour leur faire comprendre le dessein de l'Ouvrage. Ce n'est point aux équivoques ni aux restrictions mentales, que l'Auteur en veut : c'est à une differente maniere de ne pas mentir, en parlant, ce semble, contre la vérité connuë; mais vérité que l'on a de grandes raisons, ou même une nécessité extrême de ne pas découvrir. Voici ce qui a engagé l'Auteur à écrire sur cette matiere. Un Ecrivain que par ménagement il ne nomme point, s'explique ainsi dans ses *Leçons sacrées* (Sacre Lezioni)
» L'obligation de conformer ses paro-
» les aux sentimens interieurs de l'a-
» me, est principalement fondée sur
» la nécessité du commerce entre les
» hommes : d'où il s'ensuit qu'il n'est
» point permis de les faire servir con-
» tre cette fin si juste, si nécessaire,
» si importante. Or c'est ce qui arri-
» veroit en bien des occasions (si l'on
étoit alors obligé de dire la vérité).....
» Que seroit-ce par exemple, si un fu-
» rieux résolu d'ôter la vie à celui dont

» vous l'avez reçûë, venoit vous de-
» mander : *Votre pere est-il chez lui?*
» Et que vous fussiez obligé de lui di-
» re nettement : oüi il y est..........
» En de semblables occasions, où vo-
» tre sincerité est injustement attaquée;
» s'il ne vous vient point à l'esprit de
» moyen plus prompt ni plus efficace;
alors *Piantate loro in faccia un nò franco e risoluto senza pensare ad altro*; Repondez-lui par un *non* franc & net sans autre vûë, & sans vous mettre en peine de donner à ce mot une autre signification. Ce *non* ainsi proferé, est conforme à l'intention générale de tous les hommes, qui, maîtres de l'usage & du sens des paroles, n'ont point prétendu, ni pû prétendre qu'elles fussent employées à servir l'injustice & la violence des Fourbes, des Espions, des Incendiaires, des Brigands, & dês Voleurs. Ainsi s'expliquoit, mais plus au long, *sur l'usage matériel des paroles*, l'Adversaire du P. Orsi. Il citoit encore en sa faveur le Cardinal Palavicin. (Lib. III. Cap. XI. n. 23. *de Fide & Spe*) Et c'est là la doctrine que le sçavant Dominicain s'efforce de combattre dans sa Dissertation : il le

fait au reſte avec tout l'eſprit, toute la force, toute la capacité qu'on peut attendre d'un grand Théologien. De plus ſon Livre eſt très-bien écrit en Toſcan; ce qui lui donne un grand avantage ſur tous les autres, où ces matieres ſont traitées. Si donc il ne convainquoit pas, il faudroit avoüer, qu'il y a dans les Lecteurs en faveur du ſentiment contraire, quelque choſe que l'art ne peut vaincre.

Après avoir poſé deux choſes, ſans ſe mettre en peine de les concilier; l'une que ſon inſtitut eſt l'ordre de la vérité, *ordo veritatis*; l'autre que le probabiliſſime eſt le Pere du Monſtre qu'il combat; le docte Théologien entre en matiere. Sa Diſſertation comprend dix Chapitres. Dans le premier il expoſe l'occaſion & le ſujet, qui la lui a fait entreprendre, & les fondemens ſur leſquels eſt appuyé le ſentiment qu'il attaque. Il y donne ſon plan dont le but eſt de rendre ſenſible que les hommes, même les plus Sçavans, & ceux qui ont occupé les premieres Places dans le monde, ont toûjours ignoré cette Loi qu'on produit aujourd'hui, par laquelle il eſt

établi, qu'en certaines circonſtances, les paroles perdent leur ſignification ordinaire. L'Auteur rapporte ſur ce ſujet, dans les Chapitres ſuivans, les ſentimens des ſages du Paganiſme & des Philoſophes; ceux des Saints Peres & des Docteurs de l'Egliſe. Il accompagne ces autoritez de réflexions fortes & preſſantes : la cauſe qu'il ſoutient, pourroit difficilement tomber en de meilleures mains. Il conclut enfin, que les hommes n'ont point, & & ne ſe ſont pas flattez d'avoir le droit de dépoüiller les paroles de leur ſignification. D'où il s'enſuit que dire un *non* à la place d'un *oüi* qui exprimeroit ce que l'on penſe, en quelques circonſtances que ce puiſſe être, c'eſt toûjours mentir & pécher.

Tout le monde ſçait combien le *menſonge officieux* a eu de Partiſans parmi les Anciens. Dès les premiers ſiécles, cette erreur, ſortie de l'Ecole de Platon, infecta le Chriſtianiſme même, comme elle avoit ſéduit le monde. Philon le plus ſage & le plus docte des Juifs l'avoit puiſée dans cette ſource. Origène, autant Platonicien que Chrétien, l'introduiſit dans

l'Eglise. A sa suite on compte des hommes respectables, un Saint Hilaire, un S. Chrysostôme, un S. Jean Climaque, S. Martin, Evêque de Brague, &c. Mais sur tout le célébre Cassien, disciple de S. Jean Chrysostôme, & qui a poussé plus loin qu'aucun autre ce sentiment réprouvé. De là voici ce que conclut le Pere Orsi : si tant de grands hommes, des hommes si éclairez, & qui certainement n'ont pû ignorer les Loix ni les Conventions des hommes, ont eu recours au mensonge officieux ; n'est-ce pas une preuve sans réplique, qu'ils ont ignoré cette Loi qu'on nous cite aujourd'hui ; puisqu'elle les auroit également tirez d'affaire, avec cet avantage, qu'elle ne présente point l'idée odieuse du mensonge ? & s'ils l'ont ignorée, poursuit le P. Orsi, n'est-il pas évident qu'elle est chimérique ? Le P. Orsi ne soupçonne point ses Adversaires d'oser lui répondre que la ressource de ces fauteurs de ce mensonge officieux, étoit de le réduire à un usage materiel des paroles, ç'auroit été le reconnoître pour établi dans le monde en certaines rencontres,

D'ailleurs les Défenſeurs du menſonge officieux, qui n'auront pas pris ce biais, peuvent auſſi-bien avoir ignoré une convention réelle & générale des hommes en faveur de l'uſage materiel des paroles, qu'ils ont pû errer contre un principe de la Loi naturelle reconnu univerſellement, ainſi qu'ils ont fait s'ils ont permis le menſonge formel ?

L'exemple de ces ſaints Confeſſeurs ou Martyrs, qui durant la perſécution aimerent mieux ſouffrir les tourmens & la mort même, que de racheter leur vie & celle des autres Chrétiens par un menſonge, qui n'eût été qu'officieux, n'eſt pas un argument moins pathetique ſous la plume éloquente du protecteur de la ſincerité: il le ſera davantage ſi l'on ſuppoſe avec les Adverſaires du P. Orſi; premierement, que ces fervens Confeſſeurs ont reconnu la convention dont on parle, & le droit d'agir en conſéquence en quelques occaſions; ſecondement, qu'ils ont ſainement jugé que dans les conjonctures où ils ſe trouvoient, elle ne les autoriſoit pas à en faire uſage. A ce propos le P. Orſi

appelle à lui S. Auguſtin qui loüe Firmus, de ce qu'étant ſommé de livrer aux *Appariteurs* envoyez par l'Empereur, un homme qui s'étoit réfugié chez lui, il répondit, qu'il ne pouvoit ni le remettre entre leurs mains, ni mentir: *nec prodam, nec mentiar.* L'Adverſaire du Pere Orſi doit auſſi loüer cette réſolution. L'Evêque de Tagaſte avoit une autre reſſource pour ſauver l'ami qu'il receloit, & elle lui réüſſit: mais l'Adverſaire du P. Orſi ſuppoſe une occaſion où ce ſoit livrer ſon pere que de ne pas faire ce que le Pere Orſi appelle mentir; ſçavoir, *piantare in faccia a coloro, un nò franco e riſoluto.* De la fermeté des Evêques à refuſer durant la perſécution de Diocletien de livrer aux Infidéles les Saintes Ecritures quoiqu'ils euſſent pû aiſément éviter, par l'uſage materiel des paroles, les ſupplices & la mort, le P. Orſi tire ſa concluſion ordinaire, qu'ils ignoroient aſſurément cette convention, que font valoir les Caſuiſtes modernes. Il ſuppoſe donc que ſi les Martyrs avoient eu connoiſſance d'un moyen d'éviter la mort, qui eût été permis, ils auroient voulu & même

dû s'en ſervir : par le même raiſonnement le P. Orſi prouveroit que dans les perſécutions des Tyrans, les Martyrs n'ont jamais connu, au moins comme permis, l'expédient de fuïr, ou de ſe cacher : l'Adverſaire du Pere Orſi ne propoſe ce *non* franc & net, que comme une fuite, dans le cas de neceſſité.

Le quatriéme Chapitre eſt une expoſition de la doctrine des Auteurs, qui ont condamné abſolument toute ſorte de menſonge, & nommément celui qu'on appelle *officieux*. On fait l'honneur à Ariſtote de le mettre à la tête de cette troupe des généreux Défenſeurs de la vérité : & c'eſt à ſa qualité de Philoſophe, que l'on défere cette diſtinction. Autrement on auroit fait paſſer avant lui le Poëte Euripide. A la ſuite de ces deux Profanes marchent les Ecrivains Eccléſiaſtiques, Lactance, Euſébe de Ceſarée, quoique Platonicien, S. Baſile, S. Auguſtin, puis S. Proſper & Ferrand Diacre de Carthage, tous deux diſciples de Saint Auguſtin, ainſi que la plûpart des Latins, qui l'ont ſuivi ; S. Gregoire le Grand, S Iſidore de Se-

ville, Ambroiſe Auſbert, ou Autpert, Gregoire VII. Alexandre III. Pierre de Cluny. Mais dira l'Adverſaire, c'eſt parceque d'une part & ſelon ces autoritez il n'eſt jamais permis de mentir; & que de l'autre part, il ne faut pas livrer ſon pere à la mort, que l'on prend le tempérament de dire des paroles, qui ſans être des menſonges, puiſqu'elles ſont réduites à l'uſage matériel, ont néanmoins la vertu de ſauver la vie au prochain. C'eſt la ſeule maniere, dira t-il encore, de vérifier le projet interieur, *nec prodam, nec mentiar.* Le P. Orſi en revient toûjours à cette ignorance univerſelle, où tant de ſi habiles & de ſi ſaints perſonnages ont vécu, au ſujet de cette convention en faveur de l'uſage matériel des paroles; ignorance aſſez prouvée par leur ſilence: car, continuë le P. Orſi d'après Tertullien, ne point parler d'une choſe, lorſque la raiſon & la néceſſité exigent qu'on en faſſe mention, c'eſt la rejetter, ou ne la point reconnoître. Or les Saints Peres, qui entreprennent contre les Hérétiques ennemis de la Loi ancienne, d'excuſer l'appropriation que les Iſraëlites, à leur ſortie

d'Egypte, se firent des dépoüilles de leurs cruels maîtres, & qui alleguent à ce dessein que les Israëlites ne furent point coupables de larcin, parceque Dieu, maître souverain de tous les biens, leur transporta le domaine & la proprieté de ceux des Egyptiens; ces Peres ne s'avisent point d'en dire autant à proportion, de Rahab, & des sages femmes d'Egypte. Pourquoi les abandonnent-ils à la honte du mensonge, elles qui meritoient quelque égard par une intention droite, & pleine de charité ? N'étoient-ils pas même obligez d'employer à leur décharge l'expédient si facile de l'*usage matériel des paroles?* Ont-ils pû, ont-ils dû les flétrir par une accusation injurieuse, si leurs paroles ne furent qu'un son vuide de sens, qui n'avoit rien de contraire à la vérité ? Ainsi, raisonne le P. Orsi, au sujet de Rahab, qui cachoit non un pere poursuivi par des voleurs, mais des espions envoyez par les ennemis de la Patrie, & demandez par le Prince; & au sujet des sages femmes, qui ne se contenterent pas de *piantare in faccia un nò franco è risoluto* : mais qui se met-

tant en preuve allegueremt le faux.

Pour fortifier ſon raiſonnement, il donne dans les deux Chapitres ſuivans, une Analyſe exacte & développée des Livres de S. Auguſtin, du *Menſonge*, & contre le *Menſonge*. A l'autorité de ce Saint Docteur, il ajoûte un exemple mémorable, que lui fournit S. Jerôme, un paſſage de S. Thomas, qui décide qu'il n'eſt permis de mentir ni pour ſauver ſa propre vie, ni pour ſauver celle d'un autre: & conclut, comme avec S. Auguſtin, que le ſentiment qu'il combat, deshonore les Saints Martyrs. Il ajoûte enfin qu'il eſt contraire à la doctrine des Saints & à la Tradition.

Dans le ſeptiéme Chapitre, le ſçavant Dominicain fait de grands efforts, pour prouver que la République humaine n'a point ſur les paroles l'autorité que quelques Modernes lui attribuent. Son raiſonnement conſiſte à dire, que la parole n'étant donnée aux hommes que pour manifeſter leurs penſées, ils n'ont aucun droit de changer cette deſtination naturelle. Mais l'Adverſaire du P. Orſi prétendoit-il, comme le P. Orſi ſemble le lui

attribuer, que dans un Congrès général, les hommes ayent décidé par un Acte formel & autentique, que dans les cas d'une extrême nécessité, les paroles perdroient leur signification? Et veut-il dire autre chose, sinon que d'une part celui qui interroge, ne pouvant exiger, qu'on le satisfasse, ni s'attendre que l'on déferera à sa demande injuste & criminelle; & d'ailleurs celui qui est interrogé, sçachant bien qu'on ne compte point sur une réponse extorquée par une violence odieuse & illicite, tout le monde convient naturellement de l'usage raisonnable des paroles en ces occasions, & qu'elles y perdent leur signification ordinaire? L'exemple des paroles sacramentelles, que les hommes ne peuvent à leur gré dépoüiller de la signification pratique que Jésus-Christ y a attachée, & les autres exemples que le Pere Orsi fait valoir, & sur lesquels il triomphe dans ce Chapitre, sont de la même force que le raisonnement, dont on vient de parler. Enfin le Pere Orsi se propose des objections: en voici.
» Il ne sera donc jamais permis d'user
» de la parole, pour cacher une véri-

„ té, que ni la charité ni la prudence, „ ni la juſtice ne permettent de découvrir; & toute ambiguité dans les termes, toute équivoque ſera illicite „ en quelque circonſtance que ce puiſſe être". Le P. Orſi répond, ſuivant toûjours ſon principe, „ que ſi „ l'équivoque eſt telle qu'un homme „ ſage & attentif n'en puiſſe démêler „ le ſens véritable, l'uſage en eſt abſolument proſcrit & criminel". Mais ſi un homme attentif & ſage peut aiſément démêler ce que la réponſe ſignifie, il ne ſera donc, ni criminel, ni proſcrit, reprendra l'Adverſaire: or, ajoutera-t-il, un homme attentif & ſage ſçait démêler que dans la circonſtance un *nò franco è riſoluto* ne ſignifie rien; & qu'il ne doit pas s'y fier.

Le huitiéme Chapitre fait voir les inconvéniens qui ſuivent, ſelon le P. Orſi, de l'opinion qu'il combat. Le premier de ces inconvéniens, c'eſt, dit-il, qu'elle bannit du monde la fidélité: le ſecond eſt, qu'elle ouvre la porte aux parjures; & le troiſiéme, qu'on pourroit l'étendre juſqu'à la Religion & à la Confeſſion de la foi que tout Chrétien eſt obligé de faire,

quand il en eſt requis. Sans doute les défenſeurs de ce ſentiment ne manqueront pas de deſavoüer ces conſéquences.

A l'occaſion du parjure, notre Auteur tombe en paſſant ſur le Pere Viva. Ce Théologien célébre dans l'explication qu'il a donnée au ſujet des Propoſitions condamnées par le Pape Innocent XI. venant à la XV^e^, *cum causâ licitum jurare, ſive animo jurandi, ſive res ſit levis, ſive gravis;* dit que, quoiqu'il ne ſoit jamais permis de jurer, ſans avoir intention de jurer, on peut cependant proférer des paroles de jurement, ſans jurer en effet, & ſans prétendre jurer, lorſque les circonſtances font connoître qu'en effet on ne jure point; comme par exemple, lorſqu'on ne fait que rapporter les juremens qu'un autre a prononcez: de même qu'on ne blaſphême point, en prononçant ces paroles de l'Ecriture: l'*Impie a dit dans ſon cœur, il n'y a point de Dieu.* En rigueur, ajoûte-t-il, autre choſe eſt de jurer *materiellement*, autre choſe de prononcer des paroles purement *materielles.* On jure *materiellement*, lorſqu'étant obligé à prendre les termes

dans leur ſignification naturelle; par une intention ſecrette, & qui n'eſt point manifeſtée, on les en prive, & l'on jure en effet, ſans intention de jurer : au lieu que les paroles ne ſont que *matérielles*, lorſque la ſuite du diſcours, ou les circonſtances font voir quelles ne ſont point ſignificatives. Dans le premier cas, vous êtes parjure, ſi vous privez vos paroles du ſens que vous devez leur donner : dans le ſecond, vous n'êtes point obligé de leur en donner un. Voilà une différence; mais cette différence paroît au Pere Orſi une vaine ſubtilité; & certainement il eſt vraiſemblable, dit-il, que les Souverains Pontifes l'avoient en vûë, lorſqu'ils ont condamné la propoſition dont il s'agit. Mais encore, comment le P. Orſi prouve-t-il la vraiſemblance de ſa conjecture? Par d'ingénieuſes ſubtilitez, par une comparaiſon, par des conſéquences ſujettes à deſaveu.

Dans le neuviéme Chapitre, le P. Orſi revient à l'autorité de S. Auguſtin, pour combattre l'Auteur des *Leçons ſacrées* : & dans le dixiéme, il condamne de menſonge l'uſage éta-

bli de dire qu'une perſonne n'eſt point chez elle, pour faire entendre que, quoique peut-être elle y ſoit, elle ne reçoit perſonne. Il s'appuye auſſi de l'autorité des Jéſuites Bonfrerius, Serrarius, Tivin, qui trouvent du menſonge dans la réponſe très-différente que fit Rahab, pour ſauver les Eſpions qu'elle receloit dans ſa maiſon. Il ajoûte, que l'embarras où l'on ſe trouve, & la confuſion que l'on a, lorſqu'ayant fait dire qu'on n'eſt pas chez ſoi, on y eſt ſurpris, prouvent aſſez qu'on ſe ſent coupable. Il ſuppoſe que cette confuſion vient du remords de conſcience; plûtôt que du chagrin que l'on a de n'avoir pas été bien ſervi, d'avoir été interrompu par un fâcheux & un importun; ou de la peine qu'on reſſent, d'avoir choqué une perſonne qu'on ne vouloit point offenſer. En tout cas, comme il eſt certain que les perſonnes ennemies du déguiſement, & qui aiment la ſincérité ont toûjours quelque peine à employer ce moyen de cacher une vérité, qu'on peut également avoüer ſans danger, ou diſſimuler ſans reproche. Il eſt heureux pour les Adverſaires du

P. Orſi, que cet exemple ſoit étranger à la queſtion; & que ce ne ſoit pas pour un ſi leger ſujet, que ces Auteurs ont crû pouvoir recourir à l'*uſage materiel des paroles*.

Il paroît une Réponſe à la Diſſertation du P. Orſi. Nous allons en donner l'Extrait, afin que le Lecteur ſoit en état de juger de cette diſpute, & de prendre par lui-même ſon parti.

ARTICLE LXXXI.

ALLEGAZIONE IN DIFESA del P. Carlo Ambrogio Cattaneo. *Défenſe du P. Charles-Ambroiſe Cattaneo.* In 4°. *pagg*. 37.

RIen n'eſt plus ordinaire en matiére de Morale, que de voir les opinions les plus oppoſées, taxées réciproquement par l'Adverſaire, de corruption & de relâchement. Et véritablement celles qui paroiſſent d'abord les plus ſeveres & les plus rigides, ne ſont pas toûjours celles qui en effet s'éloignent le plus de l'extrémité contraire. D'une part, le Pere *Orſi* eſt perſuadé que le ſentiment du Pere

Cattaneo eſt un fruit empoiſonné de ce mal-heureux *probabiliſme*, que l'on voit aujourd'hui chargé de toutes les malédictions, & que l'on a rendu ſeul reſponſable des plus criminels excès. Et d'autre part le Défenſeur du Pere *Cattaneo*, reproche au P. Orſi, qu'il détruit l'obligation ſacrée des ſecrets les plus inviolables, qu'il renverſe la Loi de la Charité, qu'il bannit du monde la juſtice, qu'il met les hommes dans la néceſſité de pecher, qu'il rend impoſſibles les Commandemens de Dieu. Telle eſt l'affreuſe ſituation où il prétend que le P. *Orſi* réduit un Lecteur, qui voudra ſuivre ſes maximes; & tel l'excès de relâchement, dans lequel il prétend que le ſçavant Critique eſt tombé par l'excès de ſa ſévérité. Pour le faire ſentir, ſuppoſons, dit-il, un de ces Scrutateurs odieux des ſecrets & des affaires d'autrui, dont la ſagacité égale la malice; qu'il tende un piége à la fidélité d'un Confeſſeur, d'un Secretaire, ou Conſeiller d'État, d'un Conſulteur du Saint Office, d'un Confident du Prince, d'un Domeſtique. Il eſt des circonſtances, & il faut même avoüer

qu'elles ſont ordinaires, dans leſquelles toute autre réponſe qu'un *oüi* ou un *non* précis, le ſilence-même révelera, ſur tout à un bon entendeur une vérité qu'on doit tenir cachée. Suppoſons encore, qu'un homme en cet embarras & mis à cette épreuve, ſoit perſuadé par la lecture de la *Diſſertation* du P. *Orſi*, qu'il ne peut ſans pecher, répondre réſolument *non*. D'autre part, il ſçait bien qu'il ne lui eſt pas permis de découvrir un ſecret, qui intéreſſe la Charité, la Juſtice, la Fidélité, la réputation, la vie d'autrui. Le voilà donc dans la funeſte néceſſité de commettre l'un ou l'autre de ces deux pechez, & d'entrer dans ce ſentiment Hérétique, qu'en certaines circonſtances, les Commandemens de Dieu ſont impoſſibles, & que l'homme le plus juſte & le plus timoré avec la meilleure intention du monde, & quelque ſecours de Grace qu'il ait, ne peut les accomplir. Telle eſt l'extremité & tel le deſeſpoir où nous réduit une ſéverité mal-entenduë, pour nous faire éviter un mal apparent, elle nous jette dans un crime véritable. Une pareille auſtérité de Morale n'eſt-elle

pas en effet un relâchement ſcandaleux ? A cette dure extremité (on a beau lire, & relire le Pere *Orſi*) o ne trouve point de remede. On ſera charmé, s'il veut, de la réponſe du genereux Évêque *Firmus*, véritablement digne, ſelon S. Auguſtin, du nom qu'il portoit : *nec prodam, nec mentiar :* on admirera encore la réponſe de ces Chrétiens, qui interrogez s'ils avoient les Saintes Écritures, s'écrioient : *Nous les avons, mais c'eſt dans le cœur.* Mais que ſert cette vaine admiration, ſi on ne peut imiter ces exemples ? Faudra-t'il que ſur ces Modeles un Confeſſeur interrogé ſi un tel ou une telle s'eſt confeſſée à lui d'un tel peché, il réponde : je ne veux ni reveler le ſecret ni mentir, *non prodam nec mentiar*; je ne vous dirai point oüi, car ce ſeroit, réveler le ſecret, *non prodam.* Je ne vous dirai point non, car ce ſeroit mentir; *non mentiar.* L'Auteur pouſſe loin cette induction : ceci ſuffit pour faire comprendre ſon raiſonnement. Le Pere *Orſi* l'a prévû, & en a ſenti toute la force. Mais elle ne l'a point ébranlé. Un homme eſt-il contraint de parler en pareilles circonſtances ? *Il eſt*

obligé par la nature-méme, dit-il, pagg. 158. *de faire connoitre en termes plus ou moins clairs, mais toûjours intelligibles, ce qu'il a dans le cœur.* Et quoi! Si ce qu'il a dans le cœur, & ce qu'il ſçait, étant révelé, & rendu intelligible, bleſſe griévement la Religion, la fidélité, la Charité, la Justice, & eſt un violement du Sceau de la Confeſſion; le voilà donc dans la néceſſité de commettre ces crimes, ou de mentir; & le *nec prodam nec mentiar* n'eſt plus pourſuivi. Le P. *Orſi* paſſe outre & permet ſeulement d'uſer alors d'équivoques, qui déguiſent un peu la vérité; *de telle ſorte cependant qu'on puiſſe au moins la conjecturer.* Pag. 172. Jetter ainſi ſur la verité toute nuë un voile, mais delié & tranſparent, c'eſt la Morale ſevere qui en fait des leçons aux partiſans du *probabiliſme*.

Ce n'eſt pas vous, dit le P. *Orſi*, qui découvrez la verité dans ces rencontres: c'eſt elle-même qui ſe manifeſte & qui perce le nuage: frivole défaite, reprend le Défenſeur du P. *Cattaneo*! Quand on vous accorderoit que répondre un *non* pour un *oüi*, dans les occaſions dont il s'agit,

 c'eſt

c'eſt mentir ; ſeroit-ce donc un crime plus grand, que de trahir la Juſtice ou la Religion ? Ce pernicieux ſentiment, continuë le Déſenſeur, n'a déjà fait que trop de progrès ; puiſque nous voyons qu'en certains païs, ſous prétexte de ſincerité, le Sceau de la Confeſſion n'eſt plus une ſûreté contre une curioſité ſacrilege.

L'Auteur qui ne prend que le titre de Défenſeur du Théologien attaqué, ne ſe tient cependant pas toûjours ſur la Défenſive : il attaque, il preſſe vivement le Dénonciateur. Qu'il ſoit jamais permis, ou qu'on ſoit même obligé de réveler les plus importans ſecrets, lorſqu'on eſt preſſé de le faire, & que ſi on le fait, on ſoit bien diſculpé par cette excuſe, que c'eſt la vérité elle-même, qui a rompu ſes liens, & s'eſt décelée ; qui des Saints Peres, qui des Anciens l'a jamais dit ? Où eſt la *Tradition* qui autoriſe cette dangereuſe opinion ? Mais reprend le P. *Orſi*, jamais il n'eſt permis de mentir : or un *non* pour un *oüi*, eſt toûjours un menſonge. On accorde la premiére propoſition, & le Pere *Cattaneo* l'a prouvée dans toute ſon étenduë, avec

autant de clarté & de ſolidité qu'on puiſſe le ſouhaiter aux Leçons XLI. & XLII. & nulle part il ne dit rien de contraire. Pour la ſeconde propoſition, c'eſt juſtement ce que l'on conteſte au P. *Orſi*. Et comment le prouve-t-il ? Le Defenſeur fait pluſieurs raiſonnemens pour détruire ceux du Dominicain, & on en aura entrevu de pareils dans l'Extrait précedent. Ce n'eſt que la premiére propoſition que les Anciens citez par le P. *Orſi* avec tant d'appareil, ont prétendu établir, contre l'erreur qui favoriſoit le menſonge. Il eſt vrai qu'ils ſemblent ſuppoſer qu'il n'eſt jamais permis de dire *non* pour *oüi* ; ni *oüi* pour *non* : Mais ils ne ſe ſont pas propoſez les cas où l'on prétend que cela ſe pratiqueroit ſans menſonge. S. *Auguſtin* en particulier, qui a plus travaillé ſur cette matiére qu'aucun autre, & dont nous avons deux Ouvrages, l'un ſur le Menſonge, *de Mendacio*, & l'autre contre le Menſonge *contra Mendacium*, en étoit ſi peu ſatisfait, qu'il avoit réſolu de les ſupprimer : Le premier, parcequ'il lui paroiſſoit obſcur & difficile, & plûtôt une eſpéce de

Prolusion, ou d'exercice de l'esprit, qu'un Ouvrage Théologique, sur la justesse, & la précision duquel on pût compter. *Hunc auferre statueram de Opusculis meis, quia & obscurus, & anfractuosus, & omninò molestus mihi videbatur.* Il avoit dit auparavant : *habet tamen non inutilem ingenii & mentis exercitationem.* Pour le second, il en étoit encore moins content. *Multò magis istum non esse decreveram & jusseram.* (Lib. 1. Retract. Cap. ultim.) C'est pourtant sur ces deux Ouvrages, que se sont reglez tous ceux qui après S. *Augustin*, sont entrez dans ses sentimens.

Mais pour faire voir que l'opinion si mal-traitée par le P. *Orsi*, n'est ni si nouvelle ni si mauvaise, qu'il lui plaît de le supposer ; Notre Auteur lui cite des Théologiens qu'il ne peut recuser un S. *Raymond de Pennafort*, celebre Canoniste, Auteur d'une Compilation des Décretales, Grand Penitencier à Rome, Confesseur du Pape *Gregoire* IX. & par dessus tout cela, troisiéme Général de l'Ordre de Saint *Dominique* : il demande dans sa Somme (Lib. 1. Tit. *de Mendacio*) ce que

doit faire celui à qui l'on demande un homme pour le tuer, lorſqu'il ſçait le lieu où cet homme eſt caché, & qu'il ne peut le ſauver, ni par le ſilence, ni en détournant le Diſcours, ni en trompant l'aſſaſſin par une équivoque. Alors, répond S. *Raymond*, il doit dire nettement & même aſſurer qu'il n'eſt point dans le lieu, où on le cherche : *debet negare; & aſſerere eum non eſſe ibi*. N'eſt-ce pas là *piantare in faccia un Nò Franco è riſoluto ?* Dominique *Soto*, autre fameux Dominicain, & l'une des grandes lumiéres de l'Ordre dont eſt le P. *Orſi* décide qu'un Confeſſeur interrogé ſur les pechez qu'il ſçait par la Confeſſion, peut, ſans autre détour, répondre qu'il n'en a point de connoiſſance. *Licitum eſt Sacerdoti, dum ea interrogatur quæ in Confeſſione novit, reſpondere ſe neſcire; nec alia opus habet verborum arte* (de Ratio. tegen. & de teg. ſecret. Memb. III. Q III.) Et il ajoûte que les Docteurs conviennent aſſez ſur cela. La déciſion de *Pierre de Ledeſma*, auſſi Dominicain, & premier Lecteur en Théologie à Salamanque, eſt encore plus forte, & vient tout-à-fait à notre

ſujet. La voici (de Sacr. Pœnit. C. XX. Dub. IV.) *Reſpondeo poſſe Confeſſarium ſic interrogatum ſinè ullo mendacio dicere, imò & jurare, quòd nec in Confeſſione audiverit, nec per viam Confeſſionis noverit tale peccatum, dè quo interrogatur, etiamſi reverâ pœnitens id peccatum ipſi in Confeſſione manifeſtaverit.* C'eſt-là, continuë-t-il, le ſentiment commun des Théologiens, *ſur tout dans l'École de* S. Thomas. *Et hæc eſt communis Theologorum ſententia præſertim in Scholâ Divi Thomæ.* A ces Théologiens citez par Notre Auteur, nous n'ajoûterons que les Compilateurs du ſupplément de la troiſiéme partie de la Somme de S. *Thomas.* Ils ne ſont pas ſuſpects au P. *Orſi* : ce ſont ſes Confreres. Ils diſent donc, (Q. XI. A. I. Ad. III.) qu'un Confeſſeur peut, ſans bleſſer ſa conſcience, jurer qu'il ne ſçait point, ce qu'il n'a appris que dans le ſacré Tribunal. *Sinè læſione Conſcientiæ poteſt jurare ſe neſcire.* Sont-ce donc là les *Probabiliſtes*, peut-être : mais ſont-ce les Corrupteurs de la Morale, que le P. *Orſi* a prétendus combattre ? Pourquoi les chercher chez les Étrangers, puiſqu'il les trou-

voit parmi ſes Freres & ſes Maîtres, & dans l'*ordre de la Verité*? *Præſertim in Schola divi Thomæ.* Il eſt vrai qu'ils ne conviennent pas dans la maniére d'excuſer de peché ces réponſes : mais ils ſont d'accord pour le fond, & cela ſuffit. Les uns y employent l'équivoque, d'autres la reſtriction. Ces moyens valent-ils mieux que celui dont ſe ſert le Pere *Cattaneo*? Tout ſon crime ſera donc d'avoir dit qu'en ces occaſions les paroles ne ſignifient rien? Ce ſera auſſi le crime du Docteur *Soto*, lequel apporte cette même raiſon. Quoique la plûpart de ces Théologiens ne parlent que du Confeſſeur, ce que le P. *Orſi* a eu grand ſoin d'éviter; il eſt aiſé d'en faire l'application à d'autres exemples, comme a fait S. *Raymond*. Car enfin n'eſt-on pas obligé à garder un ſecret naturel & important, à accomplir les devoirs de la Charité, de la Juſtice, de la fidelité, au Prince & à l'État, ainſi qu'à conſerver dans ſon intégrité le ſceau de la *Confeſſion*?

ARTICLE LXXXII.

TRAITÉ THÉOLOGIQUE sur la forme de la Consecration de l'Eucharistie, divisé en deux Parties : où l'on démontre par l'unanimité des Ecoles, par la Tradition de l'Église Latine & Grecque, par la définition de plusieurs Conciles & par la pratique constante de l'Église universelle la nouveauté du sentiment des Grecs Modernes & du R. P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire : avec une Histoire détaillée de la décision du Concile de Florence, & un examen des Liturgies Orientales. Par le R. P. Bougeant de la Compagnie de JESUS. *Deux voll.* in 12. *A Lyon chez Claude Plaignard, ruë Merciére au Grand Hercule, & se trouve à Paris chez d'Houry rue S. Severin au S. Esprit, & chez Chaubert à l'entrée du Quai des Augustins à la Renommée.* 1729.

LE public est assez informé du sujet de la Contestation entre le P. *Bougeant* Jesuite & le P. *le Brun* de l'Oratoire sur la forme de la Consé-

cration de l'Euchariſtie. Le P. *le Brun* ſoutient que la priére, ou invocation du S. Eſprit, fait partie des paroles de la Conſécration ainſi que celles de Jeſus-Chriſt; le P. *Bougeant* ſe leve contre ce ſentiment. On ſçait encore que la mort du P. *le Brun* eſt intervenuë au milieu de la diſpute, & cet incident pouvoit finir la Controverſe en deſarmant l'aggreſſeur par le défaut d'adverſaire. Mais comme les ſentiments qu'un Auteur a publiez de ſon vivant ne meurent point avec lui, la mort de l'Auteur ne doit point empêcher de les refuter s'ils ſont faux ou dangereux. Il ne s'agit point ici d'une querelle perſonnelle entre deux Ecrivains, ou d'une conteſtation indifferente à l'Égliſe & au Public. C'eſt une queſtion importante ſur la forme d'un Sacrement; queſtion qu'aucun Auteur, ſelon le P. *Bougeant*, ne paroit avoir juſqu'à preſent traitée aſſez à fond, & dont le Public attend l'éclairciſſement. Ainſi le P. *Bougeant* a lieu de croire que les Théologiens lui ſçauront gré de n'avoir pas ſupprimé ſon Ouvrage, d'autant plus que le ſoin avec lequel il l'a travaillé & les

nouvelles recherches dont il l'a rempli, paroiſſent ne rien laiſſer à deſirer pour l'éclairciſſement de la matiére.

L'Ouvrage eſt diviſé en deux parties. Dans la premiére, l'Auteur expoſe le ſentiment des Écoles & la tradition de l'Égliſe par les Peres Grècs & Latins. Dans la ſeconde, il rapporte la definition de pluſieurs Conciles, & ſur tout celle du Concile Écumenique de Florence. La pratique & l'uſage conſtant de l'Égliſe depuis les Apôtres juſqu'à nos jours; & enfin il examine l'autorité des Liturgies Orientales, & les divers ſens dont elles ſont ſuſceptibles.

PREMIERE PARTIE.

Le ſentiment des Peres & des Théologiens.

Le P. *Bougeant* dans le premier Ouvrage qu'il avoit publié contre le ſentiment du P. *le Brun* ou des Grecs modernes, avoit avancé que « depuis » qu'il y a des Écoles de Théologie, » elles ont toutes conſtamment enſei» gné que la forme de la Conſecration » de l'Euchariſtie conſiſte dans les ſeu-

„ les paroles de Jesus-Christ, *Ceci est mon Corps; ceci est mon Sang* „. Le P. *le Brun*, quelque peu d'estime qu'il eût témoigné pour les Théologiens Scholastiques dans sa premiére *Dissertation*, n'a pas jugé à propos dans sa réponse de laisser croire que toutes les Écoles lui fussent contraires en effet; *effaçons je vous prie*, dit-il au P. Bougeant, *ce mot* (toutes) *parce que Scot & ses Sectateurs ont soutenu que ces paroles :* CECI EST MON CORPS, *ne suffisent pas pour la Consecration.* Il ne s'est pas même contenté de reclamer l'autorité de *Scot*; il s'est encore prevalu de celle de toute l'École des Scotistes, d'*Alexandre* de Halès, de Pierre d'*Ailly*, de S. *Thomas*, des Chanoines de Cologne Auteurs de l'*Antididagma* contre Luther, de *Salmeron*, du P. *Hardoüin* & de plusieurs autres. Or le P. *Bougeant* ne voulant rien relâcher de sa proposition refute ces prétenduës preuves du P. *le Brun*, & il est vrai qu'il le fait d'une maniére solide & convainquante; en voici le précis.

1°. *Scot* n'a jamais dit absolument que les quatre paroles de Jesus-Christ,

ceci eſt mon Corps, ne ſuffiſent pas pour la Conſécration. Il n'a fait que propoſer ſes doutes ſans decider ; & cela eſt ſi vrai que *Hiquée* un des meilleurs Commentateurs de *Scot* reproche à *Vaſquez* d'avoir attribué ce ſentiment à *Scot*, comme s'il l'avoit aſſuré, quoiqu'il n'ait fait que propoſer ſes doutes. *Immerito ergo Vaſquez hanc ſententiam eidem aſcribit tanquam aſſertam .... Dubius ergo eſt ſi fiat Conſecratio vel non fiat.* 2°. *Scot* aſſure poſitivement que la *forme préciſe* de la Conſecration ce ſont les quatre paroles de Jeſus-Chriſt. 3°. Et s'il paroit douter s'il n'eſt pas neceſſaire d'ajoûter à ces paroles quelques *paroles precedentes*; le P. *Bougeant* fait voir que ces paroles precedentes ne ſont rien moins qu'une priére pour demander à Dieu la Conſecration des dons ; puiſque ce ſont les paroles, *qui pridie quam pateretur, &c.* Et qu'il ne les exige qu'afin de terminer le ſens des paroles de Jeſus-Chriſt *Hoc eſt Corpus meum*, en ſorte que le *meum* ſe rapporte à Jeſus-Chriſt parlant lui-même par la bouche du Prêtre, & non pas à la perſonne du Prêtre. Or, demande le P.

Bougeant, qu'eſt-ce que cette Métaphyſique vraye ou fauſſe fait au ſentiment du P. *le Brun?* Il s'agit de ſçavoir s'il eſt néceſſaire pour Conſacrer l'Euchariſtie de joindre aux paroles de Jeſus-Chriſt une priére expreſſe pour demander à Dieu la Conſecration, comme la Priére *quam Oblationem* dans la Liturgie Romaine, ou comme l'*invocation* dans les Liturgies Orientales. Faut-il une Priére, une invocation, devant ou après les paroles de Jeſus-Chriſt, voilà le point eſſentiel de la Controverſe. Or il eſt évident que *Scot* ne fait aucune mention de Priére.

Les Scotiſtes ne ſe ſont point écartez en ce point de la Doctrine de leur Maître; & c'eſt en vain que le P. le Brun cite Pierre d'*Ailly*, Ange de *Clavaſio*, Mathurin *le Eret*, *Landulphe*, Pierre *de* l'*Aigle*, Nicolas *Denyſe*, &c. Le P. *Bougeant* ſoûtient & démontre que de tous ces Auteurs il n'y en a pas un ſeul que le P. le *Brun* ait eu droit de citer pour lui, puiſqu'il n'y en a pas un ſeul qui faſſe mention de la Priére, ſi ce n'eſt pour refuter le ſentiment des Grecs. Pierre d'*Ailly* en-

tr'autres qualifie le ſentiment du Pere *le Brun* de dangereux. Quelques-uns le combattent directement : d'autres prétendent que le ſentiment qui fait conſiſter la forme de la Conſecration dans les ſeules paroles de Jeſus-Chriſt eſt un ſentiment de Foi. Aucun enfin ne favoriſe le ſentiment des Grecs, & on n'eſt pas peu ſurpris de les voir citez par le P. *le Brun* en faveur de ſa Cauſe, & par le R. P. *Bordeaux* Approbateur de la réponſe du P. *le Brun*.

On rapporte enſuite le ſentiment d'Alexandre *de Halès* par ſes propres paroles, & on démontre qu'il condamne formellement le ſentiment du P. *le Brun*. Il en eſt de même des *Chanoines de Cologne*, Auteurs de l'*Antididagma*, dont on fait remarquer que le Defenſeur des Grecs n'a pas rapporté aſſez fidélement le Texte, tandis qu'il accuſe en cet endroit ſon adverſaire de reticence. On n'eſt pas moins étonné de voir *Salmeron* & le P. *Hardoüin* au nombre de ceux que le P. *le Brun* cite en faveur des Grecs Modernes, tandis qu'il eſt évident par les Textes de ces deux Auteurs que le premier croit le ſentiment des Grecs, un ſen-

timent dangereux, & que le ſecond n'a rien dit de tout ce qu'on veut lui faire dire. Sur quoi on ne ſçauroit s'empêcher de faire cette réflexion qu'il faut ou que le P. *le Brun* n'ait pas lû les Auteurs qu'il cite, ou qu'il ait crû qu'on ne les liſoit point pour verifier ſes citations.

Il ne reſte donc plus, ajoûte le P. *Bougeant*, d'autre reſſource au Défenſeur des Grecs Modernes que de dire, comme il a fait, que les Anciens Scholaſtiques " n'étoient pas aſſez » inſtruits des anciens uſages de l'É» gliſe, qu'ils n'avoient pas lû les Pe» res; & qu'ils ont décidé ſans éxami» ner ſi leurs déciſions étoient confor» mes aux anciens Rituels & aux Écrits » des Saints Peres. Mais à qui le » perſuadera-t-on?.... Sur quoi les » premiers Fondateurs des Écoles ont» ils établi leur Doctrine, ſi ce n'eſt » ſur la tradition commune que tout » le monde connoiſſoit de leur tems » comme on le connoit aujour» d'hui?..... Il eſt vrai qu l'Impri» merie & les recherches de pluſieurs » Sçavans Modernes nous ont beau» coup plus familiariſez avec l'Anti-

» quité ; mais il n'eſt pas moins cer-
» tain que les Anciens Scholaſtiques
» en connoiſſoient aſſez pour s'aſſurer
» de la Foi & de la Tradition de l'É-
» gliſe. Dire le contraire c'eſt ſuppoſer
» que l'Égliſe a été pendant pluſieurs
» ſiécles abandonnée à l'ignorance,
» dans les tenebres & l'obſcurité ».
C'eſt faire injure à la Mémoire de tout ce que l'Égliſe a eu de plus grands hommes pendant les quatre ou cinq derniers ſiécles.

Après l'autorité des Scholaſtiques le P. *Bougeant* en oppoſe au P. *le Brun* une autre encore plus reſpectable. C'eſt celle des Saints Peres dont il cite une longue & riche ſuite de témoignages déciſifs depuis S. *Juſtin* dans le deuxiéme ſiécle de l'Égliſe juſqu'à la naiſſance des Écoles dans le XIII. Les Lecteurs ſeront ſans doute frappez de la force, de la netteté & de l'abondance de ces Textes, & un ſemblable Recuëil a dû coûter à l'Auteur. Mais avant que d'entrer dans cette chaîne de tradition, il fait quelques reflexions préliminaires qui meritent d'être extraites.

Le P. *le Brun* avoit prétendu que la

Tradition qu'il citoit des douze premiers ſiécles de l'Égliſe en faveur de ſon ſentiment étoit ſi claire qu'on ne pouvoit pas la méconnoître. Mais ſi elle eſt ſi claire, lui dit le P. *Bougeant*, votre ſentiment eſt donc de foi ; car un ſentiment fondé ſur une Tradition claire & conſtante des douze premiers ſiéclesde l'Égliſe qui dépoſent qu'il eſt de foi, eſt un ſentiment de foi. Si cette Tradition eſt ſi claire, ajoûte-t-il, comment ſe peut-il faire qu'aucun Théologien ne l'ait point apperçûë juſqu'à preſent ? Étoit-il réſervé aux ſeuls *Catharin* & *Cheſſontaines* de l'appercevoir ? Mais voici quelque choſe de plus fort. Si cette Tradition des douze premiers ſiécles eſt réelle, l'Égliſe a donc changé ſa Tradition ſur ce point depuis les cinq derniers ſiécles ; car de l'aveu même du P. *le Brun* (eh ! Comment pourroit-on le nier ?) Le ſentiment contraire à cette prétenduë Tradition eſt depuis cinq ſiécles le ſentiment univerſel de toute l'Égliſe Catholique, excepté deux ou trois Auteurs que leur hardieſſe ou plûtôt leur témérité ſur ce point comme ſur pluſieurs autres, a juſtement decreditez

dans les Écoles Catholiques. Il faut donc que l'Église ait oublié ſa Tradition & que ce precieux dépôt ait paſſé aux Grecs Schiſmatiques ? Mais il n'appartient qu'à des Héréti ques déclarez d'établir des principes ſi monſtrueux.

Ce qui a trompé le P. *le Brun*, ſelon l'Auteur qui le refute, ce ſont quelques Textes des Saints Peres, où il eſt parlé d'*invocation*, de la *Priére*, de l'*Oraiſon ſolemnelle*, de la *benediction*, comme operant la Conſécration de l'Euchariſtie : Textes qui ont également trompé pluſieurs nouveaux Éditeurs des Saints Peres. Car le P. *Bougeant* ſoutient que ces expreſſions dans les Saints Peres ne ſignifient que la forme de la Conſécration en général, ou même en particulier, les paroles de Jeſus-Chriſt, & il le prouve par une ſi grande foule d'autoritez reſpectables, qu'on ne voit pas par où les nouveaux Éditeurs peuvent ſauver leur interpretation. Cette diſcuſſion donne encore à l'Auteur occaſion de juſtifier la Traduction qu'il avoit faite d'un paſſage de S. *Jean Damaſcène*, & que le P. *le Brun* avoit cenſurée

comme alterant le Texte. Il explique enſuite les Textes de S. *Cyrille* de Jeruſalem, il refute les objections que le P. *le Brun* avoit tirez de quelques autres Textes. Tout ce morceau eſt traité au long & en détail ; & il le meritoit. Car s'il eſt vrai, comme le Pere *Bougeant* prétend le démontrer, que dans les Saints Peres les termes d'*invocation*, de *priere*, & de *benediction* ſont des expreſſions conſacrées par l'uſage pour ſignifier la forme des Sacremens, toutes les objections tirées des Peres en faveur des Grecs tombent d'elles-mêmes ; il n'y a plus de tradition des douze premiers ſiécles à oppoſer à celle des cinq derniers ; & l'Égliſe aura toûjours parlé ſur ce point un langage uniforme ; un peu different par l'expreſſion, mais le même pour le ſens & l'eſprit. On peut encore appeller une démonſtration ce que l'Auteur dit du fameux Texte de S. *Baſile* tant vanté par le P. *le Brun*. « Qui eſt-ce des » Saints qui nous a laiſſé par écrit » les paroles de l'invocation pour faire » le pain de l'Euchariſtie & la Coupe » de benediction ? car nous ne nous » contentons pas des paroles rappor-

» tées dans l'Apôtre & dans l'Évangi-
» le ; nous en ajoûtons d'autres de-
» vant & après, comme ayant beau-
» coup de force pour les Mysteres ».
Le P. *le Brun* ayant vû dans ce passage *les paroles de l'invocation* pour Consacrer l'Eucharistie, & qu'aux paroles de l'Evangile on en ajoûte *d'autres devant & après comme ayant beaucoup de force pour les mysteres*, a crû trouver dans ce Texte une arme offensive & défensive pour son sentiment.. Mais s'il avoit fait reflexion que ces *paroles de l'invocation* sont évidemment ces *autres* paroles ajoûtées à celles de l'Évangile *comme ayant beaucoup de force pour les mysteres*, & que ces *autres* paroles sont de l'aveu de S. Basile ajoûtées *devant & après :* ἃ προλέγομεν καὶ ἐπιλέγομεν, il auroit trouvé dans ce passage même la condamnation de son sentiment. Car si *les paroles de l'invocation* sont des paroles ajoûtées *devant & après* celles de Jesus-Christ, il est évident que S. *Basile* ne parle ici de rien moins que de la Priére que les Grecs appellent *invocation*, puisque dans toutes les Liturgies Orientales & en particulier dans celle de S. *Basile*, cet-

te Priére eſt toûjours placée non pas *devant & après*, mais ſeulement *après* les paroles de Jeſus-Chriſt. Il eſt encore évident que par le terme d'*invocation* S. Baſile n'entend que les Priéres qui ſont dans la Liturgie *devant & après* les paroles de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, tout le Canon de la Meſſe; & cette ſuite de Priéres dont l'Égliſe a toûjours voulu que la Conſécration fût accompagnée, & qu'on peut appeller la forme générale de la Conſécration. Enfin cette remarque confirme la conjecture de l'Auteur que le nom d'*invocation* que les Orientaux donnent à la Priére, qui, dans leurs Liturgies ſuit les paroles de Jeſus-Chriſt, eſt un nom tout moderne inventé par les Schiſmatiques pour pouvoir abuſer des Textes des Saints Peres en faveur de leur ſentiment, ou trompez par ces Textes qu'ils n'entendoient pas mieux que leurs Commentateurs récens.

Ici l'Auteur commence la ſuite de la Tradition ſur le point controverſé. Les Peres de l'Égliſe qu'il cite ſont S. *Juſtin*, S. *Irenée*, *Tertullien*, S. *Cyprien*, S. *Cyrille* de Jéruſalem, Saint

Gregoire de Nyſſe, S. *Ambroiſe*, l'Auteur du Livre des Sacrements, Saint *Chryſoſtome*, S. *Auguſtin*, *Proclus*, *Euſebe* Gallican ou Emiſéne, *Heſychius*, un autre *Euſebe* ou peut-être le même, S. *Jean Damaſcène*, *Amalaire*, *Agobard*, Paſchaſe *Ratbert*, *Flore* de Lyon, *Remi* d'Auxerre, *Alcuin*, l'Abbé *Durand*, *Fulbert* Evêque de Chartres, *Hincmar*, S. *Adelman*, *Guitmond*, *Théophilacte*, *Lanfranc*, *Yves* de Chartres, le Moine *Algerus* ou Auger, *Hildebert* Archevêque de Tours, *Pierre* de Clugny, *Honorius* Prêtre d'Autun & *Etienne* qui en fut Evêque, S. *Brunon* d'Aſt, *Eudes* de Cambray, l'Abbé *Rupert*, *Zacharie* Evêque de Chryſopolis, l'Abbé *Arnold* contemporain de S. Bernard & *Pierre* de Celles. Comme les Peres qu'on vient de nommer ſe trouvent au nombre de quarante, on pourroit croire qu'il y a eu de l'affectation de la part de l'Auteur à citer ce nombre, pour répondre à l'Autorité des quarante Docteurs qui ont approuvé la Reponſe du P. *le Brun*; mais il aſſure qu'il n'y avoit pas penſé, & que s'il avoit prévû qu'on pût l'en ſoupçon-

ner, il en auroit cité davantage, puisqu'il le pouvoit faire en effet.

Pour ce qui est des Textes des Peres, il y en a de deux sortes, sçavoir ceux que le P. *le Brun* n'a pas craint d'alleguer pour lui sans le moindre fondement & qui sont amplement refutez, & ceux que le P. *Bougeant* expose en faveur du sentiment de l'Eglise Latine. Ceux de S. *Justin*, de S. *Ambroise*, de S. *Chrysostome*, de S. *Augustin*, *d'Eusébe*, d'*Amalaire*, de *Paschase Ratbert* & plusieurs autres sont si décisifs, qu'on ne comprend pas comment le P. *le Brun* a osé citer ces Auteurs pour lui. Nous nous contenterons d'ajoûter le précis des réflexions qui servent de conclusion à cette premiere partie.

„ Voilà donc, dit le P. *Bougeant*, „ la Tradition de l'Eglise jusqu'à la „ naissance des Ecoles. Car aux Au„ teurs que je viens de citer on voit „ succeder dans l'Histoire Pierre *Lom*„ *bard*, *Guillaume* d'Auxerre &c. jus„ qu'au Concile de Florence. Par „ consequent voilà la Tradition de „ l'Eglise depuis sa naissance jusqu'au„ jourd'hui, & par consequent en-

» core voilà la vraye & l'unique Tra-
» dition. Car je ne connois pas com-
» me le P. le B. deux traditions dans
» l'Eglise, l'une pendant les douze
» premiers siécles, & l'autre toute
» contraire pendant les cinq derniers.
» La Tradition de l'Eglise est essentiel-
» lement vraye, & par consequent
» elle ne change point, parceque la
» verité est toûjours la même, & le
» P. le B. n'a pas fait reflexion qu'a-
» bandonner comme il a fait sur tout
» dans son *éclaircissement* les cinq der-
» niers siécles de l'Eglise, c'étoit non
» seulement donner lieu aux Héréti-
» ques d'ébranler le fondement le plus
» solide de la Foi Catholique, mais
» abandonner sa propre cause. Car
» l'Eglise n'a rien crû (comme de Foi)
» dans les premiers siécles qu'elle ne
» croye encore aujourd'hui, & elle ne
» croit rien aujourd'hui qu'elle n'ait
» toûjours crû, par la raison qu'elle ne
» croit dans les siécles postérieurs que
» parcequ'elle a crû dans les siécles an-
» terieurs. Sa croyance passée est la re-
» gle de sa croyance presente; sa
» croyance presente est la preuve de sa
» croyance passée: ou plûtôt sa croyan-

» ce n'eſt jamais paſſée parce qu'elle ne
» change jamais............

„ Que les Lecteurs comparent à
» preſent la prétenduë tradition du P.
» le B. avec celle que je viens d'expo-
» ſer. Tous les Peres que j'ai citez par-
» lent un langage uniforme, & ſe co-
» pient même ſouvent les uns les au-
» tres. *Ce ne ſont point des paroles humai-*
» *nes qui peuvent operer la Conſecration.*
» *Ce ſont les paroles de Jeſus-Chriſt. Il n'y*
» *a que les paroles de J.C. qui ſoient effi-*
» *caces & toutes Puiſſantes. Lorſque le*
» *Prêtre conſacre ce n'eſt point par ſes diſ-*
» *cours, c'eſt par celui de J.C. Ce n'eſt*
» *point le Prêtre même qui conſacre : c'eſt*
» *J. C. ſeul vrai Prêtre invisible & tout-*
» *Puiſſant. La Conſecration ſe fait par*
» *le Commandement tout-Puiſſant de*
» *la parole de Dieu : il a dit . & tout*
» *s'eſt fait. Le Myſtere de la Conſécra-*
» *tion ſe fait comme celui de l'Incarna-*
» *tion Il en eſt de l'Euchariſtie comme*
» *du Baptéme : c'eſt Jeſus-Chriſt qui*
» *baptiſe par ſes ſeules paroles & qui*
» *Conſacre de la même maniére. C'eſt au*
» *moment que le Prêtre prononce les pa-*
» *roles de Jeſus-Chriſt, que les dons ſont*
» *changez. Avant ces paroles ce n'eſt*

 que

» *que du pain. Voulez-vous faire l'Eu-*
» *chariſtie prononcez les paroles de Jeſus-*
» *Chriſt : retranchez ces divines paro-*
» *les, il n'y a plus d'Euchariſtie. Tout*
» *ce qui ſe dit avant & après ces divines*
» *paroles ne ſont que des loüanges de*
» *Dieu, des Priéres, des actions de gra-*
» *ces, &c.* Voilà, ajoûte le P. *Bou-*
» *geant*, comment s'expriment les Pe-
» res depuis la Naiſſance de l'Egliſe
» juſqu'à nos jours : langage toûjours
» conſtant & uniforme, langage
» clair & précis. Je n'explique point
» leurs Textes par de vaines conjectu-
» res & de frivoles ſubtilitez. Je ne
» leur fais dire que ce qu'ils diſent. Je
» ne leur fais rien ſous-entendre, je ne
» ſuis point obligé de coudre enſemble
» leurs divers Textes pour trouver
» mon ſentiment dans ce rapproche-
» ment forcé, ſi j'oſe me ſervir de ce
» terme. Eſt-ce ainſi qu'en uſe le P. le
» B. on a vû les principaux Textes ſur
» leſquels il fonde ſa prétenduë tradi-
» tion..... Y en a-t-il quelqu'un qui
» exprime clairement ſa penſée, qui
» joigne la neceſſité de la Priére à la
» neceſſité des paroles de Jeſus-Chriſt,
» il n'y en a pas un ſeul. Le P. le B.

s'étoit flaté d'en avoir trouvé cinq ou
„ six de cette espece & entr'autres ce-
„ lui de S. *Basile* ; mais je les ai refu-
„ tez sans replique. De tous les autres
„ Textes qu'il a citez, les uns en di-
„ sent trop, les autres en disent trop
„ peu...... Voilà donc ou se réduit
„ la prétenduë tradition du P. le B.
„ à des textes mal conçûs & défec-
„ tueux par le sens qu'il leur donne,
„ & qu'il ne peut rendre favorables à
„ son opinion sans les rendre en même-
„ tems favorables à l'erreur qui ex-
„ clut les paroles de Jesus-Christ, de
„ la forme de la Consécration. A des
„ textes detachez & deplacez qu'il est
„ obligé de rapprocher pour y trouver
„ ce qui n'y est pas lorsqu'ils sont
„ dans leur entier..... Tradition
„ par conséquent frivole & supposée
„ qui se détruit elle-même. Tradition
„ D'ailleurs interrompuë de son aveu
„ même, éteinte tout-à-coup, effacée,
„ proscrite depuis le XIII. siécle sans
„ qu'il soit resté aucun vestige de la
„ pretenduë verité que chez ces Grecs
„ Schismatiques & parjures qui après
„ avoir signé le decret d'union au Con-
„ cile de Florence, se replongerent

„ dans les ténébres de l'erreur, & re-
„ nouvellerent toutes leurs fureurs
„ contre l'Eglise Latine...... &c „.

On donnera dans le mois prochain l'extrait de la seconde partie, dont la matiére est si abondante qu'elle n'auroit pas pû trouver place dans celui-ci.

ARTICLE LXXXIII.

DE LA LUMIERE, DES COULEURS & de la Vision suivant les principes du Chevalier Newton, par G. L. le Sage. A Genêve chez J. F. Bardin 1729. *brochure in* 12. *de* 34. *pages.*

CE n'est ici presque qu'une Liste des principes ou des assertions de M. Newton sur la Lumiere & les Couleurs, sans beaucoup de preuves. L'Auteur dit que selon l'expérience, la lumiere n'est pas seulement une action sur le milieu, mais une matiere particuliere qui étant lancée par le corps lumineux, se porte rapidement en ligne droite, & jamais autrement: que cette matiere est pesante, dure & elastique: qu'elle penetre les corps,

s'y imbibe, s'y fige, & n'eſt autre que la matiere du feu. Tout cela demanderoit de bonnes preuves, & des expériences un peu moins accommodées au ſiſtême.

Si la lumiere n'étoit, dit Mr le Sage, qu'une action ſur le milieu, à la rencontre d'un obſtacle, elle ſe communiqueroit non ſeulement en ligne droite, mais derriere l'obſtacle comme le ſon. Mais les Partiſans de ce ſiſtême nouveau ou renouvellé, devroient voir enfin que cette objection eſt contre eux autant que contre Deſcartes, & que, ſoit que la lumiere ſoit une action, ou une ſubſtance lancée, les Phenomenes à cet égard doivent être les mêmes; & que cette ſubſtance doit ſe repandre derriere les obſtacles comme le fait une riviere qui rencontre un corps qui empêche ſon cours direct. La raiſon pourquoi cela n'arrive pas, c'eſt la rapidité extrême du mouvement de la lumiere. Le ſon même s'affoiblit beaucoup à la rencontre des obſtacles.

Les experiences du Priſme, ajoûte l'Auteur, font juger que la lumiere eſt un compoſé de parties heterogénes,

qui étant de differente grosseur se meuvent directement avec des forces inégales, & sont inégalement *refrangibles*. Rien n'est moins prouvé jusqu'ici que cette inégale refrangibilité. Les expériences de Grimaldi confirmées par celles de Mr Newton demontrent bien une inégale *refraction*, mais non une inégale *refrangibilité.* Cette refrangibilité est toute imaginaire, & nulle expérience ne l'établit; au contraire, il est démontré & par l'expérience, & par le raisonnement, que des rayons uniformes qui se plient les uns au dessus des autres par filets en quelque sorte concentriques les uns aux autres, doivent se plier inégalement, & les interieurs plus que les superieurs comme il arrive dans un rayon de lumiere composé de plusieurs filets de rayons. Or ceci renverse de fond en comble tout le sistême newtonien de la lumiere, & depuis quatre ou cinq ans qu'on a indiqué ces expériences dans nos Mémoires, personne n'a pû y répondre.

L'Auteur dit que non seulement les corps lumineux entiers forment autour d'eux une sphére de rayons, mais

que chacun de leurs points a auſſi ſa ſphere de rayons dont il eſt le centre. Cela ſeul demontre que la lumiere ne ſe fait pas par emiſſion ; puiſqu'il n'eſt pas croyable que chaque point envoye conſtamment des rayons en tout ſens, & que même ceux d'un point doivent empêcher ceux de l'autre.

Selon l'Auteur d'après Mr Newton les couleurs ne ſont pas une ſimple modification de la lumiere, mais elles conſiſtent dans les figures & les groſſeurs diverſes des particules de lumiere, capables de produire les unes le ſentiment d'une couleur, les autres le ſentiment d'une autre couleur, lorſqu'un Priſme ou quelqu'autre choſe en fait le diſcernement. Cela eſt ingenieux, mais peu ſolide. Ce diſcernement n'eſt pas une choſe prouvée, & du reſte elle eſt très-improbable & très-inintelligible : mais toutes les circonſtances de cette hypothéſe ſont improbables. Comment prouveroit-on que dans le ſoleil les emiſſions ſont conſtamment un certain nombre de petits corps determinez pour la groſſeur & pour tout le reſte ; que conſtamment chaque rayon de la groſſeur

d'un cheveu contient un melange déterminé d'un nombre déterminé de parties de telle ou de telle grosseur? Jamais hypothése n'a été plus pleine de suppositions inexpliquables, n'a été plus hypothése que celle-là. Le plus inconcevable c'est que les Newtoniens croyent prendre tout cela des mains de la nature, comme des faits & de pures expériences.

ARTICLE LXXXIV.

L'ARTISAN CHRETIEN ET les devoirs des personnes d'une condition médiocre. Par le Pere G. S. Mondran de la Compagnie de Jesus. A Toulouse chez Pierre Robert 1728. volume in 12. pp. 524. sans la Table & les Préfaces.

LE titre & le dessein de cet ouvrage sont très-édifians. C'est un projet assez nouveau, même parmi les Ecrivains pieux, de composer des Livres étendus pour les personnes d'une condition médiocre, & pour les simples Artisans. L'Auteur après s'être consacré toute sa vie à l'instruction de

cette chere portion du troupeau de Jeſus Chriſt, a voulu faire éclater, ou plùtôt il a voulu perpetuer ſon zéle par un Livre qu'il promet qui ſera ſuivi de quelques autres où les perſonnes d'une condition mediocre trouveront toute la morale de l'Evangile expliquée à leur portée, appliquée à leurs fonctions, rapportée à leurs devoirs, & tout à fait tournée en regles de conduite pour les différentes ſituations où leur genre de vie peut les placer. L'Auteur ſuit pas à pas un Artiſan dans toutes ces ſituations. Il le prend d'abord dans la jeuneſſe, & enſuite dans un âge avancé. Il l'inſtruit de ſes devoirs, ſoit qu'il ſoit dans la richeſſe ou dans la pauvreté, ſoit qu'il ait des procès ou des querelles, ſoit qu'il ſoit malade ou en ſanté : pour les jours de travail & pour les jours de fête; ſoit qu'il voyage ou qu'il s'établiſſe. Il regle ſes divertiſſemens, ſes jeux, ſes promenades, ſes repas; il n'oublie pas en détail les devoirs de ceux qui ſont d'une ſainte Confrerie ou Congregation. Voilà pour la premiere partie. La ſeconde traite des devoirs mutuels des Artiſans les uns à l'égard des autres,

à l'égard d'une femme, d'un pere, d'un fils, d'un maître, d'un garçon, d'un apprentif, d'un voiſin, d'un acheteur, d'un vendeur, &c. Tout cela eſt détaillé avec un grand ſoin & d'une maniere ſimple, nette, preciſe, noble même, enſorte que toutes ſortes de gens ſans excepter les perſonnes d'un rang plus élevé peuvent lire ce Livre avec autant de plaiſir que d'édification & de fruit; les devoirs qui y ſont traitez étant dans le fond communs aux perſonnes de toutes les conditions, & le ſtile n'en étant ni au deſſus des conditions les plus baſſes, ni au deſſous des conditions les plus élevées. Car en général l'ouvrage eſt bien écrit, & ne donne dans aucun détail, qui puiſſe revolter la délicateſſe de ceux que leur naiſſance éleve au deſſus de la médiocrité de condition, que l'Auteur a eu principalement deſſein d'inſtruire & d'édifier.

ARTICLE LXXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ECRITURE SAINTE. RELIGION. PIETÉ.

DE LONDRES. Le Nouveau Teſtament en Grec & en Anglois en deux volumes *in* 8°. Le Grec y eſt corrigé d'après les meilleurs Manuſcrits, & la Verſion eſt nouvelle. L'Edition eſt accompagnée de Nôtes & de Variantes. L'Index Alphabetique eſt fort ample. Chez J. *Roberts.*

DE PARIS. Les perſonnes ſçavantes ont conſeillé à M. DE MARNE d'ajoûter quelques explications aux Gravûres, par leſquelles il a repreſenté en cinq cents Planches l'Hiſtoire Sacrée de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Pour ſe conformer au goût du Public & à un avis ſi profitable, il augmente ſes trois volumes d'une vingtaine de feüilles répanduës en divers endroits de l'Ouvrage, qui contiennent par maniére & ſous le titre de Sommaires, autant de courtes

instructions très-exactes. sur les Livres de l'Ecriture, & sur les matiéres qui en sont les principaux sujets.

De Paris. M. Souveau a publié sa *Réponse à la Lettre Circulaire de Monsieur l'Abbé de* Cheret *Prédicateur du Roi, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de Notre-Dame de Chartres, au sujet du Projet d'un nouveau Breviaire, & d'un Nouveau Missel à l'usage du Diocese de Chartres :* il s'attache au Missel ; & dans le Missel, aux Collectes ; & entre celles-ci, à celles qui sont adressées directement à Jesus Christ & que l'on finit par ces mots, *qui vivis & regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti* Deus, *per &c.* Telles que sont celles du premier, du troisiéme & du quatriéme des Dimanches de l'Avent, celles des jours du S. Sacrement, de S. Joseph, de la Sainte Croix, des Mages, & tant d'autres. M. Sauveau prétend que toutes ces Collectes & Oraisons doivent être ôtées de notre Liturgie : Non que Jesus-Christ ne soit Dieu ainsi que le Pere, Mais parceque dans le Sacrifice de la Messe Jesus-Christ n'est que Victime, Holocauste,

Agneau, Médiateur, Suppliant, Prêtre, par qui le Sacrifice s'adresse directement au Pere, ainsi qu'il paroit par le Canon *Te igitur Clementissime Pater, &c.* Ce Censeur observe qu'en effet Jesus-C. nous a lui-même appris à nous adresser en son nom au Pere *in nomine meo sic orabitis Pater Noster, &c.* qu'au vingt-troisiéme Capitule du troisiéme Concile de Carthage, il est ordonné *ut nemo in precibus vel Patrem pro filio, vel filium pro Patre nominet : & cum altari assistitur, semper ad Patrem dirigatur Oratio* : que l'Eglise a bien pû adresser directement les Oraisons à Jesus-Christ en plusieurs Offices, surtout depuis l'Hérésie des Ariens, pour rendre témoignage à la Divinité de Jesus-Christ; mais que cela ne doit point se faire à la Messe. Monsieur SAUVEAU croiroit volontiers que ces sortes d'Oraisons sont du nombre de celles que la devotion mal-entenduë de quelques Prêtres a fait insérer dans les Missels, dont on souhaitoit à cet égard la révision du tems de Charlemagne, qui ordonna, *ut diligenter videantur Missalia Gallica, ut quæ minùs benè positæ sunt Orationes, & ab Ec-*

clesiâ non approbatæ resecarentur. Enfin notre Auteur paroît tirer toute sa Critique du " Sçavant Jesuite *Maldonat* » dans un Ouvrage qu'il a composé sur » les Cérémonies de la Messe en par» ticulier ». Tout ce Discours de M. SAUVEAU regarde l'Article de la Lettre de M. de CHERET, où le Sçavant Chanoine dit du Missel qu'il prépare, que *l'on y conservera religieusement les anciennes Collectes.* Si donc celles qu'attaque M. *Sauveau*, ne sont pas *anciennes*, si l'abus les a introduites après coup, dès-là elles ne sont plus du nombre que M. DE CHERET se propose de conserver religieusement, c'est à tort que le Doyen prend l'allarme, que ne se rassure-t-il sur ce témoignage du P. LE BRUN de l'Oratoire qui assure que " toutes les » anciennes Collectes s'adressent à » Dieu le Pere » ? Au fond, pourquoi M. *Sauveau* ne veut-il pas que l'on puisse adresser aussi directement à Jesus-Christ comme Dieu, les Collectes, en quelques Messes, que l'on lui adresse en toutes les Messes & les Oraisons, qui précedent immédiatement la Communion du Prêtre, & la

Priere (*Corpus tuum quod ſumpſi*), qui ſuit cette Communion ? Oublie-t'on alors que Jeſus-Chriſt eſt ici l'Agneau & la Victime ? C'eſt au contraire par ce tître même d'Agneau de Dieu, que l'on comménce à l'invoquer en diſant trois fois *Agnus Dei*, *&c.* M. SAUVEAU pouvoit avoir égard non-ſeulement au Sacrifice, mais encore au Sacrement qui eſt lié ſi étroitement au Sacrifice. Il auroit trouvé bon que des Collectes, où l'on a en vûë le fruit du Sacrement & de la participation à la Victime, ſoient quelquefois auſſi particuliérement adreſſées à Jeſus-Chriſt, que l'eſt toûjours l'Acte de la Communion même. Comment M. Sauveau entend-t-il que dans les *Offices* on puiſſe adreſſer directement l'Oraiſon à Jeſus-Chriſt, & qu'on ne le puiſſe pas faire dans la Meſſe, ou l'on ne manque pas d'employer l'Oraiſon de l'Office ? Quelle néceſſité trouve-t-il de gratifier les nouveaux Ariens ou les Sociniens, par la ſuppreſſion d'un uſage qu'il convient avoir été ſagement inſtitué contre les Anciens Ariens ? Comment eſpere-t-il qu'on regardera dans l'Egliſe comme un abus

invétéré qu'il faut retrancher, un usage que l'Eglise aussi attentive que jamais, & toûjours Sainte, renouvelle sans cesse dans le Culte Divin, ainsi qu'il paroît par les Oraisons qui se disent aux Messes du S. Sacrement, de S. Joseph, de S. François de Borgia, des stigmates, &c. Le raisonnement sur lequel M. *Sauveau* se fonde en ce que le *Pater* est adressé seulement à Dieu le Pere, par l'institution de Jesus-Christ même meneroit trop loin ce Censeur : Jesus-Christ ne dressoit pas alors la Liturgie, il traçoit la Priére même particuliére : Monsieur *Sauveau* voudroit-il que les Priéres que les particuliers font en secret, ne pussent être adressées directement à Jesus-Christ? Assisté par M. *Sauveau*, le bon larron n'auroit point adressé à Jesus-Christ, alors sur la Croix, & en état de victime, la Priére qui fut pourtant agréée & exaucée. Puisque Monsieur *Sauveau* rend au Canon de Carthage la justice de l'estimer, & qu'il en fait sa regle, il lui doit de le concilier, comme il le peut aisément avec la pratique générale de l'Eglise. Maldonat au reste n'est point caution de

cette Critique du sçavant Doyen de Maintenon. On a consulté dans la Bibliotheque du College de Loüis le Grand dans lequel Maldonat a enseigné, deux Manuscrits de son Traité particulier des Cérémonies de la Messe, & ce Dicours que M. *Sauveau* lui attribuë ne s'y rencontre pas, quoiqu'il y traite la question. Le P. Maldonat s'objecte en cet endroit que l'Eglise adresse des Oraisons au Fils & au Saint Esprit témoin le *Spiritus Sancte Deus miserere nobis* : à quoi il répond *non dirigi ad Personam Filii aut Spiritus Sancti, sed ad Deum, nam postquam Ariani dixerunt filium non esse Deum Ecclesia voluit ad finiendam illam hæresim dicere in suis Orationibus Spiritus Sancte Deus miserere nobis ut declararet illum esse Deum.* Reponse bien differente de celle que M. *Sauveau* a lû dans son exemplaire, & qu'il rapporte en ces termes : *Respondeo quamvis Orationes sint dirigendæ ad Deum, tamen propter hæresim Arianorum quæ vigebat, Ecclesia prudenter statuit ita orandum, ut explicatius ostendatur æqualitatem potentiæ esse in tribus Personis, licet indirectè ad has Personas sed directè ad Patrem*

ut intelligitur ex hac voce Deus quæ & ſemper adjungitur. A juger de l'Auteur de cette reponſe par ce paſſage on a droit de le ſoupçonner de croire que le Nom Dieu eſt proprement affecté au Pere & ne ſe peut donner directement ni au Fils ni au Saint Eſprit : ce que Maldonat n'a pû donner occaſion de penſer de lui.

De Lyon. On trouve chez les Freres de Tournes la nouvelle Edition *in folio* intitulé *Claudii* La Croix *Theologia Moralis, &c.* 1729. Le P. *Buſembaum* Jeſuite Allemand, mort en 1688. avoit donné ſous le Tître de *Medulla Theologia Moralis* une Somme abregée de Cas de Conſcience, ſi bien digerée & ſi judicieuſe qu'elle a été depuis imprimée en diverſes Provinces plus de cinquantes fois. Le P. Claude La Croix, auſſi Allemand, a jugé à propos en réïmprimant le Texte de *Buſembaum*, d'ajoûter ſur chaque article ce qui lui a paru être devenu néceſſaire, pour que les matiéres ſoient ſuffiſamment traitées pour le tems préſent. Il a donc fait d'un *in* 12. deux *in folio*, & ſous cette forme le *Buſembaum* du P. La Croix a déja plu-

ſieurs fois vû le jour en vingt années. On a mis au commencement & à la fin de cette Edition, quelques augmentations. Tel eſt un Traité complet des devoirs des Confeſſeurs, & de ce qui regarde leurs pouvoirs, diſtribué ſelon la Methode du Livre, par queſtions & par réponſes courtes & déciſives. Pour ſécond Préliminaire l'Editeur fait ſuivre ce qu'il appelle *Bibliotheca erronea*. Ce ſont toutes les propoſitions de Morale condamnées par le Saint Siége depuis le commencement du quinziéme ſiécle Cette *Bibliotheque* eſt diviſée en deux parties, dont la premiére comprend les Erreurs de *Wiclef*, de Jean *Hus*, de *Luther* & de ſes Sectateurs, & de *Baïus*. On trouve à la tête l'explication des differentes Cenſures ou Qualifications, dont les Théologiens Catholiques ont coûtume de noter les propoſitions contraires à la Doctrine de l'Egliſe. La ſeconde partie commence aux Erreurs de Janſenius: & eſt avec raiſon précédée d'un Préambule Théologique ſur la queſtion du fait & du Droit, & ſur l'Autorité de l'Egliſe à l'égard des faits Dogmatiques. Enfin après les ſept Li-

vres ou la ſomme entiére du P. LA CROIX, on a mis pour huitiéme Livre un Traité *dè Bulla Sanctæ Cruciatæ*, où, en faveur des peuples de la Domination d'Eſpagne chez qui cette Bulle eſt en vigueur, un Théologien explique tous les cas qui peuvent ſurvenir à ſon occaſion. La Table, qui eſt à la fin de l'Ouvrage, & qui en augmente l'utilité, merite un Eloge particulier par l'ordre & la préciſion qui y regne. C'eſt un Sommaire Alphabetique de toute la Doctrine du Livre : le P. *Colendall* en eſt l'Auteur. La Methode du P. *La Croix* eſt de rapporter ſur un ſujet le Texte de *Buſembaum*, & de déclarer enſuite diſtinctement ſur chaque partie de ce Texte, ce qu'il faut ajoûter ou ſçavoir de plus. Il cite les Auteurs : il déclare ſes raiſons. Au reſte il ne s'eſt point aſſervi à ſuivre *Buſembaum*, & il l'abandonne lorſqu'il le juge à propos. Cette nouvelle Edition merite la préférence ſur toutes les autres, non-ſeulement par les additions conſiderables, mais encore par l'impreſſion exacte & correcte.

DE DANTZIC. L'Ouvrage du P.

Jacques *Martin* de la Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité, dont on a fait le rapport dans les Mémoires de Trevoux aux mois d'Août, de Septembre & de Decembre 1728 a été traduit en Allemand : & cette Traduction va paroître.

De Paris. *La vraye & solide Pieté expliquée par S. François* de Sales, *Evêque & Prince de Geneve, recüeillie de ses Epitres & de ses Entretiens, Dediée à la Reine* par M. P. C. *Docteur de Sorbonne*. Chez Claude de *Hansy*.

Melanie, ou la Veuve charitable, Histoire Morale. 1729. *In* 12. Chez *Deshayes*.

Les Oeuvres de S. Ambroise sur la Virginité. Le R. P. De Bonrecueil Prêtre de l'Oratoire, donne en ce Livre une Traduction Françoise des cinq Traitez concernant les Vierges, composez en Latin par S. *Ambroise*. Le Traducteur a mis pour Préface une Dissertation ; où il expose ; 1°, quelle est l'antiquité de l'état ou profession des Vierges ; 2°, quel jour étoit destiné pour leur consécration ; 3°, avec quelles cérémonies on leur donnoit le voile ; 4°, quelles places elles occu-

poient dans l'Eglise; 5°, quelle exhortation l'Evêque leur faisoit durant cette solemnité.

HISTOIRE CIVILE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTERAIRE.

DE PARIS. M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY a beaucoup étendu & décoré de Cartes Géographiques, dans la nouvelle édition qu'il donne en 4. volumes in 4°. sa *Methode pour étudier l'Histoire* chez Gandoüin, quai des Augustins. L'ouvrage est dedié à M. le Marquis de *Santacruz de Marzenado*, Ambassadeur extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Majesté Catholique au Congrés de Soissons. La Dédicace obligeante sans flaterie, est en même tems une Préface où l'Auteur entrant dans la matiere du Livre traite des Ecrivains qui l'ont précédé en ce genre. Dans son premier Tome il apprend à étudier la Chronologie, la Géographie, l'Histoire Universelle, celles de l'Eglise, des grands Peuples, Monarchies, Etats, Societez: dès le II. Tome l'Auteur commence son Catalogue de Livres d'Histoire, & il dit

legerement & comme en paſſant ce qu'il en veut penſer. Le III^e Tome eſt groſſi par des *Canons Chronologiques* pour l'Hiſtoire Sainte, ſelon diverſes ſupputations. L'abondance des Cartons fait voir combien le miniſtere public a honoré de ſon attention cet ouvrage qui le meritoit.

De Paris. M. Antoine le Gras, de la Congrégation de l'Oratoire a préſenté au Public, & dédié à M. le Premier Préſident du Parlement: *Les Vies des grands Capitaines Grecs & Romains, de Cornelius Nepos*, traduites en François, il y a inſeré des piéces de l'antiquité, comme, *Journée des Thermopiles*, tirée de Diodore de Sicile; *harangues* tirées de Tite-Live; celle d'*Hannon* dans le Senat de Carthage *contre Annibal*; celle de *Scipion* à ſes Troupes, ſur le bord du Teſin; celle d'*Annibal* à ſon armée. Il joint dans le même volume les *portraits des grands Hommes*; & les caracteres des ſiécles, dans leſquels ils ont vécu, tirez de Velleïus Paterculus. Chez Simart, ruë S. Jacques 1729. in 12.

De Grypswalde. *Epitome Annalium Pomeraniæ*, Ouvrage compo-

ſé en 1553. par Valentin d'Eickſter Chancelier des Ducs de Pomeranie, & nouvellement publié d'après le Manuſcrit de l'Auteur, par M. Balthaſar, Miniſtre, Profeſſeur en Théologie, & Aſſeſſeur du Conſiſtoire Royal, qui a joint à cet Epitome I. une Généalogie des Ducs de Pomeranie; 2°, un Catalogue des Evêques de Camin. 3°, une courte deſcription de la Pomeranie citerieure, la vie de Philippe premier Duc de Pomeranie, par le même Auteur. Cette Hiſtoire de la Pomeranie eſt differente de celle qui a déja été annoncée, & qui a eu le même Editeur. L'Auteur étoit M. I. Bugenhagen qui écrivoit au commencement du 16e ſiécle.

De Leipsick. *Memorabilia Schennigenſia.* Ce ſont des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Brunſwick, munis de leurs preuves juſtificatives, Titres, Diplomes, &c. L'Auteur eſt M. André Cuno. In 4° chez Simon Jacques Renger à Brunſwick.

De Paris. Les Mémoires de M. L...... contenant ce qui s'eſt paſſé dans la Guyenne & autres Provinces du Royaume depuis 1649. juſqu'en

1652. 2. vol. in 12. chez Guerin.

D'Oxford. Le Livre noir de l'Echiquier, *Liber niger Scaccarii*, vient d'être imprimé sur le Manuscrit, & publié pour la premiere fois par M. Thomas Hearne, avec des Annales d'Angleterre par Guill. de Worcester, qui n'avoient point encore paru; *Wilhelmi Worcestrii Annales Rerum Anglicarum*. Le même Hearne propose par souscription une Histoire Latine de la vie & du Regne de Richard II. Roi d'Angleterre, écrite par un Moine d'Evesham avec l'Histoire du Comte de Warwick par Jean Ross, écrite en Anglois, & imprimée d'après le Manuscrit original. Ces deux ouvrages, qui n'ont pas encore été donnez au Public, & qui sont sous presse, coûteront aux Souscripteurs une Guinée, en grand papier; & en petit papier une demi-guinée.

De Paris. Le IV. le V. & le VI[e] Tome du grand Recuëil des Peres Martene & Durand, intitulé: *Veterum scriptorum & monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, &c. In folio, se débitent chez Montalant, Quai des Augustins.

gustins. On a rassemblé dans le 4^e^ Tome plusieurs Écrivains sur l'Histoire d'Allemagne : dans le 5^e^, ceux qui ont écrit de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de Constantinople, & de la Terre Sainte : & dans le sixiéme, ceux qui ont parlé des Ordres Religieux, quelques Martyrologes anciens, & des Actes des Saints.

Journal Historique du premier voyage du Roi Loüis XV. dans la ville de Compiegne, de l'ouverture du Congrès convoqué à Soissons, &c. Par M. Daudet, Ingenieur Géographe du Roi, chez Mesnier, ruë S. Severin 1729. in 12.

Un Citoyen zelé pour l'interêt commun publie un essai de l'*Histoire du Commerce de Venise*, comme un Livre propre à donner bon exemple & à exciter l'émulation. Il ne presente encore au Public, que trois parties des cinq qu'il se propose de mettre au jour, & qu'il distribuë selon les cinq tems de la République. Le premier comprend le Gouvernement des Tribuns, & l'espace depuis l'an 421. jusqu'à l'an 697. Le second tems est celui du Gouvernement des Doges élûs par le peuple,

& se termine à l'an 1173. Le 3[e] jusqu'en 1290. est le tems des Doges, avec un Conseil souverain & indépendant. La quatriéme partie qui est celle du Gouvernement Aristocratique, s'étend jusqu'à la ligue de Cambrai, d'où la cinquiéme & derniere partie nous conduira jusqu'à nos tems. Les deux dernieres parties que l'Auteur réserve, intéresseront davantage le Lecteur : elles seront suivies » de la » Critique d'un Livre estimé, mais » dangereux à certains égards, inti- » tulé le Trésor du Commerce des Hol- » landois «. L'Auteur, homme d'esprit, de beaucoup d'intelligence & d'une grande volonté, ne donne à ceci que le nom d'essai, parce qu'il espere de la bienveillance des Connoisseurs quelques avis, & des Memoires considerables. In 12. 1729. chez Mercier fils, & Morin, ruë S. Jacques, & Chaubert, Quay des Augustins.

De Rome. Le Menologe Grec de Basile le Macedonien, avec la Traduction Latine. Trois voll. in fol. d'une très-belle Impression d'après un Manuscrit du Vatican sous les auspices & par les ordres de Mr le Cardinal Albani.

DE FRANCFORT. *Historia Fuldensis in folio.* Histoire entiere de la célébre Abbaye de Fulde par Mr Jean Frid. Schannat, depuis l'origine jusqu'en 1729. c'est-à-dire, pendant près de 1000. ans. La premiere partie comprend presque tout le fonds de l'Histoire, & l'objet entier du Livre. Dans la seconde, l'Auteur discute avec beaucoup de soin les Droits, Prérogatives, & prétentions de cette Abbaye, & des principaux Officiers. Il s'étend dans la troisiéme sur les entreprises des Abbez depuis 744. jusqu'à 1729. On y voit beaucoup de Gravures & de Pieces justificatives, le Livre mortuaire des Abbez, & un Necrologe général de l'Abbaye depuis 779. jusqu'en 1509.

A l'égard d'un autre ouvrage in fol. du même Abbé déja annoncé, & qui avoit pour titre, *Diœcesis Fuldensis cum annexâ suâ Hierarchiâ*; il a donné lieu à quelques observations de M. Eccard debitées à Wurtzbourg, & il avoit déja été attaqué par un Ecrit dont le titre étoit; *Joh. Kiliani Meinbergi censura in Rapsodiam de Diœcesi & Hierarchiâ Fuldensi Joh. Friderici Schannati.*

D'ailleurs M. Estor Professeur à Giessen a publié chez Dulsecker à Strasbourg un in folio d'*observations* sur le Livre de Mr L'AbbéSchannat des fiefs dépendans de l'Abbaye de Fulde.

De Lyon. Le P. Colonia D. L. C. D. J. attend à peine que l'on ait étudié la premiere partie de son sçavant Ouvrage de l'*Histoire Litteraire*, *& des Antiquitez de Lyon*, pour nous mettre sous les yeux la suite depuis le VI^e siécle, quelque lieu qu'il ait en considerant ses soins, de croire que de ce qui doit avoir place dans le Tome suivant, rien n'a échappé à ses recherches, cependant la multitude des Lyonnois, qui ont éclaté dans l'Empire des Lettres, lui fait craindre que quelqu'un d'eux ou quelques particularitez qui les concernent ne se trouvent omises dans ses Mémoires, c'est pourquoi si ceux qui s'interessent à quelque article, lui adressent d'avance leurs Anecdotes; loin de regarder ces avis comme des marques d'une défiance que l'on prendroit de ses attentions & de ses études; il se montrera au contraire très-sensible à l'affection que l'on témoignera ainsi pour son ou-

vrage, & pour la gloire des illuſtres perſonnages qu'il veut y éterniſer.

De Wittemberg. *Singularia de viris eruditione florentibus*, &c. In 8° pp. 138. Ces ſingularitez des gens de Lettres, ſelon l'ordre alphabétique par M. Antoine Muſa, ſont divers traits hiſtoriques recüeillis des Auteurs, & qui font connoître les bonnes & les mauvaiſes qualitez des hommes de Lettres, & leur fortune. Ces Auteurs que M. Muſa a Extraits, ſont Hoffman, Moreri, Richelet, Bayle, Vigneul Marville dans ſes mélanges, Guy Patin dans ſes Lettres, Baillet dans ſes jugemens des Sçavans, Dupin dans ſa Bibliothéque Eccléſiàſtique, Paul Jove, Melchior Adam, Aubert le Mire, &c.

De Breme. M. le Docteur Poſt a continué & augmenté *Brema Litterata* de M. Henri Iken, ou le Recuëil des gens de Lettres de Breme qui ont fleuri dans le dernier ſiécle, & dont il avoit donné une nouvelle édition en 1726. cette étude a mis Mr Poſt dans l'occaſion de recueillir une liſte exacte des Conſuls & des Senateurs de cette République depuis l'an 1433. qui a

été imprimée, *fasti Consulares & Senatorii inclytæ Reipublicæ Bremensis.*

De Stockholm. M. Stiernmann a donné en sept volumes sous le titre *Bibliotheca Suio-Gothica*; premierement une dissertation sur la Philosophie des Goths & leur merite Litteraire; secondement, un denombrement de ce qu'ils ont eu de Sçavans de toute condition depuis l'an du monde 3362, d'avec leurs Ouvrages imprimez, non imprimez, supposez ou perdus; leurs Vies, leurs Epitaphes & Inscriptions sepulchrales, & Eloges par Epigrammes, Devises, Jugemens des Sçavans.

Droit.

De Iene. *Everardi Ottonis Juris Civilis & publici Professoris primæ lineæ notitiæ Rerum publicarum.* Dans cette ébauche M. Otton, pour former à la Politique ses Ecoliers de droit, leur donne une Notice, mais extrémement abregée, de l'Histoire, du Gouvernement, & des forces des Etats de l'Europe, de l'Allemagne, de la Grande Bretagne, de la France, de l'Espagne,

du Portugal, des Provinces-Unies.

De Leipsik. *Gotfridi Mascovii de sectis Sabinorum & Proculianorum in jure civili diatriba, inserta est disquisitio de hercifcundis.* Entre les Jurisconsultes, les Sabiniens suivoient dans leurs décisions les usages & la pratique ordinaire : les Proculiens tiroient leurs décisions, des principes qu'ils se formoient sur les premieres regles de l'équité naturelle, & sur celles du Droit Romain. Sabinus, de qui la premiere secte a tiré son nom, étoit lui-même en ce point sectateur d'Atejus Capîton; comme Proculus, dont la seconde secte prit le nom, fut le sectateur d'Antistius Labeon, ordinairement ce n'est pas l'inventeur mais un de ses premiers disciples qui donne le nom à sa secte. M. Mascou prétend que les uns & les autres étoient Stoïciens par rapport à la Philosophie. Les *Hercifcundi* sont ceux qui dans les questions sur lesquelles l'Edit perpetuel n'avoit point prononcé entre les Proculiens & les Sabiniens, ou prenoient un milieu, ou suivoient tantôt la methode des uns, tantôt la maniere de penser des autres, sans s'assujet-

tir à aucune. M. Mascou s'applique dans la derniere dissertation à recüeillir du digeste les traits, par lesquels il peut déterminer quelles étoient sur les principales questions les opinions des Sabiniens, celles des Proculiens, & celles des Mitoyens.

DE PARIS. *Memoires concernant la nature & la qualité des Statuts; diverses questions mixtes de Droit & de Coûtume*, & la plûpart des Arrêts qui les ont décidées. Par M. Loüis Froland, ancien Avocat au Parlement de Paris 1729. in 4° 2. voll. en joignant à la lecture de ce titre celle de la table des matieres, on connoitra le sujet du Livre. Chez Paulus du Mesnil, &c. au Palais.

D'ALLEMAGNE. *Selecta feudalia Thomasiana*. 2. voll. in 12. Le premier volume de ces Piéces choisies, qui concernent les matiéres féodales contient trois Dissertations en 416. pages. Dans la premiere l'Auteur donne l'Histoire du Droit féodal d'Allemagne; selon lui, ce sont les Rois François, qui ont les premiers introduit l'usage des fiefs, & il étoit bien établi dès le tems de Clovis. Les premieres Loix féodales

ont été faites par les François; & cet usage & ces Loix furent portées en Allemagne par les Rois de France. L'Auteur dit ensuite en quel tems, par qui, & en quelle forme ces Loix furent successivement redigées dans la suite des tems. La seconde piéce est un Traité des fiefs en 22. articles par un Auteur ancien, dont on ne sçait ni le nom, ni le tems, qui a intitulé son Ouvrage, *de Beneficiis*: ce Traité Latin que M. Thomasius rapporte au douziéme siécle, est jugé très-utile pour faire connoître les plus anciens usages de l'Empire au sujet des fiefs; on ajoûte néanmoins qu'il a quelquefois besoin d'être éclairci par un Commentaire. Le 3^e^ Opuscule est une Dissertation sur l'origine des fiefs: l'Auteur examine en quel tems, en quel peuple, sur quel pied les fiefs ont commencé à s'établir. Il prétend que les Souverains n'ont eu d'abord en vûë, que d'assujettir à une plus grande servitude & à des services militaires plus onereux, ceux à qui ils accordoient des fiefs. Des cinq Dissertations qui remplissent le second volume, qui est de 500. pages, la premiere a pour

objet les fiefs qu'on appelle *Oblats*, c'est-à dire, les biens que les Proprietaires possédoient en franc aleu, & qu'ils ont remis entre les mains d'un Seigneur, à condition de les leur rendre, pour les tenir de ces Seigneurs en fief, Il les met au nombre des fiefs impropres, ou qui ne sont point regis en tout suivant les regles du Droit commun des matieres féodales; la seconde, sur les raisons pour lesquelles l'alienation des fiefs, sans le consentement du Seigneur, a été défenduë, la troisiéme, sur les fiefs qui ne peuvent être alienez sans le consentement du Seigneur; la quatriéme, sur les obligations des Seigneurs envers leurs vassaux; la cinquiéme, qui paroît pour la premiere fois sur la question, quand un fond quel qu'il soit, doit être présumé franc aleu.

De Brunswick. *Commentatio Juris feudalis de gemina significatione vassalli, ejusque jure exinde fluenti.* L'Auteur M. Rudolph. Frid. Telsmann a puisé dans toutes les sources, & prétend mettre ce point de Jurisprudence dans un nouveau jour.

De Paris. *Supplementum in Cor-*

pus Juris Canonici ſive in Jus univerſale Eccleſiaſticum cum brevi Commentario ad decretum Gratiani. Ce volume in fol. qui ſe vend chez Vincent, ruë S. Severin, offre dans la premiere partie qui eſt de 273 pages, les dernieres additions de feu M. Van Eſpen à l'édition de ſon Traité du Droit univerſel publié en 1721. Il ſuit dans le ſupplement l'ordre des matieres du Traité, & marque de ſuite à quel endroit du grand ouvrage doivent être rapportées les additions. La ſeconde partie du volume, eſt un Commentaire ſur le Decret de Gratien, ou une Analyſe raiſonnée de cette compilation. On y voit les fautes de Gratien remarquées par les Correcteurs Romains par Antonius Auguſtinus, par M. Baluze, & par M. Van Eſpen lui-même, ou autres Écrivains modernes. Non content de faire obſerver les fautes de l'Auteur, Mr Van Eſpen le redreſſe & rapporte ou les vrayes citations, ou les vrayes explications à la place des fauſſes; les differences entre le Droit Canonique contenu au Livre de Gratien, & la diſcipline qui a précedé, ou celle qui a ſuivi, ſont

aussi observées. Après avoir ainsi réformé ce Livre, M. Van Espen voudroit encore qu'on n'en fît point le fond des Études Canoniques, & qu'à cet égard on changeât de methode.

MEDECINE. ANATOMIE.

DE LONDRES. M. Nicolas Robinsson a fait present au Public d'un systême nouveau sur *la Rate, les Vapeurs, & la Mélancolie hypocondriaque*. Après un Essai Philosophique sur les principes *du toucher, de la sensation, & de la réflexion*, dans lequel l'Auteur expose de quelle maniere ces fonctions sont dérangées par les maladies, dont il traite, il explique par les regles de la Mécanique la foiblesse des nerfs, & l'inaction des esprits. Il enseigne la nature, la cause; & la cure de la mélancolie, de la folie, & de la phrenesie; & il donne une Dissertation sur l'origine des passions, la structure, le mécanisme, & le jeu des nerfs nécessaires pour produire la sensation dans le corps des animaux. In 8° chez Bettesworth, Innys, Rivington.

DE LEIPSICK. *Organismus & Me-*

chanismus in homine vivo obvius, destructus, & labefactus, &c. Par M. Georges Daniel Coschwitz, Docteur en Medecine. In 4°.

Syntagma Pathologico-Therapeuticum ad Joannis Hartmanni *praxim Chimiatricam concinnatam.* Par M. J. Maur. Offmann, qui a beaucoup augmenté, perfectionné & éclairci l'ouvrage qui sert de fond au sien.

MATHEMATIQUES. ARTS.

DE PARIS. *De la Resolution des Equations, & de l'extraction de leurs racines.* Par M. de la Loubere de l'Academie Françoise & Veteran de celle des Inscriptions & Belles Lettres, Envoyé extraordinaire en Allemagne, & depuis Ambassadeur du Roi à Siam, & Auteur d'une Relation de ce voyage, mort au Château de la Loubere, Diocese de Rieux le 26. de Mars de cette année qui étoit sa 87^e chez Quillau.

DE BOLOGNE. L'uso dello strumento Geometrico, detto Tavoletta Pretoriana proposto ed ampliato. C'est un Ouvrage posthume du Géometre

M. Ceneri, sorti depuis peu de l'Imprimerie des Volpi.

Lettre écrite de Paris, ce 20. Novembre 1728. à Marseille, par M. De Chandé, *à M. Postel.*

Expérience de la transmutation totale du fer en cuivre rouge.

C'est exiger beaucoup, Monsieur, d'un pauvre valétudinaire, que de lui demander un récit circonstancié de ce qui m'a paru, & de ce que je pense de la surprenante transmutation que l'on vous a dit que j'ai vûë, du fer en cuivre rouge, pour opposer, dites-vous, à ce que plusieurs gens d'esprit vous ont dit sur l'illusion, & même l'impossibilité de ce pretendu phénoméne, & à l'idée assez conforme à la leur que vous vous en êtes faite. Mais, Monsieur, m'en croirez-vous mieux moi seul, que toutes ces personnes-là ensemble; & ne sera-ce point me faire une affaire avec elles, que de combattre leur opinion. Heureusement j'ai la preuve oculaire pour moi. Voici le fait, tel que mes yeux l'ont vû, & de bien meilleurs

yeux encore que les miens ; puiſque, crainte de même trompé, j'ai eu recours aux lumieres de M. Bâtonneau, votre Apothicaire & le mien. Ce ſeul nom vous ferme déja la bouche ; j'en ſuis ſûr, & la fermera à bien d'autres, y ayant peu d'hommes plus verſez que lui en Chymie, qui connoiſſent mieux tous les tours de main qui s'y ſont faits ou peuvent faire ; & par conſéquent plus en garde que lui, particulierement ſur cette tranſmutation dont il avoit déja entendu parler, & qu'il traitoit de chimere, de viſion, de pure charlatannerie, par la prétenduë impoſſibilité de parvenir jamais à aucune tranſmutation d'un métal en un autre. Vous allez pourtant voir le contraire.

Il y a environ trois mois qu'étant à la campagne, il me fut rapporté qu'une perſonne de condition, nommée M. le Comte de Salvagnac, jadis particuliérement connu de feu Monſeigneur le Régent par pluſieurs belles opérations de Chymie, avoit depuis environ deux ans, trouvé le ſecret de convertir totalement le fer en cuivre rouge, beaucoup plus beau, me dit-

on, & plus malléable, que les plus beaux cuivres qui nous ſoient jamais venus de Suéde, & d'ailleurs. J'avouë que je doutai d'abord de la vérité du fait; rien de ſemblable n'ayant encore paru, ni été imaginé depuis la création du monde. Mais la perſonne qui me faiſoit ce récit m'ayant en même tems montré un morceau de ce cuivre, que je trouvai d'une grande beauté, & très-ſouple; ajoûtant que le Comte en avoit fait trois converſions publiques, l'une en préſence de Monſeigneur le Cardinal de Fleuri, la ſeconde devant M. le Controlleur général, & la troiſiéme devant M. Hérault Lieutenant général de Police; à chacune deſquels pluſieurs perſonnes de conſidération, & de l'Académie des Sciences s'étoient trouvées; & que ſur ces expériences le Comte avoit obtenu de S. M. des lettres patentes, dont je vis un imprimé, portant privilége excluſif de fabriquer de ce cuivre dans tout le Royaume pendant vingt années; alors je ſuſpendis mon jugement ſur tant de circonſtances, ſans toutefois pouvoir me défaire du ſoupçon qu'il pouvoit y avoir en tout cela quelque choſe de plus é-

blouissant que de réel, qu'il ne seroit pas impossible d'approfondir ; ce qui piqua ma curiosité naturelle au point de me mettre en tête de l'approfondir moi-même, étant assez au fait des opérations chymiques, pour oser me flater de n'y être pas facilement trompé.

Dans cette vûë, j'engageai la personne qui m'apprenoit ces choses, à obtenir du Comte, que je pusse aller le voir travailler à *Villeneuve S. George*, où est son laboratoire qui est tout-à-fait curieux par l'invention des cuves & des machines : ce qu'il accorda sans scrupule, & qu'il permet même à qui le souhaite. J'y allai donc avec cette personne, mais avec des yeux, si je l'ose dire, de microscope ; bien resolu de ne laisser rien échaper. Vous sçaurez à votre retour le sujet de cette attention extraordinaire. Je fis mille questions, formai mille difficultez, fondées toutefois sur des principes : je trouvai un homme profond sur tous les mysteres & le méchanisme de la nature, sur les effets & les différens modes de la matiere premiere, &c. & de plus qui bien loin de paroître fâché de tant

de questions & de doutes, paroissoit au contraire ravi d'avoir occasion de parler raison, & de la faire entendre. Durant ces entretiens les préparatifs du travail s'acheverent ; car ils sont assez longs ; & les opérations commencerent. Voici le détail exact des uns & des autres.

Il y a six grandes cuves de plomb, contenant chacune 12 à 15 seaux, & chacune montée & scellée sur un fourneau ; on n'en fit travailler qu'une ce jour là ; mais vous allez juger de ce que peuvent produire les six ensemble chaque jour, par le travail de 3 heures de celle-là seule.

On remplit cette cuve d'eau de puits (*a*), dans laquelle on mit en même tems certaines drogues (*b*) ; & on fit boüillir le tout à gros boüillons pendant une bonne heure ; on mit ensuite dans un panier d'osier, fait en forme d'œuf, ou de nasse de pêcheur, environ 200 livres de fer de taule, tout neuf, & coupé par petits morceaux, les uns quarrez, les autres triangulaires, &c. à peu près de la grandeur

(*a*) Quinze seaux d'eau.
(*b*) Cent livres de vitriol.

d'une piéce de 30 ſols. ce qui ne remplit le panier qu'à un peu plus de la moitié de ſa hauteur, vers laquelle moitié eſt une porte d'oſier qui ſe ferme & s'ouvre au beſoin. Ces rognures de taule ainſi arrangées, M. le Comte prit dans une tabatiere qu'il ne confie à perſonne, la valeur ſeulement d'une bonne priſe (*a*) de tabac, d'une poudre impalpable, de couleur jaune foncée, qu'il répandit négligeamment ſur le deſſus de ces morceaux de taule, à peu près comme on met du poivre ſur un ragoût; ainſi ceux de deſſous n'en furent nullement ſaupoudrez. On ferma enſuite la porte du panier avec un crochet; & on le plongea juſqu'à la hauteur du fer qu'il renfermoit, dans la cuve d'eau boüillante. Il n'y fut pas plûtôt, qu'il ſe fit la plus furieuſe efferveſcence de cette eau boüillante, qui ſe ſeroit extravaſée de tous côtez, ſi par le moyen de certaine rigole, & de deux robinets, on ne la recevoit dans des ſeaux, pour s'en ſervir dans les opérations ſuivantes; ce qu'il y a de ſingulier dans cette efferveſcence, c'eſt que la fumée qui

(*a*) Une dragme.

en ſort, qui offuſque, tànt elle eſt abondante, & qui eſt d'ùn blanc argenté, eſt d'une très-ſuave odeur, & très-ſaine à reſpirer.

Dans l'inſtant que l'on met le panier dans la cuve, on regarde à une montre l'heure & les minutes qu'elle marque, & 20 minutes (*a*) après, on retire le panier (*b*), on en ouvre la porte, & l'on y remarque avec un étonnement extrême, tout le fer du panier depuis le haut juſques au bas, chargé d'une eſpéce de boüillie d'un très-beau rouge, & épaiſſe de près de deux lignes; c'eſt le cuivre en quoi partie du fer du panier a été convertie.

On referma ce panier, & on le porta dans un grand cofre de bois long de 7 à 8 pieds, large de 4, qui eſt bien gaudronné, qui peut contenir environ deux muids d'eau, mais qu'on ne remplit qu'au tiers d'eau de puits froide, dans laquelle ſix hommes aidez d'une machine, agitérent & ſecouérent violémment ce panier, pour faire tomber dans l'eau par ce lavage

)*b*) Ou environ 25 ou 30.

(*b*) On le tient ſuſpendu ſur la chaudiere pour le laiſſer égouter, l'eau qui en ſort eſt tres-claire.

& ces ſecouſſes, toute la boüillie rouge qui étoit ſur le fer (*a*), qui dès cette premiere opération ſe trouva fort aminci, & le panier de 200 livres conſidérablement diminué de ſon poids.

On le reporta ſur le champ dans la même cuve boüillante, après que M. le Comte eut encore répandu ſur ce qui reſtoit de fer dans ce panier, une autre pincée de ſa poudre (*b*) ; & au bout de 20 autres minutes, après les mêmes fureurs d'effervеſcence, il fut retiré, & l'on retrouva le fer beaucoup plus aminci que la premiere fois, & chargé de beaucoup plus de boüillie rouge ; parce qu'alors le fer avoit perdu la roüille qu'il avoit à la premiere opération, ce qui avoit occupé une partie de la force de la poudre ; on le porta enſuite au cofre pour y être lavé & ſecoüé comme je viens de vous le dire ; on rejetta encore de la poudre ſur le reſtant du fer ; on remit le panier à la cuve ; & de la cuve au cofre, & toûjours ainſi de l'un à l'autre pen-

(*a*) Cette bouillie rouge qui eſt la Poudre de Cuivre ſe détache, & par ſa peſanteur tombe au fond du cuvier.

(*b*) Elle a un goût vitriolique.

dant 3 heures, qui donnerent 5 opérations : Je parlerai dans un moment du poids du cuivre qu'elles produisirent.

Mais auparavant je dois vous faire part de ce qui me ſurprit le plus dans ce merveilleux travail. L'Effet étonnant de la petite pincée de poudre m'avoit d'abord frappé ; mais réfléchiſſant enſuite ſur cet effet prodigieux pour une ſi petite quantité, il me vint en penſée que cette poudre étoit une pure chimére, & que la tranſmutation ne devoit être produite que par la force des drogues que l'on avoit miſes dans l'eau de la cuve. Je propoſai mon doute à M. le Comte, qui dès la 3^e opération fit boüillir & reboüillir le panier & le fer ſans y avoir mis de poudre (*a*) ; on le retira au bout de 40 minutes ; mais le fer ſe trouva fer, ſans aucune boüillie ni autre choſe ſur la ſurface ; ce qui m'étonna fort : il me fit prendre enſuite dans ſa tabatiere une pincée de ſa poudre, que je répandis moi-même ſur le fer du panier, que l'on replongea dans

(*a*) on ne s'apperçût d'aucune efferveſcence, ni converſion.

la cuve (*a*) ; & au bout de 20 minutes il ſe trouva plus de boüillie & plus belle que jamais. La fois ſuivante fut encore recommencée ſans poudre, & auſſi ſans effet ; j'y en remis encore, & la tranſmutation recommença comme auparavant. Je vous avouë, Monſieur, que ces deux épreuves faites par moi-même, me remplirent d'une telle admiration, que peu s'en fallut que je ne criaſſe au miracle. Je laiſſe agir ſur cela vos réflexions & celles de vos amis pour paſſer au reſte.

Des 200 livres que peſoit le panier plein de taule neuve, aſſez épaiſſe, lorſqu'on le mit pour la premiere fois dans la cuve, il ſe trouva diminué de près de 100 livres en trois heures de travail, & la taule mince comme du papier ; deſquels 100 livres de diminution, on retira du cofre, plein un grand baquet de boulie rouge que l'on étendit ſur une longue table à rebords, ſemblable à celle des plombiers, pour l'y laiſſer ſécher ; étant ſéche elle ſe trouva peſer près de 96 livres qui auroient

(*a*) Dès que l'on eut mis la poudré, la même efferveſcence ſe fit. Ces circonſtances en notes ſont rapportées par Mr Batonneau.

été aux mêmes 100. livres du fer, ſi on avoit ramaſſé toute la boulie de cuivre avec la même exactitude que l'on fait les balaïeures, de l'or ou de l'argent ; d'où il eſt évident que la tranſmutation du fer en cuivre eſt totale ; métal pour métal, & ſans déchet.

A meſure que cette boüilie rouge ſe ſéche ſur la table où on l'a épanduë, elle devient d'un brun foncé, comme de la terre, mais friable ; & ſe réduit en poudre impalpable pour peu qu'on la preſſe entre ſes doigts ; on mit enſuite environ 50 livres de cette poudre brune dans un fourneau à feu nud, mais violent, & toutefois ſans addition de borax ni d'aucun autre ingrédient pour en procurer la fuſion ; ce qui n'arrive point aux autres métaux, qui ont beſoin de véhicules pour ſe fondre. Cette poudre ſe fondit comme du plomb ; on verſa la fuſion dans deux lingotieres, l'une grande qui fit un lingot du plus beau cuivre rouge d'environ 45 à 46 livres ; l'autre petite, ou il s'en fit un d'un peu plus de 3 livres dont M. le Comte me fit préſent, & que j'ai apporté à Paris,

 après

après avoir resté trois jours sur les lieux à suivre tout cela sans le perdre de vuë d'un instant. Voilà donc 100 livres de cuivre bien réel provenant de 100 livres de fer en 3 heures de tems par le travail d'une seule cuve : jugez de celui de six cuves travaillantes chacune 10 & 12 heures par jour, cela iroit au moins à deux milliers, & ainsi à proportion pour un plus grand nombre de cuves.

Quoique je me sentisse bien persuadé de la réalité de tout ce que j'avois vû, & que j'eusse cessé d'y soupçonner aucune tricherie, néanmoins comme les motifs qui m'avoient porté à examiner la chose avec tant d'attention, méritoient une plus grande experience que la mienne, j'engageai M. *Bâtonneau* à m'accompagner dans mon second voyage; ce ne fut pas sans peine que je l'y determinai; car sur ce qu'il avoit entendu dire de cette transmutation, il la traittoit comme vous & vos amis de tous les noms que la prévention fait donner aux nouveautez en ce genre. Mais enfin il fallut ceder à l'evidence; & son habileté même servit plus à le convaincre que ses plus

forts raiſonnemens dénuez du ſecours de ſes yeux, n'avoient ſervi à le prevenir. Que vous dirai-je enfin, Monſieur? Il fut plus étonné encore que je ne l'avois été, lorſqu'aprés avoir vû les tranſmutations faites par la pincée de poudre, il en vit comme moi deux de manquées, faute de cette poudre, & ſur le champ rétablies par ſon moyen.

Que vos amis & vous même, Monſieur, raiſonniez tant qu'il vous plaira, voilà le fait : tout raiſonnement eſt inutile. Il y a plus, c'eſt que j'ai vû depuis, pluſieurs Ouvrages de ce cuivre, comme cuilliéres, fourchettes, gobelets, pommes de cannes, tabatiéres, flambeaux, caſſeroles, bras de cheminée, &c. En vérité, l'or qui nous vient de lima dans ſon état naturel, c'eſt-à-dire, du titre de 16. à 17. Karats, n'eſt pas plus beau.

Un ſeul ſoupçon toutesfois nous reſta à Monſieur *Bâtonneau* & à moi, qui fut, qu'il pouvoit peut-être y avoir quelque diſſolution de cuivre dans la cuve d'eau bouillante; & que par le moyen de la petite poudre, ce cuivre diſſous ſe precipitoit en boüillie ſur le fer du panier; mais deux choſes détrui-

ſirent bien-tôt ce ſoupçon ; l'une que le fer du panier n'auroit pas diminué de volume & de poids ; l'autre, que nous emportâmes à Paris du conſentement du Comte, deux bouteilles de pinte chacune, de l'eau de la cuve, bien broüillée de haut en bas, avant une des operations, leſquelles deux bouteilles ont été travaillées ici ſelon l'art des précipitations ; rien ne s'eſt précipité ni ſur plaque de fer, ni ſur plaque de cuivre ; ainſi tout le ſecret de la tranſmutation ne réſide très-certainement que dans la pincée de poudre ; l'eau de la cuve & les drogues que lon y met, ne ſervant vraiſemblablement qu'à préparer le fer à s'ouvrir, & nullement à le convertir en cuivre, puiſque le panier a beau boüillir dans la cuve ſans la poudre, aucune converſion ne s'y fait ; & qu'elle ſe trouve faite au contraire 20. minutes après que la pincée de poudre y a été répanduë.

Vous venez de voir la cuvioſé. Paſſons préſentement, Monſieur, a l'utilité de ce merveilleux ſecret.

On tient qu'il ſe conſume communément chaque année en France, dou-

ze millions peſant de cuivre, qui ſe tirent principalement de la Suéde, & dont le prix commun, ſuppoſé ſeulement à 20 ſols la livre, monte par conſequent au moins à douze millions, qui ſe payent comptant, & qui ſortent ainſi tous les ans du Royaume. Or il a été ci-devant démontré, par le travail d'une ſeule Cuve, que les ſix de *Villeneuve-Saint-Georges* peuvent donner tout au moins deux milliers de cuivre par jour; & à ne leur donner que deux cent cinquante jours de travail par an, à cauſe des Fêtes & Dimanches, elles produiront au moins cinq cent milliers de cuivre par an; ainſi il ne faut que cent quarante-quatre de ces Cuves, placées en differens endroits du Royaume, pour produire du propre fonds de l'Etat, les mêmes douze millions peſant de cuivre par an, qu'il tire de l'Etranger aux dépens de douze millions d'eſpeces d'or & d'argent qui ſortent tous les ans du Royaume, & que l'Etat ne verſera plus que ſur lui-même. Quelle épargne pour la France!

D'ailleurs, le travail de nos Forges à Fer en augmentant d'autant pour

fournir à la transmutation en question, le nombre infini d'Ouvriers d'augmentation, que ces fers & ces cuivres occuperont, assurera la subsistance d'une infinité de personnes désœuvrées & languissantes, augmentera d'autant le commerce par leur consommation, & conséquemment les droits du Roi.

De plus, le Comte s'étant engagé per ses Lettres Patentes, à donner en tout tems son Cuivre à quatre sols par livre de meilleur marché que le cours du Cuivre étranger, cet avantage qui est considérable tourne encore tout à la fois au profit des Sujets du Roi, & à l'augmentation du produit des Fermes de S. M. par la facilité que cette diminution de prix donnera à une infinité de gens, de se donner en cuivre ce qu'ils ne pouvoient avoir qu'en ustencile de terre.

Un autre avantage qui n'est pas de moindre considération pour le public, c'est que ce nouveau cuivre surpasse, dit-on, en pureté dans son espece, celle de l'argent le plus fin : un Orfévre m'ayant assuré par l'essai qu'il en a fait, qu'un pouce cube de ce cuivre pese plus qu'un pareil volume d'argent fin.

Ce qui seroit une preuve bien évidente du fait, supposé constant, & ce qui me porteroit assez volontiers à le croire, c'est qu'outre la beauté extrême de ce cuivre mis en œuvre, & dont je vous ai ci-devant parlé, on a beau le froter avec un linge blanc, il ne se noircit nullement : ce qui n'arrive pas à l'argent, & encore moins à tous les métaux qui lui sont inferieurs ; d'où il suit que ce cuivre n'a pas besoin d'être étamé ; ce qui n'est pas une petite épargne : cet étamage qui se renouvelle souvent, étant d'une dépense d'autant plus considerable, qu'en trois ou quatre fois, les bateries de cuisine les plus fortes & les autres ustenciles étamez, se trouvent percez & hors d'usage, par l'épaisseur du cuivre, que les Chaudronniers enlevent par le ratissoir toutes les fois qu'ils les étament.

Du tems des Romains, Monsieur, quelles Statuës n'auroient-ils point érigé à l'Auteur d'une si belle découverte ? L'équité & les lumiéres du Ministére d'aujourd'hui, donnent tous les jours mille preuves qu'il n'a besoin d'aucun exemple du passé pour recompenser le mérite. Je suis, &c.

ELOQUENCE. POËSIE.

DE ROME. Le Livre de Mr Fontanini ſur l'éloquence Italienne eſt réimprimé.

DE VENISE. Une ſocieté de gens de Lettres fait imprimer in folio chez Etienne Orlandini, le Poëme de l'Arioſte Roland le furieux. On annonce que cette Edition ſera belle & correcte. Il n'y aura que trois cens exemplaires pour les Souſcripteurs. Le prix de chacun eſt de 30. livres de Veniſe que l'on payera en le recevant. La ſouſcription doit ſe faire au bas du *Proſpectus*.

DE LYON. Le P. Folard D. L. C. D. J. Profeſſeur de Rhétorique au grand College de Lyon, qui s'eſt déja fait connoître & eſtimer par ſon goût & ſon talent pour la compoſition des piéces de Theatre, vient de donner au Public une nouvelle Tragedie, dont le titre eſt *Themiſtocle*. Il repréſente ce Heros de l'ancienne Gréce dans la ſituation la plus intereſſante, lorſqu'obligé de ſe dérober à la perſecution de ſon ingrate patrie, il cherche un aſile à la Cour même de Perſe,

qu'il a si souvent remplie de duëil & allarmée par ses victoires. Themistocle s'y fait connoître au fils du grand Miltiade, qui de prisonnier est devenu favori du Roi Xerxès. Le favori le fait connoître au Monarque, & le Monarque par une générosité digne de la Gréce se déclare le protecteur de son ennemi & de son vainqueur. Il est aisé de juger combien le détail d'un évenement si singulier fournit au Poëte de Scenes touchantes. Mais elles deviennent encore plus intéressantes par les incidens que l'Auteur a sçû ménager habilement. Un Ministre jaloux veut se défaire d'un Heros, dans lequel il croit déja voir un Concurrent dangereux. Une Princesse dont l'époux & les fils ont péri par le fer des Grecs, veut venger ses malheurs par la mort de celui qui les a causez. Deux Ambassadeurs, l'un d'Athéne, l'autre de Sparte, viennent redemander un Sujet fugitif pour lui faire subir toute la rigueur de l'Arrêt porté contre lui. On employe pour le faire perir des moyens si odieux, que la Princesse elle-même indignée contre ceux qui ont osé entreprendre de lui ravir sa victi-

me, ſuſpend pour un tems les mouvemens de ſa vengeance, pour prendre la défenſe du Heros. Juſques-là Themiſtocle eſt triomphant; mais enfin le Roi ſéduit par un Conſeil artificieux le met dans la néceſſité de perdre la protection du Prince, ou de ternir lui-même l'éclat de ſa vertu en prenant les armes contre ſa patrie. Dans une pareille alternative, Themiſtocle ne ſçait pas balancer; & moins pour mettre fin à ſes malheurs que pour ſervir ſa patrie, il trouve le moyen en même tems qu'il ſe donne la mort, de faire tomber des mains de Xerxès les armes que ce Prince préparoit contre la Gréce. Telle eſt l'heureuſe cataſtrophe de la piéce. Ce ne ſeroit pas aſſez que l'invention en fût belle & le deſſein bien conduit, ſi la grandeur du ſujet n'étoit ſoutenuë par la nobleſſe des ſentimens, & par l'élevation des penſées. L'Ouvrage demandoit encore des caractéres variez & bien ſoutenus avec une verſification & des expreſſions dignes du Theatre; & nous ſommes perſuadez que les Lecteurs y trouveront ces beautez & pluſieurs autres que nous ne pourrions pas ici faire aſſez ſentir.

MELANGES.

DE PARIS. M. de Grimareſt fait publier chez la veuve Piſſot le ſecond volume de ſes Lettres ſur divers ſujets, diſtribuées par correſpondances.

Les Œuvres de M. de Voiture 2. voll. in 12. nouvelle Edition chez Robuſtel, ruë S. Jacques, & Chaubert, Quai des Auguſtins.

DE FRANCFORT. *Sylloge aliquot ſcriptorum de benè ordinandâ & ornandâ Bibliothecâ.* In 4° M. Jean David Keller raſſemble en ce Recuëil quatre Ecrits. 1°, Joannis Garnerii è Soc. Jeſu *ſyſtema Bibliotheca Collegii Pariſienſis* Soc. Jeſu. Imprimé chez Cramoiſy en 1728. 2°; Projet d'une nouvelle methode pour dreſſer le Catalogue d'une Bibliothéque ſelon les matieres avec le plan. Par Fred. Roſtgaard. 2e Edition de Paris en 1698. 3° *Juſti Fontanini diſquiſitio, Catalogi bibliotheca Joſephi Renati* Imperialis S. R. E. Cardinalis *ſecundùm Scientiarum facultatum, artium, & rerum claſſes.* A Rome en 1709. 4°, *Danielis Guillelmi Molleri Profeſſoris publici & Bibliothe-*

carii Altorfini Commentatio de Technophysiotameis. A Altorf en 1704. Le Collecteur parle du merite de ces Auteurs dans une Préface qu'il a mise à la tête de ce Recuëil.

De Bruxelles. *Lettre de Monsieur* Rousseau à Monsieur *Changuion* Libraire à Amsterdam.

J'ai reçû, Monsieur, les Exemplaires que vous m'avez envoyez de votre nouvelle Edition de mes Ouvrages. Je n'ai fait que jetter les yeux dessus; & j'ai été très-content du papier & des Caractéres. Mais, à vous dire vrai, j'ai été surpris d'y voir une si grande quantité d'Estampes placées où il n'en faut point; & ces mêmes Estampes si confuses & si mal imaginées, qu'il n'est pas possible de deviner ce que le Dessinateur a eu dans l'esprit, & ce qu'il a voulu signifier en les composant. J'ai regret que vous vous soyez engagé à une telle dépense sans me consulter: je vous aurois conseillé de laisser les trois frontispices comme ils étoient, & sur tout le premier qui est de mon invention; & que j'ai fait

mettre à la tête de tout, comme le ſymbole & la deviſe, pour ainſi dire, de mes Ouvrages. Je vous aurois conſeillé d'en mettre une au devant de chaque Comédie, parce que c'eſt un uſage établi, & que ces ſortes de Piéces de Poëſie repréſentant une action, peuvent naturellement être exprimées par la Peinture ou le deſſein. Je vous aurois pû paſſer par la même raiſon une petite vignette à chaque Allégorie. Mais par tout ailleurs je vous aurois expreſſément défendu aucune gravure, & je vous aurois enjoint ſur toute choſe de choiſir un Deſſinateur, qui ſçut & mieux penſer & mieux exécuter, que celui dont vous vous êtes ſervi. Ce qui me fait le plus de peine, c'eſt que vous ayez avancé au titre de cette Edition, qu'elle a été revûë & augmentée par moi même; ce qui ſeroit vrai, ſi vous n'aviez pas réſervé apparemment pour une meilleure occaſion les trois Odes ſacrées, que je vous ai envoyées il y a plus d'un an, & dont la ſuppreſſion n'y laiſſant point d'autre augmentation conſiderable, que vos nouvelles Eſtampes, pourroit donner lieu de croire que j'y ai quel-

que part, & me faire regarder comme un Auteur, qui se délecte à coëffer sa poupée, & à se mirer dans la peinture de ses Ouvrages : ce qui est un caractere fort éloigné du mien, & dont je ne puis trop me disculper envers les personnes, qui ne me connoissant point, pourroient innocemment me l'attribuër. C'est pourquoi vous ne trouverez pas mauvais, si je rends public ce que je vous en écris ici. Vous trouverez bon aussi que le Public soit informé que je vous ai prié plusieurs fois de relier, & de vendre séparément le petit volume, qui a été imprimé en Angleterre d'une forme differente du reste de mon Edition sous le tître de supplément; & que cependant je l'ai toûjours trouvé relié avec le troisieme volume dans les Exemplaires qui ont été achetez chez vous. J'avouë que, comme ce n'est pas votre coûtume de répondre aux Lettres qu'on vous écrit, vous ne m'avez rien promis à cet égard. Mais j'avois lieu de me flater que vous auriez cette complaisance pour moi : & puisque vous ne l'avez pas voulu avoir, j'espere que vos Acheteurs l'auront, & qu'ils sen-

tiront mieux que vous, que les ſerpens ne doivent point s'accoupler avec les oiſeaux. Je ſuis de tout mon cœur, &c.

A Bruxelles ce 31. Mars 1729.

FIN.

DE PARIS. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Septembre* 1729.

Premier Satellite.

LE 3 Immersion à	. . . .	9h	30′	matin.
Le 5 à	. . . .	3	59	matin.
Le 6 à	. . . .	10	29	soir.
Le 8 à	. . . .	4	57	soir.
Le 10 à	. . . .	11	26	marin.
Le 12 à	. . . .	5	56	matin.
le 13 à	. . . . . .	0	24	matin.
Le 15 à	. . . . . .	6	54	soir.
Le 17 à	. . . .	1	25	soir.
Le 19 à	. . . . . .	7	51	matin.
Le 21 à	. . . . . .	2	20	matin.
Le 22 à	. . . .	8	50	soir.
Le 24 à	. . . .	3	18	soir.
Le 26 à	. . . . . .	9	48	matin.
Le 28 à	. . . . . .	4	17	matin.
Le 29 à	. . . . . .	10	45	soir.

Second Satellite.

Le 4	Emersion à.	0^h	57′	matin.
Le 7	à	2	14	soir.
Le 11	à	3	32	matin.
Le 14	à	4	50	soir.
Le 18	à	6	7	matin.
Le 21	à	7	27	soir.
Le 25	à	8	47	matin.
Le 28	à	10	6	soir.

Troisiéme Satellite.

Le 10	Immersion à	5^h	52′	soir
	Emersion à	9	17	soir
Le 17	Immersion à	9	51	soir.
Le 18	Emersion à	1	17	matin.
Le 25	Immersion à	1	51	matin.
	Emersion à	5	17	matin.

Quatriéme Satellite.

Le 7	Immersion à	10^h	2′	matin.
	Emersion à	midi	0	matin.
Le 23	Immersion à	4	4	mat.
	Emersion à	6	16	mat.

Août 1729.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de d'Août 1729.

ART. LXXV. L*E Grand Dictionnaire Géographique & Critique, par Mr Bruſen la Martiniere, Géographe de Sa Majeſté Catholique.* Page 1349.

ART. LXXVI. *Généalogie de l'Empereur Sévére Alexandre, priſe ſur les Médailles, par le P. H. J.* p. 1371.

ART. LXXVII. Philoſophia Rationalis, &c. C'eſt-à-dire, *Logique propre pour les Sciences & pour le Commerce de la vie, par M. Wolfius.*, Page 1380.

ART. LXXVIII. *Examen Philoſophique de la Poëſie en général, par M. Rémond de Saint Mard.* Page 1400.

ART. LXXIX. De Luminis affectionibus ſpecimen Phyſico-Math. &c. C'eſt-à-dire, *Eſſai Phyſico-Mathematique, ſur les affections de la Lumiére, par M. Jean Rizetti, par-*

tagé en deux Livres, &c- p. 1409.

ART. LXXX. Dissertazione Dogmatica è Morale, contro l'uso materiale delle Parole, &c. C'est-à-dire, *Dissertation Dogmatique & Morale, contre l'usage matériel des Paroles*, &c. p. 1419.

ART. LXXXI. Allegazione in difesa del P. Carlo Ambrosio Cattaneo. *Défense du P. Charles-Ambroise Cattaneo*, p. 1436.

ART. LXXXII. *Traité Théologique sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie*, &c. p. 1447.

ART. LXXXIII. *De la Lumiére, des Couleurs & de la Vision, suivant les Principes du Chevalier Newton*, &c. p. 1467.

ART. LXXXIV. *L'Artisan Chrétien, & les Dévoirs des Personnes d'une condition médiocre*, &c. p. 1471.

LETTRE *de Mr de Chandé, sur une expérience de la transmuration totale du fer en cuivre rouge*, p. 1502.

LETTRE *de M. Rousseau*, p. 1523.

ART. LXXXV. *Nouvelles Littéraires.*

D'Italie. De Rome, p. 1490. 1519.

De Venise. p. 1519.

Août 1729.

De Bréme, p. 1493.
De Bologne, p. 1501.
D'Allemagne, p. 1496.
De Leipsick, p. 1487. 1495. 1500.
De Wittemberg, p. 1493.
De Danzick, p. 1483.
De Francfort, p. 1491. 1522.
De Brunswick, p. 1498.
De Gripswald, p. 1486.
De Stockolm, p. 1494.
D'Iéne, Ibid.
D'Angletere. De Londres, p. 1474. 1500.
D'Oxford, p. 1488.
De France. De Paris, pagg. 1474. 1475 1484. 1485. 1486. 1487. 1488. 1496. 1498. 1501. 1522.
De Lion, pagg. 1481. 1492. 1519.
Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, &c. p. 1527.

Fin de la Table.

Août 1729.

Errata pour le mois d'Août 1729.

PAg. 1359. lig. 28. il a, *lis.* il y a. Pag. 1364. lig. 19. Lonſverve, *liſ. Longuerue.* P. 1388. lig. 18. terme, comme, *liſ* terme connu. Page 1391. lig. 9. en doit, *liſ.* ne doit. Lig. 21. leus, *liſ.* leurs. Pag. 1393. lig. 1e Traitez, *liſ.* traits. Pag. 1409. lig. 29, *ôtez* én cela. Pag. 1414. lig. 15. expeéience, *liſ.* expérience. Pag. 1433. lig. 11. *ſive animo*, liſ. *ſine animo.* Pag. 1440, lig. 13. pourſuivi, *liſ.* pour lui. Pag. 1448. lig. 5. ſe leve, *liſ.* s'éleve. Pag. 1481. lig. 1e & liſ. *ei.* Lig. 12. Edition, *ajoûtez* d'un Livre en deux Tomes *in folio*, &c. Lig. 16. *Theologia*, liſ. *Theologiæ.* Pag. 1503. lig. 2. de même, *liſ.* de m'être.

Errata pour le mois de Juillet 1729.

PAge 1168. lig. 4. hoires, *lis.* hoirs. Page 1169. lig. 13. La Touraine erigee, *lis.* fut érigee. P. 1171. lig. 11. conjointement, *lisez*, conformemeut. Même page. lig. 23. au troisiéme, *lis.* au deuxiéme. Page 1174. lig. 6. Suisses de, *lis.* Suisses, de. Même page, lig. 9. l'aînée, *lis.* l'ainé. Page 1187. lig. 2. nous déterminons, *lis.* y déterminons. Page 1190. lig. 12. éfdaites, *lis.* défaites. Page 1199. lig. 9. des plus, *lis.* de plus. Page 1200. lig. 20. L'ARTICLE 5. *lis.* L'ARTICLE I. Page 1203. lig. 2. qualitez fassent, *lis.* ne fassent. Méme page, lig. 18. Jalosses, *lis.* Jaloffes. Page 1224. lig. 2. C'est de celui, *ôtez* de. Page 1219. ligne. dix-sept, de en EsPagne, *lis.* de BILBILIS en Espagne. Page 1222. lig. 8. ULPICA, *lis.* ULPIA. Page 1230. lig. 20. Pourroit-elle, *lis.* Pourroit il. Page 1248. lig. 26. *donnc*, lisez, donné. Même page, lig. 13. *Innoeens*, lisez, *Innocuus*. Même page, lig. 14. *pons snmpeus*, lisez, *pons, sumptus* Même page lig. 26. *Christi*, lis. *Christe*. Page 1250. lig. 2. *manifestu*, lis. *manisesta*. Page 1258. lig. 5. $\frac{9}{1}$, *lis.* $\frac{9}{11}$. Page 1259. lig. 21. 535 ~, *lisez*, 535 $\frac{3}{20}$. 535 Même page, lig. 22. $\frac{7}{20}$, *lis.* $\frac{17}{30}$. Mêmme page, lig. 25. $\frac{9}{119}$, *lis.* $\frac{9}{11}$. Lig. 28. grains ^{9}, ou $\frac{28}{12}$, *lisez*, grains, $\frac{9}{13}$, ou $\frac{28}{39}$. P. 1268. lig. 13. Planche XII. *lis.* Planche XIV. Page 1269. lig. 20. *assez librales*, lisez, *asses librales*. Page 1290. lig.. 25. deniets, un douziéme, *lis.* deniers & demi. Page 1296. Lig. 24. imprimés; les grandeurs de la Sainte Vierge, publiées, *lis.* imprimés; ses discours sur les grandeurs de la Sainte Vierge, publiés. Page 1297. lig. 4. Chrétiennes tous, *lis.* Chrétiénnes pour tous. Page 1308. *Pradestinatione quamvis*, lisez, *& qunmvis*. Page 1314. lig. 8. en tour, *lis.* en

jout. Même page, lig. 11. a fait en deux *lis.* a fait imprimer en deux. Page 1318. lig. 12. élevés, *lis.* enleves. Page 1220., lig. 10. *Matellate, Mantellare.* Page 1322. lig. 20. *nomen claeura*, lisez, *nomenclatura.* Page 1323- FG. Il' *lis.* FC. Ii. Page 1326 lig. 10. *Duplains*, lisez, *Duplain.* Page 1327. lig. 8. 1. 53. *lis.* 8. 12. 53. Pasie 1330. lig. 28. battemeut, *lis.* battemens. Page 1331. lig. 3. demuure, *lis.* demeure. Page 1335. lig. 20. ut fcitée, *lis.* fut citée. Même page, lign. 25. encore M. *lis.* encore. M. Page 1337. lig. 13. *Franfixs*, lis. *Francius.* Page 1538. lig. 11. *Amersya*, lis. *Amtruza.* Pagt 1139. lig. 28. vingt, *lis.* vingts.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1729.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	12.	V.
——	1728.	12.	V.
——	1729.	9.	V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1729.

ARTICLE LXXXVI.

NOUVEAUX MEMOIRES DES Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. Tome VII. in 12. pagg. 212. 1729. A Paris, chez la Veuve Pissot, quay de Conti : & chez Quillau, rue Galande.

LEs Mémoires des Voyageurs ordinaires peuvent être suspects par quelque endroit. Ces Voyageurs ne voyent guére qu'en passant ; souvent on est obligé de parler sur le rapport d'autrui, d'embellir, de mêler du merveilleux,

pour donner des volumes à ſon retour, ſe faire lire & applaudir. Les Mémoires des Miſſionnaires, ont, ce ſemble, un avantage conſidérable. Ils viennent de perſonnes éclairées, qui demeurent dans les Païs dont ils parlent; qui ont le loiſir de voir, de s'inſtruire; & qui ſont trop loin de nous pour avoir quelque intérêt à orner ou groſſir les objets afin de nous ſurprendre agréablement.

Le ſeptiéme volume des *Memoires des Miſſions du Levant* répond aux ſix premiers. Il eſt inſtructif, curieux, édifiant. Les Sçavants & les gens de bien y trouveront leur compte. Il ſuffit de dire qu'il eſt preſqu'entier du Pere SICARD. Après de continuelles Miſſions, cet homme Apoſtolique eſt mort en Egypte au ſervice des peſtiferez; les Sçavants auront de la peine à lire ſes écrits ſans le regretter. Il faiſoit par ordre du Roi la recherche des Anciens Monuments de l'Egypte. Le Caire étoit le lieu de ſa réſidence. Delà, il ſe répandit en diverſes contrées. Le tems qui lui reſtoit après ſes exercices & ſes travaux, il le donnoit à des obſervations de Géographie, d'Hiſ-

toire & de Physique. On voit dans celles qui sont renfermées dans ce volume comme en beaucoup d'autres dont on a fait part au Public, l'érudition & le discernement du Sçavant Missionnaire. Le volume contient une Lettre du Pere *Treffond* Supérieur général des Missions de la Compagnie de Jesus en Syrie & en Egypte, au Pere *Fleuriau*, sur les écrits du Pere *Sicard*, une Lettre du Pere *Sicard* sur un voyage qu'il fit au mont Sinaï, une seconde Lettre du même sur un autre voyage aux cataractes du Nil, une troisiéme sur une de ses Missions dans le Delta; sa réponse à un Mémoire de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences de Paris; & un discours de ce Pere sur l'Egypte. On trouve à la fin du volume une Lettre du Pere *Stephan* Missionnaire de la Compagnie de Jesus en *Crimée* de Tartarie, avec une Carte du Mont Sinaï.

La Lettre du Pere *Treffond* donne une idée des écrits du Pere *Sicard*; nous entrerons dans un plus grand détail. Le Pere *Sicard* dit dans sa premiere Lettre, qu'il s'engagea, pour le voyage du mont Sinaï, dans une caravan-

ne, qui portoit le blé destiné pour *Sués*, *Tour* & *Sinaï*. Plus de six cens chameaux en étoient chargez. La caravanne avoit des hommes bien armez pour la défendre contre les insultes des Arabes. On voit dans le cinquiéme Tome des *Mémoires du Levant* les commoditez & les incommoditez des caravannes.

Il faut, pour aller du Caire au mont Sinaï, traverser de vastes & stériles deserts. C'est une précaution nécessaire de porter avec soi des vivres & de l'eau. On ne marche que sur des sables épais ou sur des rochers. Les Voyageurs prirent la route des Hebreux; & il la suivirent depuis le passage de la Mer rouge jusqu'à Sinaï, traversant, comme eux, le desert de *Sur*, d'*Etam*, de *Sim* & de *Raphidin*. On bût, comme eux, des eaux de *Mara*, dont le Peuple d'Israël n'avoit pû boire à cause de leur amertume, que Moïse leur fit perdre, en y jettant une sorte de bois par l'ordre de Dieu. Les douze fontaines, dont il est parlé dans l'éxode, coulent encore aujourd'hui: mais les 70. palmiers, qui les ombrageoient se sont multipliez.

Septembre 1729.

Le Pere *Sicard* viſita dans ſa route les monts *Oreb*, de Sainte *Catherine*, de *Haran*, de *Madian*, les cavernes où *Moïſe* jeûna quarante jours ; l'endroit où il vit le Buiſſon ardent ; ceux où il reçut les Tables de la Loi, où il fit ſortir l'eau du Rocher, où l'on fondit le Veau-d'or ; la plaine, où *Coré, Dathan* & *Abiron* furent engloutis.

Le mont *Sinaï*, célébre dans les Saintes Ecritures, poſſede le plus fameux Monaſtere du Levant. Ce Monaſtere eſt habité par environ quarante Religieux Grecs, de l'Ordre de St. Baſile. Les murs, le pavé du Dortoir, les lieux clauſtraux, tout eſt de marbre, tout eſt de *granit*. On marche ſur le *granit* juſques dans les allées du jardin. L'Egliſe a été bâtie par l'Empereur *Juſtinien*. Il n'y a point de Monaſtere ſi magnifique en France. Les Latins ont une Chappelle dans l'enceinte du Monaſtere. Le Pere *Sicard* fut charmé d'y voir le portrait de *Loüis* XIV. On ne ſçauroit exprimer la vénération que les Catholiques Orientaux conſervent pour la mémoire de ce grand Monarque.

On trouve ici le plan du mont *Sinaï*.

On y décrit le Rocher d'où Moïse fit sortir l'eau. Vers le milieu du valon *Raphidin*, dans un terrain sec & sterile, est une Roche d'un *granit* rouge, haute de douze piéds, plus large que haute; qui precede vingt-quatre trous, dont chacun a un piéd de longueur, & un pouce de largeur: douze de ces trous sont dans une face plate du Rocher: douze dans une face ronde & opposée. Ils sont placez horizontalement, à deux piéds du bord supérieur, éloignez les uns des autres de quelques travers de doigt, rangez presque sur la même ligne. On voit un poliment, qui regne depuis la lêvre inférieure de chaque trou jusques à terre. Ce poliment ne s'observe que le long d'une petite rigole creusée dans la surface du Rocher. Les bords des trous & des rigoles sont tapissez d'une petite mousse verte & fine. Point d'herbes en aucune autre partie du Rocher; nulle apparence de source dans les environs; toutes circonstances d'une eau miraculeuse.

On observe encore au piéd du mont *Oreb* le moule de la tête du Veau-d'or. Son diamétre est de trois piéds. Le moule est creusé dans un marbre gra-

nit rouge & blanc. Il y a de l'apparence, qu'*Aaron* fit faire différens moules pour forger son Veau-d'or.

Le Mole qui forme le port de *Tour*, a quelque chose de singulier. Figurons-nous de longues allées d'arbrisseaux pétrifiez dans la Mer, & rangez de deux côtez en lignes droites, pour rompre les flots, & pour assurer la rade; tel est le Mole de *Tour*. On voit dans le port des champignons pétrifiez, des éponges pétrifiées, des arbrisseaux pétrifiez avec leurs racines. l'Art & la Nature se sont servi de ces pétrifications pour former le port & son Mole &c. Passons à la seconde Lettre.

La seconde Lettre est la relation d'un voyage que le Pere *Sicard* fit avec Monsieur L'Abbé *Pincia*, jusques aux cataractes du Nil, pour continuer ses Missions chez les Coptes, faire ses observations sur les antiquitez de l'Egypte, & prendre une connoissance exacte de ce qui lui parut digne des Mémoires que Monseigneur le Duc d'*Orléans* & Monsieur le Comte de *Maurepas* lui avoient fait l'honneur de lui demander.

Au jugement de Monsieur l'Abbé

Pincia & du Pere *Sicard*, il faut convenir qu'en fait d'Architecture noble, simple & solide, les Césars ont été inférieurs aux Pharaons. Ils vivent encore en entier dans une des Isles des cataractes, des Temples élevez autrefois en l'honneur des Divinitez les plus célébres parmi les Egyptiens; des Portiques, des Pyramides, des Edifices dont la beauté & la varieté des sculptures surprendront toûjours. Les Voyageurs ne virent que la premiere des cataractes, ou la plus éloignée de la source du Nil, dont nous parlerons. Cette cataracte sépare la Nubie de l'Egypte.

Dans cet espace qui fait la séparation de deux Royaumes, il y a plusieurs Isles, qui ont trois lieuës de longueur. Ces Isles ont des carrieres d'un beau granit. Deux de ces Isles ont été célébres, l'une par le Temple du serpent *Knuphis*, l'autre par le Temple d'*Isis*, & le sepulchre d'*Osiris*. La cataracte qui sépare l'Egypte & la Nubie est habitée par des Nubiens. Leur couleur est noire. La vûë des Voyageurs les éffaroucha. Quelques-uns s'avancerent d'un air menaçant; mais un peu de tabac les humanisa.

Le Pere *Sicard* trouva dans sa route des Inscriptions anciennes & des Monumens anciens qui le surprirent. » J'ai trouvé, dit-il, quatre nouvel- » les Inscriptions Grecques; l'une à » *Elephantiné* : elle étoit sur un mar- » bre noir dans les ruïnes du Temple » de *Knuphis*; l'autre à *Phile*, gravée » sur un obelisque de granit à la tête du » Temple d'*Isis*; la troisiéme est dans » le Temple du Dieu *Pan* à *Panopolis*, » & la quatriéme à *Ombos* dans le Tem- » ple d'*Apollon*. A *Ombos*, à *Phile*, & » à *Apollinopolis magna*, nous vimes » des Temples encore tous entiers. » Les portes de ces Villes sont ornées de » Sculptures gigantesques de quinze » ou vingt piéds de haut, & flanquées » de tours, qui annoncent une super- » be Ville. Les pierres de ces édifices » sont d'environ vingt piéds de lon- » gueur. J'en ay vû quelques-unes qui » en avoient jusqu'a vingt sept. Leur » grosseur étoit proportionnée à leur » longueur. Ces pierres n'ont point » besoin de Ciment. Elles sont taillées » avec tant d'Art que par leur seule » position elles acquierent une solidité » qui les a fait résister jusqu'à présent. *Septembre* 1729.

à toutes les injures du tems. Le Pere *Sicard* alla voir Thebes avec Monsieur l'Abbé *Pincia*. L'on nous promet une idée juste de Thebes. Les superbes sépulchres des Rois Thebains conservent encore des peintures aussi brillantes que si elles venoient d'être faites. Ces peintures représentent par des figures Hyéroglifiques les vertus & les actions de ces Princes.

Les Voyageurs allerent de Thebes au Lac *Moeris*. Le Pere *Sicard* donne à ce Lac 25. lieuës de longueur & 60 ou environ de circuit. Près de ce Lac on voit les restes du fameux Labyrinthe, l'admiration des siécles passez. C'étoit autrefois de vastes bâtimens, qui communiquoient les uns aux autres par des cours, qui les séparoient; mais dont il étoit difficile de trouver l'entrée & la sortie.

Le Pere *Sicard* a déterré, pour ainsi dire, dans sa route plusieurs Villes anciennes; telles sont les Villes d'*Abidus*, la grande *Ptolémaïs*, deux *Diospolis*, deux petites *Ptolémaïs*, *Panopolis*, *Nilopolis* &c. Sa route le conduisit au Monastere de Saint *Pacôme*. C'est un amas affreux de ruïnes, qui fait

juger que Saint *Pacôme* avoit autrefois dans ſon Monaſtere autant de ſolitaires, que le dit l'Hiſtoire de ſa vie.

Enfin le Sçavant Miſſionnaire a trouvé ſur le bord du Nil plus de cent monumens anciens, ſoit Villes, ſoit Monaſteres, ou Temples; & après avoir exercé les fonctions de ſon miniſtere Apoſtolique chez les *Coptes*, il revint au Caire, où il fut témoin d'une révolution prompte, & détaillée dans ſes Mémoires.

Il s'agit dans la troiſiéme *Lettre* d'une miſſion & de différentes obſervations dans le Delta. Les *Coptes* ſont une Nation fort éloignée du Royaume de Dieu. Cependant ils ſe diſent Chrétiens : mais ils n'en ont, la plûpart, que le nom. Pluſieurs même n'ont guére d'homme que la figure. On en a plus d'empréſſement à les cultiver. Le bon grain jetté dans une terre ingrate ne laiſſe pas de produire chaque année quelque recolte. Le Miſſionnaire ſe réjoüit, avec raiſon, de la converſion d'un Prêtre *Copte*. Convertir un Prêtre *Copte* c'eſt gagner un grand nombre d'ames à Jeſus-Chriſt. Le Pere *Sicard* s'eſt-t-il délaſſé des fa-

tigues de sa mission à faire en homme Sçavant quelques observations de Geographie, d'Histoire & de Physique. » On retrouve encore le Missionnaire. » Quelques avantcoureurs de la peste » semblent, dit-il, menacer le Caire. » Déja la crainte de ce fleau a fait fer- » mer les maisons consulaires. Cha- » cun se précautionne contre cet en- » nemi redoutable. Nous tiendrons » nous autres notre maison ouverte, » & nous serons toujours prêts à en » sortir pour aller au secours de nos » disciples, qui auront alors plus be- » soin de nous que jamais. Le bon sol- » dat ne doit pas se cacher lorsque » l'ennemi paroît ».

La troisième *Lettre*, est suivie d'une reponse du Pere *Sicard* à un Mémoire de Messieurs de l'Académie des Sciences. Cette réponse consiste en remarques sur le Natron ou le Nitre d'Egypte, sur le sel Armoniac, sur les pierres & les marbres, sur les fours à poulets.

Le Natron ou Nitre d'Egypte se forme dans deux Lacs. L'un des deux Lacs nitreux, nommé le grand Lac, occupe un terrain de quatre à cinq lieuës de

long ſur une lieuë de large dans le deſert de *Nitrie*, aſſez proche du Monaſtere de Saint Macaire, à une bonne journée du Nil à l'Oüeſt à deux de Memphis vers le Caire. L'autre Lac a trois lieuës de long ſur une & demie de large, aſſez près de la Mareote & à une journée d'Alexandrie.

Dans ces deux Lacs le Nitre eſt couvert d'un piéd ou deux d'eau. Il s'y enfonce en terre juſques à quatre ou cinq piéds. Il ſe coupe avec de longues barres de fer pointuës. Ce qu'on à coupé ſe trouve remplacé quelques années après par un nouveau ſel *nitre* qui ſort du ſein de la terre. Pour entretenir la fécondité de la terre, on jette dans les endroits vuides, d'où l'on a tiré le Nitre, du ſable, de la bouë, des oſſemens des cadavres de chameaux, de chevaux, d'ânes &c. toutes matieres qui donnent de vrai nitre. Il y a du nitre rouge, on en voit auſſi de blanc, de jaune, de noir. Le nitre ſort de ſa mine net & parfait.

Par rapport au Sel Armoniac, on obſerve la matiere, les vaſes qui la contiennent, la diſpoſition des fourneaux, la façon du travail, la quantité

& l'usage de ce sel. La matiére n'est qu'une suye qu'on racle des cheminées où l'on brûle des mottes de fiente d'animaux, paitries avec de la paille. Les vases qui contiennent cette matiere sont de grandes bouteilles de verre rondes, d'un piéd & demi de diamétre; avec un col de deux doigts de haut. On enduit ces bouteilles de terre grasse. On les remplit de suye jusques à quatre doigts près du col, qui demeure vuide & ouvert. Il entre dans ces bouteilles quarante livres, environ, de suye, qui donnent à la fin de l'opération six livres, à peu près, de sel Armoniac. Les fourneaux sont disposez comme nos fours, excepté que les voutes sont entrouvertes par quatre rangs de fentes en long: à chaque fente, il y a quatre bouteilles tellement rangées, que le fond de chacune étant enfoncé & exposé à l'action de la flamme, les côtez sont engagez dans l'épaisseur de la voute. Le seul col de la bouteille se trouve dans l'air. Le reste de la fente est rebouché. Un grand Laboratoire est composé de huit fourneaux disposez en deux chambres. Dans chaque fourneau l'on entretient

pendant trois jours & trois nuits un feu continuel, mais éloigné des bouteilles de peur qu'elles ne se cassent. Le premier jour, le flegme grossier de la suye s'exhale par le col de la bouteille. Le second jour, les sels s'exhalent & bouchent le col. Le troisiéme jour, la coagulation se perfectionne. Alors, le maître fait un petit trou à l'épaule de chaque bouteille, un doigt au dessus du col, pour voir si la matiére est assez cuite. Il rebouche le trou quand il le juge à propos, avec de la terre grasse. Quand il voit l'opération à un certain point de perfection, il casse la bouteille, il prend une masse ronde, blanche, transparente, de l'épaisseur de 3. ou 4. doigts, attachée au col; & c'est le sel Armoniac. Sous cette masse blanche, il se trouve une croute noire. De cette croute noire, qu'on met dans les bouteilles, il se forme un sel Armoniac plus blanc, plus pur, & qui se vend plus cher.

L'Egypte a des pierres qui ont quelque chose de singulier. Entre le Nil & la Mer rouge on taille une pierre blanche & tendre, dont l'on fait des marmites, & autres ustanciles de cuisine.

Septembre 1729.

Cette pierre tendre réſiſte au feu. L'on trouve à deux lieuës du Caire une plaine de ſable, parſemée de cailloux, dont quelques-uns enferment une ſorte de petit diamant. Vous voyez dans le deſert de Saint Macaire des oſſemens pétrifiez.

Mais ſur tout, l'Egypte abonde en marbre. Le granit ou marbre Thebain eſt moucheté de diverſes couleurs. Tantôt c'eſt le noir qui domine, tantôt c'eſt le rouge. Il y a des carrieres dans l'Egypte Supérieure, près du Nil, entre la Ville d'*Aſſouan* & les premieres cataractes à commencer par les plus ſeptentrionales; il y en a proche du fameux Monaſtere de Saint Antoine. le mont-Sinaï & toutes les montagnes qui l'environnent à deux journées au nord, ne ſont que granit. Le mont Ste Catherine eſt d'un granit plus fin.

Les fours à poulets ont quelque choſe de remarquable. En 21. ou 22. jours, on y fait éclore les pouſſins ſans le ſecours des poules, à la chaleur d'un feu fait de la bouze de vache. L'opération eſt très curieuſe. On ne peut tranſcrire ni abreger ce que l'Auteur en dit.

Paſſons au diſcours ſur l'Egypte.

Ce discours est divisé en 9. Chapitres, où l'on parle de la situation de l'Egypte, de son Gouvernement, de ses productions, du Nil, du Caire, d'Alexandrie, de Thebes, des restes de l'Ancienne Egypte Payenne, & des restes de l'ancienne Egypte Chrétienne.

L'Egypte est entre la Mer méditerranée au Nord, l'Isthme de *Sués* & la Mer rouge à l'Est, la *Nubie* au Sud, les deserts de *Barca* & la *Lybie* à l'Oüest. En un mot l'Egypte est placée entre l'Asie & l'Afrique, vis-à-vis de l'Europe; y a-t-il une situation plus commode pour le commerce? La longueur de l'Egypte, depuis la cataracte qui la sépare de la Nubie jusqu'à la Mer Méditerranée, est d'environ 212. lieuës. Il y a de la Mer Méditerranée au Caire 35. lieuës; du Caire à Thebes, 135. de Thebes à la cataracte, dont l'on a parlé, 42.

La Largeur de l'Egypte ne répond pas à sa longueur. A peine sa largeur a-t-elle 25. lieuës depuis la cataracte jusqu'au Caire. Dans cet Espace, il n'y a de terrain cultivé, que cinq ou six lieuës en large. C'est une longue vallée, bordée d'une double chaîne de montagnes, & traversée par le Nil. Mais de-

puis le Caire juſques à la Mer Méditerranée, l'Egypte va toûjours en s'y élargiſſant, & ſa baſe eſt de près de cent lieuës.

Tomumbey de la race des *Mamelus*, eſt le dernier Soudan d'Egypte. *Selim* Empereur des Turcs la conquit en 1517. Le Grand Seigneur y a un Pacha, 24. Beys qui ſont les Lieutenans & ſept corps de milice. Le Pacha demeure dans le Château du Caire. Il y tient trois fois la ſemaine le Divan, ou le conſeil général; l'Infanterie doit conſiſter en 12000 Janiſſaires & 8000 Azaps; & la Cavalerie doit être de 20000. hommes. Mais ces troupes ne ſont jamais complétes. l'Egypte eſt partagée en 17. Gouvernemens. Les Gouverneurs ne ſont qu'un an en place.

Le Nil ſeul, qui arroſe l'Egypte, rend la terre ſi féconde qu'il ſuffit preſque de l'enſemencer. Ce Royaume peut ſe paſſer du Commerce.

Terra ſuis contenta bonis, non indiga mercis
Aut jovis, in ſolo tanta eſt fiducia Nilo. Luc, L. 8.

Septembre 1729.

La fertilité du Païs paroît encore dans la multitude prodigieuſe d'animaux & de plantes qu'on y voit de tous côtez. Vous y voyez les gazelles, les bœufs ſauvages, les ſangliers, les loups, les renards, les tigres, les cameleons, les moutons, les liévres, les crocodiles &c. Les hippopotames lui ſont particuliers. Le nombre des crocodiles eſt infini; celui des hippopotames eſt très-petit. Beaucoup de tourterelles. cailles, canards, ſarcelles, macreuſes, plongeons, pluviers, bechots, herons, pelicans, cormorans, milans, gruës, éperviers, aigles, ibes, &c. La liſte des Oiſeaux ne finiroit point.

Il en eſt des plantes comme des Animaux. Grenadiers, orangers, limoniers, figuiers, pommiers, poiriers, oliviers, abricotiers, pêchers, meuriers, datiers, melons, concombres, &c. tout y a bonde, excepté les noyers & les amandiers. Le *Papyrus*, qui eſt une eſpece de jonc, eſt une plante particuliére à l'Egypte. On n'y fait point de vin. L'eau eſt proprement la boiſſon du Païs. Comment ſeroit-elle bonne au Caire, où il fait ſi chaud? On la renferme dans des pots d'une terre

qui est très poreuse. L'eau par ce moyen se purifie, cette eau vient du Nil.

Le Nil prend sa source dans l'Abyssinie : il traverse les Royaumes de *Fangi* & de *Dongasla* ; toute la Nubie & l'Egypte. Son cours n'a qu'un canal, depuis sa source jusqu'à cinq lieuës au dessous du Caire : mais au-dessous du Caire, il se divise en deux branches, dont l'une va à Diamette, & l'autre à Rosette ; & par là il forme l'Isle du Delta. A peine est-il sorti de sa source, qu'il se trouve grossi de plusieurs rivieres. Il a ses cataractes ; les cataractes sont des amas sortis de hauts rochers, au travers desquels le Nil se précipite en forme de cascade, portant par sa cruë périodique, la fécondité dans toute l'Egypte. La cruë annuelle de ce fleuve dépend des pluyes qui tombent réguliérement en Ethiopie, depuis le solstice d'Eté, jusqu'à l'équinoxe de l'Automne. Pour procurer l'abondance, il faut que ce fleuve croisse de vingt-quatre pieds à la cataracte d'*Assouan* ; à l'entrée de l'Egypte, de vingt à vingt-quatre palmes au Caire ; de quatre ou cinq à Damiette & à Rosette. Le palme a huit pouces six lignes & demie.

demie. Les eaux du Nil ſont trois mois à croître, trois mois à diminuer.

Le P. *Sicard*, après avoir parlé des ſept anciennes embouchures du Nil en homme d'érudition, nous donne une idée du Grand Caire. Cette Ville, la Capitale de l'Egypte eſt ſituée ſur la rive droite du Nil. Sa longitude eſt 49 degrez, & ſa latitude-Nord 29 degrez 30'. On y compte 8000 Juifs, 20000 Chrétiens, la plûpart Coptes; les autres, Grècs, Arméniens, Maronites; quelques Latins. Le Caire a moins de Maiſons, mais plus d'Habitans que Paris; plus de mille Moſquées; un nombre infini de bains; un Collége où l'on enſeigne les principes du Mahométiſme, la Logique, l'Aſtronomie, l'Hiſtoire. Les ruës ſont étroites: on n'y voit ni carroſſe, ni caleche, ni chaiſe à porteurs. Les Grands Seigneurs, les Cavaliers de profeſſion, les Arabes, vont à cheval par la Ville; tout le reſte, Chrétiens, Juifs, Turcs, Janiſſaires, Soldats,&c. n'ont points d'autres montures que des ânes. Les Dames n'y vont pas autrement.

La magnificence des Maiſons n'eſt qu'au dedans: mais ce ſont des jets

d'eau, des compartimens de marbre; toutes ſortes d'embelliſſemens. Le Château du Caire a plus de choſes remarquables que le reſte de la Ville. C'eſt l'Ouvrage de la Reine *Semiramis*. Près du Château, dans le vieux Caire, qu'on appelle Balylone, parce que Cambyſe y établit des Babyloniens, eſt une Chapelle ſoûterraine dans l'Egliſe de S. *Sergius*. La Tradition conſtante & ancienne du Païs eſt que cette Chapelle ſe trouve dans l'endroit où étoit la maiſon que Jeſus-Chriſt, la Sainte Vierge, & Saint Joſeph habiterent, tandis qu'ils furent en Egypte. Auſſi tous les Chrétiens y accourent en foule.

« Alexandrie, l'Ouvrage du grand » *Alexandre*; cette Ville ſi fameuſe, la » demeure des Ptolomées, la Rivale » d'Athènes & de Rome en fait de Sciences & de beaux Arts... Cette Ville, qui, dans les premiérs Siécles du Chriſ- » tianiſme, rendoit encore ſon nom » plus illuſtre qu'il n'auroit été du tems du paganiſme, par la multitude & la » magnificence de ſes Egliſes, par la » Sainteté de ſes Evêques, par le cou- » rage heroïque d'un million de Mar- » tyrs, &c. n'eſt plus que l'ombre de

» ce qu'elle a été ». A peine est-elle une Ville du second ordre. Néanmoins un Sçavant, y retrouve en quelque sorte l'Ancienne Alexandrie au milieu même de ses ruïnes. Un *Strabon* à la main, on découvre, comme fit le Pere *Sicard*, assez de vestiges pour reconnoître les lieux, où étoient placées les choses dont parle cet Auteur. On retrouve les deux Ports, l'Isle du Phare, où étoit bâtie la tour du Fanal, l'endroit où étoient les sépulchres d'Alexandre, & des Ptolomées; le quartier où étoit le Temple de *Serapis*, dans lequel on voyoit une statuë du Soleil toute de fer, agitrée & attirée, dit Rufin, par une pierre d'Aiman posée dans la voûte; quelques citernes, les deux obelisques de Cleopatre, la colonne de Pompée. Cette colonne est de granit & d'ordre Corinthien, haute de 99. piéds, compris son piédestal & sa corniche, &c.

Thebes cette superbe Ville, cette Ville à cent Portes, a eu le sort d'Alexandrie. On ne la connoît plus que par ses ruïnes. Cependant il n'est point d'endroit dans l'Egypte, où il soit resté tant de beaux monumens. On y

voit encore à l'Eſt du Nil ſix Portes entiéres du Château qui renfermoit le Palais des Rois de Thebes; ce ſont autant de Chefs-d'œuvres de la plus parfaite Architecture. Le Salon de ce Palais eſt ſoûtenu de 112. colonnes qui ont 72. piéds de haut, & plus de 12. piéds de Diamétre. On peut compter juſques à mille colonnes, 4. coloſſes de marbre, pluſieurs obeliſques, dont deux ſont de porphyre, & 4. de granit.

Au couchant du Nil, vous voyez les Temples de Venus & de Memnon, les ſépulchres des Rois de Thebes, trois ſtatuës Coloſſales; la troiſiéme eſt la ſtatuë de Memnon, qui, ſelon la Tradition des Anciens Egyptiens, rendoit un ſon au lever du Soleil. Dans les ſépulchres; ſales, chambres, tout eſt peint, & les couleurs y ſont preſqu'auſſi vives que le premier jour.

On voit encore en divers endroits des reſtes remarquables de l'Ancienne Egypte Payenne; ſçavoir, 24. Temples entiers ou peu endommagez, de Pan, de Venus, d'Iſis, de Mercure, du Soleil, de Jupiter, d'Oſiris, d'Apollon; de Serapis, de Memnon, de

Pallas,&c. Un Labyrinthe entier, plusieurs Catacombes remplies de momies d'hommes, d'oiseaux, de chiens, de chats, embaumez ; vingt grandes piramides. La plus grande des trois, qui sont à trois lieuës du Caire a 500. piéds de hauteur perpendiculaire. On en a la description dans le 8. Chapitre.

Les beaux monumens du Christianisme qui restent dans l'Egypte, sont 80. Monasteres entiers, & dont on a le plan avec le nom & la description de leur situation. Entre ces Monasteres, les plus distinguez sont ceux de Saint *Antoine* au desert, de Saint *Paul* Hermite, de Saint *Macaire*, de Saint *Arsene*, de Saint *Pacôme*, de Saint *Paphnuce*, &c. Les Mémoires du Pere *Sicard* finissent par l'Art de dresser une carte Egyptienne purement Ecclesiastique. Nous ne donnons que quelques traits de ces Mémoires, qui ne sont eux-mêmes que l'Abregé d'un plus grand Ouvrage, à quoi ce Sçavant Missionnaire n'a pû mettre la derniere main, & que l'on perfectionne en Egypte.

On verra dans la Lettre du Pere *Stephan* le détail d'une révolution, &

de grands troubles, dont le Grand Seigneur a profité pour se rendre maître absolu de la *Crimée* en Tartarie. Dans cette révolution & dans ces troubles, on admirera les soins de la Providence divine en faveur des Catholiques. Un Missionnaire fut assez heureux pour guerir par ses remedes le *Kan* d'un mal qui l'inquiétoit. Il en obtint des patentes de protection. Ces patentes furent efficaces. " Pendant ce tems d'allar-
» mes, dit le Pere *Stephan*, à la faveur
» de nos patentes personne ne nous
» a dit mot. Nous avons même la con-
» solation de voir que la ferveur des
» Catholiques malgré la crainte des
» persecutions si ordinaires en ce Païs,
» augmente loin de diminuer. Ils ai-
» ment la Priere, & ils la font aimer
» en les voyant prier. Ils approchent
» souvent de nos Saints Mystéres. L'u-
» nion entre eux est si parfaite qu'ils
» s'appellent freres. Si leur commerce
» fait naître quelques Procès entre
» eux, ils s'en rapportent volontiers à
» un tiers & s'en tiennent à sa decision.
» La Catholicité est gravée si avant
» dans leur cœur, qu'on les trouve-
» roit toûjours prêts à perdre plûtôt

leurs biens & leur vie, que la Religion, dont ils font une profession ouverte.

ARTICLE LXXXVII.

LE FONDEMENT DE LA Chronologie de M. Newton Anglois. Imprimée à Londres en 1726. sappé par le P. H. J.

NE cessera-t-on jamais de disputer sur l'âge du monde ? De nos jours, quelques-uns l'ont voulu faire vieux à l'excès : & tout recemment un Anglois nommé M. Newton, tout au contraire, par des calculs Astronomiques, veut ôter aux Antiquitez Greques environ 534. années de durée : ce qu'aucun Annaliste avant lui n'avoit osé penser. Il trouve cependant des Défenseurs, dit-on, qui entreprennent de soutenir le fondement & tout l'édifice de son systême.

Le fondement de l'opinion de Mr Newton est l'expédition des Argonautes, que quelques Annalistes mettent environ l'an 1300. avant Jesus-Christ & l'Ere Chrétienne; mais qu'il faut rapprocher, selon le Sieur Newton, jusqu'à l'an 937. avant la même Ere :

Pourquoi ? Parceque Chiron forma, dit-on, les constellations deux ans auparavant, afin de faciliter la navigation aux Argonautes. *Newtons, Chronologie, Londini 1726. Angl. pag. 25. de l'Abregé. Chiron, wo was born, the golden age, forms the Constellations for the use of the Argonauts.* Et il ajoûte : Qu'il plaça les points du solstice & de l'équinoxe au quinziéme degré ou au milieu des constellations du Cancre, de la Balance, du Capricorne, & de l'Ariés. *And places the solstitial and equinoctial points in the fiftheenth degrees ou midles of the constellations of Cancer, Chelæ, Capricorn, and Aries.*

L'Astronome Meton, poursuit-il, l'an 316. de l'Ere de Nabonassar (c'est l'an 433. avant Jesus-Christ) observa le solstice d'Eté au huitiéme degré du Cancre. Ainsi puisque Chiron détermina le point équinoctial au quinziéme degré d'Ariés, le mouvement des équinoxes contre l'ordre des signes étant de 50 secondes par an, & d'un degré en 72. ans : la distance entre l'observation de Meton, & celle de Chiron a dû être d'environ sept degrez, & l'intervalle de tems entre eux

deux de 504. ans : qui, joints à 433. font 937. avant Jesus-Christ. Delà le Sieur Newton conclut, que l'équinoxe étoit au milieu d'Ariés cette année-là ; que deux ans auparavant, en 939. Chiron l'y trouva. Donc l'expédition des Argonautes, pour qui Chiron, dit-il, détermina cet équinoxe, ne peut avoir été faite qu'en 937. avant Jesus-Christ : au lieu que d'autres la placent en 1467. avant la même Ere.

Toute la contestation roule donc sur l'âge de Chiron & sa qualité : sur l'arrangement des constellations, & sur la détermination de l'équinoxe au milieu d'Ariés, qu'on lui attribuë, car tous les deux parties conviennent de ces deux derniers articles ; je veux dire, ceux qui attaquent Newton, & ceux qui le défendent.

Mais je soutiens que l'Astronome Chiron est un fantome ; que ces deux parties bâtissent tous deux leur systême sur la fausse idée qu'ils ont de Chiron, & qu'ils employent tout ce qu'ils ont d'érudition Astronomique sur une chimerique supposition.

Je ne dis pas que Chiron est une

chimere; mais je dis, l'Astronome Chiron. Chiron ne fut jamais que Medecin : & principalement habile dans la Botanique, ou la connoissance des simples; & en particulier de ceux qui servent à guerir les playes.

Homere est le premier qui nous l'a fait connoître dans son Iliade, Liv. IV. vers 218. D'où peut-on en sçavoir plus que lui? Le Medecin Machaon, dit-il, après avoir bien consideré la playe de Menelas, en suça le sang; & pour en appaiser les douleurs, il y mit un appareil que le Centaure Chiron avoit autrefois enseigné à Esculape :

> Πάσσε, τά οἱ ποτὲ πατρὶ φίλα φρονέων
> πόρε Χείρων.

Et à l'oziéme Livre, ou λ'. vers 830. Eurypyle blessé dit : *Nettoyez ma playe avec de l'eau chaude; & appliquez-y quelqu'un de ces appareils salutaires, qu'on dit qu'Achille vous a enseignez; & qu'il a appris lui-même de* Chiron *le plus juste des Centaures*:

> Ἐσθλὰ, τά σε προτὶ φασὶν Ἀχιλλῆος
> δεδιδάχθαι,

Ὃν χείρων ἐδίδαξε, δικαιότατος Κενταύρων.

Car de nos deux Medecins, Podalire & Machaon, le dernier a été emporté (blessé) de la bataille...... L'autre est encore engagé dans le combat. Chiron est là Astronome, comme Machaon & Podalire. Et qu'est-ce que Chiron a appris à Achille? La Medecine, dit Eustathe, dans son Commentaire sur Homere, page 886. τὴν ἰατρικὴν Ἀχιλλέα ἐδίδαξεν. Il lui a appris des remedes. Mais l'Astronomie, c'est ce que personne n'a osé dire. J'ai lû même quelque part, peut-être que c'est dans le Dictionnaire dit de Moreri, & que je n'ai pas le loisir de le chercher ailleurs; que Chiron apprit à Jason lui-même, le chef des Argonautes: quoi! l'Astronomie? Non: mais la Medecine.

Virgile, au troisiéme Livre des Georgiques, vers 549.

Quæsitæque nocent artes, cessere magistri
Phillyrides Chiron, *Amythaoniusque Melampus.*

Il n'eſt-là Maître ou Profeſſeur, qu'en Medecine.

Pline, dans la liſte qu'il fait des Inventeurs des Arts ſur la fin de ſon 7e Livre, n'y nomme point Chiron pour avoir décrit les conſtellations. Il dit, que quelques-uns attribuent l'invention de l'Aſtrologie à Atlas, fils de Libye: d'autres aux Aſſyriens; d'autres aux Egyptiens: & qu'Anaximandre a inventé la Sphére. Mais que dit-il de Chiron? au XXVIe Livre, Sect. XIX. *Invenit & Achilles diſcipulus Chironis, qua (herba) vulneribus mederetur; quæ ob id Achilleos vocatur.* Pline a appris d'Homere, que Chiron avoit enſeigné à Achille; quoi? La connoiſſance des ſimples; & en particulier par rapport aux playes. Ni Virgile, ni Pline, n'ont appris d'Homere, ou d'aucun autre, que Chiron ait eu la moindre teinture d'Aſtronomie.

J'ajoûte encore ici deux ou trois autres témoins, qu'on n'oſeroit récuſer; quoique je les mette bien au-deſſous des premiers.

Diodore de Sicile, au quatriéme Livre, page 221. parlant d'Hercule, dit qu'il eut le malheur de tuer Chi-

ron, perſonnage admirable pour la Médecine : χείρωνα τὸν ἐπι τῇ ἰατρικῇ θαυμζόμενον.

Plutarque, au ſecond Livre de ſes Sympoſiaques, page 617. dit que les Peuples de la Magnéſie avoient pour Chiron de la veneration, parce qu'il eſt des premiers qui ayent appris la Médecine au genre humain. Le Livre de Plutarque ſur la Muſique ne mérite pas qu'on le cite.

Enfin Suidas, que l'on met ordinairement au douziéme ſiécle, quoi qu'il ajoute au mot χέιρον quelque traits à ſon éloge, qu'on ne trouve point ailleurs : il ne fait aucune mention d'Aſtronomie. χέιρων Κένταυρς· ὃς πρῶτος εὗρεν ἰατρικὴν διὰ βοτανῶν. Ὑποθήκας δι' ἐπῶν, ἃς ποιεῖται πρὸς Ἀχιλλέα· καὶ Ἱππιατρικὴν διὰ καὶ Κενταῦρος ὠνομάσθη. Chiron; dit-il, *Centaure qui a le premier trouvé la Médecine par la Botanique. Il en a écrit des préceptes en vers à Achille. Il a de même trouvé la Médecine des chevaux; ce qui lui a fait donner le nom de Centaure.* Fauſſe conjecture. Centaure eſt dans la Theſſalie, près du Mont Pelius, le nom d'un Peuple, qui, ſelon Pline, Livre XI. Sect. LVII.

Sept. 1729.

a le premier inventé de combattre à cheval. Quoiqu'il en soit, le Collecteur Suidas n'a lû nulle part que Chiron ait eu d'autre science que la Médecine par les simples : & que ce prétendu Médecin de chevaux ait été Astronome ; c'est ce qui ne lui est pas venu dans l'esprit de feindre, quoiqu'il ait inventé beaucoup d'autres fables.

D'où le sçait-on donc ? De Clément Aléxandrin, dit-on, dans son premier Livre des Stromates. *Now. Chiron*, dit le Sieur Newton, page 83. de sa Chronologie des Grecs *de Lineted σχήματα Ὀλύμπȣ, the Asterims, as the ancient Author of Gigantomachia, cite by Clemens Alexandrinus informs us: for Chiron Was a practical Astronomer.* Le passage où Clément parle de Chiron, est conçû en ces termes, au premier Livre n. XV. page 360. *Hermippus de Beryte donne le nom de Sage à Chiron le Centaure : & celui qui a écrit la Titanomaquie, rapporte qu'il est le premier qui ait appris à tout le genre humain à vivre selon la justice, en lui montrant la force du serment, les sacrifices joyeux, ou d'actions de graces, &*

& les figures du Ciel. Ὁ δὲ Βηρύτιος Ἕρμιππος χείρωνα τὸν Κένταυρον σοφὸν καλεῖ· ἐφ᾽ οὗ καὶ ὁ τὴν Τιτανομαχίαν γράψας, φησὶν, ὡς πρῶτος οὗτος.

Εἴς τε δικαιοσύνην θνητῶν γένος ἤγαγε δείξας
Ὅρκον καὶ θυσίας, ἱλαρὰς, καὶ ΣΧΗΜΑΤ᾽ ΟΛΥΜΠΟΥ.

Clément Aléxandrin, dans cet Ouvrage, rapporte des Fables, & il y en a, dont il ne cite point assez l'Auteur. Où a-t'il pris ce qu'il attribuë ici à un Ecrivain, dont il n'ose dire le nom; que Chiron a exposé aux yeux des hommes les Constellations du Ciel? C'est ce qui a été ignoré de toute l'Antiquité. L'Auteur inconnu qu'il cite, ou lui-même, y pensoit-il bien, lorsqu'il écrivoit, que Chiron avoit fait connoître aux hommes trois points également importans pour vivre selon la justice; les sermens, les sacrifices, les Constellations? Ne voilà pas trois connoissances bien assorties, capables de former un homme de bien? Est-ce là une maxime qui puisse attirer à celui qui en est l'auteur, le titre d'un sage

de la Gréce ? Clément Aléxandrin a cru pouvoir la donner à Chiron ſur ce qu'Homere a dit qu'il étoit le plus juſte des Centaures. Mais, comme Euſtathe a fort bien remarqué, Homére ne veut dire autre choſe, ſinon que Chiron étoit très-homme de bien, quoique Centaure; c'eſt-à-dire, quoique d'un Pays dont les Habitans étoient fort décriez pour leurs injuſtices.

Quoiqu'il en ſoit, montrer aux hommes la réduction d'un certain nombre d'étoiles ſous certaines figures, pour les mieux diſtinguer dans le Ciel, eſt-ce une découverte fort conſidérable, ſi l'on en demeure là ? Suffit-t'elle pour faire de Chiron un *Aſtronome de pratique*, comme l'appelle le Sieur Newton ? Ces deux mots ſeuls σχήματα Ὀλύμπυ, lui donnent-ils une occaſion ſuffiſante de dire que les Anciens nous ont tranſmis qu'au tems des Argonautes, Chiron trouva que le point équinoxial étoit au milieu ou au quinziéme degré de la conſtellation d'Ariés? Ces deux mots ſeuls, σχήματα Ὀλύμπυ. portent-ils cela ? Sur quoi fondez les deux partis; ceux qui

attaquent & ceux qui défendent le Sr Newton, peuvent-ils en convenir comme ils font ?

Il n'eſt pas moins ſurprenant que des perſonnes fort éclairées puiſſent établir & convenir entr'eux ſur ces deux mots là ſeuls, que Chiron fit l'arrangement du Zodiaque, en faveur des Argonautes : & pour l'utilité de leur navigation n'a pû le leur perſuader qu'une joye précipitée qui les a ſaiſis, de trouver une belle occaſion d'étaler leur érudition en Aſtronomie & en calculs : l'un, pour faire remonter bien haut les Antiquitez Grecques : l'autre, pour les rapprocher de nous.

Σχήματα Ὀλύμπυ, les figures du Ciel ne comprennent elles que les conſtellations du Zodiaque ? Cette expreſſion diſtingue-t-elle celle-ci des autres ? Clément Aléxandrin a-t'il pû inferer de ces deux mots que Chiron a placé le premier les points cardinaux des équinoxes & des ſolſtices ; lui qui dit, deux lignes après, n. 16. que les Egyptiens & les Chaldéens ont les premiers appris l'Aſtrologie aux hommes ? C'eſt Pline qu'il tranſcrivoit alors, au ſeptiéme Livre, Section LVII. A-t'il pû dire

que Chiron a fait le plus ancien Calendrier de la Gréce, ou décrit le Zodiaque & divisé le Ciel, lui qui dit là même, que les Egyptiens ont les premiers divisé l'année en douze mois ?

A quoi pouvoit servir la détermination des équinoxes & des solstices, pour faciliter la navigation des Argonautes, dont Clément Aléxandrin ne parle point ici ? De quel usage pouvoit-elle être pour une expedition navale de six mois ou plus, si l'on veut ? Pour un trajet de la Thessalie à la Colchide, où ils ne faisoient que caboter, navigeant le long des Côtes ? Sçavoit-on dès-lors prendre la hauteur d'une étoile d'Ariès ou autre, pour avoir la latitude du lieu où l'on est ? L'Astrolabe est-il aussi de l'invention de Chiron ? Hipparque, selon Pline, au Livre second, Section XXIV. paroit en être l'Inventeur, six vingt ans seulement avant Jésus-Christ de l'Ere Chrétienne. L'étoile polaire seule guidoit jusqu'alors, & long-tems après, les Pilotes.

Je ne sçai pourquoi dans le passage que le Sieur Newton cite de Clément Aléxandrin, la Titanomaquie lui a

déplu, & qu'il l'a changée en Gigantomaquie. C'eſt une infidélité. Dans la Fable, les Titans ſont autres que les Géans. Eſt-ce que les Titans reſſentent plus la Fable? Il a eu peur que cette idée n'affoiblit le témoignage pris de ce Poëme, dans ce qu'il rapporte de Chiron. Il ſe ſeroit donc défié lui-même de ſa cauſe.

Enfin Clément Aléxandrin n'a nullement voulu parler des points cardinaux des équinoxes & ſolſtices; mais ſeulement des Conſtellations dont le lever pronoſtique le mauvais tems des ſaiſons. Il l'a fait remarquer aux hommes dans les étoiles mêmes dont l'aſſemblage fait les conſtellations venteuſes & pluvieuſes. De ces conſtellations que Chiron, ſelon lui, a montrées dans le Ciel, quelques-unes ont été miſes depuis dans le Zodiaque, comme les Pléïades, les Hyades: les autres en ſont dehors, comme l'Orion, l'Arcturus, & les Chevreaux, toutes conſtellations, dont le lever eſt formidable aux Laboureurs & aux Jardiniers; parce qu'il amene avec ſoi les vents, les tempêtes, la pluie, & autres accidens funeſtes à l'Agriculture.

Sept. 1729.

C'eſt Clément Aléxandrin lui-même, qui nous l'apprend dans ce qui ſuit immédiatement le paſſage ſur lequel les deux Partis ſe fondent *Hippo*, dit-il, Ἱππὼ, *la fille du Centaure* (Chiron) *épouſa Eole, à qui elle apprit à contempler la Nature, qui étoit toute la ſcience de ſon pere : C'eſt ce qu'Euripide* (mais Euripide feint, & autre que celui dont nous avons les Tragédies :) *c'eſt*, dit-il, *ce qu'Euripide a exprimé dans ces deux vers, en parlant d'Hippo :* περὶ Ἱππȣ̃ς,

Ἥ πρῶτα μὲν τὰ θεῖα, πρȣ̀ μαντεύσατο
χρησμοῖσιν· ἢ δι' ἀςέρων ἐπαντολάς.

Quæ prima quidem divina præſagiit oraculis : & per exortus ſiderum. Ces ſortes de prédictions convenoient à Eole, le Dieu des vents & des tempêtes, ſelon la fable ; mais elles étoient ſur la ſimple vûë de ces conſtellations que je viens de nommer, ſur tout à leur lever ; non pas ſur la connoiſſance des points cardinaux des équinoxes & des ſolſtices, ou bien du lever des quatre conſtellations qu'on leur attribuë : car elles ne peuvent ſervir à rien prédire de ſemblable ; & leur connoiſſance n'étoit pas de la compétence d'Eole.

Sept. 1729.

Le but de Clément Aléxandrin en cet endroit, est de faire remarquer, que la Philosophie des plus anciens sages du Paganisme & de la Gréce, à la tête desquels il met Chiron sur le témoignage de deux Anciens qu'il fait : que leur Philosophie, dis je, aboutissoit à des connoissances fort communes, comme celle de connoître la Poussiniére, & la malignité de ses influences. Et que la Philosophie de Moïse étoit de beaucoup superieure à la leur. *Comparez*, dit-il, après avoir parlé de Chiron, de sa fille Hippo, & de son gendre Eole : *Comparez tout ceci*; sçavoir *l'âge de Moïse avec la plus ancienne Philosophie de son tems :* Παρατήρει μοί τὺς χρόνυς, εἰς διάκρισιν τῆς Μωσέως ἡλικίας, καί τῆς κατ' αὐτὸν ἀρχαιοτάτης φιλοσοφίας.

Clément Aléxandrin n'est pas un des Saints Peres incapables ou éxemts de pieuses fictions, pour établir ce qu'ils avancent. Quelques-uns lui donnent la qualité de Saint. Margarin de la Bigue, Docteur de Sorbonne, l'avoit ainsi appellé Saint dans sa premiere Collection ou Bibliothéque des Peres. Rome ordonna de l'effacer; & ce

Docteur Catholique & ſage obéït, en retranchant le titre de *Saint* dans l'édition ſuivante. Quelques-uns qui diſent depuis ce tems-là Saint Clément Aléxandrin, y ont peut-être intérêt.

Par tout ce que je viens de dire, il eſt évident,

1°, Que Chiron ne fut jamais Aſtronome, au jugement de toute la veritable antiquité, ſur tout ſelon Homére, Virgile, Pline & autres; qu'il fut ſeulement un Médecin celebre, particuliérement en Botanique, & pour la connoiſſance des herbes vulnéraires.

2°, Que l'idée même que donne Clément Aléxandrin de ſon prétendu Aſtronome, eſt bien éloignée de celle que s'en forment le Sieur Newton, ſes Défenſeurs & ſes Adverſaires, par prévention, ou par intérêt, comme j'ai dit.

3°, Que par conſequent tout le ſyſtême de Newton eſt imaginaire & chimérique: que c'eſt un fantôme que l'on embraſſe, ou contre lequel on s'eſcrime avec chaleur. Que de calculs, que de diſputes, que de queſtions, que de raiſonnemens inutiles, tous détruits par ce ſeul principe hiſtorique.

ment démontré ! Chiron ne se mêla jamais d'Astronomie : & la description des figures du Ciel qu'on lui attribuë, n'étoit pas connuë du tems des Argonautes, où l'on veut le placer.

On ne peut donc juger du tems de leur expedition par aucun calcul. Il ne suffit pas de trouver par les Tables que nous avons, en retrogradant depuis l'an 1700. ou autres, une année où l'équinoxe se rencontre au milieu de la constellation, pour y placer Chiron : à moins qu'il ne conste, 1°, que quelque Auteur qu'on ne puisse récuser, l'a placée cette année là, ou bien que ces deux mots de Clément Aléxandrin Σχήματα Ὀλύμπε, le disent bien clairement, & qu'ils suffisent pour l'y placer ; & c'est ce que nul homme sensé ne croira jamais ; à moins encore qu'il ne conste, d'où l'Auteur, qui auroit dit que Chiron vivoit alors, prenoit le commencement d'Ariès, si c'est de la premiere étoile de la constellation, quelle qu'elle soit, car on n'en convient pas encore ; ou bien sept degrez & demi auparavant, pour trouver le milieu du signe au milieu même de la constellation, com-

me a fait le Sieur Newton. Tout calcul, dis-je, ſans ces deux préſuppoſitions bien établies d'ailleurs, ne peut placer Chiron qu'au hazard, & environ cent quatre vingt ans plûtôt qu'il n'a été en effet, à en juger par ce que rapportent, du tems de la priſe de Troïe, les Auteurs les plus averez.

C'eſt la plus ancienne époque que les Anciens ayent tâché de verifier. Il la faut fixer avec Hérodote, comme j'en ai averti il y a plus de vingt ans, à l'an 1294. avant Jéſus-Chriſt, qui eſt environ la vingt-uniéme des Juges DeEbora & Barach;& non à l'an 1388. ou bien à l'an ſeulement 907. avant la même Ere, qui ſont les deux differentes années où la placent les Newtoniſtes, & quelques Anti-Newtoniſtes ſur le même fondement ruïneux de la prétenduë Aſtronomie de Chiron. Qu'on mette après cela l'expedition des Argonautes, vingt ou trente ans avant le Siége de Troïes? Qu'importe.

On n'eſt point alors obligé, comme le Sieur Newton, de rapprocher encore de nous l'époque de la fondation de Rome, & de raccourcir pour cela de 134 ans le régne des premiers Rois

 de

de Rome. Tous ces changemens ne ſont appuyez que ſur la fauſſe idée de l'Aſtronomie de Chiron, pour mettre les Antiquitez Grecques un peu au large, après les avoir trop reſſerrées.

On diſpute beaucoup de part & d'autre ſur l'Aſtronome Méton, & ſon Conſors, à ce qu'on dit, nommé Euctemon, ſur Eudoxe & ſur Hipparque. Tout cela tombe, & ne ſert de preuve à rien de ce qui a rapport à Chiron; Méton même m'eſt un perſonnage ſuſpect, dès là que Pline n'en parle point; car il paroit n'omettre aucun des Aſtronomes diſtinguez qui l'ont precedez. Elien, Livre X. Chap. VII. l'appelle Μέτων, comme Géminus. Mais Ptolemée, dans ſon Almageſte, Livre III. chap. I. l'appelle toujours Menton; & il le joint à Euctemon: preſque tous deux faiſoient leurs operations enſemble. Euctemon eſt cité par Pline, Livre XVIII. Sect. LVII. & ſur l'autorité de l'Almageſte Dans l'endroit que je viens d'alleguer, je l'ai ſauvé il y a plus de quarante ans, contre M. Pithou, qui vouloit y ſubſtituer *Eudæmon.* La jonction de ces deux noms n'eſt point ſans myſtere. Nous

n'avons rien ni de Méton, ni d'Euctemon. Elien dit, que Méton eſt l'auteur du cycle décennovennal, qu'il appelle la grande année. Il veut nous tromper : ce cycle eſt de Moïſe, & d'Adam lui-même.

Voilà, ce me ſemble, aſſez de preuves convaincantes de la fauſſeté du ſyſtême du Sieur Newton, ſur l'âge des Antiquitez Grecques. Il eſt viſible que faute d'entendre le Grec de ſon Garant Clément Aléxandrin; & deux mots de Grec, qui ſont de ſon métier, quand même Clément Aléxandrin auroit dit vrai, ce qui n'eſt pas : & qu'enfin, faute de critique, ce *Grand Homme, ce premier Géométre & Mathématicien de l'Europe*, n'a bâti ſur la fin de ſes jours qu'un ſyſtême frivole. Que ne s'en tenoit-il à ce qu'il avoit acquis de réputation ?

A Paris le 18 de Mars 1729.

ARTICLE LXXXVIII.

MATHEMATIQUE UNIVERſelle, abregée à l'uſage & à la portée de tout le monde, principalement des jeunes Seigneurs, & où l'on donne une notion générale de toutes les ſciences Mathematiques, & une connoiſſance particuliére des ſciences Géométriques au nombre de 55. Traitez; par le P. Caſtel de la C. D. J. in 4° à Paris, chez P. Simon ruë de la Harpe.

Suite des Articles XLVI. au mois d'Avril & LII. au mois de May 1729.

APrès avoir rendu compte de la Géométrie ſimple & composée, il me reſte à parler de la Géométrie tranſcendante, qui roule principalement ſur l'infini & ſur les courbes. La Géométrie de l'infini eſt le morceau brillant de la Géométrie. Tout le monde parle des infinimens petits, mais on en parle fort diverſement : parmi les Géométres mêmes il y a beaucoup d'anti-infinitaires. Il eſt vrai cependant que tout ce qu'il y a eu de pro-

fonds Géométres depuis plus de 60. ans, ont été pour le calcul & la Géométrie de l'infini. Mais il eſt vrai auſſi qu'il faut approfondir un peu ce ſyſtême, & celui de la Géométrie pour les concilier enſemble, de maniere que la hauteur de l'objet ne revolte ou ne deconcerte point un eſprit accoûtumé par la Géométrie ancienne à une évidence palpable & à des Principes vulgaires & ſenſibles.

L'inconvenient de cette Géométrie moderne, eſt qu'elle ſe trouve mêlée de queſtions & de diſcurſſions de Phyſique, & ce qui eſt bien pis, de metaphyſique. La nature de l'infini nous eſt peu connuë, c'eſt même une choſe fort indeciſe parmi les Philoſophes, s'il y a un infini dans l'objet de la Géométrie, ſi l'infini eſt dévelopé *en acte*; ou envelopé, & uniquement *en Puiſſance.* Tout ce qu'on a pu dire juſqu'ici, c'eſt que la ſuppoſition de l'infini n'a conduit les Géométres dans aucune erreur qu'on put reconnoître par la Géométrie vulgaire, qu'elle les a même toûjours ramenez dans les veritez le plus anciennement reconnuës dans cette Géométrie.

Sept. 1729.

C'eſt là ce qu'on appelle la Démonſtration *à poſteriori* du ſyſtême Géométrique de l'infini. Cette démonſtration eſt ſans replique & abſolument ſuffiſante, en attendant la Démonſtration *à priori* qui doit diſſiper tous les nuages. Pour diſſiper ces nuages & découvrir cet *à priori* lumineux, mon premier ſoin a été de faire une analyſe exacte de tout ce ſyſtême de l'infini.

J'ai donc d'abord mis à part, d'un côté la Géométrie, & de l'autre la philoſophie de l'infini, afin que rien de litigieux ne ſe mêlât dans la pure Géométrie. Dans la Géométrie même de l'infini ainſi miſe à part, j'ai diſtingué avec ſoin l'art & le pur calcul pratique de l'infini, d'avec ſa ſcience Géométrique & de pure theorie. Car c'eſt ſur l'art & le pur calcul de l'infini que tombe la preuve *à poſteriori*: c'eſt donc cet art & ce calcul qui eſt le morceau le plus démonſtratif & le plus certain de tout le ſyſtême de l'infini. La theorie géométrique eſt toûjours mêlée d'un peu de metaphyſique, qui la rend ſuſpecte ou du moins abſtraite & peu aſſortie au commun des eſprits.

Pour ce qui eſt du morceau philoſo-

phique je l'ai analysé en deux, qui sont la physique & la metaphysique de l'infini. La physique fondée sur l'experience, est aussi la plus certaine, & la metaphysique de l'infini est tout ce qu'il y a de plus élevé & par là de plus litigieux. La physique de l'infini roule sur la *division* actuelle de l'étenduë, & sa metaphysique sur la *divisibilité* possible & abstraite.

Que l'ëtenduë soit actuellement divisée à l'infini, c'est ce que je ne crois pas, & ce que nulle experience physique ne peut jamais nous apprendre. Mais ce que toutes les experiences nous apprennent, c'est qu'il regne dans la nature & que le mouvement y produit, y renouvelle, ou y entretient une division de parties, qui passe le témoignage de nos sens, & ne se laisse entrevoir qu'à l'imagination ; d'où résulte une petitesse extrême dans les parties qui les rend tout a fait insensibles.

C'est cet *insensible*, que le Peuple traite *d'infiniment petit* : or comme toutes les sciences, tous les systémes, tous les raisonnemens les plus profonds doivent prendre leur origine & être fondez sur l'idée du Peuple, c'est-à-dire

ſur le ſens commun ; je m'attache à retrouver le ſyſtême de l'infini dans les idées & dans les procedés populaires. Je l'y retrouve en éffet fort naturellement. Le Peuple raiſonne, & agit ſuivant ſes idées; l'idée de l'inſenſible, conçu comme infiniment petit, regne dans toutes ſes operations, dans tous ſes calculs. Or il y regne tout à fait analogiquement aux operations & aux calculs des Géométres infinitaires.

D'abord le double Principe de ces Géométres eſt adopté du Peuple, ou pour parler plus juſte celui du Peuple eſt adopté des Géométres, qui étoient Peuple avant que d'être Géométres. Le I^er Principe eſt qu'un infiniment petit eſt compté pour rien, chez le Peuple *parum pro nihilo reputatur*, ce qui eſt inſenſible n'eſt rien. 2^d Principe : une infinité d'infiniment petits ſont comptez pour quelque choſe, & chez le Peuple pluſieurs peu font quelque choſe ; un nombre ſenſible d'inſenſibles font une choſe ſenſible. Suivant ce double Principe, les gens ordinaires qui font peu de comptes negligent des oboles, des deniers, des liards, des ſols dans leurs calculs. Mais

les gens d'affaires qui ſont beaucoup de comptes, ne negligent rien; parceque chez eux les minuties s'accumulent & font des ſommes à cauſe de la frequence de leurs calculs.

Les autres Principes de la Géométrie de l'infini ſe retrouvent dans les idées & dans les operations phyſiques du Peuple ; par exemple le Peuple regarde les courbes & les cercles comme des polygones d'une infinité de côtez ; & pour arrondir quelque chôſe, il en émouſſe les angles, en multiplie les côtez juſqu'à ce qu'il les ait rendus bien inſenſibles. Voilà ce que j'appelle la Phyſique de l'infini. Or on voit bien qu'une telle phyſique n'eſt point un hors d'œuvre dans un Ouvrage de Géométrie, & pour le moins dans la Géométrie de l'infini, puiſqu'elle en eſt la clef, & ſans doute le morceau le plus propre à lui concilier tous les eſprits.

La Metaphyſique de l'infini vient après. J'avouë que, malgré tous mes ſoins pour la raprocher d'une ſaine phyſique, je n'ai pu la garantir du Paradoxe, où deſormais on doit voir que donnent neceſſairement tous les rai-

sonnemens systematiques qu'on fait sur la nature de l'infini. Le paradoxe principal d'où derivent tous les autres, consiste dans une sorte *d'indivisibilité* que je fais voir qui regne dans l'étendue, malgré sa parfaite *divisibilité*. Jusqu'ici les sentimens ont été partagez là-dessus. Les uns n'ont connu que la divisibilité à l'infini; les autres l'indivisibilité. Chacun voyoit la verité par un côté. L'erreur étoit à ne la voir qu'à demi, ou plûtôt à se contredire, & à ne pouvoir concilier deux veritez qui, bien entenduës, ne sont rien moins que contradictoires.

La conciliation consiste dans le double rapport arithmetique & géométrique, sous lequel on peut envisager la même chose, *géometriquement* l'étenduë est *divisible* à l'infini, *arithmetiquement* elle est *indivisible* au-delà d'un certain point déterminé. L'étenduë ne contient qu'un nombre fini de parties aliquotes, mais le nombre des parties proportionnelles est innombrable, & à proprement parler n'est pas un nombre; n'y ayant point de nombre infini, *point d'infini numerique*, & tout *infini* étant *géométrique*.

De ce Paradoxe en resulte immédiatement un autre, sçavoir qu'il y a des points, & en même tems des points inégaux ; indivisibles en qualité de points, divisibles en qualité de points inégaux ; mais du reste incommensurables ; c'est à-dire, innombrables, ou inexprimables par des nombres. Toute la Géométrie démontre l'existence de ces points inégaux. Entre autres une ligne droite qui en coupe une autre plus ou moins obliquement, la coupe en points inêgaux, indivisibles dans le sens de la section, divisibles en un autre sens. Les points de contact de divers cercles, les points divers de la même courbe, sont divers. Dans l'usage même de la vie nous admettons des points de toutes les grandeurs, dont nous regardons le plus grand comme tout aussi indivisible que le plus petit. Mais je renvoye au livre pour le detail de toutes ces discussions.

Du reste il n'y a là rien que tous les Géométres infinitaires ne doivent admettre. Les infiniment petits sont chez eux tantôt des indivisibles selon *Cavallieri*, tantôt divisibles selon *Gregoire de St Vincent*. Comme indivisibles ils

ſont comptez pour rien ; comme divi-ſibles, ils ſont quelque chôſe. L'infini-ment petit, à le bien prendre, eſt *moi-tié être, moitié neant :* c'eſt le *contact de l'être & du neant*, le paſſage de l'ê-tre au neant, c'eſt *l'être abſorbé dans le neant :* c'eſt la fin ou le commence-met des chôſes. Entant que *finiſſantes*, les chóſes ne ſont rien ; entant que *commençantes* elles ſont quelque chô-ſe. Du côté de la ligne qu'il tèrmine, le point eſt quelque chôſe, là commen-ce la ligne. Du côté du neant de la ligne, ce point n'eſt rien ; là finit la ligne ; là elle commence à n'être plus rien ; là elle ceſſe d'être ligne. Tout cela eſt fort abſtrait.

Je me rapproche de la Géométrie, pour voir de plus près quel eſt cet in-fini Géométrique que les Géométres calculent, & calculent ſans erreur, puiſqu'enfin leurs calculs s'accordent avec les véritez les plus reconnuës. Suivant les Géométres dans leurs cal-culs, *l'infini* & *l'heterogène* ſont abſo-lument une même choſe. Quand ils veulent prendre Géométriquement l'infiniment petit d'une ligne, ils pren-nent un point ; pour l'infiniment petit

d'une ſurface, ils prennent une ligne; pour l'infiniment petit d'un corps, ils prennent une ſurface. Et de même pour l'infini du point, ils prennent la ligne; celui de la ligne eſt une ſurface; l'infini de *X*. eſt *XX*, celui de *XX* eſt *XXX*, &c. Pourquoi s'alembiquer & chercher ailleurs l'infini?

Effectivement les divers ordres d'infini ſont incomparables; or les heterogènes le ſont auſſi. Un infini plus un fini n'eſt qu'un infini, une ſurface plus une ligne n'eſt qu'une ſurface, &c. au contraire un infini, plus un infini fait un plus grand infini; une ligne, plus une ligne fait une plus longue ligne: une ſurface, plus une ſurface fait une plus grande ſurface, &c. Le calcul de l'infini n'eſt donc que le *calcul des heterogènes*, & l'infini des Géométres n'eſt, à le bien prendre, que *l'heterogène*. Tout s'explique par là & s'explique très bien.

Une reflexion qu'on doit faire, c'eſt qu'enfin l'infini n'ayant aucun rapport avec le fini, ne peut avoir avec lui aucune reſſemblance, & qu'une ligne infinie ne doit point reſſembler à une ligne, ne doit point être une ligne.

Il seroit ridicule de penser qu'une ligne infinie ne differe d'une ligne finie que par sa longueur. L'infini & le fini doivent differer en *qualité*, & non simplement en *quantité*. Autrement le passage du fini à l'infini le seroit par la simple addition ou soustraction d'une unité. Chose que tous les Géométres, Philosophes, &c. ont rejetté de concert jusqu'ici, & par une espece d'acclamation. Ainsi un point infini est une ligne, une ligne infinie est une surface, une surface infinie est un corps.

Et voilà qui concilie tous les Systêmes. Car les Philosophes sont jusqu'ici partagez en deux classes. Les uns ne veulent point d'infini actuel & comme ils disent, *en acte*, mais seulement *en puissance*. Les autres rejettent l'infini purement potentiel, & l'admettent actuel. Il n'y a qu'à s'entendre: l'infini en puissance est un véritable infini en acte, & l'infini en acte est un veritable infini en puissance. Car une ligne infinie est une ligne dont on ne sçauroit trouver la fin; or une surface est une ligne dont on ne sçauroit trouver la fin. Une surface peut s'étendre toûjours de plus en plus à l'infini. Un peloton dont on ne pour-

roit trouver le bout en le devidant, seroit un fil réellement infini.

Enfin pour concilier tous les Systêmes, tous les esprits, & mettre la Géométrie de l'infini à la portée de tout le monde, je fais voir que, sur quelque pied qu'on prenne l'infini Géométrique, soit pour l'infini Metaphysique, soit pour l'infini Physique; soit en puissance ou en Acte, la Géométrie & le calcul de l'infini vont toûjours leur train. Mais c'est dans l'Ouvrage même qu'il faut voir tout cela expliqué tout au long.

La Géométrie de l'infini a deux parties; *les series*, & *les infiniment petits.* Je distingue deux sortes de series ou Progressions, les unes *discretes & numeriques*, & les autres *continuës & Géometriques*, que j'appelle *progrès.* Car toute figure qui va en s'elargissant ou en se retrecissant le fait par des progrès nuancez & infiniment petits; au lieu que les series numeriques comme 1, 2, 3, &c. ou 1 & demi: 1 troisiéme, &c. ou même 1 & demi, un quatriéme, un huitiéme, &c. ont des progrès brusques & sensibles, à moins qu'on ne prenne l'unité & ses parties pour des

points, comme je ſuis bien aiſe de l'inſinuer ici en paſſant, après l'avoir déja inſinué ailleurs.

Pour ce qui eſt des Progreſſions numeriques qu'on appelle Géométriques, comme celle des moitiez 1 & demi: un deuxiéme un quatriéme, un huitiéme, &c. ou celle des tiers 1 troiſiéme, 1 neuviéme 1 27^{e} &c. ou &c. je fais voir que la ſomme en eſt finie, par la raiſon générale, qu'elles ne prennent que les parties d'un tout, par diviſion, ſans l'épuiſer : au lieu que les progreſſions arithmétiques ou harmoniques comme 1 & demi: 1 troiſiéme, 1 quatriéme &c. prennent ce tout d'une maniere indiviſible, le prennent pluſieurs fois, & même une infinité de fois par voye d'addition ou de multiplication, plûtôt que par diviſion ; ce qui en rend la ſomme infinie.

Le Progrès Géometrique des figures eſt un point ou une ligne infiniment petite dans les lignes, une ligne ou un rectangle infiniment mince dans les eſpaces, & une ſurface ou un ſolide infiniment mince dans les ſolides. Car pour concilier les deux proprietez de l'étenduë, la diviſibilité & l'indiviſi-

bilité, on peut & on doit même considerer une ligne en voye de géneration & comme s'allongeant sans cesse d'un point ou d'une très-petite ligne, une surface comme s'aggrandissant à chaque instant d'une ligne, ou d'une portion de surface très-mince, &c. Et la méthode des indivisibles de *Cavallieri* ne suffit pas, si on ne lui ajoûte celle des infiniment petits divisibles de *Gregoire de St Vincent*; la Géométrie & le calcul de l'infini ayant des procedez qui demandent qu'on prenne les Elemens des figures tantôt comme indivisibles, tantôt comme divisibles.

Après avoir établi tout ce qu'il y a de Géométrique dans le calcul de l'infini, je passe à ce calcul; & d'abord je donne l'Aritmethique de l'infini, qui roule sur tout sur les *series* ou progressions infinies. Il y a deux methodes conformément aux deux Principes, l'une *d'approximation* qui repond à la divisibilité, l'autre d'exhausion qui repond à l'indivisibilité. Car tout ceci est systematique. Il s'agit d'abord de la resolution approchée des Equations, 1°. numeriques, 2°. litterales, déterminées & indéterminées. On

trouvera ici les principales méthodes qui ayent été imaginées pour ces approximations de racines ſoit par Monſieur *Newton*, ſoit par d'autres. La célebre methode des *Caſcades* y eſt ſur tout expliquée; ou plûtôt j'en donne le principe & la clef qui abrége bien les choſes, & épargne bien des principes de détail & bien des opérations auſſi ſuperfluës que guindées & recherchées. Cette méthode des caſcades eſt belle & ingenieuſe, mais le P. *Reynaud* l'a trop eſtimée & en a rendu ſes Lecteurs trop eſclaves, lorſqu'il lui a donné une ſi vaſte étenduë & un ſi grand appareil de principes & de démonſtrations dans ſon *Analyſe démontrée* qui eſt un bon Ouvrage, mais peu à la portée du commun des Lecteurs, quand ce ne ſeroit que par la longueur & la multitude des éclairciſſemens & des méthodes.

Je paſſe à la Génération des Series par les méthodes de Monſieur *Newton*, 1°. par la méthode de la ſimple diviſion Algebrique. 2°. Par l'extraction des racines. 3°. Par la méthode Analytique des Series indéterminées. Tout cela eſt traité auſſi ſuccinctement

qu'il le faut pour éclaircir ſans embroüiller. Je donne auſſi le moyen d'exalter les Series à leurs puiſſances, & le *retour* des ſuites.

Les méthodes d'Exhauſion où d'integration des Series viennent après. *L'interpolation*; la *décompoſition*, la ſouſtraction, l'addition, la multiplication, & les autres operations des Series, forment ces méthodes. Par exemple, rien n'eſt plus curieux que l'élevation de ces Series, un deuxéme, un quatriéme &c. ou un troiſiéme &c. ou &c. à leurs quarrez, cubes, &c. ſuivant les célebres *calculs*, *differentiel intégral & exponentiel*, mais dans leur juſte étenduë, par le détail des regles & ſur tout des principes.

La ſeconde partie de la Géométrie tranſcendante contient la Science des courbes aſſez en entier, & pour le moins beaucoup plus en entier qu'aucun traité qui en ait paru juſqu'ici, ſi toutes fois il en a paru. D'abord je donne une Analyſe générale ſoit Géométrique, ſoit Algebrique des courbes. L'Analyſe Géométrique en fait connoître la conſtitution propre & intérieure, la courbure, les points d'inflexions, de

ſtation, de refléxion, de rebrouſſement, les variations, allures, plis, replis, tours, retours, détours, &c. Le cercle eſt le modele de toutes les courbes, & dans le fond ce ne ſont que des cercles modifiez, & comme un aſſemblage d'arcs de cercle mis bout à bout.

Mais on peut auſſi conſiderer les courbes & le cercle même comme des Polygones d'une infinité de côtez infiniment petits qui deux à deux font des Angles infiniment ouverts, c'eſt-à-dire infiniment peu différents de 180. degrez. Et c'eſt là la maniere la plus ordinaire de conſiderer les courbes dans l'Analyſe qu'en font les Géométres. Alors on compare ces courbes à une où même à deux lignes droites; appellées coordonnées, dont l'une a une poſition horizontale & l'autre verticale, pour repreſenter le mouvement mitoyen & comme diagonal que la courbe ſuit dans ſon extenſion, depuis ſon ſommet juſqu'à ſes extremitez.

Chaque côté de la courbe eſt reéllement diagonal entre ces deux directions, mais ils le ſont les uns plus ou moins que les autres; la courbe partici-

pant plus ou moins de l'une ou de l'autre de ces deux positions dans ses differens points, qui sont tantôt perpendiculaires, paralleles, & tantôt plus où moins obliques par rapport à ces coordonnées, qui en déterminent toutes les positions, & par consequent toutes les affections, modifications, ou variations de la courbe.

Par là on détermine les points les plus élevez, les plus abaissez, les points moyens, en un mot tels points que l'on veut d'une courbe. La méthode des tangentes, soustangentes, asymptotes, perpendiculaires, soutperpendiculaires, & tout ce qui regarde l'Analyse des courbes, est expliqué à sa place.

Après cette Analyse générale je procede à l'Enumération des courbes, mais pas à pas, & en descendant toûjours du général au particulier, pour n'omettre aucun principe, & avoir droit d'abreger un peu le dernier détail qui en découle, & que je ne laisse pas d'indiquer & même d'ébaucher suffisamment pour quiconque l'aime & voudroit s'y enfoncer. D'abord je traite des *Genres* des courbes; de leurs *or-*

dres, dont il y en a de trois ſortes, de *finis*, *d'infinis*, & *d'indefinis*; de leurs *degrez* qui ſont en nombre infini & même plus qu'infini, puis qu'il y en a autant & même plus qu'il n'y a de nombres.

La Théorie générale que je donne enſuite des courbes, eſt un morceau aſſez utile pour des commençans, & peut-être aſſez curieux pour les plus avancez. J'y démontre d'une maniere raiſonnée & intelligible deux ou trois principes généraux, d'où decoule tout le détail de cette Théorie; détail qui ſans cela demanderoit un grand attirail de propoſitions particulieres pour être un peu dévelopé. Le premier de ces principes eſt, que l'Equation ou plûtôt le degré de l'Equation d'une courbe ne change pas, à quelques coordonnées perpendiculaires ou obliques, interieures où exterieures, Axes où Diamétres qu'on la rapporte. Mais c'eſt un autre principe non moins important que, ſi les coordonnées ſont des Aſymptotes ou des Diamétres infinis, où paralleles à ces Aſymptotes, ou à ces Diamétres infinis, elles perdent un degré où même autant de degrez qu'il

y a de ces Aſymptotes ou Diamétres qui ne coupent la courbe qu'en un point, ou qui perdent une de leurs interſections dans l'infini. C'eſt auſſi un beau principe, pour ſimplifier la Théorie générale des courbes; que leur Equation n'a point de ſecond terme lorſque l'une des coordonnées eſt un Diamétre qui coupe les ordonnées en deux parties égales, où de maniere que la ſomme des ordonnées poſitives d'au-deſſus ſoit égale à la ſomme des negatives d'au-deſſous; ce qui eſt évident, puiſque le ſecond terme d'une Equation bien ordonnée contient la ſomme des racines ſoit poſitives ſoit negatives.

Je paſſe des *Genres* aux *Eſpeces* des courbes, ſoit à celles de divers ordres où l'on voit des ovales, des Paraboles, des Hyperboles, des ſpirales mêmes de tous les degrez à l'infini; ſoit aux eſpéces d'un même ordre; ce qui me fournit auſſi quelques principes généraux d'où dérive l'Enumeration des courbes qui compoſent un ordre. En un mot, j'ai donné dans ces deux ou trois derniers Traitez un precis de ce que j'appelle la *Géométrie Angloiſe*,

Septembre 1729.

dont *Monsieur Newton* a la principale gloire, comme *Monsieur Descartes* à celle de ce que j'appelle la *Géométrie Françoise* qui roule sur tout sur l'Analyse.

Non content d'avoir donné les principes généraux d'où découle le dernier détail des courbes, j'entame ensuite ce détail. Je fais connoître les *courbes anciennes & les modernes*, & leurs principales proprietez. La *comparaison des courbes* est un morceau curieux & qui étend beaucoup l'esprit. Toute cette Théorie des courbes est terminée par deux morceaux qui regardent de plus près la pratique, *les lieux Géometriques de tous les degrez* & la *Description generale des courbes*. Un problême assez nouveau dans ce genre, c'est *sur l'idée générale & vague d'une courbe d'en trouver l'Equation, la nature, & toutes les proprietez*. Je donne ce Problême comme la clef unique des Problêmes Physico-Mathématiques, & des courbes qu'on veut déterminer par le moyen de leurs Phénoménes sensibles. Le calcul y est très utile, mais il ne l'est qu'en second, & le genie y rentre dans tous ses droits, n'appar-

tenant qu'au genie de faire de vrayes découvertes.

Enfin, tout cet Ouvrage est terminé par un grand *Traité des Quadratures.* Les Quadratures sont le grand objet des Géométres. Car leur but est de mesurer; or mesurer, c'est égaler une chose inconnuë à une mesure connuë, & sur tout rectiligne ; mesurer une ligne , c'est trouver son égalité avec une ligne droite ; c'est-à-dire, en termes de l'art, la *rectifier* : mesurer une surface, c'est la *quarrer* ; c'est-à-dire, trouver son égalité ou son *Equation* avec un quarré : & mesurer un corps solide, c'est le *Cuber* ou trouver son égalité avec un Cube. Les Courbes sur tout , sont le grand objet des Géométres, & parmi les Courbes, le Cercle est celle qu'ils visent le plus à rectifier, quarrer & cuber. Sous le nom de Quadratures on entend ces trois operations.

Dans le premier Livre de ce Traité, je donne les Méthodes des Quadratures : elles se partagent d'abord en deux; l'une, qui est ordinaire , est par les *infiniment petits* , & l'autre , que je crois assez nouvelle , est par les *infini-*

ment grands. La premiere, en contient deux ; l'une *d'Exhaustion*, qui donne les Quadratures exactes ; l'autre *d'Approximation*, qui ne les donne qu'à peu près. D'abord je donne les formules des Quadratures planes, des rectifications, des quadratures courbes, des cubatures. J'apprends à rendre les integrations & les *quadratures complettes*, la *methode inverse des tangentes*.

Dans les quadratures par Approximation, je donne un précis de l'excellent Traité des quadratures de *Mr. Newton*, avec ses trois *Methodes de combinaison*, *de Transformation*, *& de comparaison*; c'est-à-dire, j'enseigne à donner aux Elemens des courbes, une forme quadrable, soit en les façonnant, soit en les transformant, soit en les raportant à d'autres Elemens ; ensorte que la quadrature de ceux ci, donne celle de ceux-là : c'est ce que j'appelle des *quadratures hypothetiques*.

Dans la *Methode des infiniment grands* qu'on peut aussi appeller *l'Arithmetique des infiniment petits*, je suppose les courbes infiniment grandes, leurs côtez finis, & les differences de leurs coordonnées finies aussi. C'est-là le

principe Géométrique de cette Méthode. Le principe Arithmétique consiste à supposer toute ligne *X*, égale à l'infinité d'unitez 1. 1. 1. 1. &c. toute surface *XX*, égale à 1. 2. 3. 4. 5. &c. ou plûtôt à 1. 3. 5 7. &c. que j'appelle *le nombre nombré* ou *l'infini de l'infini*, & tout solide *XXX*, representé par les nombres du 3^e^ ordre 3. 12. 27. 48. &c.

Après avoir établi ces principes, je donne le procedé de ce nouveau calcul. Je fais voir que pour differentier *XX*, il n'y a qu'à differentier 1. 3. 5. 7. &c. & prendre 2. 2. 2. 2. &c. que pour la difference de *XXX* on a 3. 9. 15. 21. &c. & reciproquement pour integrer &c. Je fais voir ensuite l'universalité de ce calcul, par lequel on peut pratiquer toutes les operations de l'Arithmetique sur les series infinies, aussi facilement & même plus que sur les nombres finis, & élever par exemple la serie 1. 1. 1. &c. au quarré qui est 1. 3. 5. 7. &c. au cube qui est 3. 12. 27. 48. &c.

Un double avantage de ce calcul, c'est 1°. Qu'il donne des idées distinctes & numeriques de toutes sortes de grandeurs, & reduit le calcul de l'infini au calcul du fini. 2°. Qu'on évite parfaitement les incommensurables.

Car la Methode de *Mr. Newton* a l'avantage de calculer ces incommensurables, au moins les incomplexes, mais celle-ci les fait tous disparoître, tout ce qui est incommensurable, cessant de l'être dès qu'il s'éleve à un ordre d'infini superieur.

Le livre second de ce Traité des quadratures, est une application des Methodes generales du premier Livre aux courbes particulieres. Je donne la quadrature des Paraboles & des hyperboles. Mais, ce qui paroîtra bien singulier, c'est la quadrature d'un cercle, d'une ovale, d'une hyperbole infiniment grande, & même d'une de leurs portions infiniment petites. On trouvera aussi la rectification de la seconde Parabole cubique, & celle de la Cycloïde.

Je passe aux quadratures imparfaites, soit absoluës, soit hypothetiques, parmi lesquelles je n'ai eu garde d'omettre la celebre quadrature harmonique du cercle par *M. Leibnis*, non plus que celle de l'hyperbole asymptotique par *Mercator*. De là resultent les logarihtmes hyperboliques, d'où je passe d'une maniere aussi simple que nou-

velle à la théorie de la logarithmique, ſur laquelle j'établis quelques nouveautez qui me ſemblent meriter l'attention des Géométres.

1°. Que ſon équation eſt *Y* égal à l'*X*, ſans aucun mélange d'infiniment petits. 2°. Que ſa quadrature complette eſt infinie, & peut-être infiniment infinie. 3°. Que l'eſpace ordinaire *AY* eſt un quadrilatere hyperbolique ordinaire. 4°. Que la logarithmique eſt une hyperbole aſymptotique infiniment grande, dont le ſommet eſt infiniment éloigné du concours des aſymptotes, & dont la convexité abſorbe la concavité. 5°. que ſon eſpace entier eſt triangulaire. 6°. Que cette courbe a deux aſymptotes, quoiqu'on ne lui en ait attribué qu'une juſqu'ici par le peu de connoiſſance qu'on avoit de cette courbe. 7°. Ou plûtôt qu'à proprement parler elle n'a aucune aſymptote.

Enfin tout cela eſt terminé par les quadratures, cubatures & rectifications hypothetiques, qui ſuppoſent celles du cercle ou des autres courbes, comme ſont le cylindre, le cone, le fuſeau hyperbolique, la cycloïde, &c.

ARTICLE LXXXIX.

DISSERTATION LATINE du R. P. de Vitry D. L. C. D. J. sur deux Passages de S. Augustin, où il est parlé de L. Furius Philus.

Cette Dissertation est encore Manuscrite.

LE P. DE VITRY décrivant une de ses Médailles de la Maison *Furia*, eût tout à-coup la vûë de la faire servir à corriger dans les Editions ordinaires de S. *Augustins*, un Texte du Livre II. de la Cité de Dieu, Ch. XXI. §. 1. Et un autre du Livre contre les Lettres de Petilien, §. 25. Au premier de ces deux endroits, S. Augustin rapporte l'*Argument* du troisiéme des six Livres de Ciceron *de la République*, & il dit : *suscepit enim* PILUS *ipse disputationem eorum qui sentiebant sinè injustitiâ regi non posse Rempublicam.* Il avoit déjà dit quelques lignes plus haut : *suscepit deindè* PILUS *unus eorum*, &c. Dans l'autre endroit à réformer, on lit *Quid hic facit* PILUS & FURIUS, *qui contra justitiam injustitiam defenderunt ?* Or le P. *de Vitry* soutient que dans ces

trois passages, S. Augustin a mis PHILUS; qu'il faut lire dans celui-ci: *Quid hic faciunt Carneades* & PHILUS, *qui contra justitiam injustitiam defenderunt?* Ou, *quid hic facit* PHILUS, *qui contra justitiam injustitiam defendit?* Et que dans l'autre on doit lire: *suscepit deindè* PHILUS .... *suscepit enim* PHILUS *ipse*, &c. A l'égard de ce dernier Texte, tiré du second Livre de la Cité de Dieu, le Pere de *Vitry* rapporte les différences qu'il a trouvées dans les éditions: & il fait observer, en faveur de PHILUS, qu'il veut y rétablir que c'est la leçon constante dans un Manuscrit de l'an 1439. de la Bibliothéque du Vatican, N° 431. Et dans un autre plus ancien de la Bibliothéque de Laurent de Médicis à Florence, l'Edition la plus reculée, où l'on trouve PILUS en premier lieu, & ensuite PYLUS, n'est marquée ni du lieu ou de l'année de l'impression, ni du nom de l'Imprimeur. Le P. *de Vitry* croit que c'est celle qui a été faite par *Jean Fust* à Mayence avant 1457. On ne voit que PILUS, soit dans l'Edition de Rome, en 1467. soit dans celle de Mayen-

ce en 1473. ſoit dans les deux de Veniſe en 1475. ou dans eelles de Bâle en 1542 & en 1556; dans celle de Lyon de 1562 ; enfin dans celle des Docteurs de Louvain à Anvers, chez *Plantin* en 1576, laquelle a été imitée & ſuivie en tant d'autres comme à Paris en 1613; à Francfort ou à Hambourg en 1660, & à Paris encore en 16 par les PP. BB. de S. Maur. Le P. *de Vitry* ajoute à tous ces Exemplaires une Traduction Françoiſe par Louis Gory, imprimée à Paris en 1665. Il a trouvé les deux Leçons PILUS, & PHILUS dans deux Editions de Bâle, dont l'une eſt de 1522. marquée de 1512. par erreur, puiſqu'elle contient les Commentaires que *Vivès* ne commença qu'en 1520. & qu'il ne finit qu'en 1522. L'autre eſt d'*Eraſme* & de 1529 & a ſervi de modéle aux Editions de Paris 1531, 1541, 1544, 1555, 1571, & à celle de Veniſe en 1551. Mais PHILUS ſe lit ſeul dans des Editions très-corectes; dans celle de Rome de 1470. qui ſe conſerve au grand Collége de Lyon; dans celle de Veniſe de 1489; dans celle de Bâle par *Amerlae* en

1505. dans une autre de Bâle de 1515. qu'on a à Paris au Collége de Louis le Grand; dans une de Lyon de 1520. & dans deux de Venise de 1570. & 1584. Sur quoi le P. de *Vitry* pense ainsi : Saint Augustin en citant, & même en copiant un endroit de Ciceron, n'aura pas appellé PILUS celui que Ciceron, en cet endroit là & en beaucoup d'autres, appelle constamment PHILUS, nom qu'il porte sur les Médailles. Or c'est *Furius* PHILUS que Ciceron introduit ici, comme il le dit au 3e Livre de ses Lettres à son frere Quintus, Lettre Ve & au Livre IVe de ses Lettres à *Atticus*, Lettre seiziéme. De plus, entre les Médailles des Familles par M. *Vaillant* : on voit dans la quatriéme, la cinquiéme & la sixiéme de la Maison *Furia*, que ce *Furius* s'appelloit PHILUS. S. Augustin a donc écrit PHILUS: & ses Editeurs lui doivent la restitution de ce mot, non seulement au Livre II. de la Cité de Dieu, Chap. XXI. n. 1. Tome V. pagg. 48 & 49. mais encore au Livre III. contre les Lettres de Petilien, Chap. XXI. N° 25. Tome IX. page 309. E, où l'erreur est plus con-

ſidérable, puiſque S. Auguſtin, qui ne pouvoit méconnoitre P. FURIUS PHILUS, comme on l'a vû, non ſeulement transforme ce PHILUS en PILUS, mais encore met en piéces ce FURIUS PHILUS, & en fait deux hommes différens, *Quid hîc faciet* PILUS *&* FURIUS *qui contra juſtitiam injuſtitiam* DEFENDERUNT. Le P. de *Vitry* conjecture qu'à côté du Texte de S. Auguſtin, où on liſoit PHILUS, quelqu'un aura ajouté à la marge FURIUS, parce que *Lactance*, Inſt. L. V. Chap. XV. donne à *Furius* ce que S. Auguſtin donne à *Philus*. Enſuite *Furius* aura paſſé de cette marge dans le corps du Texte : & un Copiſte qui n'aura pas ſçû que *Furius Philus* eſt le même homme, en aura fait deux Interlocuteurs. Si l'on ſuppoſe que *defenderunt* au pluriel eſt de Saint Auguſtin, il eſt aiſé d'appercevoir qu'à PHILUS ce Pere avoit joint, non FURIUS, qui n'eſt qu'un autre nom du même homme, mais CARNEADES autre Interlocuteur, qui peu de lignes après paroît ſur la ſcéne pour y faire le même perſonnage. Si l'on objecte au P. de *Vitry*, que ſouvent l'H

disparoit, & qu'on a pû écrire PILUS pour PHILUS, comme on a écrit sur les Médailles SOPUS. PILIPPUS TRIUMPOS, &c. Il répond qu'on ne voit point que *Furius* ait jamais été nommé *Pilus* sur les Médailles, ni dans les Monumens anciens. Dans les Fastes, le Consulat de celui dont il s'agit, est marqué en l'année 617. par le nom de P. FURIUS PHILUS. Ciceron dit toûjours PHILUS. Saint Augustin aura donc dit PHILUS, & non PILUS.

Chemin faisant, le P. de *Viery* donne deux avertissemens. Le premier est que les Protestans prennent un mauvais prétexte pour soupçonner les Catholiques d'Italie d'avoir suprimé dans des Textes de S. Augustin les traits de Doctrine, qui ne seroient pas conformes à celle de Rome, lorsqu'ils se fondent sur ce que *Dominique Nicolin* a dit à la tête de l'Edition de S. Augustin, qu'il a donné à Venise en douze Tomes in 4°, l'an 1570 *curavimus removeri ea omnia quæ fidelium mentes hereticæ pravitatis possent inficere aut à Catholicâ & Orthodoxa fide deviare*..Ce n'est point dans le Texte du S. Doc-

teur, c'eſt dans les Scholies & les Notes d'*Eraſme* que *Nicolin* prétend avoir fait ces retranchemens : le P. de *Vitry* le conclud d'une Lettre de *Nicolin*-même à M. *Jean Facchinetti* Nonce à Veniſe en ce tems-là, & auparavant l'un des Peres du Concile de Trente.

La ſeconde choſe dont le P. de *Vitry* juge à propos d'avertir, à cauſe de l'incertitude où a été le P. *Labbe*, *de Script. Ecc.* T. I. page 129 ſur l'Edition dont *Bellarmin* pouvoit s'être ſervi, c'eſt qu'il y a lieu de croire que ce ſçavant Cardinal faiſoit uſage de l'Edition de Veniſe de 1584 en dix Tomes in 4°. On a dans le Collége Romain un Exemplaire de cette Edition, qu'on ſçait avoir été dans la Bibliotheque de ce grand Controverſiſte, & dans lequel toutes les citations de *Bellarmin* ſe verifient avec la derniere juſteſſe. Quant à ce qui a été dit ci-deſſus des Médailles de ce *Philus*, le P. de *Vitry* n'a pas manqué d'obſerver qu'on y lit au genitif PHILI, & qu'il ſemble au P. *Hardoüin* que cette maniere annonce en quelque maniere PHILIUS, plûtôt que PHILUS. Com-

me cet habile Antiquaire le remarque ſur CORDI & quelques autres. Mais la régle ne paroit pas au P. de *Vitry* ſans exception. Il croit qu'on trouve ſur les Médailles FOURI PHILI. Comme on y trouve VALERI FLACCI ; & que comme on ne dit point pour cela *Flaccius*, mais *Flaccus*, on peut & on doit dire auſſi *Philus* & non *Philius* : & il eſt prêt de produire une liſte de noms terminez au nominatif, comme PHILUS, & indiquez ſur les Médailles par des Genitifs, comme PHILI.

ARTICLE XC.

LE GRAND DICTIONNAIRE Géographique & Critique, par Mr Bruzen de la Martiniere Géographe de S. M. C. à la Haye, chez Pierre Joſſe, &c. 1726. in fol. Tom. I. A. Tom. III. D, E, F.

Suite de l'Article LXXV. du mois d'Août MDCCXXIX. page 1349.

NOus avons déja parlé de cet Ouvrage dans le mois précédent, où nous avons rendu compte du deſſein que l'Auteur s'eſt propoſé, & de la maniere dont il s'y eſt pris pour l'exé-

cuter. Plus l'entrepriſe eſt importante, & plus on doit être charmé de la voir entre les mains de Monſieur *de la Martiniere*, qui réünit en ſa perſonne toutes les qualitez néceſſaires pour y réüſſir. Géographe, Mathématicien, Critique, Hiſtorien, Antiquaire, Phyſicien, rien ne lui manque, pour fournir, avec honneur, cette pénible carriere. L'importance de la matiere doit animer tous les Sçavans à contribuer à la perfection de l'ouvrage. L'Auteur les invite lui-même à l'aider de leurs lumieres. C'eſt uniquement dans la vûë de ſeconder ſes intentions que nous prenons la liberté de ramaſſer dans ce ſecond extrait les réflexions qui nous ſont venuës en parcourant ſon Dictionnaire, & qui nous ont paru pouvoir lui être communiquées. La maniere dont nous nous ſommes expliquez ſur le mérite de l'Auteur & de l'Ouvrage nous paroit devoir écarter ſuffiſamment les motifs deſavantageux que l'on pourroit nous imputer: & nous oſons nous flatter que l'Auteur trouvera bon que nous lui propoſions nos doutes & nos difficultez. C'eſt tout ce que nous prétendons ici. Nous

nous eſtimerons heureux, s'il juge qu'elles ne ſont pas indignes de ſon attention, & nous ſommes très-diſpoſez à acquieſcer à ce qu'il lui plaira d'en décider. Les obſervations que nous avons faites ſur le nouveau Dictionnaire roulent particulierement ſur trois points. On a manqué à quelques attentions, qui pourroient en rendre la lecture plus utile & plus agréable; il y a même des fautes, qui doivent être corrigées; enfin on a oublié pluſieurs articles, qui demandent un Supplément.

Le bon goût de Mr *de la Martiniere* eſt ſi répandu dans toutes les parties de ſon Ouvrage, qu'il ſemble avoir prevenu juſqu'aux deſirs qu'on pourroit former pour ſa perfection. Il nous permettra cependant de lui demander l'uſage de certaines lettres qu'il inſere ſouvent dans le corps des articles, & qui peuvent embaraſſer les lecteurs à qui on n'a point fait connoître ces ſortes de marques. Par exemple, dans le ſecond article de l'A. on lit *le bourg de Renti en Artois* g. Que veut dire ce *g*? La preface ne donne ſur cela aucune inſtruction. N'auroit-il pas été à propos d'en dire un mot?

On employe quelquefois ces mots rélatifs *au-dessus* & *au-dessous, haut & bas*, que le Lecteur ne peut entendre sans avoir déja une connoissance un peu détaillée de la Géographie des païs dont on parle. Par exemple, on dit que l'Aa petite riviere de France a sa source dans le haut Bolonois, qu'Abbeville est dans la basse Picardie, *&c.* Si je ne sçai pas au juste quel est le haut & le bas Bolonois, la haute & la basse Picardie, je ne sçaurois me former une idée précise de la situation de cette source & de cette ville. Au lieu que, si l'on me parloit du Bolonois septentrional & méridional, de la Picardie orientale & occidentale, ces divisions dont les connoissances sont renfermées dans les premieres notions de la Géographie, me feroient comprendre d'abord la véritable situation des lieux dont on me parle.

La Critique de Mr *de la Martiniere* a sur tout paru dans le choix qu'il fait des Voyageurs dont il employe les relations. Il sçait demêler en habile homme les mémoires fidelles d'avec ceux qui sont suspects ou fabuleux. Mais comme ce judicieux discerne-

ment eſt donné à peu de perſonnes, il auroit fait plaiſir au Public de ſpécifier dans la préface quelques-unes des raiſons qu'il a de ſoupçonner l'infidélité de ces Écrivains, ſans quoi certaines gens auroient peine à ſe déprendre de l'eſtime qu'ils en ont conçuë.

Dans l'article des Argonautes, comme cette expédition eſt une époque dans l'hiſtoire, on auroit pu la fixer, ou du moins rapporter en peu de mots les differens ſentimens qui ont partagé les Chronologiſtes

Un uſage de ce Dictionnaire, qui n'eſt point à mépriſer, eſt d'y pouvoir trouver les noms Latins qui répondent aux noms modernes des païs, des villes, des rivieres, *&c.* Quoique l'on n'ait guéres manqué en ce point pour les anciens noms, ne pourroit on point la pouſſer encore plus loin, en mettant tout de ſuite les différens noms qu'une ville, par exemple, a portez ſucceſſivement, & en marquant de tous ces noms quel eſt le meilleur? Ceux qui ont été en uſage chez les anciens, ceux qui approchent le plus des ſiécles de la bonne Latinité, & ceux qui ont été employez par des Auteurs de réputa-

tion pour cette ſorte de critique littéraire, ſemblent devoir être preférez aux autres. *Ignari antiquitatis*, dit Adrien *Valois*, *quum priſcos auctores minimè attigerint, non veteribus locorum nominibus utuntur, quæ ignota habent; ſed confidenter ac temere ex vulgaribus patriisve ac corruptis nominibus nova & corruptiora vocabula invitâ Minervâ conficiunt, quæ barbara magis quàm Latina dici haberique conveniat.* Pour ce qui éſt des lieux, dont les anciens noms nous ont échapé, ou que l'antiquité n'a point connus, ne pourroit on pas propoſer la maniere de les Latiniſer correctement? Chacun leur forge à ſa fantaiſie des noms Latins plus irreguliers les uns que les autres. Par exemple, on rendra en Latin Noiſi par *Noiſium*, Noci par *Nocium*, & Nocet par *Noceium*; au lieu de dire *Nucetum*, qui convient à tous les trois. On dira également *Mortania*, pour ſignifier la ville de Mortagne dans le Perche, & la Mortagne petite riviere de Lorraine dans le Chaumontois; au lieu d'appeller la premiere *Moritonia* ou *Moritania*, & la ſeconde *Murtana*. Nous pourrions entrer ici dans des dé-

tails qui feroient mieux ſentir l'abſurdité de cet uſage: mais cela nous ſuffit pour montrer la néceſſité d'y remédier. Cela demande un grand diſcernement de critique, & perſonne n'en feroit plus capable que Mr *de la Martiniere*. Si l'autorité de quelqu'un doit faire Loi c'eſt ſur tout la ſienne. Ceux qui ſont obligez de s'exprimer en Latin en parlant des villes récentes & des pays nouvellement découverts feroient charmez d'en trouver les noms bien Latiniſez dans ſon Dictionnaire, ce qui leur épargneroit la peine d'en fabriquer à leur mode, au riſque de ne point réüſſir.

Plus un deſſein eſt vaſte & plus il eſt difficile d'être en garde contre les fautes qui peuvent s'y gliſſer dans le détail. Malgré l'extrême attention de l'Auteur à parler avec la derniere exactitude, on s'eſt bien attendu à y trouver des fautes, & ſon éloge particulier c'eſt qu'il s'y en trouve ſi peu. Voici quelques-unes de celles que nous avons remarquées. Dans l'article d'*Acradine* on dit que *Marcus* fit le ſiége de cette ville, on a voulu dire *Marcellus*. Dans celui d'*Alençon* on met la forêt d'*E-*

coüis pour la forêt d'*Ecouves*. En parlant de la riviere d'*Eure*, on met *Bredepont* ſur cette riviere : il falloit dire *Breuil le pont*, qu'on pourroit rendre en Latin par *Broliobriva*. L'article de *Fontaine-bourg* eſt déſectueux : on doit dire *Fontaine le bourg*, & l'on doit écrire *Tendos*, & non pas *Tandos*. Nous pouvons aſſurer que l'on ne parle & que l'on n'écrit point autrement dans le païs. Parmi les paroiſſes qui dépendent de la Baronie de Fontaine le bourg, on met *Mont Cauver* : c'eſt *Mont Cauvaire*, *Mons Calvariæ*. En parlant d'*Augustomagus*, on dit que *Pline* fait mention des Dulmanètes, que ſes Interprètes expliquent de Senlis & de ſon diocêſe. On lit dans Pline *Ulmanetæ* & non pas *Dulmanetæ*. Mais ces ſortes de fautes & pluſieurs autres ſemblables peuvent ſe rejetter ſur l'Imprimeur ou ſur le Copiſte. Venons à celles qui regardent l'auteur même.

Sur le mot *Aras* on dit que Virgile a nommé la Sône *Araris*, & l'on cite ce vèrs des bucoliques,

Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.

Ce vèrs ne prouve point ce qu'on a avancé. *Ararim* vient d'*Arar*, qui étoit le ſeul nominatif uſité dans les beaux ſiécles de la Latinité. *Araris* pour *Arar* eſt inconnu à tous les Auteurs Latins avant Claudien.

Tout ce qu'on dit de la riviere d'*Ardée* convient à la *célune*, & ne s'accorde ni avec les cartes *de l'Iſle*, ni avec celles de *Jaillot*.

Aach ou Aix la chapelle eſt mal nommé en Latin *Aquisgranum*. C'eſt évidemment un uſage vicieux. On a trouvé dans les dattes des anciennes chartes *Aquisgrani*, & l'on n'a pas fait réflexion que ce nom eſt composé de deux mots, dont il n'y a que le premier qui ſe décline. Ainſi on doit dire *Aquæ Grani*, *Aquarum-Grani*, *Aquis-Grani*, *&c.* Ceux qui diſent *Aquiſgranum* s'expriment auſſi mal que s'ils diſoient *Aquisvoco* pour *Aquæ-Voconis*, *Aquis-Cæſar* pour *Aquæ-Cæſaris*, *&c.*

Dans l'article d'*Abdère*, on dit que *Juvénal* appelle le païs de cette ville la patrie des pourceaux : il falloit dire la patrie des moutons. Le Latin porte *vervecum*, & non pas *porcorum*.

Sept. 1729.

L'article d'*Agendicum* ne paroit pas tout-à-fait juste. On dit que la plûpart des Géographes croyent que c'est *Provins* en Brie. On ajoûte que *César* met cette ville dans la Seigneurie de Sens. Enfin, on cite *Martian*, qui dit que c'est *Provins* dans le païs des Chartrains, *Carnutes*. Premierement il est faux que la plûpart des Géographes prennent *Agendicum* pour *Provins*. Voyez Adrien *Valois*. Secondement *Provins* est dans le diocèse de Sens, *Senones*; mais non pas dans le païs des peuples *Carnutes*. Troisiémement, au lieu de *Martian*, il falloit dire *Marlien*.

Dans l'article Agoût, cette riviere est mal nommée en Latin *Acutus* & *Agostius*. Le premier de ces noms est de Papire *Masson*, qui en fabrique souvent, faute de connoître les véritables, comme on le voit dans l'Ariège, qu'il appelle mal-à-propos *Aurigera*, & dans un grand nombre d'autres que nous pourrions citer. *Agostius* paroit forgé sur le nom François, qui s'écrivoit anciennement l'*Agoust*. Son véritable nom de Latin, comme il paroit par les anciennes Histoires & Chroniques, est *Agotus*.

N'eſt-ce point par erreur qu'on appelle *Aiſe* une petite riviere de la campagne de *Caen*, qui ſe rend dans l'*Orne* audeſſus de l'Abbaye de Fontenai? Ce qui eſt conſtant, c'eſt que dans le païs on l'appelle *la Laiſe*, que *Segrais* la nomme ainſi dans ſon poëme d'*Atis*, & que Petite dans la carte du diocèſe de Bayeux, & de l'Iſle dans celle de la Normandie ne l'écrivent point autrement. Ce qu'ajoûte le nouveau Dictionnaire que cette riviere arrôſe le territoire des Bernardins de *Berri*, eſt une faute; on a du dire de *Barberi*.

L'article d'*Aix* eſt fort bien touché, à cela près que les maiſons qui bordent le cours ne ſont ni uniformes ni toutes belles, comme on le dit, & que peu de ces maiſons ont des balcons. Dans l'article d'*Argens*, , c'eſt par diſtraction d'eſprit que le diocèſe d'*Aire* eſt appellé Royaume. Dans celui d'*Auguſta Veromanduorum* on croiroit que l'Auteur eſt perſuadé que ce nom convient à l'Abbaye de Vermand, & non pas à la ville de *Saint Quentin*; mais comme il renvoye aux articles de *Saint Quentin* & de *Vermand*, il y a apparence qu'il y fera attention aux preuves

qu'Adrien *Valois* apporte pour le ſentiment contraire. On met *Ambic* ou Hambic dans l'Avranchin, il eſt dans le Cotentin. En parlant du Dauphiné on lui donne l'Univerſité & la Principauté d'Orange, aux dépens de la Provence qui en a toûjours joüi juſqu'à preſent, cette Principauté étant enclavée dans le Contat Venaiſſin, & faiſant partie de la Provence occidentale ou de l'ancien Marquiſat de Provence. On vante la ville d'*Agen* pour la beauté de ſes maiſons, & on y trouve des veſtiges des Arênes des Romains. Ces veſtiges ſont inconnus dans le païs, & la ville eſt mal batie, excepté la Manufacture & le Séminaire, qui ſont modernes.

Dans l'article de *Dangu* l'on reprend de l'Iſle d'avoir mis Dangu Saint Aubin & Dangu Saint Jean dans le Vexin; & la raiſon que l'on en apporte eſt que ces deux paroiſſes ſe trouvent dans le Doyenné de Gamache. Il nous paroit que la mépriſe eſt ici toute entiere du côté du critique. Il y a dans le Vexin Normand & dans l'Archidiaconé de de ce nom un Doyenné de Gamache, qui s'étend depuis la Seine juſqu'à l Ep-

pte, entre les Doyennez de Gisors & de Baudemont. Celui de Gamache prend son nom d'une Parroisse située à une bonne demi-lieuë au Sud d'Etrépagni. C'est à l'extrémité orientale de ce Doyenné que se trouvent les deux Parroisses de Dangu proche de la rive droite de l'Epte; & la Carte de l'Isle se trouve en cela parfaitement conforme à la belle Carte du diocèse de Rouen, dressée par Frémont. N'auroit-on point pris *Gamache* de Picardie dans le Vimeu sur la Brêle, pour *Gamache* de Normandie dans le Vexin sur la Bonde?

Les articles d'*Essône*, d'*Etampes*, & de la *Ferté-Alais* nous paroissent avoir quelque embarras. Dans le premier, on dit que la riviere d'*Essône* est formée par la réünion des rivieres d'*Etampes* & de *Juine*. Dans le second, on dit que la ville d'Etampes est sur la Juine; & dans le dernier on fait couler la Juine devant la Ferté-Alais. Mettre Etampes & la Ferté-Alais sur la Juine, c'est une méprise considérable, que l'on ne peut éviter qu'en admettant deux Juines, puisque ces deux villes sont constamment sur deux rivieres différentes

 qui

qui se réunissent audessus de Fontenai le Vicomte, entre le Bouchet & la Chapelle de Palleau, pour changer leur nom en celui d'Essone.

C'est sans doute par inadvertance que l'on met la Flèche dans le diocèse du Mans; elle est certainement dans celui d'Angers. L'article de la *Daunis* paroit un peu embroüillé; il y a même lieu de croire que c'est mal-à-propos que l'on reproche à *Strabon* une confusion dont il n'est point coupable. On pourroit prouver que l'*Iapigie* est un nom général qui comprenoit véritablement les *Apuliens*, les *Calabrois*, & les *Salentins*.

De plusieurs autres articles défectueux, que nous pourrions indiquer, nous nous contentons d'en ajoûter encore deux, qui nous ont paru demander une revision particuliere. Le premier regarde l'Aoanie (3. *Az nia*). Mr de la Martiniere est surpris qu'*Etienne* de Bisance n'ait rien dit d'une contrée de ce nom dans l'Ethiopie; *Azaniæ Massalias* lui paroit une faute grossiere dans ce Géographe, puisqu'on ne trouve rien de pareil auprès de Marseille; & il adopte la conjecture de

Berkelius, qui veut qu'on liſe *Æthiopias* au lieu de *Maſſalias*. Nous convenons avec lui que ſa ſurpriſe eſt bien fondée, & nous ne doutons point que le texte Grèc n'ait été altéré par l'ignorance du Grammairien *Hermolaüs*, ou par le peu d'attention des Copiſtes. Mais nous ne pouvons admettre la correction que Berkelius y veut introduire. De *Maſſalias* à *Æthyopias* il y a trop de différence pour croire que l'un ſe ſoit formé de l'autre. On peut trouver quelque choſe de plus vraiſemblable, & nous croirions volontiers qu'Etienne de Biſance avoit écrit *Moſſylias*, que l'on a pu aiſément changer en *Maſſalias*. Pour peu que l'on ſoit au fait de l'ancienne Géographie, on peut ſçavoir qu'il y avoit en Afrique ſur les côtes de l'Ethiopie *portus Moſſylius* & *promontorium Moſſylium*, & qu'ils étoient ſituez l'un & l'autre vis-à-vis l'entrée de la mer Rouge.

L'autre article, où il ſe trouve quelque manque d'exactitude, eſt celui de l'*Acadie*. Voici quelques obſervations, qui pourront ſervir à le rectifier. Premierement ce n'eſt point *Champlain* qui a fait les établiſſement de l'Aca-

die, mais de *Monts*. Secondement on n'a jamais nommé Acadie ce qui eſt entre la nouvelle Angleterre & le Port royal; & même *Champlain* & *Denis*, les deux Auteurs qui ont parlé plus exactement de ce pays-là, n'ont compris ſous le nom d'Acadie proprement dite que la côte méridionale de la preſqu'Iſle qui ſe termine à *Camceau*. Une preuve de cela, c'eſt que dans le Traité d'Utrech, où il eſt dit que le Roi de France céde à la Couronne d'Angleterre l'Acadie ſelon les anciennes bornes, il eſt ajoûté, & de plus, Port-Royal ou Annapolis & ſa banlieuë. Or Port-Royal eſt dans la preſqu'Iſle: donc toute la preſqu'Iſle n'eſt pas de l'Acadie, & par conſéquent tout ce qui eſt au delà de Port-Royal & de la preſqu'Iſle du côté de la nouvelle Angleterre n'eſt pas de l'Acadie. Troiſiémement, pour ce qui eſt du nom de nouvelle Ecoſſe, les Anglois ont extrêmement varié ſur le pays auquel ils l'ont attribué. D'abord ils l'ont borné à ce que *Champlain* & *Denis* ont proprement appellé Acadie. Dans d'autres tems ils ont donné ce nom à toute la preſqu'Iſle, à l'exemple de *Guillaume Alexandre* Comte de *Ster-*

lin, qui partagea sa concession en deux, nomma nouvelle Ecosse la presqu'Isle & donna à tout le reste le nom de nouvelle Aléxandrie. Ce qui est si vrai que le Chevalier Temple ayant eu ordre en vertu du Traité de Bréda de restituer à la France l'Acadie ou nouvelle Ecosse, garda *Pentagouet*, qui se trouve entre la presqu'Isle & la nouvelle Angleterre, disant que cette partie du continent n'étoit point de l'Acadie. Enfin ils ont aussi quelquefois appellé nouvelle Ecosse cette même partie du continent, à l'exclusion de la presqu'Isle. Quatriémement les seuls peuples habitans naturels de l'Acadie, en comprenant sous ce nom toute la presqu'Isle & n'y comprenant que cela, sont les *Souriguois*, aujourd'hui plus connus sous le nom de Micmas. Tous les autres, dont parle *la Hontan*, sont originaires de cette partie de la terre ferme, qui est entre la presqu'Isle & la nouvelle Angleterre. Il est vrai que depuis quel-tems les *Micmacs*, les *Etéchemins* ou *Malécites* habitans de la riviere de *Pentagouet*, les Abénaquis ou Cannibas habitans de la riviere de *Quinibéqui*, & même quelques *Mahingans* sont fort mêlez & répandus sous le

nom général de nations Abénaguiſes, parce qu'ils parlent tous preſque la même langue entre la nouvelle Angleterre & l'Iſle de Cap-Breton incluſivement. Cinquiémement *Quinibéqui* eſt une riviere ſur laquelle les Anglois faiſant valoir leurs prétentions par rapport aux limites de l'Acadie, & ſans attendre la déciſion du procès, ont conſtruit un fort; commettant des hoſtilitez contre les ſauvages Abénaquis, leſquels s'oppoſoient à cet établiſſement.

Il nous reſte à articuler ici les principales omiſſions que nous avons remarquées, dont quelques-unes ſont des renvois manquez; par exemple *Alberine*, *Argoule*, *Epigia*, *&c.* On a oublié de parler d'*Anavium*, des peuples *Atacini* aux environs de la riviere d'Aude; des *Ambiani* dans les Iſles Britanniques & dans l'Aſie mineure; d'*Artelica*, aujourd'hui Peſquiéra; d'*Antium* nom Latin de la petite ville d'Anſe dans le Lionnois; d'*Arabia*, Bourgade de Perſe à l'embouchure de l'Ilment; des Avernes, petit Canton de la prevôté & Vicomté de Paris entre Goneſſe & Mitri; du Fran-

conat, quartier de Flandre au voisinage de Bruges; d'*Alzone* dans le Languedoc; de l'*Evrevin*, Canton de Normandie; de *Falemannia*, nom Latin du Païs de Famine dans les quartiers de Liége & du Luxembourg; de la *Déhune*, riviere de Bourgogne, qui tombe dans la Sône.

On ne trouve point non plus dans le nouveau Dictionnaire plusieurs Cantons connus dans la Géographie du moyen âge. Tels sont *Ætia pagus*, dont a parlé Grégoire de Tours au Livre second, & qui étant occupé par les *Camâves* devoit être dans la Vestphalie le long de l'Ems, proche de Lingen & d'Osnabrug: *Agredingus pagus*, l'Agrotingen, dans le Comté de Turinge au diocèse de Munster: *pagus Ambriæ*, *Ammiri*, ou *Ameri*, dont il est parlé dans une charte de l'Empereur Henri quatriéme & dans plusieurs autres, & qui est à présent le Comté d'Oldenbourg, à l'extrémité de la Vestphalie: *Astringa pagus*, Canton de la Frise occidentale entre la ville de Leuvarden & la riviere de Lauver, dont il est fait mention dans une charte d'Oton second en 983, & dans

une autre d'Oton troisiéme en 988 : *Avalesis pagus* & *Auduniace colonia*, dont parle le Pere *Mabillon* dans sa diplomatique, Livre sixiéme, charte sixiéme : *Aupa pagus*, canton de la Saxe septentrionale, où étoit la nouvelle Corbie, & dont il est fait mention dans une charte d'Oton troisiéme en 1001 : *Daleminicia pagus*, canton de Misnie, qui devoit être entre l'Elbe à l'Est & le Chem à l'Ouëst: *Ambraga pagus*, qui se trouve dans une charte d'Oton second de l'année 979, & dans une autre de Henri le boiteux de l'année 1009. C'est aujourd'hui l'*Emergau* dans la Vestphalie. Son nom vient de la riviere *Emmer*, & cela favorise le sentiment de *Reineccius* & du Sçavant Evêque de Paderborne, qui pretendent que cette riviere est l'*Ambra* des Latins, & que c'est sur ses bords qu'il faut chercher les premiers *Ambrones*, &c.

On auroit pu distinguer les différentes rivieres qui portent le nom de *Drance*, & assurer leur véritable nom Latin ; cela pourroit être de conséquence pour déterminer la route que tint Annibal dans son passage en

Italie. On ne dit mot des *Equestres*, qui faisoient partie de la grande Séquanoise, *Maxima Sequanorum*. On a oublié de remarquer que le nom d'*Anguien*, après avoir passé du Hainaut en France, & s'être comme reposé successivement sur Nogent le Rotrou & sur Issoudun, s'est arrêté enfin sur Montmorenci. *Argenus Antre* dans le Comté de Bourgogne ayant été le sujet d'une dispute célèbre entre les Sçavans, ne devoit pas être omise. Au mot *Alemanni* on pouvoit du moins indiquer le sentiment du Pere *Hardouin*, qui met ces peuples dans la partie de l'Archiduché d'Autrîche qui est au nord du Danube. On place dans le même article *Tolbiacum castrum* à Zulpic : mais quand on composera l'article *Tolbiacum*, nous croyons qu'on ne manquera pas de faire attention au sentiment de *Henschénius*, que le R. P. *Laguille* a si solidement établi dans son *Histoire d'Alsace*, en faisant voir que c'est dans les plaines de *Strasbourg* qu'il faut chercher le véritable endroit où Clovis défit les Allemans.

Dans l'article d'*Andeli* on auroit pu nommer *Tournebue* (*Turnebus*) parmi

les gens illuſtres que cette ville a produits. On a oublié ſur le mot *Arcæ* bien des lieux qui ſe nomment ainſi en Latin ; comme *Arcæ Elurovicum*, le Pont-de-l'Arche ; *Arcæ Caſtrenſes*, Arches en Chaumontois ; au territoire de Châtel la Voux; *Arcæ Mediomatricæ*, Arez; *Arcæ Calvomontenſes*, Art ; *Arcæ Remenſes*, Charleville ; *Arcæ Caletenſes*, Arques ; &c. On n'a point parlé non plus du nom Latin de la ville de Chartres, *Autricum Carnutum*, qu'on a dit ſans doute pour *Auturicum*, qui vient d'*Autura* nom de la riviere d'Eure ; comme *Avaricum*, qui eſt le nom de la ville de Bourges, eſt tiré d'*Avara* nom Latin de la riviere d'Iévre.

L'article des forêts demande encore bien des augmentations. Il n'y eſt point parlé de celles de *Hallate*, de *Senlis*, de *Bondi*, de *Saint Germain en Laye*, de *Carnelle*, de *Montmorenci*, de *Villers-côte-Rets*, &c. En parlant d'Arpajon on a oublié de dire que l'on a tranſporté depuis quelques années le nom d'*Arpajon* petite ville d'Auvergne à *Châtres* ſur l'Orge dans le Hurepois. Ils eſt important d'aver-

tir de ces changemens, qui rendent peu à peu les Païs, les Villes, & les terres méconnoiſſables, & defigurent totalement la Géographie. Si l'on n'a ſoin de conſerver la mémoire de ce fait particulier, il pourroit bien ſe faire que dans quelques ſiécles, les critiques ne trouvant plus Châtres marqué ſur les cartes ſoupçonneront d'erreur nos Hiſtoires qui rapporteront quelques actions paſſées anciennement à Châtres ou aux environs & pretendront qu'il faudra lire *Chartres* au lieu de *Châtres*; & comme les diſtances des lieux ne ſe trouveront plus les mêmes, ce point allumeroît peut-être parmi les Sçavans une guerre littéraire qu'il ne ſeroit pas aiſé de terminer.

En finiſſant de parcourir les deux tomes dont nous avons donné l'extrait, nous nous trouvons partagez au ſujet de Mr de *la Martiniere* en deux ſentimens, qui lui ſont également avantageux. D'un côté nous ſouhaitons qu'il ſe donne tout le tems néceſſaire pour perfectionner l'excellent Ouvrage qu'il a ſi bien commencé; mais d'un autre côté la ſatisfaction, que nous avons eue en liſant ce qu'il a déja mis au

jour, nous donne un juſte empreſſement de voir le reſte, & nous le prions de ſe ſouvenir de ces paroles que lui dit à ce ſujet Mr le Marquis *Beretti Landi : ces Ouvrages ne ſont pas de nature à être complets ; imprimez le vôtre tel qu'il eſt : par là vous pourrez apprendre ce que le public y aura trouvé à reformer, & vous vivrez peut-être aſſez pour en profiter.*

ARTICLE XCI.

TRAITÉ THÉOLOGIQUE sur la forme de la Consecration de l'Eucharistie, divisé en deux Parties : où l'on démontre par l'unanimité des Ecoles, par la Tradition de l'Église Latine & Grecque, par la définition de plusieurs Conciles & par la pratique constante de l'Église universelle, la nouveauté du sentiment des Grecs Modernes & du R. P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire : avec une Histoire détaillée de la décision du Concile de Florence, & un examen des Liturgies Orientales. Par le R. P. Bougeant de la Compagnie de JESUS. *Deux voll.* in 12. *A Lyon chez Claude Plaignard, ruë Merciére au Grand Hercule, & se trouve à Paris, chez d'Houry ruë S. Severin au S. Esprit, & chez Chaubert à l'entrée du Quai des Augustins à la Renommée.* 1729.

Suitte de l'Article LXXXII. du mois d'Août, 1729. page 1447.

LE second volume, ou la seconde partie de cet Ouvrage est parta-

gée en trois ſections. La premiere, contient la définition de pluſieurs Conciles, & en particulier celle du Concile de *Florence* ſur la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie. La ſeconde, expoſe la pratique & l'uſage de toutes les Egliſes depuis les Apôtres juſqu'à nous; & la troiſiéme, nous apprend ce qu'on doit penſer des Liturgies Orientales, & dans quel ſens on peut les expliquer. Tout l'Ouvrage eſt enfin terminé par une recapitulation abregée de toutes les preuves, & par une comparaiſon des deux ſentiments oppoſez. Ainſi le P. Bougeant n'a rien omis de tout ce qui méritoit quelque diſcuſſion.

PREMIERE SECTION.

Le P. *le Brun* avoit authoriſé ſon opinion par une propoſition qu'il avoit trouvée dans le II. Concile de *Nicée*, quoiqu'elle ne ſoit pas du Concile; par une autre ptopoſition tirée d'une aſſemblée de Chierſi, & par une définition d'un Concile Romain, en 1079. Le P. *Bougeant* commence par réfuter ces Objections. Il donne ſurtout à

l'objection qu'on peut tirer du second Concile de Nicée encore plus de force que le P. *le Brun* ne luy en avoit donné; & il la refute sans replique. L'Objection consiste en ce que les Iconoclastes dans ce Concile soutenant que l'Eucharistie n'étoit qu'une image de J C. & le prouvant parceque les SS. PP. donnent à l'Eucharistie le nom d'*Antitypes*, qui signifie, *image*: le Diacre *Epiphane* qui les refutoit leur répondit qu'il étoit vrai que les SS. PP. donnoient à l'Eucharistie le nom d'*Antitypes*, mais qu'ils ne la nommoient ainsi qu'avant le Consécration Or en ce passage dans la Liturgie de S. *Basile* citée en cet endroit pour exemple, le nom d'*Antitypes* se trouve après les paroles de J.C. Donc *Epiphane* suppose qu'après les paroles de J. C. la Consecration de l'Eucharistie n'est pas encore faite; à quoi le P. *le Brun* ajoûte encore l'authorité du P. *Hardouin*, qui, dans son Traité *de Sacramento Altaris*, a parlé de ce Texte du second Concile de *Nicée*. Mais repond le pere *Bougeant*; 1°. ce Texte n'est point du Concile; il est du Diacre *Epiphane*, & par conséquent sans une autho-

rité décisive. 2°. Le Diacre *Epiphane* s'est manifestement trompé, en supposant pour vrai un fait qui est faux, sçavoir que les SS. PP. n'ont donné à l'Eucharistie le nom d'*Antitypes* qu'avant la Consecration. Car *Billy*, dans ses notes sur S. *Gregoire* de Nazianze, & le P. *Hardoüin* prouvent le contraire par l'authorité de S. *Cyrille* de Jérusalem, de S. *Clément*, de S. *Gregoire* de Nazianze & de S. *Macaire* d'Aléxandrie, qui ont donné le nom d'*Antitypes* à l'oblation déja consacrée, comme plusieurs Peres Latins lui ont donné le nom de *figure*. 3°. Quand la supposition seroit vraie, l'exemple cité de la Liturgie de S. *Basile* ne prouve pas que les dons ne soient pas déja Consacrez, aussitot après les paroles de J. C. & lorsqu'on les appelle encore *Antitypes*, ou *Image*, parce que dans cet endroit de la Liturgie ce nom n'a qu'une signification passée & non pas une signification presente ; c'est-à-dire, signifie seulement ce que l'Eucharistie a été, & non pas ce qu'elle est.

La seconde objection du P. *le Brun* est tirée d'une assemblée de Chiersi, où quelques Eveques écrivant à *Loüis*

Roy de Germanie, disent : *manus enim chrismate sacro peruncta quæ de Pane & Vino aqua mixto* per orationem & Crucis signum *conficit Corpus & Christi Sanguinis Sacramentum , &c.* Ce Texte signifie, selon le P. *le Brun* , qu'il faut pour consacrer l'Eucharistie une Priere expresse, pour en demander à Dieu la Consécration. „ Pour moi, dit le P. „ *Bougeant* , javouë que ma penetra- „ tion ne s'etend pas jusques là; & je ne „ vois pas que les mots *per orationem* , „ signifient plûtôt l'Oraison *quam ob-* „ *lationem* que l'Oraison *Te Igitur*, ou „ telle autre qu'on voudra „. Il est en effet bien évident que ces Evêques ne parlent ici de la forme de la Consécration que fort en general, & qu'il ne faut pas même expliquer leur Texte à la rigueur ; puisque c'est une opinion fausse & abandonnée depuis long-tems, que le signe de la Croix fasse partie de la forme de la Consécration. Il n'y a, comme remarque ailleurs le P. *Bougeant* , aucun vestige de cette opinion dans les huit premiers siécles : Car on ne doit point apporter à ces tems les certains Sermons apocryphes de S. *Augustin* ; & elle a été pres-

qu'abſolument abandonnée depuis le douziéme ſiécle.

Enfin, la troiſiéme objection du P. *le Brun* eſt tirée du Concile Romain en 1079. qui condamna *Berenger*, & dans lequel on lit; que l'Euchariſtie eſt faite *per myſterium ſacræ orationis & verba Redemptoris noſtri.* A quoi le P. *Bougeant* répond, 1°. que dans ce Concile, il ne fut nullement queſtion de la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie, ſur laquelle Berenger n'èrra jamais, mais uniquement de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie: 2°. Que cette expreſſion du Concile n'eſt qu'une expreſſion generale, comme il y en a une infinité de ſemblables dans les PP. & dans les Scholaſtiques mêmes pour ſignifier la forme generale de la Conſécration, tout le canon de la Meſſe, ou même en particulier les paroles de J. C. en ſorte que les mots ajoutez *& verba Redemptoris noſtri*, ne ſont qu'un Pléonaſme. De tous les Auteurs qui ont parlé de la forme de la Conſécration, aucun ne s'eſt expliqué avec plus de netteté & de force ſur le ſentiment de l'Egliſe Latine que S. *Ambroiſe*; cependant ce même

Pere ne laisse pas de dire dans un endroit, *Sacramenta quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur.* Pourquoi ? Parce que dans le langage de l'Eglise, *le mystere de l'Oraison sacrée* ne signifie que la forme des Sacrements, soit generale, soit particuliere. Voici quelles sont les authoritez des Conciles qu'il oppose à son tour à son Adversaire.

Un Concile de Lombés en 1176. dit : *per verba enim sacra quæ dixit Salvator in cæna, scilicet,* hoc est Corpus meum, *&* hic est sanguis meus, *consecratur & conficitur Dominicum Corpus.*

Un Concile d'Excesteren 1287. dit: *per hæc verba* hoc est Corpus meum *& non per alia, panis transsubstantiatur in Corpus Christi.*

Un Concile de Chypre en 1298. *Cum vero omnia quæ dicuntur in Missâ cum devotione & intentione debitâ sint dicenda ; tum maximè tota diligentia adhibenda ; cum venitur ad* verba quorum virtute conficitur Sacramentum : *Hoc est enim Corpus meum : Hic est enim calix Sanguinis mei, &c.* Définition qui n'a pas été inconnuë au P. *le Brun*

puiſqu'il cite dans une autre occaſion les paroles qui ſont immédiatement après ; mais il n'a pas jugé à propos de faire mention de celles-ci.

Un Concile de Benevent en 1374...

Tria *vero in hoc ſacramento ſunt* neceſſaria, *ſcilicet Miniſter, hoc eſt ipſe Sacerdos, & elementum ; ſcilicet Panis & Vinum*, & verba, *ſcilicet :* hoc eſt Corpus meum. Si la Priere étoit neceſſaire, comme le P. *le Brun* l'a prétendu, quatre choſes ſeroient neceſſaires pour le Sacrement, & non pas ſeulement trois comme dit le Concile.

Les conſtitutions de l'Egliſe de Burgos. *La forme de ce Sacrement qui change le pain au Corps de J. C. ſont les paroles :* Hoc eſt enim corpus meum ; *& les paroles qui changent le Vin en ſon Sang ſont celles ci :* Hic eſt enim calix, &c.

Un Concile de Cologne en 1536. & un Concile de Mayence en 1549. s'éxpriment avec la même force ; & après avoir decidé que la Conſécration ſe fait par les paroles de J. C. ils font remarquer que, *reliqua omnia quæ dicuntur vel ad uſum Sacramenti pertinent, vel laudes, vel gratiarum actiones ſunt, &c.*

Un Concile de Bourges en 1584. *Negantes tranſſubſtantiari Panem & Vinum in Corpus & Sanguinem Chriſti per prolationem* verborum ſacramentalium..... *ut hæretici excommunicentur :* & afin qu'on ne ſoit pas en droit d'expliquer comme on voudra ces *paroles ſacramentelles* , le Concile les explique lui-même des ſeules paroles de J. C.

Mais le morceau le plus conſiderable & le plus important de cette Section , c'eſt l'Hiſtoire que le P. *Bougeant* nous donne de la déciſion du Concile de Florence. Il l'avoit déja cité dans ſa premiere Diſſertation ; & tous les Théologiens l'avoient cité avant lui. Mais le P. *le Brun* s'eſt efforcé d'affoiblir cette authorité , en repandant avec adreſſe beaucoup d'obſcurité ſur la déciſion du Concile. L'Auteur s'eſt donc crû obligé de la mettre dans un ſi grand jour qu'il ne fût plus poſſible de la conteſter.

Après avoir ſolidement refuté ce que le P. *le Brun* n'a pas craint d'avancer , que le Concile de Florence

n'est pas regardé en France comme un Concile Ecumenique, (proposition démentie par tous les Théologiens François & en particulier par le P. *Alexandre*; & qui n'est appuyée que que sur un Ouvrage non avoüé, de *Panorme*, & sur une lettre de nulle authorité attribuée au Cardinal *de Lorraine*) le P. *Bougeant* prend tous les Auteurs qui nous ont donné l'Histoire detaillée du Concile de Florence. Il n'y en a que quatre; trois Grecs du nombre desquels est *Syropule*, & un Latin. Or de ces quatre Histoires comparées & confrontées ensemble, le P. *Bougeant* en fait une seule, composée des Textes mêmes de ces Auteurs. On y voit avec la derniere évidence d'abord les Latins souhaiter que les Grecs s'expliquent sur la forme de la Consecration de l'Eucharistie: les premiers Grecs interrogez sur cela répondent conformément au sentiment de l'Eglise Latine; mais les doutes reviennent: on souhaite, on propose d'ajouter cet Article au Decret d'union: les Grecs s'y opposent: les uns parce que pensant comme les Latins, ils jugeoient que cette addition n'étoit pas

neceſſaire & ne pouvoit que tourner au deshonneur de l'Egliſe Grecque qu'on croiroit avoir èrré ſur ce point ; les autres parce qu'ils etoient en effet d'un ſentiment contraire à cëlui des Latins. Grandes conteſtations ſur tout cela, diſputes publiques, Conférences particulieres, temperamens propoſez, & enfin les Latins declarent que de façon ou d'autre il faut que les Grecs adoptent le ſentiment des Latins. Le tems preſſe cependant & l'Empereur Grec étoit impatient de s'en retourner. N'importe : au Hazard de voir rompre le Concile & échoüer une entrepriſe qui avoit tant couté. Les Latins declarent *qu'il eſt impoſſible de faire l'union* ſans cette condition eſſentielle. On revient aux voyes d'accommodement; & le Pape conſent enfin que l'Article ne ſoit pas inſeré dans le Decret d'union ; mais il veut que les Grecs en plein Concile declarent juridiquement qu'ils penſent ſur ce point comme les Latins ; & en effet le Decret n'eſt publié qu'après cette declaration faite en plein Concile & écrite dans les Regiſtres par les Protonotaires du Concile: declaration faite par les dix plus il-

luſtres Prelats d'entre les Grecs, *Decem primarios archipræſules*, en preſence du Pape *entouré des Cardinaux & de tout le Concile Latin.* nous renvoyons les Lecteurs à l'Ouvrage même ; ils ſeront egalement ſatisfaits de l'exactitude de l'Auteur ſoit à prouver, ſoit à refuter, & de ſes réflexions ou de ſes recherches, pour ne laiſſer rien à deſirer ſur ce point.

Il n'a pas non plus negligé l'authorité des Catechiſmes. » Car il eſt bon » d'obſerver, dit il, qu'il n'eſt point » dans l'Egliſe de plus ſur temoignage » de la tradition que ces Ouvrages » dont toutes les expreſſions ſont me- » ſurées, & que les Paſteurs ne met- » tent entre les mains des Fideles qu'a- » près le plus ſevere examen de toutes » les propoſitions & de toutes les ex- » preſſions qu'ils contiennent.

Seconde Section.

La pratique de l'Egliſe, dit l'Auteur, eſt une ſuite & par conſequent une preuve de ſa Croyance. Ainſi ſi la pratique de l'Egliſe ſuppoſe que la Priere du Prêtre qui demande à Dieu

la Consecration des dons n'est pas necessaire pour les consacrer, il est évident que l'Eglise ne la croit pas en effet necessaire. Or c'est ce que le P. *Bougeant* croit pouvoir promettre de démontrer.

La prémiere preuve qu'il allegue est tirée de l'usage des Apôtres dans la celebration de la Messe. » C'est, dit il, » la tradition commune de l'antiquité que les Apôtres pour celebrer le » sacrifice de la Messe & consacrer » l'Eucharistie n'employoient que les » paroles de J. C. qu'il leur avoit apprises dans l'Institution de ce Mystere, & qu'ils n'y ajoutoient d'autres Prieres que l'Oraison Dominicale. S. *Gregoire* le grand semble » l'assurer positivement dans le Liv. 7. » Ep. 63. » *Honorius* dans l'Ouvrage *de gemmâ animæ. Valfride* Strabon, dans son Histoire Ecclésiastique, & l'Abbé *Rupert*, au Liv. 2. des divins Offices, assurent la même chose, avec *Bernon* Abbé d'Auge.

» Raisonnons maintenant sur ce » fait, ajoûte le P. *Bougeant*. 1°. S. » Gregoire & les autres Auteurs que » je viens de citer, ont crû que les

 Apô-

» Apôtres n'ont employé pour con-
» ſacrer l'Euchariſtie que les Paroles
» de J. C. & l'Oraiſon Dominicale :
» *ad ſola verba domini , ſolamque Ora-*
» *tionem Dominicam ;* donc ni S. Gré-
» goire , ni ces autres Peres n'ont pas
» crû que l'Invocation ou la Priere
» par laquelle on demande le change-
» ment fût neceſſaire pour conſacrer.
» Cette conſéquence eſt de la dernie-
» re évidence..... 2°. Les Apôtres
» n'employoient ordinairement pour
» conſacrer que les Paroles de J. C.
» avec l'Oraiſon Dominicale ; donc
» les Apôtres eux-mêmes ne croyoient
» pas que l'Invocation dont il s'a-
» git , fût neceſſaire pour conſacrer,
» & croyoient au contraire que les
» ſeules Paroles de J. C. ſuffiſoient. Cet-
» te conſéquence n'eſt pas moins évi-
» dente que la premiere , & elle ſaute
» aux yeux du Lecteur. Auſſi le P. *le*
» *Brun* en a-t-il ſenti toute la force ;
» & ne ſçachant comment parer ce
» coup mortel pour la cauſe des Grecs
» modernes , il a pris le parti de dire
» que S. Grégoire n'y penſoit pas , lorſ-
» qu'il a avancé ce fait , & que *c'eſt un*
» *mot qui a échappé à ce ſaint Pape.*

„ Mais si l'ón en est quitte pour répon„ dre de la sorte à l'authorité d'un des „ plus grands Papes, il n'y a plus de „ témoignage qu'on ne puisse rejetter, „ plus d'authorité qu'on soit obligé de „ respecter. „

Ici le P. *Bougeant* attaque vivement les raisons & les principes de critique, sur lesquels le P. *le Brun* s'est fondé pour oser contredire le temoignage de S. *Gregoire*. Il en fait voir la fausseté & sentir le danger; & après avoir ainsi conservé au temoignage du S. Pape toute son authorité, il consent, pour ainsi dire, à un accommodement, par lequel, sans rien perdre de l'avantage que le témoignage de S. *Gregoire* donne à sa cause, il concilie ce témoignage avec celui de *Proclus*, ou plûtôt d'un ancien Auteur sous le nom de *Proclus*, qui assure, qu'au tems des Apôtres les Prieres étoient si longues que S. *Basile* crut devoir les abreger. C'est le Cardinal *Bona* qui a trouvé le premier cette voye de conciliation en distinguant „ deux Liturgies des Apô„ tres; l'une, extrêmement simple & „ courte, telle que la rapporte S. *Gré„ goire*, qui ne consistoit que dans les

» Paroles de J. C. & l'Oraiſon Domi-
» nicale; c'eſt celle qu'ils employoient
» dans la premiere ſimplicité du
» Chriſtianiſme naiſſant, ou même
» dans la ſuite, lorſque le Miniſtere
» preſſant de la Parole, ou les dangers
» de la perſécution ne leur donnoient
» pas le loiſir de ſatisfaire leur dévo-
» tion: l'autre plus longue, & accom-
» pagnée, ſi l'on veut, de beaucoup de
» Prieres, dont ils ſe ſervirent dans des
» tems plus tranquilles pour ſatisfai-
» re leur piété & augmenter celle des
» Fidéles ..... Cette heureuſe con-
» jecture concilie en éffet les témoi-
» gnages oppoſez qu'on pourroit alle-
» guer ſur ce point de la Tradition ;
» & loin d'affoiblir celui de S. Gre-
» goire, elle ne ſert qu'à le confirmer,».

Après ce que le P. *Bougeant* rapporte de l'uſage des Apôtres, il cite l'uſage & la pratique de l'ancienne Egliſe Gallicane, Gothique & Mozarabe. Si le ſentiment des Grecs modernes eſt vrai, dit il, il s'enſuit néceſſairement que dans les 8. premiers ſiecles l'Egliſe Gallicane & Gothique, & dans les ſiecles poſterieurs l'Egliſe d'Eſpagne ne conſacroient pas l'Euchariſtie dans la

plûpart des Messes qu'elles celebroient. Consequence insoutenable pour ne rien dire de plus, mais qui est necessairement vraye dans le sentiment des Grecs, par la raison que dans la plûpart des Messes ces Eglises n'employoient aucune Priere pour demander à Dieu la Consecration. Ce fait est évident par la seule inspection de la Liturgie de ces Eglises telle qu'elle a été imprimée par le Cardinal *Bona* & le P. *Mabillon* après le Cardinal *Thomasi*. Le P. *Bougeant* ne se contente pas de l'indiquer. Il en rapporte le Canon de plusieurs Messes dans leur entier, & en cite un plus grand nombre; & comme le P. *le Brun* a tâché d'affoiblir cette preuve par des soupçons d'alteration dans la Liturgie, l'Auteur le suit exactement dans toutes ses propositions, les compare, les oppose les unes aux autres, les refute & ne laisse à son adversaire aucune ressource pour éluder la force de ce respectable témoignage de l'antiquité.

Il trouve encore de nouvelles preuves dans l'ancien usage de l'Eglise de *Milan*, & de la Liturgie *Ambrosienne*, & dans la Liturgie de l'Eglise Romai-

ne. Ces preuves ſont principalement tirées des rubriques de ces Egliſes : rubriques dont il defend l'antiquité, & qui lui fourniſſent contre le ſentiment du P. *le Brun* des arguments ſans replique, mais ce détail meneroit trop loin ; & nous avons à rendre compte d'un point plus important qui eſt l'examen que l'Auteur fait des Liturgies Orientales.

L'Auteur chagrin ce ſemble d'être obligé d'entrer dans une diſcuſſion ſi laborieuſe, commence par en prouver l'inutilité. » De quelle utilité peut » il être, dit il, pour ſçavoir ce que » nous devons penſer, de conſulter les » Grecs modernes, les Armeniens, les » Cophtes, les Syriens, les Ethiopiens » &c. ſont-ce là les Maîtres que l'Egli- » ſe Romaine doit conſulter pour re- » gler les ſentimens de ſa foi ? Faudra- » t-il deſormais que les Docteurs de » l'Egliſe Latine apprennent toutes les » langues Orientales.... ? A combien » de mepriſes groſſieres ces ſortes de » recherches ne ſont-elles pas ſujetes ? » De combien de diſputes frivoles & » dangereuſes ne ſont-elles pas la ſour- » ce ? Auſſi les heretiques modernes

» trouvant leur condamnation trop » clairement marquée dans tous les » monuments de l'Egliſe Latine n'ont » pas manqué de recourir à cet artifi- » ce pour ébranler, s'il eut été poſſible, » les dogmes de l'Egliſe les mieux eta- » blis &c...... Que ſont devenuës » toutes ces Egliſes autrefois ſi floriſ- » ſantes? En reſte-t-il encore quelques » veſtiges? Que de travaux & de » ſueurs n'en coute-t-il pas à nos zelez » Miſſionnaires pour retirer un petit » troupeau de cet abyme effroyable » d'erreurs où l'éſprit d'orgueil a pre- » cipité l'Egliſe Grecque? Cette Egliſe » autrefois ſi lumineuſe & ſi féconde » en zelez defenſeurs de la Foi n'a de- » puis près de mille ans enfanté que » des erreurs, comme le ſçavant & » pieux Abbé *Rupert* le lui reprochoit » avec amertume il y a pluſieurs ſie- » cles : *Conſtantinopolitanæ ſedi arro-* » *gantia multarum hæreſium genitrix.* » &c ».

Mais après tout ſi ces Peuples ſont reprouvez de l'Egliſe, leurs Liturgies ne le ſont pas, elles ſont de la plus haute antiquité, & les Latins mêmes les ont admiſes. A cette objection le P.

Bougeant répond qu'à la verité il peut eſtre utile de les admettre pour les oppoſer aux erreurs des novateurs comme ont fait le Cardinal *Bona*, le Cardinal du *Perron*, l'Abbé *Renaudot* & M. *Boſſuet*; mais non pas pour s'en prevaloir comme le P. le Brun contre un ſentiment unanimement établi dans l'Egliſe Latine; & après avoir fait ſentir combien de ſemblables découvertes contre les ſentiments de l'Egliſe Latine ſeroient pernicieuſes; „ ſi c'eſt „ là ajoute-t-il, le fruit que l'éxamen „ des Liturgies Orientales doit produire, je le dis hardiment, puiſſent-„ elles demeurer enſevelies dans d'é-„ ternelles tenebres, plûtôt qn'on ſoit „ jamais en droit d'en tirer de pareil-„ les concluſions, & de fournir aux „ ennemis de l'Egliſe Latine de telles „ armes contre ſon authorité & ſa tra-„ dition „.

Trois conditions ſelon lui, manquent aux Liturgies Orientales pour que cette recherche put être utile. 1°. Il faudroit que le ſentiment de l'Egliſe Latine fût douteux. Or la tradition de l'Egliſe Latine & même de l'Egliſe Grecque tandis qu'elle a été vraye

Egliſe, s'explique ſans équivoque & ſans obſcurité. Le Concile œcumenique de Florence a ſolennellement decidé la question. Toutes les Ecoles en retentiſſent : pluſieurs Conciles particuliers ont proſcrit l'opinion contraire : l'uſage même de l'Egliſe ne laiſſe aucun lieu d'en douter. 2°. Il faudroit que les Liturgies Orientales fuſſent exemptes du moindre ſoupçon d'alteration, non ſeulement pour le fond, mais encore pour l'ordre & la ſuite des Prieres qu'elles contiennent. Or c'eſt ce qu'on ne prouvera jamais. Tous les Manuſcrits en ſont recents & poſterieurs au Schiſme : on ſçait que les Neſtoriens & les Armeniens ont oſé altérer leur Liturgie. Dès l'onziéme ſiecle le Cardinal *Humbert* fit de ſemblables reproches aux Grecs ; & le P. *Bougeant* fait ſur ce ſujet pluſieurs autres remarques, qui prouvent avec combien de ſoin il a étudié la matiere. 3°. Il faudroit, ajoute-t-il, que le ſens de l'Invocation dans les Liturgies Orientales fût ſi évidemment conforme au ſentiment des Grecs modernes qu'on ne pût pas raiſonnablement en douter. Or c'eſt encore là une troiſiéme

condition, qui, comme les deux autres, manque encore à ces Liturgies. Pour le prouver, il etablit deux propositions.

La premiere est que la plûpart des Liturgies Orientales supposent la Consecration déja faite avant que le Prêtre recite l'Invocation du S. Esprit : donc il ne faut pas entendre cette Invocation dans le sens litteral que les Grecs modernes lui donnent. Cette consequence est évidente ; mais elle suppose un fait qu'il faut prouver ; & le P. *Bougeant* le prouve en rapportant diverses Liturgies Grecques, Malabares, Armeniennes & Cophtes, où il trouve des preuves convainquantes de sa proposition.

La seconde proposition est que l'Invocation même des Liturgies Orientales ; c'est-à-dire, la Priere par laquelle le Prêtre prie Dieu de changer le Pain & le Vin au Corps & au Sang de J. C. ne prouve pas que ce changement ne soit pas déja fait par la vertu des Paroles de J. C. En effet, cette Invocation est si générale & si peu précise dans quelques Liturgies citées par l'Auteur qu'il semble qu'on y deman-

de moins le changement des Dons que l'Application des mérites de J. C. aux Fideles. 2°. De ce que l'Eglise demande une grace à Dieu, il ne s'ensuit pas qu'elle ne l'ait pas déja obtenuë comme l'Auteur le prouve par plusieurs exemples, même des Liturgies Orientales. 3°. Il se trouve dans plusieurs Messes des Liturgies Gallicane & Mozarabe des Invocations toutes semblables à celles des Liturgies Orientales, & placées pareillement après les paroles de J. C. & cependant il est certain que dans ces Eglises on croyoit que la Consecration étoit déja faite avant que le Prêtre fit ces prieres.

Quel est donc le sens de l'Invocation dans les Liturgies Orientales ? Le P. *Bougeant* en propose plusieurs d'après S. *Fulgence*, S. *Maxime*, S. *Jean Damascène*, les Cardinaux du *Perron*, & *Bellarmin*. Il en ajoute une plus nouvelle dont le P. *Hardouin* paroit lui avoir fait naître l'idée, & qui peut satisfaire les Esprits les plus difficiles.

Tout l'Ouvrage est enfin terminé par la comparaison que le P. *Bougeant* fait de son sentiment avec celui du P. *le Brun*. Il refute les pretendus avan-

tages du ſentiment de ſon Adverſaire, & les inconveniens imaginaires que le P. *le Brun* a cru trouver dans le ſentiment des Latins; il fait voir au contraire dans l'opinion des Grecs des inconveniens réels, & d'une conſéquence dangereuſe. » Après tout, dit-» il, le grand avantage d'un ſentiment » c'eſt d'être vrai, & le grand incon-» venient c'eſt d'être faux. Quand » un ſentiment eſt démontré, s'il s'y » trouve quelque inconvenient, il faut » y remedier le mieux qu'il eſt poſſi-» ble; mais pour un inconvenient ou » deux, il n'eſt pas permis d'aban-» donner la verité. Quand au con-» traire un ſentiment eſt faux, quel-» que avantage qu'on trouve à le ſui-» vre, il n'eſt pas permis de l'embraſ-» ſer. Je conſens donc volontiers que » les Lecteurs decident ſur la ſeule » force des preuves que j'ai alleguées, » du ſentiment que je defends »; & pour leur en rappeller le ſouvenir, il finit par une recapitulation abregée de tout l'Ouvrage. L'accueil favorable que le Public a fait à la premiére Diſſertation de l'Auteur, doit lui faire éſperer que celle-cy en ſera encore mieux reçuë.

Article XCII.

Réponſe aux principaux endroits du Livre de M. SILVA, de l'uſage des Saignées. A Paris, chez GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques 1729.

*REFLEXIONS SUR CETTE Réponſe de M. HECQUET, par M.*** Medecin de la Faculté de Montpellier.*

LEs reflexions que nous ferons ſur le Livre de *M. Hecquet*, n'auront pas beaucoup d'ordre ; non ſeulement parce qu'on n'en veut pas faire ſur tous les endroits de l'Ouvrage qui en meritent (ou pour mieux dire qui en ſont ſuſceptibles) mais auſſi parceque les matiéres y étant entaſſées avec aſſez de confuſion, il nous en coûteroit trop pour les réduire à certains chefs.

M. Hecquet attaque le titre du *Traité des Saignées*. Il prétend qu'on n'a voulu y parler que de la Saignée du pied ; non pas ſeulement généralement priſe, mais pratiquée ſans diſtin-

tion dans la *Petite Verole* ; & que si le Livre avoit répondu au titre, on auroit dû s'expliquer en détail sur la necessité des Saignées, sur les *situations du Sang*, qui déterminent à les faire ; sur les circonstances des maladies où il convient de les pratiquer ; sur les indications qui engagent à les employer ; sur le nombre qu'il en faut faire, &c. Mais il paroît bien ici ce qu'on reconnoît sans peine dans plusieurs autres endroits de cet écrit, que M. H. n'a fait que parcourir le Livre qui est l'objet de sa censure, & qu'il n'est point entré dans le dessein de l'Authcur. *M. Silva* a voulu examiner, non les occasions où l'on doit saigner, & celles où il faut s'abstenir de ce remede ; mais quelles sont les veines qu'il faut ouvrir, lorsqu'on a raison de saigner. Ainsi ce n'est point s'il faut saigner ; mais d'où il faut saigner, qui est son objet principal. C'est donc un Traité sur le choix des Saignées qu'il a voulu donner au Public, & non un Traité de la Saignée. La partie même qu'il a embrassée est assez considérable, assez sujette aux plus grandes contesta-

tions, (*) & elle a été juſqu'à lui aſſez peu connuë dans un certain détail, pour meriter un Traité entier, fait d'après les connoiſſances anatomiques & géométriques, & d'après les obſervations que ſa pratique, auſſi nombreuſe qu'heureuſe & reflechie lui a pû fournir. Il a donc eu raiſon d'allier ce qu'il y a de plus inconteſtable dans *l'Anatomie* ſur la poſition & la communication des vaiſſeaux, & ce qu'il y a de plus certain ſur le mouvement des liqueurs coulantes, avec les faits que la pratique preſente à un eſprit inſtruit & attentif. Et comme quelque orguëil que M. H. lui prête, & quelque grande que ſoit la reputation dont il joüit dans le Public, il n'a jamais aſſez préſumé de lui, pour oſer imaginer que l'on ſe rendroit aveuglément à ſes obſervations, que d'ailleurs il ſçait que celles des meilleurs Autheurs ſervent ſouvent à égarer, quand elles ſont ſeules, il a jugé qu'il falloit communiquer aux ſiennes une nouvelle force & une

* Comme on peut le voir dans Sennert *Pratic. lib. 2. part. 2. cap. 16. quæſtion. 4.* Et dans *René Moreau.*

nouvelle lumiere; en les étayant de ce qu'il peut y avoir de moins contesté en Medecine. Il les a donc données sous la forme de corollaires, & comme autant de conséquences necessaires des veritez démontrées dans les trois premiers Chapitres.

Si ces Chapitres, qui contiennent toute la théorie de la saignée, & qui servent de baze au reste de l'Ouvrage, avoient été profondément meditez par M. H. ils lui auroient épargné bien du travail. Mais aussi il manqueroit de pretexte pour ses exclamations & pour ses épigrammes, qu'on prendroit volontiers pour des enfans de la colere, si l'on ne connoissoit l'Autheur. Il y auroit vû que *M. Silva* y considere la saignée sous differens rapports. D'abord ne la regardant que comme diminuant seulement le volume du sang dans tout le corps, il explique avec beaucoup de netteté & de précision, les effets de cette évacuation; les raisons des utilitez qu'elle peut procurer pour l'exercice de toutes les fonctions; il fait voir que toute saignée, dans quelque lieu qu'on la pratique, est également utile, quand la quantité de

ſang que l'on tire eſt exactement la même, lorſqu'on n'a en vûë que d'en diminuer la maſſe: il prouve que dans ce cas le choix des Saignées eſt eſſentiellement indifferent. Il donne cependant la préférence à celle du bras, parce qu'elle demande moins d'appareil & aſſujettit moins que celle du pied, & parce que celle de la gorge, dans un état de plenitude, pourroit charger une partie auſſi eſſentielle à la vie que l'eſt le cerveau. Enſuite il examine ce qui doit reſulter de la nouvelle détermination du ſang, que l'ouverture de la veine produit neceſſairement vers les parties qui le reçoivent des arteres qui partent du même tronc que celle qui communique avec la veine ouverte. Il conclud que cet abord nouveau de liqueur doit gonfler & engorger de plus en plus les vaiſſeaux qui ſeroient trop pleins, trop tendus, ou embarraſſez dans ces parties. D'où il infere que l'on doit s'abſtenir avec ſoin de porter alors plus de ſang dans ces endroits, & que rien n'eſt plus dangereux que d'attirer le ſang ſur des parties enflammées; qu'on doit au contraire l'en rapeller, l'en dé-

tourner, l'en écarter, l'en éloigner, en le faiſant couler plus vivement & plus abondamment vers des parties oppoſées qui ſeront libres.

Il applique ces maximes à toutes les Saignées; ſur chacune deſquelles il donne un Chapitre, dont celui qui traite de la Saignée du pied n'eſt pas le plus étendu. Il entre dans le dénombrement & des maladies & des parties pour leſquelles la Saignée du bras ſeroit mal placée, comme elle l'eſt en effet, dans les inflammations du viſage, de la tête, &c.

Aprés cet examen il fait obſerver les cas dans leſquels cette Saignée doit être preferée à celle du pied, comme dans les engorgemens inflammatoires ou éréſipelateux des extrêmitez inferieures, dans les inflammations de l'eſtomac, des inteſtins, du foye, de la Ratte, des Reins, de la matrice, de la veſſie, &c. C'eſt ſelon ces mêmes regles qu'il traite des uſages de la ſaignée du col. Il prouve qu'on la doit redouter, dans les éréſipeles du viſage, dans les inflammations des yeux, dans les maux de gorge, dans les tumeurs des bras, du haut de la poitri-

ne, &c. Dans tous ces cas il en fait connoître le danger, dans quelque tems que ſoient ces maladies. Dans leur declin, ainſi que dans leur force; après des évacuations, comme dans un état de plenitude. Il craint auſſi les effets de cette ſaignée, dans les commencemens des maladies du cerveau, & lorſqu'on n'a pas conſiderablement déſempli les vaiſſeaux. Mais il la recommande avec éloge dans ces dernieres maladies, quand on a diminué ſuffiſamment le gonflement & la tenſion des vaiſſeaux de tout le corps; & dans ces occaſions dont il faut profiter avec habileté, il lui donne la préférence, même ſur la ſaignée du pied, malgré le gout que M. H. ſoupçonne qu'il a pour elle. Cette préférence eſt encore plus marquée dans le cas où le bas-ventre & le cerveau ſont en même-tems enflammez, pourvû néanmoins qu'on ait fait préceder aſſez d'autres ſaignées. Ces regles qui ſont des conſéquences neceſſaires des principes ſur leſquels il détermine le choix des veines qu'il faut ouvrir, ſont parfaitement conformes aux obſervations pratiques. Elles y portent & en reçoivent

un nouveau jour. C'eſt en ſuivant toûjours les mêmes principes, & étant fidele aux mêmes maximes qu'il avertit que la ſaignée du pied eſt dangereuſe dans les embarras que le ſang contracte dans les extrémitez inferieures, dans les inflammations des parties du bas-ventre, dans le gonflement inflammatoire des hémorroïdes, dans les pertes de ſang des femmes, &c. Mais qu'elle eſt utile & neceſſaire, quand les engorgemens que le ſang forme, ſont au viſage, au bras, à la tête, &c. Ainſi s'il fait voir, comme il démontre en effet, que dans la petite verole, le cerveau eſt la partie où les embarras ſont les plus frequens & les plus à craindre; il ſuit évidemment des dogmes qu'il a établis, que ſi l'on doit ſaigner dans cette maladie, c'eſt néceſſairement du pied qu'on doit ſaigner. D'où l'on doit conclure, que ce Traité n'eſt pas plus fait pour prouver qu'il faut ſaigner du pied dans la petite vérole, que pour faire voir qu'on doit ſaigner du bras, dans une inflammation du foye, de l'eſtomac, de la veſſie, &c. Les mêmes principes qui menent au choix de cette derniere ſai-

gnée, dans l'une de ces maladies, déterminent auſſi fortement à donner la préférence à la Saignée du pied dans l'autre. Il eſt vrai que quoique ces deux propoſitions émanent également des mêmes principes, & que la verité de l'une prouve parfaitement la verité de l'autre; il eſt vrai, dis-je, qu'il y a un plus grand nombre de Medecins, qui commencent par ſaigner du bras, dans une inflammation du bas ventre, qu'il n'y en a qui débutent par ſaigner du pied, dans les avant-coureurs d'une petite verole. Il a donc fallu inſiſter plus long-tems, pour prouver une verité conteſtée, qu'une verité avoüée. L'une eſt plus compoſée, & par conſéquent plus difficile à démontrer, & elle eſt d'ailleurs accompagnée de circonſtances qui ont pû jetter dans l'illuſion, & retarder par conſéquent les progrès de la bonne methode. Comme perſonne que je ſçache n'a encore indiqué la ſource de ces illuſions, j'eſpere qu'on me ſçaura quelque gré de tâcher de la découvrir; cela ſervira à rendre raiſon pourquoi ceux-mêmes d'entre les Medecins qui ont été les plus exacts ſur le choix des Saignées, attendoient

à être déterminez à celle du pied, par des accidens effrayans, & ne s'avisoient pas de les placer avant qu'ils éclatassent, & pourquoi par conséquent on ne trouve pas dans les Ouvrages des Anciens, dequoi authoriser une pratique, à laquelle leurs propres maximes devoient naturellement les conduire. Voicy donc je crois ce qui a le plus contribué à séduire les Medecins, & qui a pû les obliger à se contenter de la Saignée du bras, dans la petite verole. Comme les boutons qui viennent sur la peau dans cette maladie, & les changemens qui leur arrivent dans les differens tems qu'elle parcourt, sont ce qu'il y a de plus apparent, de plus manifeste, de plus sensible, ce qui attire le plus l'attention, & ce qui frape davantage; c'est cet état de la peau qui les a le plus affectez dans cette occasion. Aussi est-on bien plus soigneux & plus occupé communément du nombre des grains, de leur figure, de leur couleur, & de sçavoir s'il s'en trouve dans tous les endroits du corps, que de toute autre circonstance de la maladie qui ne frape pas vivement les sens. Ceux qui ont le mieux écrit de cette maladie,

ne parlent presque que du caractere & de la quantité des grains, & ne nous permettent pas de douter qu'ils croyent que tout ce qui survient dans le cours de la maladie, est purement relatif à cette éruption, qu'ils regardent comme l'objet unique, ou du moins principal, de leur attention. Ils n'ont donc envisagé la petite verole que comme une maladie de la peau. Ils ont par conséquent tourné toutes leurs vûës de ce côté là. Leur persuasion à cet égard a été si vive, que les plus habiles ont craint de donner les plus simples lavemens dans cette occasion, de peur que ce qui étoit sur la peau ne fît pas assez de progrès, n'ignorant pas cependant qu'ils sacrifioient à cette crainte, l'avantage qu'on procuroit par ce moyen à tout le corps dans les grandes ardeurs, & dans les longues constipations. La petite verole ainsi considerée, il paroît en effet qu'ils n'ont dû avoir d'autre soin que celui de mettre le sang assez au large, pour faciliter sa dépuration. Or la saignée du bras suffisant pour produire cet effet, c'est à elle qu'ils ont eu recours. Ils ont dû penser aussi, que le volume du sang augmen-

tant ſenſiblement par la fiévre de ſupuration, & les vaiſſeaux interieurs devant recevoir plus de ſang à l'occaſion de la compreſſion, qui ſurvient aux exterieurs par l'inflammation de la peau, & le gonflement des boutons, il falloit d'avance diminuer la quantité du ſang. Or la ſaignée du bras étant propre à procurer cet avantage, ils l'ont fait pratiquer. D'ailleurs comme ils ne voyoient aucun autre ſiége fixe de la maladie, & qu'ils regardoient la peau généralement répanduë ſur tout le corps, comme le ſeul lieu où ſe paſſoit ſelon eux toute la ſcéne ; il paroît aſſez naturel que dans cette idée ils ſe ſoient contentez d'une ſaignée aiſée à executer, qui n'expoſe pas les malades à l'impreſſion de l'air, (précaution qu'ils croyoient qu'on ne pouvoit jamais porter aſſez loin) & qui enfin rempliſſoit en apparence les ſeules indications qui ſe preſentoient ; car elles ne conſiſtoient ſelon ce ſyſtême, qu'à rabattre la fougue du ſang, qu'à diminuer la tenſion des vaiſſeaux, qui eſt un obſtacle à la criſe, & qu'à mettre le ſang, pour les tems même les plus orageux, en proportion avec le calibre

des vaisseaux qui doivent le contenir; ce que la Saignée du bras peut faire en effet de même que toute autre. Ceux d'entre les Medecins qui ont été les mieux instruits de la distribution des vaisseaux, ont dû agir de même, avec encore plus de confiance. Toûjours prévenus que l'inflammation de la peau, & les boutons qui y naissent, devoient être l'objet de leur attention, ils n'ont pas regardé la Saignée du bras seulement, comme aussi utile que toute autre dans cette circonstance, mais ils se seront même persuadez qu'elle devoit avoir la préférence, parce que les deux tiers, peut-être les trois quarts de la peau, recevant le sang des rameaux qui partent de l'Aorte inférieure, ils auront conclu que la Saignée du bras détournoit le sang de plus d'endroits, où il y alloit avoir inflammation, & où par conséquent le cours du sang seroit le plus gêné & le plus embarrassé. L'état de la peau, & de ce qui s'y dépose, attirant seul les regards des uns & des autres, & fixant pour ainsi dire leur esprit, ils y ont tout rapporté. Observoient-ils que les petites veroles confluentes au visage,

& diſcretes ſur le reſte du corps, étoient beaucoup plus dangereuſes, que celles qui étoient diſcretes à la face, & confluentes par tout ailleurs ? Ils ſe contentoient de l'avoir obſervé, ſans ſe rendre raiſon à eux-mêmes de ce fait, où ils l'imputoient à ce que le lieu, ou l'impreſſion étoit la plus fâcheuſe & la plus douloureuſe, étant très-proche du ſiége du ſentiment, il devoit alors arriver plus de trouble, & une agitation plus fougueuſe dans les eſprits ; au lieu de raporter ce plus grand danger à la neceſſité, où eſt alors le ſang, de ſe détourner plus abondamment du côté du cerveau, & à la difficulté d'en être raporté dans la même proportion. Remarquoient-ils que le ſaignement de nez annonçoit un ſort funeſte à ceux de ces malades à qui il ſurvenoit ? Ils en cherchoient la cauſe dans l'âcreté de l'humeur, dont ils avoient d'ailleurs des preuves par les picotemens impatientans de la peau ; au lieu de l'attribuer plus ſimplement & plus veritablement à la peine que les veines du nez avoient à verſer leur ſang dans les Sinus de la baze du crâne, à l'occaſion de leur tenſion & de leur plenitu-

de. Faiſoient-ils attention que ceux qui avoient les yeux rouges dans cette maladie, ſans y avoir des grains, à qui on pût imputer cet accident étoient en plus grand danger, que ceux en qui l'on n'obſervoit rien de ſemblable? Ils ſe perſuadoient que la ſalure des larmes en étoit la cauſe, & par conſéquent que le danger ne venoit alors que de l'acreté de l'humeur qui forme les puſtules; ſans ſe douter ſeulement que la cauſe principale de cette inflammation aux yeux, vînt de ce que le ſang ne pouvant rouler librement dans le cerveau, ſe détournoit vers les arteres ophthalmiques, ou de ce que celui des veines ophthalmiques, qui vont aboutir dans les Sinus pierreux ſuperieurs, & dans ceux qui ſont ſituez à côté de la ſelle de l'os ſphenoïde, ne pouvoit pas s'y dégorger aiſément, à cauſe de leur gonflement. Voilà comment ce qui auroit pû les guider pour les indications, leur eſt devenu ou inutile, ou propre à les retenir dans l'erreur. Elle s'eſt perpetuée, cette erreur, juſqu'à ce qu'on ait fait attention que le battement violent des Carotides (dont il n'a jamais été fait mention dans aucun

ancien traité de la petite verole) étoit d'un très mauvais préſage. Qu'on voyoit mourir des malades de la petite verole ou les grains étoient d'un bon caractere, tandis qu'il en réchapoit de ceux où les boutons étoient d'une mauvaiſe eſpece. Qu'il y avoit une uniformité parfaite dans la maniere dont on périſſoit dans ce mal; c'eſt à dire, qu'on obſervoit dans tous, les accidens d'un cerveau embarraſſé, puiſqu'ils mouroient tous dans le délire ou dans l'aſſoupiſſement. Tous ces faits réünis ayant fait ſoupçonner avec raiſon, que ce n'étoit pas le deſordre de la peau qui étoit funeſte, & qui par conſéquent meritoit la principale attention des Medecins, & que les parties qui ſervent aux fonctions animales qui ſe dérangent plus manifeſtement que les autres, dans cette affreuſe maladie, devoient être particuliérement affectées dans cette occaſion. Ils ont eu le courage d'ouvrir des cadavres, pour tâcher de convertir en démonſtrations leurs conjectures, & leurs ſoupçons en certitudes & en réalitez. Cette réſolution courageuſe, ſeule capable de ne laiſſer aucun doute raiſonnable ſur

cette matiere, n'avoit pas été ſuivie jusqu'à ce moment, peut-être parce qu'on ne s'étoit point douté que le deſordre des parties interieures, eut la principale part aux cataſtrophes; peut-être parce qu'on croyoit que ce qu'on y pourroit découvrir ne ſeroit que le produit de la maladie, & non la cauſe des accidens qui avoient terminé les jours des malades. Peut-être auſſi, & c'eſt la raiſon la plus vrai-ſemblable, que l'idée de la contagion de la petite verole, leur avoit inſpiré une terreur plus grande, que n'eſt violent dans les hommes le déſir de trouver la vérité. Quoiqu'il en ſoit, nous ne voyons aucune obſervation dans les Auteurs les plus exacts, de ce qui ſe rencontre dans les cadavres, après cette effrayante & meurtriere maladie; d'où l'on doit préſumer qu'on n'avoit point ouvert le Livre qu'on devroit ſi frequemment conſulter. Ceux donc qui par courage, ou pour avoir ſecoüé le joug de certains préjugez, ont foüillez dans les corps, ont trouvé que le cerveau étoit conſtamment enflammé ou ſupuré, & que ſes membranes étoient gorgées de ſang ou gangrenées. Ils ont cherché avec ſoin

ſi ces differens dérangemens étoient venus dans le moment de la mort, ou s'ils avoient fait aſſez de progrès, pour pouvoir conclure qu'ils avoïent commencé avec la maladie, ou qu'ils étoient ſurvenus dans ſon cours. Or ils ont trouvé que non ſeulement il y avoit quelquefois du ſang nouvellement épanché, qu'on ne découvroit pas dans les autres parties, ce qui prouveroit toûjours que les vaiſſeaux du cerveau ſont dans ce cas plus diſpoſez à ſe dementir, que ceux des autres viſceres; mais ils ont rencontré ſouvent des ſupurations, ce qui démontroit que l'inflammation n'étoit pas recente; & ces ſupurations même étoient auſſi quelquefois plus avancées, que celles des boutons de la peau. D'où ils ont conclu d'une maniere ſolide, que tout le danger de la petite verole vient des embarras que le ſang forme dans le cerveau, & que c'eſt à ſa ſureté qu'on doit principalement pourvoir dans le traitement de cette maladie, non pas en remediant aux accidens lorſqu'ils éclatent, mais en les prévenant, perſuadé qu'on doit être, qu'ils peuvent ſurvenir, ou pour parler plus exacte-

ment qu'ils ont coûtume d'arriver par une cauſe qui en précéde de pluſieurs jours l'éclat. Ainſi l'état de la peau étant ce qui dans ce cas, les occupe le moins, & n'y faiſant attention que par le rapport qu'il peut avoir avec la diſpoſition où eſt alors le cerveau, ils ont jugé qu'il falloit agir dans ce cas comme on le feroit dans une maladie de la tête, dans laquelle il n'y auroit pas d'éruption, & par conſéquent qu'il falloit de bonne heure détourner le ſang du cerveau, par les ſaignées du pied, comme on éloigne par celles du bras le ſang qui s'engorge dans le foye, &c.

Ces réfléxions où l'on trouve tout à la fois, le précis de la doctrine de *M. Silva*, & les raiſons qui l'ont engagé à s'écarter de la conduite des anciens Medecins, non ſeulement applaniſſent la difficulté qui y a donné lieu; mais elles ſuffiroient même pour répondre à la plus grande partie du Livre de M. H. qui me permettra de lui dire qu'il n'eſt pas à beaucoup près ſi ſévére pour lui-même, du moins à l'égard du tître des Livres, qu'il eſt rigide pour les autres. En effet, ſon Ou-

vrage ne devroit être intitulé, que Critique du premier volume du Traité des Saignées, & non réponse à *M. Silva*; car de 13. Chapitres qui forment le second volume, qui est justement celui où on l'accable sous le poids des difficultez, il y en a dix dont il ne dit pas un seul mot; & la legere réplique qu'il fait aux trois autres, il la doit à l'art qu'il a employé à tronquer des passages, à l'habileté avec laquelle il élude les objections, & sur-tout aux railleries. Il seroit à souhaiter pour le Lecteur que leur finesse dédommageât de leur nombre; qu'elles eussent cette condition, qui est si necessaire; que ceux dont on rit, pussent rire comme les autres, & que quelque envie qu'il ait d'être plaisant, il n'eut pas si bien justifié une réfléxion, qu'il a donné lieu de faire à *M. Andry* dans ses Remarques de Medecine. Qu'il ne faut que de l'imagination pour la raillerie, quand on nous en fournit le sujet, mais que quand il s'agit de fabriquer soi-même la matiere d'une plaisanterie, il faut de l'invention, & que c'est dequoi tout le monde n'est pas capable.

M. H. trouvera bon, s'il lui plaît, qu'on lui rappelle en même-tems un avis qu'on a donné en pareil cas, & qui pourra ne lui être pas inutile, quand il entreprendra quelqu'Ouvrage polemique. C'est que si un sérieux affecté devient ordinairement comique, un comique qui n'est pas naturel inspire souvent du sérieux aux Lecteurs, quelquefois même de la pitié. Retranchez-vous donc, Monsieur, lui dira-t-on, sur le grave & le pathetique: remplissez vos Livres de longues & doctes periodes: citez souvent, puisque vous croyez qu'on est condamnable, quand on marche tout seul; & plûtôt que de ne point citer, lorsque votre érudition sera épuisée sur tous les Autheurs dogmatiques: citez encore Moliere, comme vous faites si heureusement. Jettez vous sur les Antithèses & sur les Metaphores: vous êtes appellé à ce stile: il faut faire usage de ses talens.

M. Hecquet veut attirer sur M. Silva l'indignation des Sçavants, en l'accusant de n'avoir pas assez loüé les Anciens, & d'avoir osé s'écarter des routes qu'ils ont suivies. Ce reproche pour-

roit tomber ſur le Critique, avec plus de raiſon encore que ſur l'Autheur que je deffends. M. S. a cité avec éloge les plus grands Medecins de l'antiquité, & il en a rapporté des paſſages qui démontrent que dans les maladies inflammatoires, ceux-ci commençoient par les Saignées révulſives, & qu'ils n'emploïoient les dérivatives, que lorſqu'ils croyoient en avoir mis ſuffiſamment d'autres en uſage. Il adopte la premiére partie de leur déciſion; il s'en ſert avec avantage contre M. H. qui ne ſuit en rien ces maximes, puiſque contre leur doctrine, il commence par la dérivation. M. S. loüe les Anciens d'avoir penſé ſi bien dans des ſiécles d'ignorance; il admire la grandeur de leur eſprit, & la juſteſſe de leurs obſervations, puiſqu'ils ne pouvoient alors être guidez, ni par les loix de la circulation, ni par les regles de l'Hydroſtatique qui n'étoit au plus que dans le berceau. Mais l'approbation qu'il leur donne, n'étant pas dictée par l'enthouziaſme, & n'étant pas l'ouvrage d'une admiration qui tient du culte, il a crû pouvoir donner des bornes à ſes éloges, & ne prendre de

leurs ſentimens que ce qui étoit conforme à la raiſon éclairée par les nouvelles découvertes, & appuyée par les obſervations exactes qu'on a faites depuis, & dont on leur doit peut-être le modele & les regles. Ce n'eſt pas toûjours par un fol orguëil (dont on ne croit pas aiſément les autres coupables, quand on eſt véritablemenr modeſte) qu'on accuſe quelquefois les Anciens de fauſſes préventions. Il y a des erreurs qui doivent être imputées aux ſiécles mêmes où les hommes ont vécu, comme il y a des connoiſſances qu'on n'attribuë pas nécéſſairement à la grandeur du génie de ceux qui les ont, mais aux circonſtances heureuſes, & au ſiécle éclairé dans lequel ils ont écrit. On peut donc, ſans être vain, croire que des eſprits ſupérieurs ſe ſont trompez, faute d'être prémunis de certaines notions, & penſer que bien qu'on ait moins de génie, on a pû rencontrer le vrai à la faveur des lumieres qui ſe ſont tranſmiſes peu à peu juſqu'à nous. Cette éſpece d'émulation n'a rien d'offenſant pour les morts; elle ne peut bleſſer tout au plus que l'amour propre mal entendu de quelques vivants.

Sans elle les ſciences ne feroient aucun progrès ; la mémoire agiroit plus que le jugement pour les acquerir ; & l'on tomberoit dans un découragement, qui retréciroit les bornes que la nature a miſes à l'eſprit humain. C'eſt la flateuſe eſpérance d'aller plus loin, que ceux qui nous ont précédé, qui échaufe le génie, qui l'anime, qui lui fait faire enfin de nobles efforts, ſeuls capables de faire découvrir ce qui a pû leur échaper. Je ſuis bien ſûr que judicieux comme l'eſt M. S. il eſtime ceux-mêmes dont il releve les fautes, quand il y a dans leurs Ouvrages plus de veritez que d'erreurs.

M. H. auroit dû s'appercevoir qu'il porte même quelquefois l'indulgence plus loin ; & que s'il a laiſſé entrevoir quelque vanité en le réfutant, ce n'a pû être que celle de n'être pas tombé dans l'écuëil trop ordinaire à ceux qui critiquent, de parler des autres avec mépris, & d'employer plus de traits piquants, que de raiſons accablantes. Les Lecteurs jugeront s'il faut loüer M. H. de ne ſe point prêter à cette eſpece de vanité, & de s'être ôté tous les moyens de pouvoir s'y livrer lui-même.

ARTICLE XCIII.

NOUVELLES LITTERAIRES,

Ou Avis, Extraits de petits Livres, Explications, Découvertes, &c.

RELIGION. PIETÉ.

DE PLAISANCE. On a imprimé à Lucques en 4. Tomes *in* 4°. Les Dissertations du Pere *Calmet* sur l'Ecriture Sainte, traduites du François en Italien. Une Société de Libraires imprimera à Vérone sous la direction de Monsieur le Marquis *Maffei*, le Saint *Hilaire* des PP. BB. avec des Variantes tirées de divers anciens manuscrits du Chapitre de la même Ville. Il est émané à Rome au sujet des Livres de Marie D'AGREDA, un décret en faveur de l'Édition commencée, lequel porte : *Prosequatur absque novó examine Librorum mysticæ civitatis dei. Qui Libri retineri & Legi possint in sacrâ Rituum Congregatione.*

DE PARIS. *La vraye & solide pieté expliquée par Saint François de Sales.*

Évêque & Prince de Genêve, récüeillie de ses Epitres & entretiens. Dedié à la Reine. In 8°. 1729. pagg. 536. chez *Bullot* ruë de la parcheminerie à l'Image Saint Joseph : chez *Henri*, ruë Saint Jacques, vis-à-vis Saint Yves. Ce sont des *Extraits* de la Doctrine du S. Evêque, concernant tous les Etats, les exercices & les devoirs de la pieté & de la spiritualité rassemblez avec ordre, sous des tîtres intéressans, en plus de 200. Chapitres, pour former une entiere conduite spirituelle. Les Ouvrages du Saint Evêque de Genêve contiennent une Doctrine si propre à autoriser la methode des Directeurs Orthodoxes, que les personnes qui s'interessent à la Foi & à l'honneur de la Religion ne peuvent trop contribuer à la publication de ces maximes, en toutes les formes dont elles sont susceptibles.

DE PARIS Le *Traité de l'Amour de Dieu & de ses vrais Caracteres, tiré des Livres Saints*, " Dans lequel on expo-
" se par les propres paroles de l'Ecriture
" Ste nos devoirs à l'égard de Dieu, &
" l'on refute les erreurs opposées, dé-
" dié aux Evêques de France, par M.

Claude le pelletier », Prêtre Docteur en Théologie chanoine de l'Eglise de Reims, *in* 12. pages 546. se vend chez Henri, ruë Saint Jacques. L'Ouvrage est interessant : Le Dogme y est expliqué avec la pratique, pour lui servir de fondement.

De Lion. *Heures ou Prieres Chrétiennes*, contenans tous » les Exercices or» dinaires du Chrétien, avec un abré» gé de notre creance par le R. Pere *Jean* Croiset », *in* 12. pagg. 504. 1729. Un Ecrivain que ses Ouvrages par leur qualité, leur objet, leur nombre, & leur reputation ont publiquement erigé en Pere spirituel, doit aux disciples, qui en tous lieux se sont attachez à ses Livres pour en tirer leur conduite & leurs pratiques, le secours journalier & continuel d'un *Livre de Prieres*, composé dans le même goût & le même esprit que tout le reste ; afin que leur piété & leur Foi trouvant dans cette suite de volumes un assortiment complet, & tout un corps de spiritualité, elle s'éxerce uniformément, & s'avance avec assurance dans les voyes du Seigneur. L'Auteur de *l'Année Chrétienne*, de la *Vie de Jesus Christ*

& de celle des *Saints*, de *retraites*, & de divers autres Ouvrages de morale, s'acquitte envers ses Lecteurs ordinaires de ce qu'il leur doit, en joignant à cette Bibliothéque spirituelle un recueïl de Prieres ordinaires distribuées selon les *Heures* & les tems. Il y a mis premierement à côté du Latin, qui est le langage consacré dans l'Eglise, une explication saine & affectueuse pour le rendre intelligible sans en diminuer l'onction; secondement, des *Methodes* pour bien faire les actions, & en particulier pour entendre la Messe, se confesser; communier; troisiémement des *Notes* instructives à chaque occasion, ou d'une solemnité, ou d'une priere, ou d'un éxercice; enfin un abregé de notre créance, dans le quel les Dogmes & les commandemens sont exposez succinctement & avec clarté. On lit par exemple, parmi les Dogmes: " C'est
" encore un point de Foi que Jesus-
" Christ est mort universellement
" pour tous les hommes. On conclud
" de là que tous les hommes ont des
" graces véritablement suffisantes,
" avec lesquelles ils ont tous un vrai
" pouvoir de faire le bien que plusieurs

» ne font pas ; & lesquelles sont inu-
» tiles par la pure faute de la volonté
» qui y resiste & les rejette» . Entre les commandemens de l'Eglise, l'Auteur y en fait réparoître deux qu'on omettoit en plusieurs Catechismes, ou Livres d'instruction, le huitiéme, & le
» 9^{e}» . Celui-là dont voici les termes:
» *les excommuniez fuiras* & DENONCEZ
» EXPRESSÉMENT ; ordonne, dit le
» R. Pere, de fuir les excommuniez ;
» c'est-à-dire, ceux que l'Eglise a re-
» tranchez de son corps & separez de
» la Communion des Fidéles, & singu-
» lierement les excommuniez publics,
» & *declarez tels*, qu'on appelle *les de-*
» *noncez expressément* ...... On est
» obligé par ce précepte de n'avoir au-
» cun commerce *avec ceux qui ont été*
» *expressément denoncez* » . Le 9^{e}. commandement de l'Eglise (*quand excommunié seras, fais toi absoudre promptement*) " ordonne, ajoûte notre Auteur, " que quand quelqu'un a eu le
» malheur d'être excommunié, il fas-
» se toutes les diligences possibles pour
» se faire absoudre : le combe de tous
» les malheurs est de mourir dans l'ex-
» communication. Au reste, il est tout

visible, que *quoique* celui à qui l'E-» glise refuse sa Communion, & par» conséquent qu'elle excommunie, *ne*» *veuille pas s'en separer* & veuille res-» ter dans sa communion, il est vérita-» blement separé & réellement ex-» communié, & il n'a plus d'union» avec le reste des Fideles». Se debite a Paris entre les paroisses St *Benoit* & St *Severin* chez *Coignard* fils; & à Lyon chez les *Bruysets* freres.

De Naples. Le Pere *Ottavio Reggio*, D.L.C.D.J. vient de publier chez *Amato* la 3[e] Partie de ses Explications de la Doctrine Chrétienne, à l'usage des Ecoliers du College de Parme. Ce volume in 8° de 569 pages contient ce qui regarde les Sacremens. Le titre est *Spiegazione del Catechismo fatto alli scolari del Collegio di Palèrmo, &c.*

De Rome. On a imprimé le quatriéme Tome; c'est-à-dire, le Trimestre ou la partie d'automne, des *Ephemerides Eucharistiques*, dont le sujet se manifeste presque par ce titre. *Ephemerides Eucharisticæ veritatem atque cultum sacrosancti fidei nostræ mysterii Luculentis sanctorum pontificum Cardi-*

nalium, Antistitum, nec non imperatorum, Regum, Ducum, principum, ac Ascetarum, qui ad singulos anni dies in sacris tabulis veluti sibi natalitios accidunt, monumentis consignantes sacræ paginæ oraculis, conciliorum sanctionibus, patrum testimoniis, ac Ethicis observationibus illustratæ, à Rome 1728. in 4° pagg. 477. par le P. Bonacci D. L. C. D. J.

DE NAPLES. Le P. Ant. Putignani a donné à Rome chez *Rossy* un Livre intitulé *conforti di vera e stabile conversione presi dal Sancto Evangelio & proposti a consolatione di peccatori*, in 12. pagg. 134.

DE HALL. *Eliæ* SCHEDII. *de diis Germanis sive de veteri Germanorum, Gallorum, Britannorum, Vandalorum Religione sintagmata quatuor.* C'est une nouvelle Edition que publie Mr JARKIUS de ce Traité que *Schedius* avoit composé à l'âge de 21 ans, cinq ans avant sa mort qui arriva en 1641. Pour compensation de la difference de l'impression Allemande d'avec celle d'*Elzevir* en 1648. on trouve ici outre quelques courtes notes de l'Editeur, une preface de Mr Jean Albert

Fabricius, une Dissertation de Mr KEISLER *de cultu solis freii & Othini*, & quelques planches.

DE VITTEMBERG. On distribuë la 4ᵉ Edition du Livre de Mr *Loescher*, ainsi annoncé dans le titre. *Prænotiones Theologicæ, contra naturalistarum & Fanaticorum omne genus, atheos, deistas, indifferentistas, antiscriptuarios & crassos æque ac subtiles nec non suspectos doctores, custodiendæ*, in 8°. 1728 chez *Hannaver*.

DE LONDRES. M. CLARKE mort depuis peu a chargé un Sçavant connu en diverses parties de l'Europe de faire sçavoir aux Doctes, que l'on ne lui a pas rendu justice au sujet de sa Doctrine sur la Trinité, & qu'il s'éloigne autant de l'Arianisme en faveur du Verbe, que l'Arianisme s'éloigne du Socinianisme, puisque si, selon Socin, Notre Seigneur n'a jamais éxisté avant l'Incarnation, si Arius regardoit le Verbe comme la principale de toutes les creatures faite avant tous les siecles, pour lui il reconnoit le Verbe coéternel & consubstantiel au Pere, comme étant une véritable émanation de la substance divine.

Septembre 1729.

PHILOSOPHIE. MATHEMATIQUES. ARTS.

DE PARIS. *Seconde Replique du P. C. J. aux secondes Objections du P. D-L.M.J. sur le Paradoxe géométrique.*

Premiere Proposition. Le Paradoxe est démontré, quoi qu'en dise l'Agresseur.

Démonstration. 1°, Il fut aussi-tôt démontré que proposé : car dès-lors je dis qu'il n'y avoit qu'à prendre la moitié de la Série entiere 1, la moitié, le tiers, le quart, &c. pour avoir la Série des pairs, la moitié, le quart, le sixiéme, &c. ce qui est une démonstration sans replique pour des infinitaires capables de voir d'un coup d'œil que la derniere moitié de cette Serie n'est rien de considerable. C'est comme si prenant la moitié de la moitié, la quatriéme, la huitiéme, la trente-deuxiéme, &c. je disois que la quatriéme, la huitiéme, la seiziéme, la trente-deuxiéme, &c. est la moitié juste de la précédente ; chose tout à fait démontrée par là. *C. q. f. d.*

2°, *M. de Fontenelle* en souscrivant à ce Paradoxe dès qu'il eut paru, le fortifia & de son autorité qui n'est pas

petite, & d'une nouvelle démonſtration. Et moi dans ma réponſe à ce célébre Auteur, j'ajoutai pluſieurs démonſtrations nouvelles. *M. le M. de B.* en donne auſſi de nouvelles; *M. l'Abbé le Franc* auſſi, & cinq ou ſix repliques de ma part au *P. D. L. M.* à *Mr Gerbier*, à *Mr le Chev. de Louville*, & à d'autres, ont achevé de rendre ce point un des mieux démontrez de toute la Géométrie. *c. q. f. d.*

Deuxiéme Propoſition. Le *P. D. L. M.* convient enfin de la verité generale du Paradoxe.

Démonſtration. Il adopte, pp. 340. 341. 342. *des Mémoires de Trevoux*, tout ce que Mr de Fontenelle & moi nous avons démontré ſur les ſommes des ſeries, & il convient en propres termes, que tout cela eſt démontré *c. q. f. d.*

Troiſiéme Propoſition. Il ne diſpute plus que ſur trois points étrangers au ſujet.

Démonſtration. Le premier eſt, qu'il ſuppoſe qu'en appliquant le Paradoxe aux entiers, 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c, Mr de Fontenelle & moi nous avons prétendu prendre les dénominateurs

des fractions, $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{}{3}$, &c. choſe dont il n'a jamais été queſtion, & dont il eſt le ſeul qui ait parlé. Le ſecond eſt, qu'il ne veut pas qu'on appelle *Progreſſion* cette ſuite fractionnaire, quoi qu'il convienne que c'eſt une ſuite harmonique; tout ce qu'il voudra: il ne s'agit pas de cela: ce n'eſt qu'une diſpute de nom: je doute même qu'il gagnât ce point, s'il valoit la peine d'être diſcuté. 3°, Il prétend que la ſomme de la ſuite des fractions eſt finie, ne ſe ſouvenant pas apparemment que *Mr Bernoulli* l'a démontré infinie, & que tous les Géométres ont ſouſcrit à la démonſtration *c, q, f, d.*

Quatriéme Propoſition. Les ſecondes Propoſitions de ce Pere contrediſent les premieres.

Démonſtration. S'il n'avoit raproché les unes des autres, ce ne ſeroit qu'un changement d'opinion; mais il les rapproche, & prétend les concilier. Or dans les premiers il renverſe ou tâche à renverſer le Paradoxe qu'il adopte dans les ſecondes. Dans la ſeconde des trois premieres, parce que chaque terme d'une ſuite eſt plus grand que chaque terme correſpondant d'une au-

tre ſuite, il conclut generalement & ſans reſtriction, que la premiere ſuite entiere eſt plus grande que la ſeconde entiere. Mais dans les nouvelles propoſitions, l'excès des termes pris en détail, ne l'empêche pas de conclure pour l'égalité de leur total *c, q, f, d.*

Cinquiéme Propoſition. Ce n'eſt plus moi ni mon Paradoxe, mais *Mr Bernoulli*, & tous les Géométres que le *P. D. L. M.* attaque deſormais.

Démonſtration. Il n'attaque que la ſomme infinie des fractions naturelles. Or tous les Géométres la croyent telle d'après *Mr Bernoulli. c, q, f, d.*

Sixiéme Propoſition. La quatriéme Propoſition, p. 351. ſur laquelle ce Pere fonde immédiatement ſon attaque contre cette Propoſition tranſcendante, contient une erreur contre la Géométrie ſimple.

Démonſtration. Pour comparer des ſommes de fractions, il ne les réduit pas à des communs dénominateurs, ou plûtôt il les réduit d'une maniere très-inuſitée & toute fautive; de ſorte qu'au lieu de 72, 30, 13, il compare 13, 5. 2. Or ce procedé fautif eſt répété ſix fois; c'eſt-à-dire, autant de

fois qu'il y a eu lieu de le faire *c, q, f, d.*

Septiéme Propoſition. Non ſeulement le principe eſt ruïneux ; la Propoſition même contre *Mr Bernoulli* eſt fauſſe auſſi en elle-même.

Démonſtration. L'Aggreſſeur de *Mr Bernoulli* prétend que le quarré de la Série 1, la moitié, le tiers, &c. eſt un infini du premier ordre : donc, conclut-il, ſa racine ; c'eſt-à-dire, 1, la moitié, &c. eſt finie. Or cela eſt faux, & le quarré du fini eſt communément fini ; & la racine de l'infini eſt infinie, mais d'un ordre radical inferieur. *c, q, f, d.*

Huitiéme Propoſition. Il attaque auſſi ſans raiſon *Mercator.*

Démonſtration. Il l'attaque en paſſant, dit qu'il s'eſt trompé; mais n'en donne aucune preuve. *c, q, f, d.*

Neuviéme Propoſition. Sa nouvelle attaque contre l'égalité des deux Séries 1, 1, 1, 1, &c. & 1 la moitié, deux troiſiémes, trois quatriémes, &c. eſt fauſſe auſſi.

Démonſtration. 1°, Mr de Fontenelle qui avoit prétendu que ces deux Séries étoient inégales, s'étoit rendu à mes deux démonſtrations. *c, q, f, d.*

2°, Le *P. D. L. M.* ſubſtituë une ſuppoſition à la mienne, ſans prouver que la mienne ſoit illegitime : auſſi ne l'eſt-elle pas. L'unité que j'ai ſuppoſé, repreſentée par une aſymptote infinie eſt abſtraite, & peut repreſenter également le fini, l'infini, & l'infiniment petit. *c, q, f, d.*

3°, Dans ſa ſuppoſition même j'ai raiſon ; & de ſes trois eſpaces hyperboliques, les deux qui repreſentent 1, 1, 1, &c. 1 & 1 la moitié, 2 troiſiémes, trois quatriémes, &c. ſont des infinis potentiels ; & celui qui repreſente leur difference 1, la moitié, le tiers, le quart, &c. n'eſt que radical. *c, q, f, d.*

4°, Il ſe contredit & ſe combat lui-même : car, ſelon lui, ces trois eſpaces ſont *de même eſpece*, & tous trois finis ou infinis ; ce qu'il n'a oſé décider : mais évidemment celui qui repreſente 1, 1, 1, &c. eſt infini : donc ſelon lui, celui qui repreſente 1, la moitié, le tiers, &c. ſeroit infini, & cette ſerie ſeroit infinie ſelon la prétention de Mr Bernoulli & de tous les Géométres. *c, q, f, d.*

DE LYON. Réfutation *du deſſein de* Mr Duquet *ſur le remontage des bateaux, publié dans les Mémoires de Trevoux. Mois de Juin* 1729.

Mr Duquet veut, 1°, que les rouës des Moulins placez ſur le courant des rivieres, remontent les bateaux, en repliant ſur leurs eſſieux le cable, au bout duquel eſt attaché le batteau. 2°, Que dans l'eſpace d'une lieuë, il y ait ſix de ces moulins placez dans des points fixes. 3°, Que le cable qui ſe replie ſur l'eſſieu, ſoit en même-tems déplié par une corde que le moulin ſuperieur tirera. 4°, Que les aîles ou vannes des moulins oppoſent quarante-huit pieds de ſuperficie au courant: & afin que les batteaux en preſentent moins, il diminuë la longueur de leurs prouës; mais il augmente la longueur de leurs flancs.

Or pour réfuter ce projet, je dis, 1°, Que les points fixes où l'on met les moulins, ſont trop éloignez, parce qu'il faudra des cables de cinq cent toiſes, dont la manœuvre ſera impoſſible. On en peut juger par les cables ordinaires, qui n'ayant que cent toi-

ſes de longueur, ſe manient avec tant de peine, lorſqu'ils s'embarraſſent dans le tirage Or un cable de cinq cent toiſes s'embarraſſera ſans ceſſe, à cauſe des fréquens détours des rivieres. Il faudra donc toûjours pluſieurs hommes ſur les deux bords pour le dégager: mais ce cable de 500 toiſes ſera-t-il aiſément débarraſſé? Non aſſurément; parce que par ſon poids ſeul il réſiſtera à pluſieurs perſonnes, qu'il ſera toûjours tendu par le mouvement continuel des vannes. En effet, dans le remontage ordinaire des batteaux, lorſque le cable s'accroche à quelque choſe, on arrête tout-à-coup les animaux qui tirent: alors le cable qui n'eſt plus tendu, ſe laiſſe manier: ce qui eſt impoſſible en ſe ſervant des moulins.

2°, Mr *Duquet* ne levera point cet obſtacle, en rapprochant les moulins; non ſeulement parce qu'on multiplie trop les frais; mais encore parce qu'on embarraſſe le cours des rivieres, qui dans les ſechereſſes, ne laiſſent en pluſieurs endroits qu'un paſſage pour les bateaux chargez. Cependant ſi de trois cent en trois cent toiſes, il y avoit un moulin au milieu du courant, quel

embarras pour les batteaux qui deſcendroient !

3°, Mr *Duquet* ayant prévu que le cable ſeroit un obſtacle inſurmontable s'il ſe plioit entierement ſur l'eſſieu des vannes, a imaginé de déplier le cable à meſure qu'il ſe replieroit, en le faiſant tirer par une corde qui tiendroit au moulin ſuperieur. Mais il y à là bien à redire ; 1°, Ce déployement continuel demande que les moulins aillent tous en même-tems, ou ſans cela on verra la corde ſe plier entierement ſur l'eſſieu ; ce qu'on veut empêcher. 2°, Il faudra à chaque moulin un batteau pour reporter en bas cette corde. 3°, A quel ſignal connoîtra-t-on au moulin ſuperieur qu'il faut retirer la corde qui tire le cable ? Il n'y a qu'un coup de canon qui puiſſe le donner. Ainſi voilà nos rivieres bordées d'artillerie, & enfilées par une corde depuis leur ſource juſqu'à la Mer. Ce ne ſont là que des inconveniens. Voici l'impoſſibilité de cette manœuvre.

4°, Je prétens que le déployement du cable eſt impoſſible. L'on en fera l'experience en pliant une corde au-

tour d'un bâtou, suspendu horizontalement : il ne faut que trois tours de corde, dont un bout sera chargé d'un poids assez leger. Alors si l'on veut retirer la corde par un glissement, en faisant couler ses parties les unes après les autres sur le bâton, on trouvera une résistance incroyable ; mais si l'on retire la corde en le dévidant par le mouvement circulaire du bâton, on n'aura que la peine de le mouvoir. Or ce qui a trompé Mr *Duquet*, c'est qu'il a confondu le dévidement du cable avec le glissement, ou qu'il a cru qu'on pouvoit déplier le cable en le dévidant, sans le faire couler sur l'essieu. Cependant il est impossible de dévider le cable s'il se replie sur lui-même, après avoir couvert l'essieu par ses premiers plis ; parce qu'en dévidant le cable, il faut commencer par déplier ce qui a été le premier plié. Or les premiers plis sont engagez sous les seconds, & ceux-ci sous les troisiémes. Si Mr *Duquet* vouloit que les parties du cable ne fussent jamais pliées les unes sur les autres, il faudroit alors ou que l'essieu fût d'une longueur immense pour contenir, sans aucun replis, un cable

long de cinq cent toises ; ce qui est impossible, ou que le cable se tirât par un glissement continuel, en faisant couler ses parties les unes après les autres sur les mêmes points de l'essieu ; ce qui demanderoit une force extraordinaire. On le voit tous les jours, lorsque les Bateliers arrêtent les batteaux que le courant emporte : alors un seul homme ayant fait trois ou quatre tours d'un cable autour d'un Pilier, arrête les plus gros batteaux, qui sans ce secours, entraîneroit plus de mille hommes. Dans ce glissement, le cable se déplie continuellement sur les mêmes points du pilier, sans courir d'un bout à l'autre. Mais dans le dévidement, la corde court d'une extrémité à l'autre, sans jamais revenir que pour se replier sur les premiers plis ; ce qui empêche de tirer la corde.

5°, Mr *Duquet* suppute la force des vannes par leurs superficies opposées au choc de l'eau, il en doit diminuer environ un tiers, parce que les vannes au sortir de l'eau, enlevent une masse considerable, & que le courant s'oppose encore au retour des vannes.

6°. Monsieur *Duquet* ne compte la

résistance des Batteaux que par la surface de leurs proües plongées dans l'eau, sans considerer que souvent il faut tirer de biais, & parconséquent opposer le flanc, & non pas la proüe au courant. Or cet inconvenient n'est pas à mepriser dans le projet de Monsieur *Duquet*, parce qu'il a augmenté considérablement la longueur des Batteaux. Ceux qui font rémonter les Batteaux sur les Rivieres dont la rapidité est grande, sçavent qu'un coup de gouvernail, en ayant trop détourné la proüe, a mis l'équipage en danger, parce que les chevaux n'avoient pas assez de force pour rétenir le batteau, que le courant repoussoit par le flanc. Or cet accident arrivera à tout moment si l'on suit le nouveau projet, parceque la longueur prodigieuse du cable ne suivant pas les détours de la Riviere, mais les coupant, trainera alors le Batteau au bord par une ligne presque perpendiculaire à ses flancs. Dans ces rencontres il faudra porter la proüe non pas perpendiculaire au fil de l'eau, mais sur un Angle de près de soixante degrez, afin que le courant tombant sur le flanc, écarte la proüe du bord.

7°. J'ajoûte qu'on ne pourra jamais se servir de tous ces moulins pendant quelques jours; parce qu'il n'est pas possible que de six cent moulins qu'on placera sur une Riviere de cent lieües de remontage, il n'y en ait toûjours quelque-uns en désordre. Sans compter les accidens que causeront les debordemens & les glaces, on doit supposer le dérangement de six moulins chaque jour; parce qu'on ne peut pas se prometre qu'un moulin dure plus de trois mois, sans avoir besoin d'être raccommodé. Que deviendront alors les Batteaux? Attendront-ils que les moulins soient en état? Mais chaque jour voit six moulins derangez. De plus un moulin arrêté, empêche son inferieur, parce que celui-ci ne va que lorsque le Superieur tire la corde qui déplie le cable. Voilà donc une interruption de moulin inévitable, qui interrompra le commerce. Enfin parquel signal avertira-t-on les moulins de s'arrêter? Cependant sans cela les Batteaux en remontant seront hors détat de se tirer d'un mauvais pas, à moins qu'on ne coupe le cable.

8°. Il me paroit que le plus avan-

tageux pour le commerce, ſeroit de faire ſur les bords des Rivieres un tirage commode pour les tems de ſechereſſe, & d'inondation, afin qu'on ne fût pas obligé de paſſer & repaſſer ſi ſouvent les Rivieres, où l'on perd tant de tems. Il faudroit encore obliger ceux qui font les Digues de les conſtruire aſſez en talut, afin qu'on y pût monter & deſcendre; mais c'eſt là une depenſe que les particuliers ne peuvent pas ſoutenir.

De Milan. *Principi Filoſofici di Religione naturali* per M. *Giorgio Cheine*, eſt une Traduction du Livre Anglois de M. Thomas Dereham. Cet in 4° de 216 pagg. avec figures à été ici imprimé quoiqu'il ſoit marqué de Naples. Celui qui ſe dit à la fin de la dedicace *Pietro Pacſaligi* eſt plus célebre ſous ſon propre nom que caché ſous cette Anagramme.

De Lyon. On a reçeu de Padoüe une des proluſions ou entrées de claſſes de M. Facciolati ſçavant Profeſſeur public de la même Ville. *De ignava ratione* Acroaſis V. Cette *ignava ratio* eſt une maniere d'argument qui conclud toûjours en faveur de l'inaction. Les

Grecs ont appellé cet argument Ἀργὸς λόγος, comme nous dirions *le pareſſeux*, le faineant. Il conſiſte en cette forme ou autre équivalente. Où il eſt arrêté dans les deſtins que vous reviendrez de cette maladie, ou il y eſt déterminé que vous n'en guerirez pas; ſoit que vous preniez un Medecin, ou que vous vous en paſſiez, le deſtin s'accomplira neceſſairement; il eſt donc fort inutile que vous preniez un Médecin: *ſi fatum tibi eſt ex hoc morbo convaleſcere, ſive medicum adhibueris, ſive non, convaleſces: item ſi fatum tibi eſt ex hoc morbo non convaleſcere: ſive medicum adhibueris, ſive non, non convaleſces: at alterutrum fatum eſt: Medicum ergo adhibere nihil attinet.* Cicero de fato C. 12 M. *Facciolati* dit que les Turcs croyent ſi fortement au deſtin qu'ils ſe tiennent effectivement dans l'inaction en tems de peſte, ſans prendre aucune precaution pour ſe preſerver de la contagion. L'habile Dialecticien fait voir que l'on attribuë à tort aux Stoïciens l'invention de cette maniere de raiſonner, que *Zenon* leur Auteur en avoit acheté cherement ſept eſpéces, qu'un autre lui apprit.

M. *Facciolati* diſtingue en deux Sectes ceux qui admettoient cet argument, & le deſtin qui en fait la force. Il abandonne celle de *Diodore*, qui plus rigide admettoit la neceſſité de tous les évenemens par l'enchaînement & la Succeſſion des cauſes dont l'action & l'effet étoient neceſſaires : mais il veut juſtifier la Doctrine de *Chryſippe* en rectifiant ou adouciſſant ſes expreſſions ; & faire enſorte que dans la ſuite des cauſes *Chryſippe*, en ait reconnu d'indeterminées, ou plutôt de non déterminées à toute la maniere d'être par la cauſe anterieure ; & comme en cette Diſſertation que Monſieur *Facciolati* dedie au R. P. *Quanelli* Dominicain & Maître du ſacré Palais, il amene à ſon objet la prédetérmination Phyſique : il ſemble vouloir inſinuer une ſolution pour l'argument faineant, lorſqu'on l'applique à cette prédétermination en diſant ; Ou par la pure Liberalité de Dieu vous êtes phyſiquement prédéterminé à telle œuvre, neceſſaire au ſalut, ou vous ne l'êtes pas : Or ſoit que vous vous donniez des peines, ou que vous ne preniez aucun ſoin, ſi la prédétermina-

tion vous eſt décernée vous ferez l'œuvre ſalutaire; car Dieu même ne peut pas detacher l'œuvre de la prédétermination; & ſi la prédétermination ne vous eſt pas decernée, vous ne ferez point la bonne œuvre, parce qu'elle vous eſt impoſſible ſans cette prédétermination; ainſi il eſt fort inutile de vous donner des mouvemens, & vous devez prendre le parti de l'inaction. M. *Facciolati* ſemble inſiſter, ſur ce que l'action n'eſt pas ſeule dans le deſtin, mais avec ſa maniere propre, par une eſpece de *confatalité*, & que comme ſelon *Chryſippe*, un cylindre mû par une cauſe étrangere qui le néceſſite à ſe mouvoir, ſe meut d'une maniere qui lui eſt propre (c'eſt-à-dire en roulant) par ſa propre configuration & independamment de ſa cauſe mouvante; ainſi la volonté prédéterminée phyſiquement à agir, agit parce qu'elle eſt prédéterminée, & agit librement parce qu'elle eſt libre. Il reſte à prouver que comme à l'égard du cylindre, ces deux choſes, rouler par ſa rondeur, & être mis en mouvement par une cauſe étrangere ne s'excluent point mutuellement, de même dans la vo-

lonté, agir par une motion étrangere, inévitable & inseparable de l'effet, & agir librement ne sont pas exclusifs, l'un de l'autre. S'il est vrai comme il est naturel de le penser, que pour qu'un prédéterminé consente librement, il faut qu'il puisse joindre le refus du consentement avec la prédétermination inseparable du consentement, parce que cette prédétermination lui vient d'en haut sans qu'elle ait pu s'en defendre ou la secouër, on voit manifestement qu'agir par prédétermination & agir librement, s'excluent mutuellement. Mais M. *Facciolati* promet une suite de la Dissertation.

De Paris. M. Belidor, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, &c. a dedié au Roi *la science des Ingenieurs dans la conduite des travaux de Fortification & d'Architecture civile.* Ouvrage in 4° avec figures, & qui se vend chez Claude *Jombert* ruë St Jacques.

Histoire Ecclesiastique Litteraire.

De Turin. On imprime diligemment l'Ouvrage Latin de M. Ben-

CINI sur les Lettres circulaires (Encyclicæ) & sur l'ancien Gouvernement de l'Eglise : il sera composé de plusieurs volumes in 4°.

DE NAPLES On a publié la Vie du Glorieux Fondateur S. Dominique, recüeillie de divers Auteurs, en deux volumes in douze, pag. 477. & 384. Elle est dediée *Al Santissimo Padre Benedetto XIII. del detto ordine Pontifice maximo. VITA è gloria del Patriarca S. Domenico*, &c.

DE IENE *L'introduction à l'Histoire Litteraire* de M. STOLLIUS, publiée en 1718. vient d'être donnée en Latin, & traduite de l'Allemand par M. LANSIUS. in quarto, chez la veuve Meyer.

DE VENISE. Le sçavant solitaire D. Angelo CALLOGIER, se trouve assez instruit de ce qui se passe dans le monde Litteraire, pour l'apprendre au public par un Journal qui se distribuë tous les mois, sous le nom de Jean Angeli & avec le Tître *Giornale d'Europa*.

D'AMSTERDAM. On publie tous les trois mois depuis Juillet 1728. un Journal que l'on nomme *Bibliotheque*

Raisonnée des Ouvrages des Sçavans de l'Europe, chez *Vestemset Smith*.

ANTIQUITEZ.

DE WITTEMBERG. On publie ici & à Leipsic *Antiquitates Biblicæ*, de M. *Samuel Frideric* BUCHERUS, in quarto, 1729, chez *Korte*.

DE PARIS. Une colonne antique déterrée au champ de Saintose, Parroisse d'Alairac, à une lieuë & demie de Carcassonne, presente cette Inscription en cette forme PRINCIPI JUVENTUTIS M. NUMERIO NUMERIANO NOBILISSIMO CÆSARI. NMP.I. La Colonne est d'une pierre grisâtre, & ce semble d'un marbre bâtard; le pied manque; elle est cassée; ce qui en reste a cinq pieds de hauteur Le P. de MONTFAUCON, consulté par M. DE MURAT, Juge-Mage de Carcassonne, sur le sens de cette Inscription, ne pense pas, comme ce Magistrat, que ce monument soit une Colonne Milliaire, & que les quatre dernieres Lettres de l'Inscription signifient NOVEM MILLIA PASSUUM PRIMUS. M. DE MURAT lui-même, ne s'a-

heurte pas à cette explication ; & il expoſe le premier les difficultez. Cette Colonne eſt ſelon le R. P. un monument érigé à la gloire de *Numerien*, avant qu'il fût parvenu à l'Empire, & après que l'Empereur *Carus* ſon pere l'eût declaré Cæſar, ce qui arriva vers l'an 282. de JESUS-CHRIST. Declaration qui lui fit prendre la qualité de Prince de la jeuneſſe. Les quatre Lettres initiales paroiſſent au même Academicien, une récapitulation de l'Inſcription & ſignifier *numeriano Principi Juventutis*; tout cela n'eſt pas ſans difficulté. Mais l'exemple du Sçavant Antiquaire, peut du moins exciter les Scrutateurs à s'exercer ſur ce monument.

DE LEIPSIC. M. TREVER travaille à un *Thréſor des Antiquitez Germaniques*, juſqu'en deçà du moyen âge. Il les diſtribuë en cinq claſſes, ſelon qu'elles regardent ou l'Etat & l'Hiſtoire naturele, ou l'Etat politique, ou l'Etat Eccleſiaſtique, ou l'Etat œconomique, ou l'Etat Militaire. Cet Ouvrage ſera enrichi d'un grand nombre de morceaux de Litterature, qui ſont des meilleurs Auteurs, & ſi rares

qu'à peine a-t-on pû en trouver quelques-uns dans les Bibliotheques les mieux fournies. Le plan sera envoyé au premier jour.

On a un exemple des diverses parties de ce Trésor ; c'est-à-dire, des monumens & des explications, dans une dissertation de M. TREVER, sur une Figure en cuivre déterrée, depuis peu dans la moyenne marche auprès de *Postdam*, en un champ qui appartient à M. DE MARWITZ. Cet Officier d'Armée a cedé cette Figure, les autres pieces qui étoient dans l'urne, & l'urne même à M. HEISTER; qui le traitoit alors d'une maladie dangereuse à Berlin. Le Sçavant Medecin a communiqué cette découverte à notre Auteur qui en fait sçavamment son rapport au public. L'Ecrit est imprimé à Helmstadt & dédié à la Royale Academie des Sciences de Berlin. Toutes les parties de ce petit trésor y sont discutées; la Figure represente selon M. TREVER, un Germain, épousant une personne du même pays.

Ce qui satisfait particuliérement l'habile Antiquaire, c'est qu'il trouve quels étoient les vétemens d'hommes

& de femmes chez ces Peuples. Comme ces vétemens, ainſi qu'il le remarque, ſont ici les mêmes que *Tacite* a décrits, M. TREVER établit que ce monument eſt du tems dont parle *Tacite*. Il ne manque point les occaſions de redreſſer ou confirmer les ſentimens & les textes des Auteurs, & des Critiques, qui ont parlé exprès & à fonds, ou incidemment & legerement de ce genre d'antiquitez. Parce que dans cette figure la mariée eſt à la gauche; l'Auteur examine quel côté étoit le plus honorable; & il penſe que c'étoit celui qui eſt ici cedé à la femme: ce qui lui donne lieu de faire voir par de bons Auteurs, comme *Tacite*, *Plutarque*, *Polyænus*, qu'autrefois parmi les Germains on reconnoiſſoit dans les femmes, je ne ſçai quoi de particulier, ſoit inſtinct, ſoit inſpiration, qui faiſoit que dans les affaires publiques, on prenoit & on ſuivoit leurs avis. Si l'on s'en tenoit à la route ordinaire de la critique, on diroit que la figure qu'on donne au public, repreſente des Sclavons; mais notre Auteur ſoûtient que c'eſt un faux préjugé, qui fait donner aux Slaves ou Sclavons, toutes les

urnes funeraires qui ſe trouvent en cette region. Il prouve que les Sclavons inhumoient, & ne brûloient point les cadavres : que les habillemens de ces figures ſont entierement differens de ceux des Sclavons : il décide, que ce ſont des Germains Anciens, qui habitoient la vieille Marche, au-delà de l'Elbe. Cet Auteur raſſemble ſans confuſion, critique avec juſteſſe, décide avec autant de modeſtie que de fermeté.

F I N.

DE PARIS. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1729.*

Premier Satellite.

LE 1 Octobre Immersion à	......	5^h	14′	soir.
Le 3 à	......	11	43	matin.
Le 5 à	......	6	13	matin.
Le 7 à	......	0	42	matin.
Le 8 à	......	7	10	soir.
Le 10 à	......	1	40	soir.
Le 12 à	......	8	9	matin.
Le 14 à	......	2	38	matin.
Le 15 à	......	9	7	soir.
Le 17 à	......	3	36	soir.
Le 19 à	......	10	5	matin.
Le 21 à	......	4	33	matin.
Le 22 à	......	11	3	soir.
Le 24 à	......	5	29	soir.
Le 26 à	......	11	58	matin.
Le 28 à	......	6	27	matin.
Le 30 à	......	0	57	matin.
Le 31 à	......	7	23	soir.

Second Satellite.

Le	2	Immerſion à.	11^h	26′	matin.
Le	6	à	0	44	matin.
Le	9	à	2	2	ſoir.
Le	19	à	3	21	matin.
Le	16	à	4	39	ſoir.
Le	20	à	5	57	matin.
Le	23	à	7	15	ſoir.
Le	27	à	9	33	matin.
Le	30	à	9	50	ſoir.

Troiſiéme Satellite.

Le	9	Immerſion à	9^h	53′	matin.
		Emerſion à	11	19	matin.
Le	16	Immerſion à	1	42	ſoir.
		Emerſion à	5	11	ſoir.
Le	23	Immerſion à	5	52	ſoir.
		Emerſion à	9	10	ſoir.
Le	30	Immerſion à	9	51	ſoir.
Le	31	Emerſion à	1	19	matin.

Quatriéme Satellite.

Le	9	Immerſion à	10^h	23′	ſoir.
Le	10	Emerſion à	2	39	matin.
Le	26	Immerſion à	4	28	ſoir.
Le	27	Emerſion à	0	7	matin.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1729.

ART. LXXXVI. *Nouveaux Mémoires des Miſſions de la Compagnie de* JESUS *dans le Levant*, &c. p. 1541

ART. LXXXVII. *Le fondement de la Chronologie de M. Newton, Anglois, &c.* p. 1567

ART. LXXXVIII. *Mathématique univerſelle abregée*, &c. p. 1587

ART. LXXXIX. *Diſſertation ſur deux Paſſages de S. Auguſtin, par le R. P. de Vitry D. L. C. D. J.* &c. p. 1613

ART. XC, *Le Grand Dictionnaire Géographique & Critique, par M. Bruzen de la Martiniere*, &c. p. 1620

ART. XCI. *Traité Theologique, ſur la forme de la Conſécration de l'Euchariſtie*, &c. p. 1644

ART. XCII. *Réponſe aux principaux endroits du Livre de M. Silva, de l'uſage des Saignées*, &c. 1668

REFLEXIONS *Sur cette Réponſe de* Septembre 1729.

*M. Hecquet, par M*** Médecin de la Faculté de Montpellier*, p. 1668.
SECONDE REPLIQUE, *du P. C. I. aux secondes Objections du P. D. L. M. I. sur le Paradoxe Géométrique*. p. 1699.
RÉFUTATION *du dessein de M.* DUQUET, *sur le Remontage des Batteaux, &c.* p. 1706
Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1729. p. 1722
ART. XCIII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Italie. De Rome. p. 1697
De Naples. ibid. & pagg. 1698, 1710.
De Venise. p. 1711.
De Milan. p. 1711
De Plaisance. p. 1692
De Turin. p. 1715
D'Allemagne. De Hall. p. 1698
De Wittemberg. pp. 1699. 1717
D'Iene. p. 1716
De Leipsick. p. 1716
D'Angleterre. De Londres. p. 1699
De Hollande. D'Amsterdam. p. 1716
De France. De Paris. pp. 1693. 1715. 1717.
De Lyon. pp. 1694. 1711

Fin de la Table.

Sept. 1709.

Errata pour le mois de Sept. 1729.

PAg. 1548. lig. 4. virent, *lis.* virent. Pag. 1560. lig. 5. *Dongasla*, lis. *Dongola*. Lig. 10. Diamette, *lis.* Damiette. Lig. 15. *effacez*, lis. fortis. Pag. 1563. lig. 16. agitrée, *lis.* agitée. Pag. 1569 lig 18. & 24. parties, *lis* partis. 1571. lig. 16. *effacez*, lis que. Pag. 1573. lig. 3. θαυμζόμενον, lisez θαυμαζόμενον. Lig. 17. Κένταυρς, lisez Κένταυρος. Pag. 1577. lig. 9. Argonautes : &, *lis.* Argonautes &. Lig. 10. Navigation n'a pu, *lis.* Navigation. Rien n'a pu. Lig. 20 celle ci, *lis:* celles ci. Pag. 1578. lig. 22. six vingt ans, *lis.* six vingts ans. Lig. 23. de l'Ere, *lis.* & l'Ere. Pag. 1584. lig. 15. DeEbora, *lis.* Debbora. Ligne 24 Troïes, *lis.* Troie Pag. 1597. lig 6. le seroit, *lis.* se feroit. Pag. 1598. Lignes 25. & 26. *Pag.* 1599. *Ligg.* 6. & 15. 1. & demi, *lis.* un demi. Pag. 1602. lig. 12. un deuxiéme, *lis.* un, un deuxiéme. Lig. 13. un Troisiéme, *lis.* un, un Troisiéme. Ligne 14. suivant, *lis.* suivent. Ligne 16. mais, *lis.* mis. Pag. 1612. lig. 6. L'x, *lis.* Lx. Pag. 1615. lig. 26. 1470, *lis.* 5471. Pag. 1618. lig. 14. P. de Vien, *lis.* P. de Vitry. Pag. 1628. lig. 9. cartes, *ajoûtez* de Pag. 1629. lig. 28. nom de Latin, *otez* de. P. 1639. lig. 2. *Auduniace*, lisez *Auduniaca*. Lig. 9. *Daleminicia*, lisez *Dalemincia*. P. 1639. lig. 16. *l'Emergau*, lis. l'*Emmergau*. P. 1640. lig. 9. Otez *Argenus*. Pag. 1643. ligne 2. priont. *lis.* prions. Pag. 1648. lig. 28. tems les, *lis.* tems-là.

Addition à l'Errata du Mois d'Août 1729.

PAge 1371. lig. 13. KΛ *lis.* KA. Page 1373. lig. 25 communs, *lis.* commun Pag. 1374. lig. 15. Neron, *lis.* Nerva. lig. 25. Ὑρκανον, *lis.* Ὑρκάνων. Pag. 1517. lig. 10. per, *lis.* par.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3934